

---

IMPRIMERIE DE P. BAUDOIN,  
rue Mignon, 2.

**OEUVRES COMPLÈTES**

**DU BIENHEUREUX**

**A.-M. DE LIGUORI,**

**EVÊQUE DE S<sup>T</sup>E-AGATHE DES GOTHES,**

PUBLIÉES

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES SOUS LA DIRECTION DE  
MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOUSQUET.

Ouvrage dédié à Mgr. l'Archevêque de Paris.

TOME DIX-SEPTIÈME.

**OEUVRES DOGMATIQUES.**

LES VÉRITÉS DE LA FOI.

---

**PARIS,**  
**PARENT-DESBARRES, ÉDITEUR,**  
rue de Seine, n. 48.

**1855.**

LES  
**VERITÉS DE LA FOI,**

PAR

LE BIENHEUREUX

**A. MARIE DE LIGUORI.**

---

Qui non crediderit condemnabitur.

(MARC., 16. 16.)

---

*À Marie mère de Dieu.*

PUISSANTE REINE,

Voyant et déplorant les maux que, dans ces temps malheureux, les incrédules font au peuple chrétien; et désirant qu'il y soit apporté remède, j'ai voulu, du moins dans ma faiblesse, travailler, avant de mourir, à découvrir leurs erreurs et à les réfuter, afin que les imprudents ne soient plus victimes de leurs sophismes. C'est pour cette raison que je me suis décidé à publier cet ouvrage; mais quelle utilité pourra-t-il rapporter, s'il n'est honoré de votre faveur? O Marie! vous voyez du haut des cieux la perte des âmes que l'enfer opère tous les jours au moyen de ces erreurs, qui se sont répandues dans tous les royaumes où régnait jadis l'intégrité de la sainte foi. Mais n'êtes-vous pas, Marie, celle à qui la gloire a été accordée de confondre et d'anéantir toutes

les hérésies? l'Eglise dit de vous : *Cunctas hæreses in-teremisti in universo mundo*. C'est donc à vous qu'il appartient d'abattre avec votre main puissante les ennemis de la croix de Jésus-Christ ; travaillez donc, ô grande mère de Dieu, à nous délivrer des maux que l'enfer prépare à tant d'âmes innocentes ; daignez prendre sous votre protection ce petit livre que je vous offre, afin que ceux qui le liront ne se laissent point tromper par les erreurs de ces incrédules modernes ; et si quelqu'un avait eu le malheur de se laisser éblouir par leurs sophismes trompeurs, faites en sorte qu'il ouvre les yeux, qu'il reconnaisse la vérité de notre sainte foi, sans laquelle il n'y a point espoir de salut.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

CONTRE LES MATÉRIALISTES QUI NIENT L'EXISTENCE DE DIEU.

---

### CHAPITRE PREMIER.

But de l'ouvrage.

1. LA maxime en usage aujourd'hui chez certains écrivains modernes est qu'on doit vénérer les vérités de la foi, mais ne pas mépriser les lumières de la raison naturelle que l'homme a reçue pour distinguer le vrai du faux ; de là ils ont pris la liberté de penser, et de celle-ci ils en sont venus à la liberté de douter des vérités de la foi qui ne leur semblent pas conformes à la raison. C'est pour cela que, dans ces derniers temps, il a été publié quantité de livres pestilentiels, remplis d'impiétés et



contradictoires les uns des autres. Ces livres sont écrits en français, et portent divers titres spécieux, {comme les *Mœurs*, *l'Esprit*, *l'Examen de la Religion*, *la Religion des Dames*, *le Traité de la Raison humaine*, *Pensées philosophiques*, *le Telliamed*, *l'Emile*, *Vertus des Païens*, *Philosophie du Bon Sens*, *l'Esprit des Lois*, *la Continuation de la Défense de l'Esprit des Lois*, *les Lettres de la Religion essentielle à l'Homme*, *les Lettres juives*, *les Princesses du Malabar*, *le Célibat philosophique*, *l'Analyse de Bayle*, *le Dictionnaire encyclopédique*, *les Ouvrages faits pour sa défense*, *le Contrat-Social*, *le Dictionnaire philosophique*, *les Lettres de la Montagne*, *la Lettre sur l'Histoire générale*, *le Despotisme oriental*, *des Nouvelles*, *des Satires*, *des Romans*, *des Tragédies*, et autres semblables. Dans tous ces ouvrages, on dit que la religion est née de la raison d'état ou de la crainte des peines; on nie l'existence de Dieu, et on dit que tout est matière : on admet Dieu, mais on nie la religion révélée : on nie la divine providence, en disant que Dieu ne se met point en peine de ses créatures : on dit, que l'ame de l'homme est semblable à celle des brutes, et qu'elle agit nécessairement et sans liberté; que l'ame meurt avec le corps; qu'elle ne meurt pas, mais que pour elle il n'y a pas de punition dans l'autre vie; qu'il y a un châtement, mais que ce châtement est temporel et non éternel; que nous ne devons observer d'autres règles de vivre que celle que nous dicte l'intérêt ou la jouissance, comme dit Helvétius dans son livre infâme intitulé *l'Esprit*, livre très répandu dans le public. Dans la 3<sup>me</sup> partie de cet ouvrage nous en exposerons brièvement les principes les plus remarquables et les plus pernicioeux pour les combattre; ces écrivains sont perfides et rusés : ils affirment

pour vraies et indubitables, des choses qui sont certainement fausses. En outre, ils affectent de vénérer les choses saintes, les livres de Moïse, l'Évangile et la religion, et puis ils s'en vont, çà et là, répandant l'écume empoisonnée de leurs erreurs, afin de mieux tromper les simples ou les ignorants.

2. Les auteurs de ces livres impies sont : *Hobbes*, *Spinosa*, *Collins*, *Tolland*, *d'Argens*, *Voltaire*, *Tindall*, *Montaigne*, *Wolstan*, *Evremond*, *Scaftesbury*, *Locke* et mille autres ; puisque *Le Moine* rapporte une lettre pastorale du prétendu évêque de Londres, dans laquelle il se plaint du grand nombre de livres récemment publiés en Angleterre, en Hollande et ailleurs, tous imbus de déisme, ou de matérialisme.

Ces auteurs discordent entre eux, mais ils sont tous d'accord pour combattre la religion, les uns ouvertement, les autres indirectement, en entremêlant des textes de l'Écriture, des passages d'auteurs païens, des recherches d'érudition, de petits faits, mais confusément, sans exactitude, sans ordre, et sans fidélité !

L'impie Pierre Bayle est le rempart et le soutien de tous ces écrivains détestables ; c'est lui qui rassemble toutes leurs impiétés et qui s'occupe tantôt à les défendre, tantôt à les combattre, de manière que son système n'est autre chose que de douter de tout, des erreurs des incrédules, comme des vérités de la foi, afin de pouvoir conclure qu'il n'est ni vérité certaine que nous devons croire, ni religion vraie que nous devons embrasser (1). Le

(1) Pierre Bayle, de la religion prétendue réformée, naquit à Charlat, petite ville du comté de Foix, le 18 novembre 1647, de Guillaume Bayle, pasteur de cette ville. À l'âge de 22 ans, par les conseils du curé Buylaurens, chez qui il étudiait, Bayle se fit catholique; mais sa conversion ne dura pas plus de 17 mois, et il redevint protestant. Il se réfugia à Genève pour se con-

pyrrhonisme, qui doute de toutes les vérités, est le système le plus pernicieux de tous, en ce qu'il n'admet aucun principe, quelque certain et évident qu'il soit; de sorte qu'il n'y a aucun moyen de convaincre les partisans de ce système absurde et brutal; comme ils doutent des principes les plus certains, il n'y a plus de raisons pour les persuader. Mais quelle espèce d'hommes raisonnables sont-ils donc, si aucune raison n'est valable à leurs yeux? Les pyrrhonistes disent, et particulièrement Bayle, auquel se joignent Levayer et Montaigne, que ce pyrrhonisme est la voie la plus propre pour captiver les intelligences à l'obéissance de la religion. En vérité, voilà une belle piété! Il n'y a point de doute que c'est à l'égard des dogmes que la religion nous

former à l'édit du roi qui ne permettait pas le séjour en France, à ceux qui étaient retombés dans l'hérésie. Malgré cela, Bayle se rendit à Paris, et il obtint ensuite une chaire de philosophie à Sedan; il n'y demeura pas long-temps, parce que le roi supprima l'académie. Il fut alors obligé de se réfugier en Hollande, où il enseigna la philosophie et l'histoire, à Rotterdam, avec une pension de 500 florins : mais ayant publié un livre intitulé, *Avis aux réfugiés*, cet ouvrage fut combattu par M. Jurieu, lequel l'ayant dénoncé comme contraire à la religion, Bayle fut privé de son emploi. Il avait de l'érudition; mais il avoue lui-même que ses écrits ne fournissent aux savants que des *combinaisons indigestes et mal digérées*. Mieux aurait valu qu'il n'eût jamais écrit; car ses livres ont causé de grands dommages parmi les chrétiens. Bayle mourut en 1706, le 28 décembre, à l'âge de 59 ans. Il composa plusieurs ouvrages qu'il est inutile de mentionner ici. Il défendit la religion prétendue réformée dans les *Entretiens de Maxime et de Thémiste*, qui ne parurent qu'après sa mort, en 1707; mais l'ouvrage le plus nuisible et véritablement pestilentiel, fut le *Dictionnaire historique-critique*, dont la première édition fut publiée en 1696. Dans cet ouvrage, il favorise le système des Manichéens, sur l'origine du mal; mais le système qu'il préféra toujours, et le plus répandu dans son ouvrage, c'est le pyrrhonisme.

enseigne et qui sont supérieurs à notre intelligence que nous devons captiver notre entendement, ainsi que le dit saint Paul, par l'obéissance de la foi; mais il nous est nécessaire d'examiner les motifs de crédibilité pour distinguer d'entre toutes les autres la véritable religion. Dieu même veut que nous nous servions de la religion naturelle, afin qu'après avoir découvert la vraie religion, nous soyons déterminés, avec le secours de la grâce, à croire tout ce qu'elle enseigne, quoique nous ne comprenions pas les mystères qu'elle nous propose; autrement, si nous voulions embrasser en aveugle la première religion qui se présente à nous, sans nous assurer d'abord quelle est la véritable, il s'ensuivrait que nous pourrions suivre la religion que nous voudrions, la juive, la mahométane, et même l'idolâtrie. Mais comment connaîtra-t-il la religion celui qui, par système, révoque en doute tous les principes certains et toutes les vérités? ou il sera un athée, n'ayant aucune croyance, ou bien il embrassera au hasard quelque religion qui lui plaira, fût-elle fausse ou impie. Bayle ajoute que dans ce doute nous attendons de Dieu la connaissance de ce que nous devons croire. Mais comment croira-t-il en Dieu, celui qui doute même de l'existence de Dieu, et qui rejette les arguments qui la démontrent?

3. Dorell, Anglais, mais bon catholique, se plaint de ce que les incrédules qui autrefois s'en allaient inconnus, afin de ne pas être traités comme des impies et comme des insensés, et qui, s'ils étaient infectés d'erreurs contre la foi, du moins n'osaient pas se montrer tels, aujourd'hui ne craignent pas de se montrer à découvert, et se vantent de juger librement sur la divinité et sur la religion, pour mériter le nom d'*esprits forts* et d'*hommes sans préjugés*. Ils prétendent par là détruire toute loi et toute règle de bien vivre; car sans la croyance

en un Dieu qui récompense le bien et qui punit le mal, et sans les lois de la religion, l'homme devient semblable et même inférieur aux brutes : les sens dominant la raison, l'honnêteté est subordonnée au plaisir, la loyauté à l'intérêt, l'honneur est placé dans la vengeance ; enfin tout vice devient louable pourvu qu'il paraisse utile ou agréable. Écoutons ce qu'écrivit Edmond Gibson, évêque de Londres, dans une de ses lettres pastorales contre les livres des incrédules modernes (je réunis seulement ici quelques unes de ses paroles) : *Quels pièges ne tend-on pas à l'innocence, quels blasphèmes ne vomit-on pas contre Dieu ! il semble que cette grande ville soit devenue le marché de l'irréligion, où l'on achète au prix de l'or l'art de corrompre les mœurs. Entre l'impiété et l'immoralité, la liaison est intime. L'expérience nous montre que ceux qui vivent sans la crainte de l'avenir s'abandonnent aux passions les plus criminelles, et que celui qui n'a point d'égards envers Dieu n'en aura pas davantage pour les hommes. On en est venu jusqu'à la brutalité, etc. Non contents d'être corrompus eux-mêmes, ils cherchent la corruption des autres. On n'a pas rougi d'ouvrir au peuple des bains publics avec les peintures les plus sales et les plus déshonnêtes. Quel plus funeste indice de la situation déplorable où nous vivons !*

4. Voilà les grands maux que traîne avec soi la coupable liberté de penser, laquelle, grâce à la moderne philosophie, règne au siècle présent, et cause la ruine de tant de malheureux jeunes gens qui lisent ces livres, poussés par la curiosité de connaître des choses nouvelles. Incapables de se rendre raison des sophismes qu'ils rencontrent dans cette lecture, ils commencent par chanceler dans la foi, et, en s'abandonnant aux vices, ils finissent par s'aveugler davantage. Mais quelle audace,

quelle impiété est celle de vouloir mettre en parallèle les doutes qui naissent dans nos faibles esprits, avec les vérités révélées par un Dieu infallible qui est la vérité par essence ! quelle audace de faire combattre la raison avec la foi ! Le Seigneur veut que nous fassions usage de la faculté de penser ; mais ce n'est pas pour comprendre la raison de ce qu'il nous a révélé, c'est seulement pour acquérir la certitude que c'est lui qui a parlé. Maintenant que nous nous sommes assuré que les choses qu'on nous a proposées à croire ont été dites par Dieu, il faut que nous soumettions la raison à la foi, en croyant, sur la parole divine, toutes ces choses que la foi nous propose de croire, quoique nous ne les comprenions pas, non parce qu'elles sont opposées à la raison, mais parce qu'elles sont supérieures à notre raison.

5. Pour ne pas errer, il faut bien distinguer la vérité de la foi, des choses de la foi. La vérité de la foi est évidente à notre raison naturelle, mais il n'en est pas ainsi des choses de la foi. C'est pour cela qu'elle s'appelle la lumière parmi les ténèbres, étant en même temps obscure et claire. Elle est obscure parce qu'elle nous enseigne des choses que nous ne voyons ni ne comprenons, c'est pourquoi l'apôtre appelle la foi *argumentum non apparentium*. (Hébr. 11. 1.) Cela convenait en même temps à l'honneur de Dieu et à notre bien. Il convenait à l'honneur de Dieu que l'homme non seulement soumit à Dieu sa volonté par l'obéissance à ses préceptes, mais aussi son intelligence en croyant à ses paroles. Quel honneur rendrait donc l'homme à Dieu, s'il ne croyait que les choses qu'il voit et qu'il comprend ! mais il l'honore en croyant ce qu'il ne voit pas et ce qu'il ne comprend pas, et en croyant tout, non par un autre motif, mais parce que Dieu l'a dit. Ce motif fait d'ailleurs que la certitude des objets de la foi quoiqu'ils nous soient ca-

chés dans la vie présente surpasse la certitude de toutes les choses que nous voyons des yeux, et de toutes les vérités que nous connaissons par notre esprit; par la raison que ces vérités que nous connaissons, nous ne les apprenons qu'au moyen des sens qui nous trompent souvent, ou au moyen de notre entendement qui nous trompe aussi; tandis que les vérités de la foi nous sont manifestées par Dieu qui ne peut ni se tromper ni tromper qui que ce soit.

6. Il convenait aussi à notre bonheur que les choses de la foi nous fussent obscures; car si elles étaient évidentes, il n'y aurait plus en nous liberté de les croire, mais nécessité, de manière qu'en y donnant notre consentement nous n'aurions aucun mérite; en effet le mérite consiste à croire les choses que nous comprenons, non par nécessité, mais volontairement. *Fides amittit meritum* (écrit S. Grégoire) *cùm humana ratio præbet experimentum*. Et c'est pour cela que notre Sauveur a dit: *Beati qui non viderunt et crediderunt*. (Jo. 20. 29.)

7. D'un autre côté, notre foi est évidente parce que les motifs de sa crédibilité sont si évidents, que le grand Pic de la Mirandole disait, que c'est non seulement une imprudence, mais une folie de ne pas vouloir l'embrasser. Folie et impiété; car, pour ne pas croire, il faut résister aux lumières même de la nature. *Testimonia tua* (comme le chante David), *credibilia facta sunt nimis*. (Psalm. 92, 7.) Et ici nous admirons la divine Providence qui a voulu que d'un côté les vérités de la foi nous fussent cachées, afin que nous eussions du mérite à les croire, et de l'autre que les motifs de croire nous fussent évidents, afin que les incrédules n'eussent plus aucun prétexte pour refuser de s'y soumettre. *Qui verò non crediderit condemnabitur*. (Marc 16, 16.) C'est pour-

quoi Hugues de Saint-Victor dit : *Justè et fidelibus pro fide datur præmium , et infidelibus pro infidelitate supplicium*. La raison humaine (dit un savant auteur) prend l'homme comme par la main et l'introduit dans le sanctuaire de la foi ; en arrivant sur le seuil , elle le confie à l'école de la religion ; elle ne parle plus , mais elle lui dit : Ecoutez maintenant les leçons d'une maîtresse plus instruite que moi ; dorénavant n'écoutez qu'elle seule ; ne me demandez plus conseil , et demeurez en repos sur ce qu'elle vous dira. Ainsi la raison avant croire examine d'abord à qui elle doit croire , mais quand elle s'est assurée du maître à qui elle doit ajouter foi , elle croit et n'examine plus. La raison ne discute que les preuves de la véracité de celui qui révèle , et de la vérité de la révélation ; mais ayant trouvé ces preuves établies , elle ne discute plus les choses révélées , elle s'exhorte elle-même à croire en celui qui les a révélées.

8. Mais le fait est que l'infidélité de l'esprit est le plus souvent le châtement de l'infidélité du cœur dépravé par les vices , et spécialement par l'orgueil ou par l'impureté. Pour pratiquer les enseignements de la religion , il ne suffit pas de se persuader qu'elle est vraie , il faut l'aimer. L'amour joint à la foi est le principe de l'action. Saint Augustin disait : *Non faciunt bonos et malos mores , nisi boni et mali amores*.

9. Et ici il faut remarquer , que l'homme aime difficilement un objet qui le rend malheureux ; au contraire , il aime volontiers celui duquel dépend son bonheur , et pour celui-là il renonce facilement à toute autre chose. Le démon dépeint la religion catholique comme une reine barbare , qui impose à ses sujets des fatigues et des peines , qui leur défend de satisfaire leurs désirs , et les oblige à se combattre eux-mêmes sans cesse. Réfutons se préjugé. La religion , il est vrai ,



s'oppose au désir des biens apparents et faux ; mais elle ne s'oppose pas au désir du vrai bonheur, et elle fait tout pour le satisfaire. Elle nous commande de n'aimer que Dieu , qui seul peut nous rendre heureux et satisfaire les besoins de notre cœur : *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui.* (Psalm, 36, 4.) C'est pour cela que saint Augustin dit avec tant de grâce (*in psalm 36, 4*) : *Purga amorem tuum aquam fluentem in cloacam converte ad hortum.* Ce qui veut dire : Ote ton affection aux créatures, donne-la à Dieu, et tu seras content.

10. Non , la religion n'est point une tyrann : elle nous soustrait à l'esclavage des sens et des passions , en nous avertissant que nous sommes au-dessus de ces biens misérables que désirent les sens. Vous cherchez, dit-elle, votre bonheur ? cherchez-le , mais cherchez-le où il se trouve. Cherchez-vous les biens ? cherchez ce bien qui les contient tous. Voulez-vous être heureux pour toujours, ou seulement pendant peu de jours ? Voulez-vous une joie qui vous rassasie et qui vous satisfasse pour toute l'éternité, ou bien une vile jouissance de courte durée, et qui vous laisse le cœur rempli de fiel ? Voulez-vous le véritable honneur qui vous rend estimable auprès de tous les hommes, ou bien une vaine fumée, la flatterie de quelques personnes qui vous louent en apparence, mais qui vous méprisent intérieurement ? Vous dites qu'on ne doit pas lâcher un bien présent pour obtenir un bien futur et éviter un mal à venir ; mais changeriez-vous un royaume à venir contre une obole à posséder de suite, et accepteriez-vous cinquante ans de prison pour une heure de divertissement ?

11. Pensez-vous que les biens présents puissent vous rendre entièrement satisfait ? Demandez aux mondains s'ils sont heureux des biens de ce monde ? Et demandez ensuite à ceux qui aiment Dieu , s'ils sont malheureux

de vivre détachés des choses de la terre ? Les uns vous diront qu'ils n'ont pas un moment de repos, et qu'ils n'ont jamais éprouvé ce que c'est qu'un véritable bonheur. Les autres vous répondront qu'ayant trouvé Dieu, ils ne leur reste plus rien à désirer dans cette vie ; et que, s'ils souffrent ici-bas, ils chérissent leurs peines, au moyen desquelles ils se rendent plus agréables au Seigneur qu'ils aiment, et dignes par là de bien plus grandes jouissances dans les siècles éternels. Les pauvres mondains vivent sans cesse dans la crainte de mille maux qui peuvent leur arriver dès ici-bas. Celui qui aime Dieu ne craint rien, rien que le péché. Son unique crainte est de déplaire à Dieu ; mais plein de confiance dans sa bonté, il vit toujours en paix. Venez donc avec moi, dit la religion, je vous conduirai par une voie qui sera pénible aux yeux de la chair, mais douce et aimable aux âmes pures : je ne vous quitterai pas que je ne vous aie vu entrer en jouissance de ce Dieu qui est la source de tous les bonheurs.

12. Ainsi, la religion ne nous fait d'autre commandement que celui d'être heureux pour toujours, d'autre défense que celle de travailler à nous rendre pour jamais misérables : elle nous commande de nous assurer une béatitude éternelle, et nous défend de tomber dans d'éternels tourments ; en nous ordonnant d'aimer Dieu de tout notre cœur, c'est comme si elle nous prescrivait d'être heureux dans cette vie et dans l'autre. Dieu est notre dernière fin, et en lui est tout notre bien ; ainsi en aimant Dieu nous aimons celui qui peut seul nous rendre heureux. Il veut que nous n'aimions autre chose que lui, et il nous prévient que hors de lui nul objet ne saurait nous contenter. Il veut aussi tout notre cœur parce qu'il désire que nous soyons entièrement heureux ; autant nous donnons d'amour aux créatures, autant nous perdons de

notre propre bonheur ; en sorte que le précepte d'aimer Dieu de tout notre cœur renferme notre entière béatitude.

13. C'est donc une erreur de croire que nos inclinations soient nous-mêmes, tellement que satisfaire nos passions, c'est procurer notre bien ; erreur grossière ! Dites-moi : ne serait-ce pas folie à un malade de choisir pour médecin celui qui lui accorderait tout ce qu'il demanderait, même au dépens de sa santé ? Ou bien, qui renoncerait à percer un abcès qui recelle la mort, pour ne pas causer à son malade une légère douleur ? Il faut bien nous persuader que nos appétits ne sont pas nous-mêmes : ce sont les ennemis de Dieu. Satisfaire nos sens est la même chose que de nous condamner nous-mêmes à la mort. Ah ! l'expérience ne démontre que trop que les biens du monde ne peuvent contenter notre cœur ; au contraire, plus nous ne possédons, plus notre cœur demeure affligé et affamé. C'est là entre tant d'autres une grande preuve de ce dogme de notre foi, que Dieu est notre dernière fin, quand on considère l'homme sur cette terre, quelque comblé qu'il soit de richesses, de jouissances, d'honneurs, ambitionnant toujours davantage et n'étant jamais content ; c'est une marque que l'homme a été créé pour un bien infini, qui doit satisfaire entièrement, non seulement les sens du corps, mais aussi les puissances de l'ame ; et ce bien ne peut être que Dieu, qui est la dernière fin, pour laquelle l'homme a été créé ; car autrement, si l'homme eût été créé pour la terre, les biens de la terre le satisferaient comme ils satisfont les brutes, qui ne sont faites que pour la terre. D'un autre côté, demandons à saint Paul l'ermite dans sa grotte, à saint François d'Assise sur les montagnes d'Alverne, et à sainte Marie-Madeleine de Pazzi dans son monastère, s'ils désirent quelque chose de ce monde,

ils nous répondront tous : Nous ne voulons rien, nous ne voulons que Dieu, et rien de plus. Mais écoutons saint Augustin, qui goûta aussi les délices du monde; écoutons-le lorsque, détaché de ces trompeuses jouissances, il se donna entièrement à Dieu : il l'avoue : *Dura sunt omnia, et tu solus requies*. Mon Dieu, dit-il, sans vous tout est peine : vous seul vous êtes la véritable paix, le véritable bonheur.

14. Quelqu'un dira : Je connais la vérité, je sais que toute la paix consiste dans l'amour de Dieu; mais que dois-je faire, si je ne me sens pas attiré vers ce saint amour? Pour y être attiré, vous dirais-je, il est nécessaire que vous chassiez de votre cœur les affections de la terre; autrement l'amour divin ne pourra jamais y entrer. Ensuite il faut prier et demander à Dieu même cet amour : *Trahe me post te in odorem unguentorum tuorum*. Celui qui demande à Dieu la grâce de l'aimer avec persévérance et avec un véritable désir sera exaucé, et il sera abondamment dédommagé, même sur cette terre, de tout ce qu'il aura laissé pour Dieu. Saint Augustin disait : *Quam suave mihi subito factum est carere suavitatibus nugarum! et quasamitere metus fuerat, jam dimittere gaudium erat. Ejiciebas enim eas a me, vera tu et summa suavitas, ejiciebas, et intrabas pro eis omni voluntate dulcior*. David dit enfin : *Gustate et videte quam suavis est Dominus!* (Psal. 33. 9.) O mon Dieu! pourquoi y a-t-il des hommes qui méprisent cette vie sainte, qui consiste à être uni avec vous, eux qui ne l'ont pas même goûtée? Qu'ils la goûtent d'abord, et puisqu'ils la méprisent : mais s'ils parviennent à la goûter, il est certain qu'ils ne la mépriseront jamais.

15. Que cette digression nous serve donc à remercier Dieu du don qu'il nous a fait de la vraie foi, et à déplorer l'aveuglement de ces esprits forts, qui plongés dans

les souillures du vice tachent de se délivrer des remords de leur conscience, en travaillant à éloigner de leur esprit la croyance d'un Dieu qui punit les méchants. Qu'ils se flattent donc puisqu'ils le veulent et qu'ils croient qu'il n'y a pas de Dieu; qu'ils fassent tous leurs efforts pour vivre, comme ils disent, exempts du préjugé des maximes éternelles. Leur conscience ne cessera jamais de crier contre eux dans leurs cœurs jusqu'à la mort; alors les remords se feront sentir avec plus de force encore que pendant la vie, et ils ne trouveront jamais cette paix véritable qui est le seul privilège des âmes fidèles qui croient en Dieu et qui l'aiment.

16. Lucrèce blasphème lorsqu'il dit que son Épicure en ôtant l'existence de Dieu, a dissipé les terreurs et rassuré les esprits des méchants. Parlant de son maître, il s'exprime de la sorte :

*Nam simul ac ratio tua cœpit vociferari,  
Naturam rerum haud divinâ mente coortam,  
Diffugiunt animi terrores.*

Mais Lucrèce lui-même comment trouva-t-il cette paix, si le malheureux (comme il est rapporté dans les notes du poëme de Racine), ne pouvant plus souffrir le tourment de sa conscience et la frayeur de la vengeance divine, se détruisit volontairement à l'âge de 44 ans (1)?

(1) Lucrèce poète latin, naquit d'une famille romaine ancienne et célèbre. On sait de lui qu'étant allé à Athènes pour y étudier, il fut le disciple de Zénon et de Phèdre, épicuriens et se réunit à leur secte. Cicéron et Velléjus louèrent son savoir et son éloquence. Il mourut à l'âge de 43 ou 44 ans, des suites d'une manie que lui causa un philtre amoureux que lui avait donné sa femme Lucille qu'il aimait éperdument. Dans les intervalles de cette maladie, il composa ses livres pestilentiels sur *la Nature des choses*, et ces livres sont les seuls qui nous

Son traducteur anglais, Clecch, avance encore sa mort ; car, suivant lui, Lucrèce se pendit n'étant âgé que de 40 ans. Bayle (disciple fidèle de Lucrèce) qui, en attaquant dans ses ouvrages toutes les religions, la vraie (qui est la chrétienne) aussi bien que les fausses, s'efforce de mettre en doute toutes les choses de la foi, afin qu'on ne croie plus à rien, Bayle dit que Calligula, Néron et d'autres monstres semblables, au milieu de leurs scélératesses, hurlaient quelquefois, par la crainte qu'ils éprouvaient en eux-mêmes à la seule idée, de l'existence d'un Dieu qui punit les impies. Le savant et érudit père Valsecchi, dans son célèbre ouvrage publié l'année dernière, intitulé *des Fondements de la Religion*, etc. (ouvrage dans lequel je confesse avoir puisé beaucoup de lumières), raconte, au livre premier, *chap. 10, nom. 4*, qu'au temps d'Henri-le-Grand, certains libertins disaient : « Ne pourriez-vous pas nous accorder, ô prêtres, ou la certitude qu'il n'y a point de péché et que Dieu nous permet de faire ce qu'il nous plaît, ou la liberté de pouvoir dire qu'il n'y a point de Dieu ? Du moins, d'ici notre mort,

soient restés de lui ; plusieurs auteurs disent qu'il se suicida l'an 181. C'est là au moins ce qu'écrivent de lui Vossius, Bayle d'après Scaliger, et Gassendi. Ovide (*lib. I, de Arte amandi, Eleg. 15*) en parlant de Lucrèce s'exprime ainsi :

*Carmina sublimis tunc sunt peritura Lucretii,  
Exilio terras cum dabit una Dies.*

A la mort de Lucrèce on peut joindre la fin malheureuse du célèbre et monstrueux Vanini, appelé par Bayle *l'illustre martyr de l'athéisme*, lequel (suivant Grammont, liv. 3) fut emprisonné à Toulouse, en France, à cause de son impiété. Le coupable ayant feint de devenir catholique, le châtement fut différé ; plus tard, la tromperie fut découverte, et il fut condamné à mort. Ce misérable mourut comme une brute, au milieu des angoisses et des remords. Telle est la vie et la mort de ceux qui se vantent de ne croire ni en Dieu, ni en l'éternité.

ne troublez plus le repos dont nous jouissons par l'oubli de cette vérité. » A ces libertins un théologien répondit : *Ce n'est pas notre voix qui vous inquiète, ce sont les cris qui partent de tous côtés, et qui vous disent qu'il y a un Dieu qui connaît vos pensées et vos actions.* De manière que la raison première de l'incrédulité de ces impies, qui se fatiguent de notre temps à publier tant de livres empoisonnés, c'est le désir qu'ils auraient de faire toute sorte de maux sans crainte et sans remords. Qu'on leur accorde donc (dit le P. Valjechi) d'être impunément méchants, et bientôt vous les verrez cesser d'écrire et même de parler contre la religion.

17. Mais venons-en maintenant à parler de cet ouvrage : nous n'entendons pas, dans ce livre, nous adresser à ceux qui ont besoin d'examiner les preuves de la foi pour l'embrasser, mais nous parlons à ceux qui croient déjà, afin qu'ils se consolent dans leur croyance, et qu'ils rendent grâces au Seigneur qui les en a rendus dignes. Néanmoins les preuves qui seront présentées ici contre le matérialisme et le déisme (erreurs qui règnent aujourd'hui et qui parcourent, plus que toutes autres, non seulement les contrées hérétiques, mais aussi les catholiques) sont plus que suffisantes pour convaincre tout sectaire de son erreur et de sa déviation hors de la voie du salut. Dans la première partie, on donnera les preuves de l'existence de Dieu contre les matérialistes, en combattant leur faux système de la matière éternelle; dans la seconde partie, on prouvera, contre les déistes, la vérité de notre religion révélée; et, enfin, dans la troisième partie, on prouvera, contre les infidèles et contre les hérétiques, que notre religion catholique est la seule qui soit vraie : mais, comme on ne peut pas convaincre les athées qui nient Dieu, par la vérité de la révélation divine, si on ne leur démontre pas d'abord

qu'il y a un Dieu *révélant*, la première partie sera entièrement employée à prouver l'existence de Dieu.

18. Je sais bien que sur cette matière il a paru plusieurs livres savants et volumineux ; mais, par désir d'être utile au public, j'ai pensé qu'il pourrait être bon de renfermer dans cet ouvrage, et le plus brièvement qu'il m'a été possible, les notions les plus utiles et les raisons les plus convaincantes à opposer aux écrits fallacieux de ces incrédules. J'ai tâché de tout renfermer dans ce livre, afin que ceux qui ne peuvent faire la dépense d'acheter de grands ouvrages, ou bien qui n'ont pas le temps de les lire, puissent y retrouver l'utile connaissance des erreurs qui aujourd'hui courent l'Europe, et des provinces d'outre-monts pénètrent malheureusement et se répandent dans notre Italie ; et en même temps les réponses à faire aux sophismes des incrédules.

## CHAPITRE II.

Où l'on prouve l'existence de Dieu par l'existence des choses créées, lesquelles ne pourraient exister si elles n'avaient eu un premier principe.

1. Nous voyons sur la terre des hommes, des animaux, des montagnes, des mers, des fleuves et des plantes ; nous levons les yeux, et nous voyons le ciel, les étoiles, les planètes. Qui a fait toutes ces créatures ? Elles n'ont pu certainement tirer leur existence du néant, car ce qui n'est rien ne peut rien, et par là même ne peut créer : car créer est l'œuvre d'une puissance souveraine et infinie. Par cette même raison, ces créatures n'ont pu se donner l'existence d'elles-mêmes : car si elles n'existaient pas auparavant, elles ne pouvaient se donner l'être



qu'elles n'avaient pas ; et cela suivant l'axiome connu : *nemo dat, quod non habet*. Autrement, il en résulterait que la même chose serait en même temps produite et non produite ; produite, par la raison qu'elle n'existait pas auparavant, et qu'elle existerait dès lors, et non produite, parce qu'elle aurait reçu l'être d'elle-même et non d'un autre.

2. Les matérialistes disent que tout est matière, et que cette matière est éternelle et improduite ; de sorte que toutes choses ont reçu l'être de la matière, laquelle a eu l'existence par elle-même, et par elle ensuite toutes choses ont été produites. Mais, se demande-t-on, si cette matière a reçu l'être d'elle-même, et est indépendante, pourquoi est-elle aussi imparfaite ? qui l'a privée de l'intelligence et de tant d'autres perfections qu'elle pouvait avoir ? Exister par soi-même et être indépendant, c'est le propre de l'être très-parfait, lequel ne dépend de personne, n'a rien qui puisse le borner et le restreindre dans ses perfections d'une manière déterminée. Par conséquent si nous voyons que toutes les créatures sont bornées et imparfaites, il est certain qu'elles n'ont reçu leur existence ni d'elles-mêmes, ni de la matière incréée, qui serait également imparfaite ; mais elles ont dû la recevoir d'un principe indépendant et infiniment parfait : car s'il n'était pas tel, il n'aurait pas l'être de soi-même, mais il aurait dû le recevoir d'un autre être, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on soit arrivé à cette cause suprême, qui est par elle-même et qui possède toutes les perfections dans un degré infini : tel est Dieu. Les saintes écritures nous disent ensuite que les créatures mêmes nous démontrent l'existence d'un créateur de toutes choses, et de telle manière que celui qui ne le croit pas est inexcusable : *A magnitudine speciei, et creaturæ cognoscibiliter poterit creator horum videri*, (Sap. 13. 5.) *Loquere terræ et*

*respondebit tibi... quis ignorat, quod omnia hæc manus Domini fecerit? (Job. 12. 7). Invisibilia enim ipsius a creatura mundi per ea, quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur; simpiterna quoque ejus virtus, et divinitas ita ut sint inexcusabiles. (Rom. 1. 19).*

3. Il est absurde de recourir à une chaîne infinie des causes produisantes, et de dire que tous les êtres existants n'ont pas eu un commencement, mais qu'ils ont été produits par la matière éternelle, dépendant l'un de l'autre par une série infinie de causes. Cela est absurde, dis-je, car tous ces êtres étant dépendants les uns des autres, ainsi qu'on veut le supposer, l'on doit nécessairement admettre un premier principe indépendant duquel ils ont eu leur origine; autrement il faudrait dire que tous ces êtres d'une part sont dépendants, puisque l'un dépend de l'autre, et qu'au contraire, pris collectivement, ils sont indépendants, tellement qu'ils n'ont reçu leur origine d'aucun premier principe.

En outre, la matière, en aucun sens n'a pu être éternelle et sans commencement, parce que cette matière n'étant qu'un assemblage d'objets matériels particuliers, qui n'ont pu avoir l'être d'eux-mêmes, tous ont dû le recevoir d'un principe supérieur et indépendant de la matière.

4. Les matérialistes répliquent : mais votre argument passe du *distributif au collectif*, c'est-à-dire des parties au tout : c'est comme si on disait : chaque pierre de ce palais est petite; donc ce palais est lui-même petit. Nous répondons : il est vrai que cet argument ne prouve rien quand on ne parle que des qualités accidentelles d'un objet, comme de ce qui est relatif à la quantité des parties grandes ou petites ; mais il est valable quand on parle des qualités essentielles à la nature de la chose, et qui font abstraction de la distribution ou collection

des parties. De sorte qu'on peut très bien dire : chaque pierre est matérielle : donc tout le palais est aussi matériel ; chaque homme est raisonnable : donc tout le genre humain est raisonnable. Si donc chaque cause, dans la reproduction des êtres, est dépendante, toute la série des êtres est aussi dépendante. Que ces productions supposées des êtres matériels soient infinies, il n'importe pas davantage, parce que leur infinité leur est extrinsèque et ne change pas leur nature, qui est d'être dépendantes; d'où il s'ensuit que si l'on ne supposait pas une première cause d'où elles ont reçu leur naissance, aucune d'elles n'existerait. Et ceci s'expliquera par un exemple. Puisque nul homme n'a reçu l'être de soi-même, chacun conçoit que s'il n'avait pas existé un premier homme, il n'y aurait eu ni le second, ni le troisième, ni aucun autre. Si donc tous sont nés l'un de l'autre, il faut admettre un premier principe duquel tous les autres descendent et ont reçu leur existence; autrement ils seraient tous produits, mais sans principe, de manière que ce seraient autant d'effets sans cause, ce qui est impossible.

5. En outre de cela, si l'on voulait admettre cet enchaînement infini de causes et d'effets produits l'un par l'autre, il serait impossible qu'il existât maintenant quelqu'un de ces effets infinis (car on suppose leur production éternelle, *a parte antea*); en sorte que s'il n'y avait pas eu un premier principe, il n'y aurait aujourd'hui aucun des objets que nous voyons. La raison en est claire, parce que ces effets étant infinis *et ab æterno*, pour arriver au temps présent, ils auraient dû passer l'éternité; or l'éternité est *impertransible*: il aurait dû s'écouler un nombre infini d'années; mais ces années étant infinies, elles n'auraient jamais pu passer ni s'écouler. Lors donc que nous voyons tant d'objets

existants, nous ne pouvons pas nier qu'ils aient eu leur origine d'une première cause qui leur a donné l'être.

6. Que le monde n'est pas éternel, mais qu'il a été fait dans le temps : cela se déduit encore clairement de quantité de raisons naturelles et démonstratives.

Cette opinion du monde éternel, Aristote (*lib 1. de cælo, cap 10.*) se vanta d'en avoir été le premier inventeur ; du reste tous les philosophes anciens, Thalès, Pythagore, Anaximandre et les autres, ont cru que le monde avait été fait dans le temps ; cela est clairement démontré par les histoires anciennes de toutes les nations, et par toutes les chronologies qui, en nous racontant l'origine du monde, attestent par là qu'il n'est pas éternel.

Il n'y a pas d'histoire plus ancienne que celle de Moïse, qui écrit : *In principio Deus creavit cælum et terram* (Gen. 1. 1.). Et telle a été toujours la croyance et la tradition commune de tous les hommes.

7. Telle a été également l'opinion des Phéniciens, comme le raconte Sanchoniaton qui a recueilli les histoires de ces peuples. Philon les a traduites, et Eusèbe (*Præpar. Evangel. lib. 1. cap. 10.*) nous en cite le fragment suivant : *Phœnicium theologia principium hujus universi ponit aerem tenebrosum et spiritatem, sive spiritum aeris tenebrosi, et chaos turbidum, hæc porrò infinita fuisse, multoque tempore ignara termini, at ubi spiritus amore principiorum suorum tretus est, factaque est inde mixtio, huic nexui nomen factum cupidinis, tale fuit inicium procreatorum rerum omnium. At spiritus generationem sui nullam agnoscebat.*

Mégastine, dans Strabon, (*lib. XV*), parlant des Indiens, s'exprime ainsi : *De multis eos cum græcis sentire, ut quod mundus et ortus sit et interiturus : quod*

*eum opifex ejus, et gubernator Deus universum pervadat.* De même Laerce ( *in proemio* ), en parlant des Egyptiens : *Principium esse molem confusam ; ex hac discreta elementa quatuor ; et animalia perfecta.* ( Vid. Grotius, de Veritat. Relig. Christ. adnot. § 16. liv. 1. ), où l'on trouve rapportées par les païens, quoique corrompues par des circonstances fabuleuses, presque toutes les particularités de l'histoire de la création écrite par Moïse du 1<sup>er</sup> au 7<sup>me</sup> jour, ce septième jour, ainsi que l'attestent Théophile d'Antioche ( lib. 2. ad Autolye ) et Josèphe, historien juif ( *advers. Appion, 2* ), était un jour de fête chez toutes les nations, *festus dies, non uni urbi aut religioni sed universo.*

De plus, Homère et Orphée, poètes grecs, ont chanté la naissance du monde, et Berosé, Chaldéen, suivant le même Josèphe, ( *contra Appion, lib. 1.* ), raconte, d'après de très anciennes écritures, l'histoire du déluge, de la destruction des hommes et de l'arche, absolument de la même manière que Moïse. La même chose est rapportée par Abidène, suivant Eusèbe ( lib. 9, chap. 2. ), mais il y mêle quelques fables ; ce qui d'ailleurs est bon à remarquer, afin d'écartier le soupçon que cet auteur ait puisé dans le livre de Moïse. Nous trouvons les mêmes assertions dans Alexandre Polyhistor, auteur grec cité par saint Cyrille d'Alexandrie ( *strom. 5* ), et dans Lucien, cité aussi par Plutarque ( *de terrestr. aquat. anim.* ) Nous y voyons que les païens donnaient à Noé le nom de Janus, et qu'ils lui attribuaient deux visages, parce qu'avant et après le déluge il avait vu l'ancien et le nouveau monde. Noé signifie *requies*, et c'est pour cela que les païens nommaient Janus *Præses januarum* ; en sorte que du mot *Janua* dérivait le nom de Janus. La fermeté des portes assure la tranquillité des maisons. Aussi à Rome, en temps de paix publique, les portes du

temple de Janus étaient fermées ; l'on ajoute que sur les médailles de Janus l'on voit gravé un navire qui figure l'arche de Noé. Lucrèce, au liv. 5<sup>e</sup>, prouve aussi que le monde n'a pas été éternel, et il s'appuie sur l'histoire universelle dont les bornes ne dépassent pas la guerre de Troie. Plusieurs autres histoires qui sont entre les mains de certains peuples ne sont que de pures fables, et avec tout cela, elles sont d'une date bien postérieure au déluge. Chez les Chinois, l'histoire ne remonte que jusqu'au roi Yaco, auquel Confucius fait dire que de son temps les eaux s'étaient élevées jusqu'aux cieux. M. Freret dit que le regne du roi Yaco commença dix ans après la vocation d'Abraham.

8. Les païens connurent aussi l'édifice gigantesque que les hommes cherchèrent à ériger après le déluge. *Affectasse ferunt regnum cœleste gigantes*. Ainsi chante Ovide (métamorph. 1) ; suivant lui, les géans firent la guerre aux dieux, en amoncelant vers le ciel de gros rochers qui ne sont autres que les pierres de la tour de Babel. Virgile mentionne aussi ce fait (Georg. lib. 1), ainsi qu'Abidène cité par saint Cyrille (*lib. 1. contra Jul.* En outre, plusieurs auteurs anciens, comme Tacite (*lib. 5. ; Pline, lib. 5. cap. 16. et lib. 35. cap. 15 ; Strabon, liv. 16. et Diodore de Sicile, liv 19*), font mention de l'incendie de Sodôme. Bérose, suivant Josèphe, parle de la vocation et des vertus d'Abraham. Dieu voulut donc ainsi que les vérités les plus anciennes des saintes écritures fussent connues même des autres peuples qui n'avaient aucune idée de ces écritures. Ces traditions confirment le fait de la division des langues qui fut la cause de la rupture des relations entre les hommes. Que l'on fasse attention que les enfans des patriarches pouvaient recevoir les traditions de leurs ancêtres, à cause du grand âge où ceux-ci parvenaient ; l'on sait

que Noé ne naquit que 126 ans après la mort d'Adam (Gen., chap. 5.), de manière qu'il pouvait bien, à l'âge de 30 ans, apprendre l'origine du monde de ceux mêmes qui avaient connu Adam, et particulièrement de Lameck, son père, né 56 ans avant la mort d'Adam. Ainsi Abraham put apprendre de Noé (car il naquit 58 ans avant la mort de ce patriarche) tout ce que celui-ci savait d'Adam; et Moïse put bien aussi savoir toutes les choses par Caath, son aïeul, qui avait vécu avec Jacob, petit-fils d'Abraham.

9. Retournons maintenant à la question de l'éternité du monde; si le genre humain était éternel, il y aurait eu une nation éternelle, ou du moins une nation dont on n'aurait pas su indiquer l'origine : or cette nation ne se trouve pas. Moïse, à lui seul, raconte et renferme dans son récit les origines des peuples les plus anciens, comme des Hébreux, des Phéniciens; des Egyptiens, des Assyriens, des Perses et des Arabes. Les historiens Grecs (*suyvant* BOCHARD, *Géogr. sac.*, et JACQUELOT, *de Exist. Dei*) nous indiquent les origines de toutes les nations qu'ils ont connues, comme les Athéniens, les Siciliens, les Italiens, les Arcadiens, les Spartiates, les Thébains, les Corinthiens, les Crétois, les Macédoniens, etc.; de tout cela, nous pouvons conclure sur l'origine de tous les autres peuples : car, si le monde était éternel, personne ne pourrait nous persuader que la Grèce, qui est une contrée située presque au milieu de la terre, fut restée pendant si long-temps tellement déserte qu'elle n'aurait point eu d'habitans auxquels ou eût pu transmettre le mystère de l'éternité du monde, ou du moins de son immémoriale antiquité; que si, au contraire, la Grèce a eu des habitans, comment se fait-il qu'elle soit privée de mémoires qui aillent au-delà de 2000 ans? Les hommes, par un penchant naturel, aiment à laisser

à leurs descendants la mémoire d'eux-mêmes et de leurs ancêtres; et nous voyons cependant que les anciens ne nous ont point laissé de monumens dont l'époque remonte au-delà de 20 siècles.

10. De plus, si le monde est éternel, pourquoi n'a-t-on pas trouvé plus tôt et perfectionné les arts et les sciences qui existent aujourd'hui? Peu de siècles ont suffi à les inventer et à les perfectionner, et avant l'époque de leur invention, une éternité a été insuffisante à les produire? Les arts et les sciences, et c'est une vérité démontrée, ont une origine récente. Varron affirme que de son temps on pouvait à peine citer une science qui comptât mille ans. En effet, l'on raconte que Cérès, qui vécut vers l'an 1409 avant Jésus-Christ (ainsi qu'il résulte d'un marbre antique qui est conservé à Oxford), fut la première qui montra aux Grecs la manière de semer et de moissonner le bled. Moïse a écrit que l'usage du vin fut trouvé d'abord par Noé, connu par les Grecs sous le nom de Bacchus. Pline nous apprend que le premier inventeur des poids, des mesures et de la monnaie, a été. Fidon d'Argos, qui vivait l'an 895 avant Jésus-Christ, ainsi qu'il paraît par le marbre d'Oxford. Anaximandre, ou Anaximène, inventa l'horloge solaire dont l'usage, suivant Hérodote, fut suivi par les Grecs. Dédale inventa la sculpture des statues que perfectionnèrent ensuite Phydias et Lisippe. Elien dit que l'art de la peinture était si grossier dans les commencemens, qu'on était obligé d'écrire au bas du tableau le sujet que le peintre avait voulu représenter. Les premiers vaisseaux, suivant l'opinion commune, furent construits par les Phéniciens, et le premier navire que l'on vit en Grèce y apparut 511 ans avant l'ère chrétienne. L'usage des lettres fut enseigné par Cadmus vers 1490 avant Jésus-Christ, car nous n'avons des temps anciens d'autres mé-



moires que les hyéroglyphes inventés par les Egyptiens.

11. Pour ce qui concerne les sciences, l'on sait que les premiers observateurs des astres furent les Babylo-niens, desquels Thalès apprit l'astronomie qu'il enseigna ensuite aux Grecs. Pythagore commença à enseigner la musique et la philosophie, qui étaient tout-à-fait incon-nues en Grèce, et Hippocrate fut le premier qui rédigea des principes sur la médecine. On sait que les premiers législateurs qui firent des ordonnances pour le gouverne-ment civil des peuples, furent Moïse chez les hébreux ; Zo-roastre chez les Perses, Orphée chez les peuples de la Thrace, Lycurgue chez les Lacédémoniens, Thésée et Solon chez les Athéniens, et Pythagore chez les Grecs.

12. Si l'on veut remonter à l'origine des diverses re-ligions de l'humanité, on sait comment s'est introduite l'idolâtrie ; on sait qu'Eutemerus écrivit de la naissance et de la vie des divinités du paganisme, ce qui fait dire à Epicure, cité par Cicéron : *Omnem eorum cultum fuisse in luctio*. Le savant auteur Jacquelot, dont nous avons parlé, dans son livre *de Exist. Dei*, montre aussi l'origine des temples, des autels, des oracles et de toutes les choses sacrées appartenant au culte divin. L'histoire nous désigne également les premiers athées qui nièrent Dieu, c'est-à-dire Anaximandre, Leucippe et Démocrite, quoique Lucrèce veuille attribuer à son ami Epi-cure la belle gloire d'avoir été le premier athée, d'où il suit qu'avant l'arrivée du Rédempteur, il n'y a vait au monde d'autre religion que la superstition des idolâtres et la véritable religion des Hébreux. Depuis la rédem-p-tion, chacun connaît, d'après les histoires publiques, l'o-rigine de notre religion chrétienne et les différentes sectes qui se sont introduites chez les nations.

13. Concluons. Selon le témoignage commun des histoires et de toutes les traditions humaines, il y a en-

viron quatre mille ans , le genre humain se composait d'un assez petit nombre de familles sans lois civiles, sans lettres, sans commerce, sans arts ni sciences. Ensuite, commencèrent à se former les hameaux, les villages, les villes, les royaumes, les lois, les arts, les sciences, toutes choses qui n'ont point laissé de traces dans les années éternelles qui s'étaient écoulées jusqu'alors, comme le supposent vainement les athées.

14. Il ne sert de rien de répondre que s'il n'y a pas de mémoires plus anciens, c'est parce que les incendies, les tremblemens de terre, les déluges ont pu éteindre des nations qui savaient toutes ces choses, et que c'est pour cela que l'on a perdu la connaissance des royaumes qui ont existé pendant toute cette éternité, ainsi que des sciences et des arts : car on peut répliquer que ces incendies, ces tremblemens de terre, ces inondations, ont pu avoir lieu dans plusieurs contrées, mais jamais sur toute la surface de la terre; et l'on ne saurait dire que ces catastrophes ont détruit tous les hommes : car, s'il en était ainsi, il ne resterait plus d'hommes vivans au monde, ou bien il faudrait soutenir qu'après ces destructions de nouveaux hommes seraient nés sans pères. Si donc il est resté plusieurs hommes descendans de ceux qui ont été *ab æterno*, ces mêmes hommes auraient dû recevoir de leurs ancêtres les anciennes traditions et les transmettre jusqu'à nous. Ces destructions de l'espèce humaine n'auraient pu être plus grandes que celle qui arriva du temps de Noé; pourtant, par le moyen du petit nombre d'hommes qui ont survécu au déluge universel, nous avons pu avoir connaissance, et d'une manière distincte, des choses passées jusqu'alors. (V. Jean Hookc, *Relig. nat. et rev. principia*, tom. 1, sect. 1, arg. 4. ex pag. 23.) On trouve dans cet ouvrage de plus amples informations sur ces matières,

que je n'ai traitées ici que d'une manière abrégée. Au reste, j'ai déjà dit que toutes ces raisons par lesquelles nous disons que le monde n'est pas éternel, sont des raisons de convenance : les raisons fondamentales sont celles que nous avons exposées en commençant, c'est-à-dire que les êtres particuliers qui existent maintenant, étant, comme nous le voyons, des êtres produits, ils n'ont pu tirer leur existence ni d'eux-mêmes, car s'ils n'existaient pas auparavant, ils ne pouvaient pas se donner une existence qu'ils n'avaient pas. Le néant ne peut rien, et ils ne pouvaient non plus exister l'un par l'autre, *ab æterno*, sans une cause première : autrement, ils eussent été des effets produits sans cause, produisant des effets indépendants et ne tirant point leur origine d'un autre être : ce qui est évidemment absurde. En outre de l'absurdité monstrueuse qu'il y a à admettre la série infinie de ces productions se succédant les unes aux autres *ab æterno*, il s'ensuivrait encore qu'aujourd'hui même il n'existerait aucun être, puisque l'éternité est *impertransible* et l'infinité *interminable*.

### CHAPITRE III.

Où l'on prouve l'existence de Dieu par la disposition du monde, qui est établi dans un ordre si parfait et si solide.

1. Les matérialistes disent que, pour exclure la nécessité d'un premier principe créateur de toutes choses, il n'est pas nécessaire de recourir à la production infinie des causes ; car ils ont rêvé que la matière est créée et que c'est de cette matière qu'ont été formées toutes choses, ou par la combinaison fortuite des atômes,

comme disent les *Démocristes*, ou bien encore, suivant d'autres, d'une autre manière, sans exiger l'intelligence et la liberté d'aucun agent; en sorte que tous les objets de ce monde sont formés au hasard, sont tous matière, et non seulement les corps, mais aussi les âmes des hommes.

2. Mais comment pourra-t-il se persuader cela celui qui (ayant mis de côté toutes les autres preuves de l'existence de Dieu) ne considère que l'ordre si réglé et si stable de toutes les choses que nous voyons?

Dans la région céleste, nous voyons les étoiles qui toutes se meuvent en ordre et de telle manière que chacune d'entre elles occupe constamment sa place, avec la distance déterminée, et que l'une ne trouble jamais le mouvement de l'autre.

Nous voyons le soleil qui, par un mouvement rapide, tourne au tour de la terre, et qui, sans varier son cours, sépare, à intervalles fixés, le jour de la nuit, servant, pendant le jour, comme de lumière aux hommes, afin qu'ils puissent se livrer à leurs occupations, et se cachant la nuit pour faciliter le repos, après les fatigues du jour. De même, le soleil divise les saisons de l'année, en donnant, par son cours, pendant l'été, la chaleur nécessaire à la production des fruits et des blés, et, pendant l'hiver, le froid, qui est également nécessaire à la réparation des forces de la terre.

Nous voyons la lune qui tourne aussi autour de la terre, d'un cours moins vaste, mais non moins assuré. Pendant la nuit, elle brille pour les voyageurs, et sa bénigne influence est utile en mille manières aux habitants du globe. Et il se trouverait quelqu'un pour dire que tout cela est l'œuvre du hasard?

3. Considérons maintenant la terre couverte de plantes et d'arbres; la terre qui, dans leur temps, donne les

fruits, les blés, les herbages, fournit les métaux et tant d'autres choses nécessaires et utiles à la vie de l'homme ; elle est diversifiée par des plaines, des monts, des bois, des rivières et des fontaines, choses qui servent toutes aux hommes et aux bêtes, soit pour la nourriture, soit pour l'utilité de la vie.

La terre n'est pas plane ; mais elle a une forme sphérique, afin que ses différentes parties reçoivent successivement la lumière et la chaleur du soleil, ainsi que l'écoulement nécessaire des eaux dont elle est environnée ; autrement elle ne serait qu'un amas de sable stérile et aride, dépourvu de plantes, de fruits, et de ces vapeurs qui lui sont si nécessaires, puisqu'elles produisent les nuages et les pluies ; la terre est environnée de l'air, chose si nécessaire à la vie des animaux et des végétaux, au son de la voix, à la formation des vents et à la conservation des aliments.

Et tout cela serait l'effet du hasard ?

4. Nous voyons, en outre, la mer qui s'étend autour de la terre, et quoique plus grande qu'elle, et souvent agitée par les vents, se maintenir néanmoins dans ses limites. Job demande : *Quis concludit ostiis mare ?... circumdedi illud terminis meis et posui vectem et ostia et dixi : Usque hic venies, et non procedes amplius, et hic confringes tumentes fluctus tuos.* (Job. 38. 11. et seq.) Qui est donc celui qui a déterminé les limites à cette mer et l'empêche d'inonder la terre ? Est-ce le hasard ou la nature ? Ce ne peut pas être la nature, puisque, suivant l'ordre naturel, la terre devrait être engloutie par la mer ; ce ne peut non plus être le hasard, parce que le hasard ne peut changer l'ordre de la nature des choses. Remarquons ensuite que les eaux de cette mer sont salées. Pourquoi sont-elles salées ? est-ce par l'effet du hasard ? non, c'est le suprême Créateur

qui en a ainsi sagement disposé : car autrement les eaux se corrompraient dans le temps calme, et, en se corrompant, elles ne pourraient pas nourrir les poissons qui servent à la nourriture des hommes.

A tout cela ajoutez le don providentiel *du feu* : sans le feu, on ne pourrait ni fondre les métaux, ni former les vases d'argile. On ne pourrait s'éclairer pendant la nuit, on n'adoucirait pas le froid de l'hiver. Sans le feu, beaucoup de choses ne pourraient se conserver.

Qui n'a pas admiré la variété des plantes qui naissent des graines souvent si petites ? les plantes dont les unes servent à la médecine, d'autres à la nourriture de l'homme, d'autres à la construction des édifices, et toutes ces plantes, quoique de différentes espèces, reçoivent leur vie de la terre. Combien est admirable la structure intérieure des racines et des semences qu'elles produisent pour leur propagation ! Qui n'admire la diversité des animaux, l'art avec lequel ils sont formés, leur instinct de s'alimenter suivant les besoins de leur espèce, en distinguant la nourriture utile de celle qui leur est nuisible ; de conserver leur vie, de composer leurs nids, et de servir les hommes, en labourant la terre, en portant des fardeaux, ou de les réjouir par leurs chants, comme font les oiseaux ? Et à tous ces divers animaux, la nature a préparé des alimens qui leur sont propres.

6. Mais, surtout, qui n'a pas admiré la structure du corps de l'homme, ce corps si prêt à se mouvoir selon le commandement de la volonté ? Les cinq sens sont autant d'avertissemens de l'âme, qui la préviennent de la qualité des objets extérieurs. Les yeux sont placés en haut pour régler les actions ; à eux seuls, ils sont une complication de merveilles : combien de parties concou-

rent à leur construction ! combien d'humeurs ! combien de nerfs ! combien de muscles ! Si l'on veut ouvrir les yeux pour regarder, voici de petits ressorts qui vont les ouvrir ; si l'on veut les fermer pour s'abandonner au sommeil, ces mêmes ressorts vont les clore.

Veut-on exprimer par les yeux les différentes passions de l'ame, la colère, la douleur, la joie, l'affection ? les moyens sont à votre disposition. Il en est de même de la langue, qui sert non seulement à la dégustation, mais aussi à la prononciation des paroles, en faisant en sorte par ses différens mouvemens qu'une syllabe ne soit pas confondue avec une autre. L'étonnement augmente si l'on considère l'intérieur du corps. Au centre est le cœur qui, se mouvant par lui-même, donne le cours au sang et à toutes les humeurs du corps, et la sensibilité à toutes les autres parties qui perdent immédiatement le mouvement aussitôt que le cœur s'arrête. Le cœur est l'instrument principal de la circulation du sang, lequel part du cœur et se rend dans les artères qui sont autant de tubes destinés à le transmettre dans les moindres parties du corps. Le sang se répand ensuite dans les veines, qui sont des tubes d'une structure différente, et qui sont destinés à le ramener au cœur, comme au terme de la circulation.

7. Combien de compartiments, d'alvéoles, de forces, n'aperçoit-on pas dans le cerveau ! C'est du cerveau que partent tous ces fils de nerfs qui, présents dans tout le corps, en retiennent une correspondance réciproque et continuelle entre le *sensorium commune* et les diverses parties de la machine. C'est au cerveau que l'on place d'ordinaire le siège principal de l'ame ; c'est au cerveau que réside la fantaisie, que sont les idées et les images des objets acquises par le moyen des sens ; et jusqu'à présent, malgré toutes les peines que se sont donnés les phi-

losophes, l'on n'est pas encore parvenu à savoir comment les idées et les images des objets s'impriment dans le cerveau, et s'y conservent quelquefois long-temps sans que l'une soit effacée par l'autre. Non moins admirable est la structure des poumons. L'air y entre, et les poumons, en guise de soufflets, se dilatent, et, en se dilatant, ils compriment les canaux du sang qui sont près du cœur; au moyen de cette pression, le sang se subtilise et se vivifie, en se mêlant à la partie la plus pure de l'air. L'air entré dans les poumons devient incapable après quelque temps de rafraîchir le cœur; soudain un autre mécanisme presse les poumons et en fait sortir cet air et fait place à un air nouveau : de cette manière les poumons, en se serrant et en se dilatant, entretiennent la respiration perpétuelle si nécessaire à la vie, et cela arrive même lorsque l'homme dort. Dans les nerfs est renfermée l'harmonie de toute la machine. Les muscles, les fibres servent à exécuter les mouvements volontaires de l'homme. Les os soutiennent la machine; mais afin qu'ils n'empêchent pas les mouvements du corps, ils sont divisés en parties qui sont jointes entre elles par des liens. Quoi de plus admirable aussi que ces conduits presque invisibles qui existent dans le corps, et qui servent à épurer les humeurs. Ils sont tellement nombreux que le physicien *Lewenock* a prouvé, par des démonstrations mathématiques, que, dans une seule parcelle du corps humain, ne fût-elle pas plus grosse qu'un grain de sable, on peut compter 12,500 de ces petits canaux.

8. Combien enfin sont merveilleuses les qualités de l'ame qui est la partie la plus noble de l'homme, enrichie des puissances de l'intellect, de la mémoire et de la volonté. L'homme par son ame pénètre la beauté des cieux et de la terre, connaît le cours des planètes, prédit les éclipses et les équinoxes. Il connaît l'honnêteté des actions, la prudence des procédés, la justice



des jugemens et l'essence naturelle de tant de choses diverses. L'homme par son esprit invente des arts nouveaux, des instruments de mathématiques, au moyen desquels l'on observe tant de choses merveilleuses.

9. Maintenant, qui jamais a pu penser que toutes ces choses si bien disposées, si constantes dans leurs effets, aient été faites par le hasard ? Si l'on voit un tableau dont les figures soient proportionnées, l'action appropriée, les couleurs harmonieuses, pourra-t-on dire que ce tableau doit son origine à un mélange fortuit de couleurs ? Celui qui lit l'Énéide de Virgile, une oraison de Cicéron, pourrait-il dire que ces chefs-d'œuvre se sont trouvés composés par des caractères qu'on a jetés au hasard ? Et comment alors serait-il permis de prétendre que les hommes, les animaux, les cieux et le monde entier aient été faits au hasard ? Un auteur cité par Cicéron, *lib. 2. de Nat. Deor.* s'exprime ainsi : *Simundum efficere potest concursus atomorum, cur porticum, cur templum, cur domum non potest quæ sunt minus orperosa et multo faciliora ?* Celui qui voit une horloge s'imagine certainement que celui qui l'a faite est doué de talent : et en voyant ensuite tant de créatures de formes aussi admirables, ne fût-ce qu'un moucheron ou une fleur, dont la structure est beaucoup plus belle que celle d'une horloge, ne doit-il pas croire également que celui qui a formé ces êtres est aussi doué d'une grande intelligence ? Qui jamais sera assez insensé que de croire que le hasard, qui est aveugle et qui n'a ni esprit, ni ordre, ait pu former et conserver un ordre comme celui qui règne entre toutes les choses de ce monde, que le hasard, ait commandé au soleil de faire régulièrement son cours tous les ans et tous les jours ? aux animaux de se reproduire et toujours dans la même espèce, aux arbres de ne porter que les mêmes fruits, et dans les mêmes saisons ?

10. Comment donc enfin le hasard et la matière, qui n'ont ni intelligence ni ordre, ont-ils pu donner et conserver une existence proportionnée, aussi réglée à toutes ces différentes créatures, existence qui dure constamment depuis près de soixante siècles? Qui ne voit pas que pour faire toutes ces merveilles il fallait une puissance de sagesse infiniment supérieure à la nôtre? Le hasard n'est point une cause, mais c'est un défaut de la cause. Supposons que, par la combinaison de la matière, toutes ces créatures eussent été formées des mains du hasard (ce qu'il est impossible de supposer), comment une telle combinaison aurait-elle pu durer paisiblement et durant si long-temps sans variation et sans confusion, n'y ayant aucune puissance qui conservât dans son ordre chaque espèce de créatures.

11. Il faut donc convenir, ainsi que l'avoua même un païen, Cicéron, que ces opérations n'ont pu être formées et dirigées que par un esprit très élevé, qui gouverne et dispose de tout : *quid potest esse tam apertum, cum cælum aspiciamus, quam aliquod esse numen præstantissimæ mentis, quo hæc regantur?*

12. Enfin, les matérialistes convaincus par cette vérité répondent et disent, que la formation de toutes les créatures et l'ordre constant qui leur a été donné, ne provient pas du hasard, mais de la nature elle-même. A cette réplique nous satisferons en peu de mots. Nous leur demanderons : Qu'entendez-vous par cette nature? a-t-elle une intelligence? Non; or, si elle est privée d'intelligence, elle n'a pas pu, ainsi que nous l'avons vu, former ce monde pour la formation duquel il a fallu une intelligence d'une sagesse infinie. Que si cette nature a une intelligence, nous disons que cette nature n'est autre chose que Dieu même qui est une pure intelligence et une intelligence d'une sagesse infinie.

## CHAPTRE IV.

On prouve l'existence de Dieu par la contingence des créatures, lesquelles étant contingentes, supposent un être nécessaire par lequel elles existent.

1. AVANT tout, il est nécessaire de voir et de distinguer ici ce qu'est l'être nécessaire et ce qu'est l'être contingent. L'être nécessaire est celui qui existe et qui ne peut pas exister, parce qu'il existe par lui-même, non par sa propre volonté, mais par la nécessité de sa nature. Existant par lui-même, il doit être nécessairement unique, éternel et très parfait. Il doit être *unique*, autrement il ne serait pas nécessaire. Il doit être *éternel*, car, existant par lui-même et non par un autre, s'il n'était pas *ab æterno*, il n'aurait pu se donner l'existence quand il n'était pas ; le néant ne peut pas se donner l'existence à lui-même. En outre, il aurait été en même temps non existant et existant : non existant, parce qu'il y eut un temps où il n'était pas : et existant, parce qu'il aurait eu la puissance de se donner l'être ; celui en effet qui a une telle puissance doit nécessairement exister. Or, être à la fois existant et non existant, ce sont des choses qui répugnent complètement. Il doit être encore *très parfait*, parce qu'ayant en soi la plus grande perfection, qui est l'existence indépendante, aucune perfection ne peut lui manquer ; et ayant l'existence par lui-même, il n'y a pas d'autre puissance capable de borner ses perfections. Ces perfections, il ne peut les borner lui-même, parce qu'elles ne sont pas arbitraires, mais absolument nécessaires et intrinsèques à sa nature. Nous disons donc que cet être nécessaire est notre Dieu.

2. L'être contingent est celui qui est indifférent à

exister et à ne pas exister, et c'est pour cela qu'il a besoin qu'un autre le détermine à l'existence ; de manière que s'il n'y eût pas eu d'être nécessaire qui eût déterminé à l'existence tous les autres êtres contingents, il n'y aurait aujourd'hui aucun être existant.

3. Or, voyons maintenant combien de choses contingentes : des arbres qui germent et qui se dessèchent ; des sources qui jaillissent et qui tarissent ; des animaux qui naissent et qui périssent. Toutes ces choses, ainsi contingentes, démontrent l'existence de l'être nécessaire qui les a produites et qui les a déterminées à exister ; dans le cas contraire, il n'y aurait rien de tout ce que nous voyons. Resserrons l'argument. L'on ne peut pas dire que tous les êtres soient nécessaires, ni qu'ils soient tous contingents : l'on ne peut pas dire que tous soient nécessaires, premièrement, parce qu'il répugne qu'il y ait plusieurs substances différentes entre elles et toutes nécessaires ; secondement, parce que l'être nécessaire, ainsi que nous l'avons vu, existant de soi-même, et n'ayant personne qui puisse le borner, il est infiniment parfait : or, nous voyons ici-bas tant d'objets sensibles qui sont tous imparfaits, donc ils ne sont point des êtres nécessaires. En outre, ainsi que nous l'avons dit, l'être nécessaire doit être éternel, car autrement il n'aurait pas été nécessaire ; mais nous voyons tant de choses qui sont aujourd'hui et qui n'étaient pas auparavant, comme tant de petits enfants qui vivent maintenant et qui n'étaient rien il y a quelques années. Au contraire, l'on ne peut pas dire que tous les êtres sont contingents ; car si toutes les choses eussent été contingentes avant qu'elles eussent commencé d'exister, elles auraient été à la fois possibles et impossibles : possibles, parce qu'elles seraient capables d'avoir l'être, comme déjà en effet plusieurs objets contingents l'ont reçu : impossibles, parce que d'un

côté, étant contingentes, elles ne pourraient se produire d'elles-mêmes; de l'autre, il n'y aurait eu personne pour leur donner l'existence, tous les êtres étant contingents. Donc, si les êtres ne sont tous ni nécessaires, ni contingents, nous devons avouer qu'il y a un seul être nécessaire, et que tous les autres ont été créés par lui, autrement il n'y aurait au monde aucun objet produit. L'argument est clair et n'admet point de réplique.

4. Les matérialistes ne nient pas, car ils ne le peuvent, l'existence d'un être nécessaire; mais ils disent que cet être nécessaire, c'est la matière éternelle et incréée; ils affirment que tous les êtres, bien que productifs, n'ont pas reçu l'être de Dieu (qui, selon notre croyance, est l'être nécessaire), mais qu'ils l'ont reçu d'eux-mêmes *ab æterno*, ayant été produits depuis l'éternité successivement les uns par les autres. Ainsi donc, leur répondrai-je, cette matière éternelle que vous considérez comme une cause productrice, n'est autre chose que les mêmes êtres qui se produisent les uns les autres successivement *ab æterno*. Mais cela posé, la matière n'est pas la cause des êtres, mais les êtres sont la cause d'eux-mêmes. Or, d'après ce que nous avons démontré ci-dessus, cela ne peut être, car il ne peut y avoir aucun effet produit sans une première cause produisante: autrement, ces êtres produits, *ab æterno*, l'un par l'autre, seraient en même temps dépendants et indépendants: dépendants, car nul d'entre eux n'aurait reçu l'existence de soi-même, mais bien les uns des autres, parce qu'ils ne dépendraient pas d'une cause extrinsèque, mais ils auraient l'existence par eux-mêmes.

5. En outre de cela, si la matière eût reçu l'être d'elle-même, sans qu'aucun créateur l'eût produite, elle n'aurait pas pu se mouvoir par elle-même, car la matière, par sa nature, est inerte et incapable d'agir. De

sorte que si les êtres du ciel comme de la terre, qui sont matériels, n'avaient eu un agent intrinsèque qui leur donnât le mouvement, ils seraient tous restés immobiles. Alors il n'y aurait eu ni génération des animaux, ni propagation des plantes : les arbres n'eussent point porté de fruits ; la terre n'eût plus produit ni herbes, ni blés ; il n'y eût plus eu de vents, plus de pluies, parce que toutes ces choses agissent en vertu du mouvement qu'elles n'auraient pu aucunement avoir d'elles-mêmes. Nous nous étendrons davantage sur cet argument dans le chapitre suivant.

6. Mais recueillons brièvement ce qui a été dit dans le précédent chapitre, pour conclure qu'il est évident qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses. L'on ne peut pas dire que tous les êtres sont nécessaires, car, s'il en était ainsi, existant par eux-mêmes, ils seraient tous très parfaits et très éternels ; tandis qu'au contraire, nous voyons tant d'objets imparfaits et produits dans le temps, qui existent aujourd'hui et qui n'étaient pas auparavant. L'on ne peut pas dire non plus que tous les êtres soient contingents ; car s'ils étaient tels, il n'y aurait au monde aucun être existant, vu qu'aucun être n'aurait pu se donner l'existence à soi-même. Il est inutile de répéter que ces êtres ont reçu l'existence l'un par l'autre successivement et *ab æterno* ; ce seraient des effets sans cause, ce qui est impossible ; ce seraient des objets qui se mouvraient sans avoir reçu le mouvement, car la matière est par sa nature inerte et sans action. En admettant donc que tous les êtres ne peuvent être considérés ni comme nécessaires, ni comme contingents, on est forcé de reconnaître un être nécessaire qui a par lui-même la raison suffisante de son existence indépendante, et la vertu de communiquer l'existence à tous les autres êtres contingents ; cet être est Dieu ; il est le

créateur et le conservateur de toutes les créatures, lesquelles sont contingentes.

## CHAPITRE V.

Preuve de l'existence de Dieu par le mouvement des corps, ou de la matière.

1. LES matérialistes disent que les corps et les ames, tout est matière ; que cette matière n'a pas été créée, mais qu'elle est *incrée* et qu'elle est *éternelle*. Mais il est à remarquer que la matière ne se conserve et ne se propage que par le mouvement ; car c'est par le moyen de ce mouvement que nous avons le bienfait des planètes, des vents et de la pluie. Si ce mouvement cesse un instant, voilà que les rivières perdent leurs cours, la mer devient une lagune ; et les hommes, les brutes et les plantes demeurent privés de vie. Or, quelle est la cause de ce mouvement ? Aucun corps ne peut se mouvoir de soi-même, parce que la matière est inerte et inagissante : outre que c'est là un principe admis de tous les philosophes, c'est une chose évidente à chacun que tout corps qui se meut est mu par un autre ; cette cause motrice ne peut être notre corps, car, si aucun corps ne peut avoir le mouvement par soi-même, il peut d'autant moins le communiquer à d'autres : le corps donc doit nécessairement recevoir le mouvement d'un agent qui ne soit pas matériel, mais bien spirituel. L'on se demande maintenant d'où cette matière et ces corps que nous voyons ont reçu et reçoivent le mouvement ? Est-ce d'autrui ? est-ce d'eux-mêmes ? Il y a deux réponses à cela, disent les matérialistes. Epicure et Spinoza enseignent que ce mouvement de la matière n'a pas

eu de commencement, mais qu'il est éternel, qu'il a continué jusqu'à présent, et qu'il continuera par la force d'impulsions successives. Voici comment parle Spinoza : *Corpus motum, vel quiescens ad motum, vel quietem determinari debuit ab alio corpore, quod etiam ad motum, vel quietem determinatum fuit ab alio, et illud iterum ab alio, et sic in infinitum. Ethic. p. 2 prop. 13.* D'un autre côté, les stratoniciens avec leur maître Straton, et avec eux le moderne Foland, disent que le commencement et la cause du mouvement sont dans la matière même, laquelle contient en soi la vertu motrice.

2. Mais nous répondons que l'une et l'autre de ces opinions sont dénuées de fondement. Celle d'Epicure et de Spinoza, relativement au mouvement éternel par la force des impulsions successives, ne peut subsister, et cela pour deux raisons : la première, parce que le mouvement éternel est impertransible, de sorte que si ce mouvement eût été *ab æterno*, il n'aurait jamais pu arriver au temps présent ; car il aurait dû successivement passer par une suite des impulsions infinies, et l'infinité qui n'a pas eu de commencement est impertransible. Telle est l'opinion d'Aristote et de plusieurs autres philosophes.

3. Et c'est la raison même qui le dit ; car ces impulsions infinies, arrivées jusqu'au temps présent, devraient être considérées maintenant comme finies : pourtant c'est une contradiction évidente que de considérer l'infini comme fini. D'où il s'ensuit que si le monde eût été *ab æterno*, 1<sup>o</sup> et qu'éternellement aussi eussent été les générations humaines, nul homme n'eût jamais existé : et pourquoi ? parce que le temps de naître ne serait jamais arrivé pour aucun homme, tant qu'il ne se fût pas écoulé un nombre infini de générations ; or ce nombre



infini ne saurait s'écouler. Pour qu'il pût s'écouler et parvenir au terme, ce nombre infini aurait dû avoir un commencement : de sorte que si nous assignons une époque à la génération d'un homme, nous avons dû donner un principe et un terme à l'infini; ce qui est impossible.

4. Le P. Valsecchi, continue victorieusement et dit : Si ce dernier corps doit être déterminé au mouvement par d'autres, attendu qu'il est inerte; par la même raison, celui qui le précède devra être déterminé par d'autres, et ainsi en remontant toujours; car si ce sont tous des corps, pourquoi n'auraient-ils pas tous le même besoin? Changent-ils de nature parce qu'ils sont infinis? Si ce sont tous des corps, ils sont tous inertes et incapables de se mouvoir. Donc, en dehors de leur multitude infinie, il a toujours fallu un principe spirituel qui leur ait donné le mouvement qu'aucun d'entre eux n'a pu avoir ni se donner de soi-même : autrement, supposer *ab æterno* cette succession d'impulsions infinies, ce serait supposer l'effet sans la cause, et la passion sans l'action. Tout mouvement de la matière est produit par un agent extrinsèque; mais dans le système d'Épicure il n'y a pas de cause qui produise le mouvement. Si le corps *A* pousse le corps *B* et *B* pousse *C*, enlevez *A*, alors *B* et *C* n'ont plus de mouvement. Dans le cas contraire, il y aurait effet sans cause. Il ne convient pas non plus de supposer la série infinie des impulsions, parce qu'il y aurait un effet infini sans aucune cause. Bien plus, pour ce mouvement infini des objets matériels, il faudrait une première cause qui eût une vertu infinie et peut-être la cause d'un mouvement infini. Un savant théologien, Jeom Hook, docteur de Sorbonne, dans son ouvrage *Relig. nat. et revel*, s'exprime ainsi : Supposons une chaîne qui du ciel descendrait jusqu'à

la terre, en sorte que le second anneau en soutint un, le 3<sup>e</sup> deux, le 10<sup>e</sup> 9, et le 100<sup>e</sup> 99, il est évident que les anneaux supérieurs devraient avoir plus de force que les inférieurs. Or, en supposant une série infinie d'anneaux, nous devons aussi reconnaître une vertu infinie qui les soutient. Aucun de ces corps infinis n'aurait jamais eu de mouvements, s'il n'eût pas existé un donateur qui eût donné la première secousse et l'eût renouvelée de temps en temps, puisque c'est le propre des mouvements communiqués aux corps d'aller toujours en se ralentissant, et finalement de s'arrêter s'ils ne reçoivent pas une nouvelle impulsion; en sorte que la série infinie des impulsions n'enlève pas, mais accroît la difficulté. Spinoza, interrogé sur cette difficulté, ne sut pas la résoudre, et il évita de répondre, ainsi qu'il résulte de ses lettres, et particulièrement de la 63<sup>e</sup>.

5. On ajoute que si la matière eût été éternelle et incréé, elle existerait par elle-même et serait nécessaire et indépendante; d'où il suit qu'elle est nécessairement immobile et immuable par sa nature d'inertie et de repos; car c'est le propre d'une substance nécessaire et indépendante de se conserver toujours suivant sa nature. Il en est autrement si la matière est contingente; car alors, comme elle peut recevoir d'autrui l'existence qu'elle n'avait pas, elle peut de même recevoir le mouvement qu'elle n'a pas par sa nature.

6. Venons maintenant à l'opinion de Straton, qui disait que la matière a en elle-même la vertu de se mouvoir. Cette opinion ne peut pas non plus subsister, premièrement, parce que, ainsi que nous l'avons démontré, c'est le propre de la matière d'être sans mouvement; elle a même une propriété qui est essentiellement opposée au mouvement; c'est que tout corps résiste au changement de son état. C'est pour cela que les philosophes disent

que la force de la matière n'est que *vis inertiae*, et plus ou moins est grande la masse d'un corps, plus ou moins est grande la résistance qu'il oppose au mouvement : on connaît par-là la force d'inertie de la matière. Il répugne donc à la nature même de la matière d'avoir par elle-même le mouvement intrinsèque; de sorte que si nous voyons quelque mouvement dans la matière, il faut dire qu'elle est mue par autrui, suivant l'axiome commun : *Omne quod movetur, ab alio movetur.*

7. Secondement, si la matière avait le mouvement par elle-même, elle serait inutile à la construction du monde; car ce même mouvement, au moyen duquel les choses seraient formées, les empêcherait de subsister ensuite; de sorte que, comme les choses qui ne subsisteraient pas auparavant auraient été faites par le mouvement, ainsi, la matière continuant à se mouvoir, les choses se détruiraient d'elles-mêmes. Outre la confusion continuelle de toutes choses, il arriverait cet autre inconvénient, aussi répugnant à la nature et à l'expérience, que l'on verrait les corps se détruire d'eux-mêmes par cette même voie de mouvement qui les aurait formés. C'est un fait observé constamment que ces choses, qui changent plus tard ou se détruisent, ne changent et ne se détruisent jamais par elles-mêmes, mais seulement par l'effet de quelque cause intrinsèque : toutes les choses tendant naturellement à leur conservation.

8. De plus, si la matière se mouvait par elle-même, par qui ses mouvements seraient-ils dirigés? Par la nature des corps, dira-t-on. Je réponds : Donc il nous serait impossible de pouvoir, suivant notre volonté, circonscrire un objet, une maison, par exemple, une vigne, dans un lieu (comme nous le pratiquons tous les jours), pour nous procurer ces commodités si nécessaires et utiles à la vie humaine, attendu que cette matière, par

son mouvement naturel et intrinsèque, se transporterait ailleurs. Il n'est pas non plus raisonnable de répliquer : Que la matière est indifférente au mouvement et à la tranquillité ; car cette réponse des matérialistes démontre évidemment l'insuffisance de leur système. S'ils disent, en effet, que la matière est indifférente au repos et au mouvement, nous leur répondrons : Il est donc faux que la matière ait en elle la vertu de se mouvoir. Mais pour combattre directement leur réplique, nous leur dirons : Oui, la matière est indifférente au mouvement et au repos ; c'est pour cela même qu'elle est apte au mouvement quand elle est poussée par un autre ; mais elle n'est pas capable de se mouvoir par elle-même, et même lorsqu'elle est mue et que la force de l'impulsion vient à manquer, elle retourne à son état d'immobilité.

9. Mais concluons en peu de mots. Si on dit que la matière se meut par un mouvement éternel, nous disons que cela est impossible : d'abord parce que l'éternité est impertransible, et comme elle n'a pas eu de commencement, elle ne peut avoir de fin ; ensuite, parce que ce mouvement (quoique éternel) ayant été produit par une cause extrinsèque, ne peut jamais se supposer, à moins que l'on ne suppose aussi la cause dont il a reçu l'impulsion. Ce serait, autrement, un effet sans cause.

10. Si on dit que la matière a en elle la vertu intrinsèque de se mouvoir, nous répondons que la matière est, par sa nature, inactive et stupide, d'où il s'en suit que c'est par d'autres qu'elle a dû recevoir le mouvement. — Non, dit Toland ; le mouvement est la propriété essentielle de la matière. Nous répliquons que la propriété essentielle d'un objet est celle dont cet objet ne peut être privé : par exemple, l'extension est la propriété de chaque corps : donc chaque corps doit nécessairement avoir une étendue. Mais les corps ne sont

pas tous en mouvement, ou du moins quelques uns n'y sont pas toujours : il y en a d'indifférens au mouvement et à l'immobilité ; donc le mouvement n'est pas une propriété essentielle de la matière.

11. Mais écoutons Toland prouver à sa manière que le mouvement est une propriété essentielle de la matière. Il dit : *Toute matière est divisible : la divisibilité de la matière ne peut se concevoir sans le mouvement, car le mouvement est ce qui la divise : donc ( finit-il par dire ) le mouvement est une propriété essentielle de la matière.* Mais la fausseté de cette preuve est trop évidente. Toland confond la *divisibilité* avec la *division*. La divisibilité de la matière diffère de la division de la matière. La division ne peut pas se concevoir sans mouvement ; mais la divisibilité peut bien se concevoir sans mouvement. La matière est apte à être divisée, je le sais ; mais elle n'est pas apte à se diviser d'elle-même ; ainsi, dirai-je, elle est capable d'être mue, mais elle n'est pas capable de se mouvoir d'elle-même. De sorte que, comme il est de propriété essentielle à la matière de pouvoir être mue et divisée, il est aussi de sa propriété essentielle de ne pouvoir ni se diviser ni se mouvoir d'elle-même, étant de sa nature inerte et inactive. Toland répond, et dit que toute matière est en mouvement par la destruction ou l'augmentation. Mais nous disons à notre tour, que ce mouvement n'est pas intrinsèque à la matière qui est inerte, mais qu'il lui est extrinsèque et étranger, étant occasioné par des impressions externes sans lesquelles elle resterait toujours en repos. Par les raisons que nous avons exposées, ces impulsions externes ne pouvant procéder d'aucun autre corps matériel, parce que toute matière est inerte, ils ne peuvent donc provenir que d'un moteur supérieur à la matière.

12. Il est inutile à Toland de dire que si le mouve-

ment n'est pas essentiel à la matière du moins, elle a essentiellement l'inclination et la tendance au mouvement que Toland appelle *conatus*. Nous disons premièrement que c'est une pure invention chimérique et sans fondement, que d'affirmer que tout corps a une inclination au mouvement. Mais en admettant que dans la matière il y ait ce prétendu *conatus* à se mouvoir, nous demanderons de quel côté la matière inclinera à se mouvoir; sera-ce à droite ou à gauche? Toland dira qu'elle incline à se mouvoir de tous côtés. Mais par cela même elle sera incapable à se mouvoir, puisque, quand même elle en serait capable, ces tendances contraires la maintiendraient toujours immobile et incapable de mouvement. Donc la matière ne peut recevoir le mouvement que d'un principe extrinsèque et immatériel qui ait la vertu de pouvoir la mouvoir. Je dis *immatériel*, parce que si c'était un corps matériel ne pouvant pas se mouvoir, il pourrait d'autant moins donner le mouvement à un autre corps. Or, nous disons que ce principe extrinsèque et immatériel est Dieu, qui est infiniment puissant, libre, qui règle toutes choses, qui non seulement meut le monde, mais il le meut avec ordre et harmonie. Il suffit de considérer le cours si régulier et si stable des cieux, des étoiles et des planètes, pour connaître qu'il ne peut exister d'autre moteur qu'un Dieu d'une puissance et d'une sagesse infinies. Si l'on voit une horloge qui marque exactement les heures, qui pourra dire que ce métal s'est réuni de soi-même, et que d'eux-mêmes se soient aussi formés les ressorts, les rouages et l'ordre avec lequel marche cette petite machine.

13. Rousseau a droit de nous surprendre lorsque, après avoir démontré l'existence de Dieu par le mouvement et par l'ordre que l'on voit dans le monde, il nous dit : *Je crois donc que le monde est gouverné par une*

*volonté puissante et sage) je le vois, ou plutôt je le sens, et c'est là ce qu'il m'importe de savoir. Mais ensuite, ce monde est-il éternel ou créé? n'y a-t-il qu'un principe des choses? y en a-t-il deux ou davantage? quelle est leur nature? Je n'en sais rien, et que m'importe de le savoir (Emile, tom. 3.)* Mais voici l'évidente contradiction que le père Valsecchi (*lib. 1, cap. 2*) lui reproche : Si le monde était éternel, les deux preuves tirées du mouvement et de l'ordre ne prouveraient plus l'existence de Dieu, puisque le monde étant éternel, Dieu n'en serait plus l'auteur. Il répondra peut-être que la matière est éternelle et incréée, et que Dieu l'a ensuite ordonnée et modifiée. Mais si la matière est éternelle et indépendante, elle existe donc d'elle-même; et si elle est indépendante, comment Dieu l'a-t-il pu modifier et ordonner? S'il l'a modifiée et ordonnée suivant sa volonté, nous devons dire aussi qu'il l'a créée. Pour revenir à notre argument, il s'ensuit de tout ce qui a été dit, que la matière reçoit toutes ses forces de l'efficacité divine, et que tous ces mouvements ne sont que les effets de la volonté de Dieu, lequel, par lui-même, immédiatement ou par d'autres corps créés, meut le tout selon sa volonté; en sorte que tout l'ordre des choses de ce monde n'existe que par Dieu; et c'est lui qui gouverne et règle le tout. C'est pour cela que le philosophe Newton dit sagement que la connaissance de Dieu par les phénomènes appartient à la philosophie expérimentale.

14. Mais avant de finir ce chapitre, je ne veux pas passer sous silence un bel argument qu'un certain matérialiste, cité par le père Valsecchi (*lib. 1, cap. 3, n. 13*) apporte en faveur de son matérialisme : *Qui sait, dit-il, s'il n'y a pas dans l'être mille moyens et mille forces capables de produire tels et tels effets? C'est là l'étude*

des incrédules d'aujourd'hui, qui n'est pas de prouver ce qu'ils disent, mais de mettre en doute toutes les choses les plus évidentes à l'aide de ces phrases communes : *Nous ne savons pas ce que veut la nature : c'est pourquoi il ne peut pas en être ainsi, etc., etc.* Mais l'auteur, pour appuyer son *qui sait*, devrait du moins prouver qu'il est possible que dans l'être il puisse y avoir des forces et des moyens capables de produire des effets sans le secours de la main divine. Quand nous avons démontré que la matière ne peut se mouvoir, attendu qu'elle en est incapable par sa nature inerte, à quoi bon dire : *Qui sait si l'on ne trouve pas dans l'être mille moyens et mille forces capables de produire tels et tels effets?* A cet inepte *qui sait*, le père Valsecchi répond plaisamment et dit à son tour : Qui sait si dans les airs il n'y a pas des forces capables de nous faire croire qu'il y ait une ville de Constantinople, tandis qu'elle n'existe pas véritablement? Il continue : Il est impossible que dans la nature il y ait des forces qui puissent donner sans Dieu l'existence à ce monde; car, ou ces forces sont inhérentes au monde corporel, ou elles sont différentes de ce même monde. Il est impossible qu'elles soient *inhérentes*; car la matière, étant incapable d'agir, n'a jamais pu former, ni ne peut régir une machine qui a mouvement et ordre; d'autant plus que, dans le monde, il y a des âmes unies à des corps; lesquelles sont spirituelles, comme nous le démontrerons dans le chapitre suivant, et ne peuvent pour cela même avoir été produites par la matière, puisqu'elles sont de nature entièrement différente. Mais si ces forces sont différentes de ce monde corporel, c'est qu'elles sont ou dépendantes d'un principe supérieur qui les régit, et, dans ce cas, elles ne sont pas les principales causes du monde; c'est au contraire le principe d'où ces forces proviennent. Si, au contraire,



elles sont indépendantes de tout principe , alors il n'est pas possible qu'étant purement matérielles , et par conséquent sans sagesse et sans esprit , ces causes aient pu former , et puissent régler ce monde , pour la formation et le règlement duquel , comme le prouvent son ordre et sa symétrie , il a été et sera toujours nécessaire d'avoir un grand esprit et une souveraine sagesse. De plus , si ces forces étaient indépendantes d'un autre principe , elles existeraient par elles-mêmes , et seraient par conséquent nécessaires , éternelles et infinies ; et étant nombreuses , elles formeraient plusieurs êtres infinis et indépendans. Nous demanderons en dernier lieu : Cet être qui renferme ces forces et ces moyens , existe-t-il de lui-même ? est-il indépendant ? S'il existe , s'il est indépendant , cet être doit tout avoir , esprit , puissance et sagesse , et tout cela d'une manière infinie : or , s'il en est ainsi , cet être est Dieu : il est différent du monde et de la matière ; il est auteur de la matière et du monde.

## CHAPITRE VI.

Preuve de l'existence de Dieu par l'existence des ames.

1. Il est certain qu'il existe au monde des hommes qui ont esprit et raison. Nous disons que l'homme est composé d'un corps matériel et d'une ame spirituelle : l'ame seule a esprit et raison. Les matérialistes disent , au contraire , que tout est matière , soit ame , soit corps , parce que l'un et l'autre sont produits par la matière. Les chefs de ce système ont été Thomas Hobbes et Benoît Spinoza ; nous réfuterons plus loin leurs opinions lorsque nous parlerons d'eux. Notre intention ici est , en traitant la chose généralement , de déduire pour conséquence nécessaire que l'ame ne peut être le produit de

la matière. L'axiôme : *Nemo dat quod non habet*, est certain. Cela posé, voici l'argument : l'ame a un esprit qui pense ; la matière ne peut avoir d'esprit : donc l'ame ne peut pas être produite par la matière. Il ne sert de rien d'objecter que Dieu n'est pas matière, et que pourtant (comme nous l'enseignons) la matière a été créée par Dieu. A cela on répond que Dieu a créé la matière, bien qu'il ne soit qu'un pur esprit, par la raison qu'étant un être parfait, il contient en soi les perfections de toutes les créatures ; ainsi Dieu contient en soi-même, non formellement, mais éminemment toutes les substances de matière ; mais la matière ne contient en soi les substances spirituelles, ni formellement ni éminemment. C'est pour cela que si l'ame n'a pas pu être produite par la matière, il doit donc y avoir un être spirituel créateur de l'ame, et cet être est Dieu. Cet argument tiré de la spiritualité des ames est extrêmement propre à démontrer l'existence de Dieu : pour nier après cela que Dieu existe et que l'ame a été créée par lui, il faudrait dire que l'ame a été créée par rien, ou qu'elle a été produite par une série infinie d'ames, produites l'une par l'autre sans qu'il en existe une première, ou bien enfin que l'ame qui pense est produite par une substance non pensante, c'est-à-dire, la matière : mais toutes ces trois choses sont impossibles. Relativement à cette dernière absurdité, les matérialistes disent que l'argument serait bon si la substance pensante était différente de la matière ; ce qui n'est pas, ajoutent-ils, puisque la matière peut aussi penser. Il nous reste donc à prouver que le corps, ou la matière, ne peuvent avoir un principe pensant ; et cela, nous le prouverons dans les paragraphes suivants.

## § I.

La matière ne peut pas penser.

2. EN premier lieu, il est impossible que la matière puisse penser, car les matérialistes ne sauraient nous expliquer comment il se ferait que l'ame, étant une matière étendue, pût avoir une intelligence, et percevoir une pensée. Être intelligente et former des pensées, tel est le propre de l'ame. De même qu'une ame ou un esprit ne peuvent être matière, comme le dit le Sauveur aux apôtres après sa résurrection : *Palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet* (Luc, 24, 39), la matière ne peut pas être esprit. Toute matière est composée de parties divisibles; par conséquent si l'ame était matière, elle serait composée de parties. Or, une fois posé que l'ame a des parties, l'on se demande quelle en est la partie qui pense. Si l'on dit que chaque partie est un esprit qui pense et qui perçoit toute la pensée, rien n'est plus absurde; car, s'il en était ainsi, autant il y aurait en nous de substances pensantes, autant il y aurait de pensées et de perceptions sur différents points. Si l'on dit ensuite que chaque partie ne pense pas, mais que l'union de toutes les parties compose l'esprit qui pense et qui perçoit, cela non plus ne peut pas être; car si aucune de ces parties n'est esprit, le tout ne peut pas être esprit, n'étant composé que des mêmes parties, puisque la réunion des parties ne peut avoir une nature différente de celle des parties elles-mêmes. De même que l'union de choses non étendues ne peut jamais former un objet étendu; de même que la réunion des parties qui sont privées de vie ne peut con-

tenir la vie, ainsi la réunion des parties qui sont privées d'esprit ne peut contenir l'esprit.

3. On ne peut pas dire non plus que chaque partie de l'ame perçoit une partie de l'objet, en sorte que la pensée est perçue entièrement par l'ame, mais séparément, au moyen d'une de ses parties; car s'il en était ainsi, nous ne pourrions jamais comprendre entièrement la pensée. En effet, les parties étant distinctes entre elles et toutes matérielles, l'une ne pourrait pas communiquer à l'autre ce qu'elle comprend. Enfin on ne peut pas dire non plus que quelque point individuel de l'ame conçoit toute la pensée, en sorte que toutes les autres parties tendent à ce point, comme vers leur centre; car, peut-on demander: Qu'entendez-vous par ce *point individuel* ou indivisible? Si l'on entend un point de matière actuelle et concrète, dans ce cas, ce point qui a son étendue, doit nécessairement avoir ses parties, et pour cela ne peut jamais être considéré comme indivisible. Si l'on entend un point abstrait, c'est-à-dire un point mathématique ou idéal, la question est décidée; car l'esprit qui perçoit la pensée ne serait plus dans une partie matérielle de l'ame, mais il serait un point idéal, lequel n'est plus matière: or, ceci va contre les matérialistes, qui disent que l'ame est matière, non pas étendue métaphysiquement, mais actuellement étendue.

4. En second lieu, si la substance pensante était un corps, il faudrait que la pensée eût extension, lieu et figure: or, qui pourrait jamais imaginer une pensée divisée, carrée ou triangulaire? En outre, s'il y avait dans l'ame extension, figure et lieu, ces choses seraient toutes inertes et inactives; tandis qu'au contraire nous concevons la pensée comme une opération de l'ame. Il est inutile de dire que les pensées se forment en nous par l'impression produite dans notre cerveau au moyen de

petites particules que nous transmettent les objets extérieurs matériels ; car, à cela on peut répondre d'abord que l'idée du mouvement de ces particules matérielles est toute différente de l'idée de la pensée. Quand il se forme en nous une pensée par l'impression de quelque objet sensible extérieur, ce n'est pas alors le corps qui pense, mais c'est l'ame : quand bien même la pensée serait de choses matérielles, et procédât d'un *phantasma*, le *phantasma* serait matériel, mais la pensée serait toute spirituelle. Que la pensée se forme par l'esprit qui est dans l'homme et non pas la matière, c'est ce qu'on voit évidemment, en considérant que souvent la *fantaisie* représente une chose telle qu'elle n'est pas ; erreur corrigée ensuite par l'esprit et la raison. Par exemple, si l'on voit dans la mer une rame dont la moitié est dans l'eau et la moitié hors de l'eau, la *fantaisie* se la représente comme rompue ; mais l'intelligence qui est spirituelle sait que cette rame est entière, et que cette apparence provient de la réfraction et de la réflexion des rayons. Or, ce jugement ne provient certainement pas de la matière, puisque, selon l'apparence imprimée par la matière, la rame doit être jugée rompue : donc il provient de l'esprit, qui corrige par la raison l'erreur de la *fantaisie*.

5. En troisième lieu, il est certain que les organes de nos sens sont tous différens entre eux ; les yeux voient, les narines flairent, les oreilles écoutent, etc. Il y a en nous quelque chose qui les distingue, les compare et les préfère selon sa volonté. Par exemple, l'un préfère la sensation agréable du son à celle de l'odorat ; un autre, la sensation du goût à celle de la vue. Or, ces juges, ce ne sont certainement pas les organes ; car la sensation d'un organe ne peut ni avoir connaissance, ni former un jugement de la sensation d'un autre organe, et par con-

séquent savoir laquelle donne plus ou moins de jouissance. Ce juge ne peut pas être le cerveau, ou toute autre partie du corps à qui les organes se rapportent par le moyen des nerfs, parce que le cerveau, ou tout autre *sensorium* a en lui plusieurs parties qui reçoivent chacune l'impression particulière d'un organe : ainsi une partie ne peut pas juger de la sensation de l'autre. Le véritable juge qui comprend et distingue toutes ces sensations, est donc l'ame. Voici comment s'exprime à ce sujet Cicéron : *Quid quod eadem mente res dissimilinas comprehendimus, ut colorem, saporem, calorem, odorem, sonum, quæ nunquam quinque nuntius animus cognosceret, nisi ad omnia referrentur, et his omnium judex solus esset?* (Lib. 1. *Tusc. quæst.*)

En outre on prouve clairement que les sensations que nous recevons dans les sens du corps, ne peuvent jamais produire l'intelligence des choses, parce que s'il en était autrement, une sensation causerait les mêmes effets sur différents hommes. Par exemple, si le son du mot *ignis* produisait par soi-même l'intelligence ou l'idée du feu, à cause de la sensation qu'elle produit aux oreilles de tous les hommes présents dans un même lieu, il en résulterait que le savant, aussi bien que celui qui ignore la langue latine, comprendraient également la signification de ce mot. Mais la chose n'en est pas ainsi, parce que l'ignorant ne comprend pas ce mot, et le savant le comprend ; et il le comprend d'autant plus qu'il connaît la convention faite parmi les Latins, que le mot *ignis* veut dire *feu*. Or, ce sont les substances spirituelles seulement et non les matérielles qui sont capables de ces conventions. Les substances matérielles, agissant nécessairement et sans l'arbitre de la volonté, devraient nécessairement, dans tous les hommes affectés de la même sensation, produire la même intelligence du mot *feu*.

6. En quatrième lieu, la matière ne peut avoir d'autre idée que des objets matériels; mais souvent il y a en nous des pensées purement spirituelles de choses qui ne sont pas sujettes aux sens. Si l'homme n'avait pas une ame spirituelle, mais seulement matérielle, comment la matière pourrait-elle lui donner l'idée de justice, de prudence, d'éternité, de la proportion des objets, de la nature des choses, etc.? En outre, quelle satisfaction ne produit pas la découverte de quelque vérité abstraite? Cette satisfaction peut-elle être matérielle? Ajoutez à cela que la matière agit seulement lorsque les objets sont présents: or, l'ame pense aussi à ceux qui sont éloignés, passés et futurs. De plus, la matière ne passe pas d'un lieu à l'autre, si ce n'est à l'aide du temps et par un moyen: or, l'ame dans un instant et sans moyen pense à plusieurs lieux très éloignés les uns des autres.

7. En cinquième lieu, la liberté que nous avons en nous de vouloir et de ne pas vouloir une chose, d'accepter ou de refuser un présent, peut à elle seule nous assurer que nous avons une ame spirituelle. Autrement, si cette liberté était matérielle, un objet matériel externe pourrait l'empêcher; par exemple, quelqu'un peut bien nous empêcher de voir en nous fermant les yeux, d'entendre en nous bouchant les oreilles; mais personne ne peut empêcher ce qui pense de vouloir ou de ne pas vouloir: donc ce qui pense n'est pas matériel. De plus, si l'ame était matérielle, elle serait nécessairement déterminée à faire toutes les choses auxquelles la matière la pousse par son mouvement. Mais nous voyons que l'homme s'abstient quelquefois de commettre certaines actions satisfaisantes auxquelles il se sent poussé par l'empire des sens. Pourquoi s'en abstient-il? Parce que la raison lui dicte que cette action lui nuit ou ne lui convient pas. Quelquefois aussi, tel embrasse des

choses pénibles, mu seulement par la raison, qui lui montre un avantage dans cette peine. Quel instinct de la matière pouvait jamais engager les saints martyrs à braver les tourments et la mort, si ce n'eût été la raison qui les eût persuadés? Donc, si l'homme est libre de faire ou de suspendre ses actions, s'il a la liberté d'agir contre l'inclination des sens, il faut avouer que ces opérations ne sont pas de la matière, mais de l'esprit; car si elles étaient de la matière, l'homme devrait nécessairement dépendre d'elles, et être contraint de faire tout ce à quoi le mouvement de la matière l'inclinerait et le déterminerait.

8. De plus, si les pensées se formaient par un mouvement de la matière, l'homme ne pourrait jamais, comme il arrive souvent, percevoir une chose et y réfléchir en même temps. Certainement il ne le pourrait pas; car, ou la réflexion proviendrait du même mouvement qui eût produit la perception; et cela ne peut être, attendu que la perception et la réflexion sur celle-ci sont deux actes distincts, de manière que pour former l'une et l'autre, il faut deux mouvements matériels, l'un direct et l'autre reflexe; et c'est en cela qu'elles sont différentes et distinctes; ou la perception et la réflexion se feraient par deux différents mouvements: or, cette réponse ne peut non plus être admise; car quand a lieu le second mouvement, le premier a cessé, ou du moins le mouvement de la réflexion troublerait celui de la perception. Ainsi l'on ne pourrait jamais avoir en même temps la réflexion de la perception, puisque l'esprit, pour pouvoir réfléchir sur une pensée, doit avoir la pensée devant les yeux; et que si la pensée est matérielle, elle aurait déjà été détruite ou au moins obscurcie par le second mouvement de la réflexion.

9. En outre, si la substance pensante était matière,



il faudrait que non seulement la simple pensée, mais aussi le jugement, consistassent dans le mouvement de la matière, mais cela est impossible; car le jugement consiste dans l'union de deux idées formées du *subjectum* et du *prædicatum*, en sorte que si ce jugement de l'esprit dépendait du mouvement de la matière, il devrait se former par la jonction de deux mouvements matériels produits en même temps; mais de ces deux mouvements différents faits en même temps, l'un détruirait l'autre, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus en parlant de la perception et de la réflexion, puisque le mouvement formant l'idée du *prædicatum*, détruirait ou confondrait le mouvement qui formait l'idée du sujet. L'on ne saurait dire que ces deux mouvements peuvent en produire un troisième, qui forme ensuite le jugement, parce que ces mouvements divers ne peuvent produire un mouvement de parties différentes d'eux-mêmes; on ne pourrait donc en former jamais aucun jugement. L'homme ne pourrait donc former un raisonnement, si ce raisonnement devait se former par le mouvement de la matière, puisque le raisonnement se forme par l'union de deux jugements qui sont la majeure et la mineure. Ces deux jugements se réunissent ensuite avec un troisième qui est la conséquence; et cela arrive sans qu'aucun des deux premiers jugements se détruise ou se confonde; autrement la conclusion ne serait pas juste. Or, si le raisonnement ou syllogisme consistait dans le mouvement de la matière, on ne pourrait jamais concevoir aucune conclusion, parce que quand le second mouvement arriverait, le premier aurait déjà cessé; et quand arriverait le troisième, le premier et le second auraient également cessé. Et l'on ne peut pas dire que ces motions s'uniraient dans un même instant et formeraient le raisonnement, parce que, ainsi que nous l'avons dit, un mouvement serait troublé

par l'autre, ou bien ils se confondraient entre eux, de même que deux mouvements divers sur une seule corde, font que le second son détruit le premier ou se confond avec lui. Ce serait encore une bien plus grande impossibilité quand il s'agirait de former un discours, lequel est l'union de plusieurs raisonnements. En effet, de ces trois mouvements matériels, l'un n'a pas connaissance de l'autre, et cependant, pour déduire la conséquence de la majeure et de la mineure, il faut avoir présentes l'une et l'autre avec la connaissance claire de toutes les deux. Or, trois mouvements étant tout matériels et n'ayant aucune connaissance l'un de l'autre, il s'ensuit qu'on ne pourrait jamais avoir aucune conclusion.

10. En dernier lieu, on prouve que l'ame pensante ne peut être matière, en raison de la liberté d'agir qu'elle possède. La matière, ainsi qu'il a été dit, est inerte et inactive, et c'est pour cela qu'elle est assujétie aux lois de la mécanique qui déterminent nécessairement le mouvement ou l'immobilité. La liberté, au contraire, est une puissance de choisir, ou bien d'agir et de ne pas agir, suivant sa volonté. Donc la liberté n'est pas le propre de la matière, mais bien d'une substance différente, capable de liberté, et cette substance est l'esprit. Cette raison a poussé Rousseau à avouer que l'on ne peut pas nier que l'ame soit spirituelle. Il dit dans son *Discours sur l'inégalité des conditions*, part. 1<sup>re</sup> : *La nature commande à tout animal, et la bête obéit. L'homme éprouve la même impression; mais il se reconnaît libre de consentir ou de résister, et c'est surtout par la connaissance qu'il a de cette liberté que se démontre la spiritualité de l'ame.* La physique, je le veux, explique en quelque manière le mécanisme des sens et la formation des idées; mais la puissance de vouloir et de choisir, mais le sentiment de cette puissance, sont des actes purement

*spirituels qui ne peuvent s'expliquer en rien par les lois de la mécanique.* Mais qu'aurons-nous à répondre à ces esprits forts qui nient en nous la liberté, et qui disent que nous agissons comme des horloges, par un mouvement matériel interne ou externe? Et comment le prouvent-ils? Le voici. Ils disent que la volonté humaine suit ce que lui propose l'intelligence, d'où il résulte que l'homme agit nécessairement et non librement. Nous répondons en peu de mots, et nous disons que l'homme ayant été créé raisonnable par Dieu même, il ne peut pas, il est vrai, se dispenser de faire usage de sa raison; mais cela n'empêche pas sa liberté, ni qu'il ne puisse, quand il le veut, agir à sa volonté, même contre la raison. Plût à Dieu que nous n'agissions jamais contre la raison, poussés que nous sommes, non par cette noble faculté, mais par la passion, car alors nous ne nous trouverions pas coupables de tant de péchés au tribunal de Dieu!

11. Il nous reste à répondre à trois objections que font les matérialistes. Ils disent premièrement : Ce qui n'occupe pas de place ne peut pas être conçu existant; car toute chose qui existe doit avoir son extension. On répond : Celui qui parle ainsi croit qu'il n'existe d'autres choses que celles qui sont sujettes aux sens; mais nous avons déjà prouvé plus haut l'existence de beaucoup d'objets qui ne sont pas soumis aux sens; et si ces objets purement spirituels existent, ils ne peuvent par conséquent se trouver dans un sujet ou dans un lieu matériel, mais ils ne peuvent être que dans un sujet spirituel, car le sujet doit être de la même nature spirituelle que l'objet.

12. Les matérialistes disent, en second lieu : Notre ame ne peut être tout entière dans une partie du corps, car les autres parties resteraient mortes. Elle ne peut pas non plus exister toute en chaque partie; car s'il en

était ainsi, il faudrait la multiplier. Et ils concluent que l'on ne peut pas comprendre comment l'ame existe dans le corps. Mais l'on répond que l'ame n'est pas divisée en chaque partie du corps, et qu'elle n'est pas non plus dans une seule, de manière qu'elle doive se multiplier pour exister dans les autres parties, mais qu'elle est toute dans tout le corps; de sorte qu'elle donne la vie et le mouvement à toutes les parties du corps sans se multiplier et sans se diviser : tellement que, quand même on ôterait ou on ajouterait quelque partie au corps, on n'ôterait ni on n'ajouterait point pour cela une partie quelconque à l'ame.

13. Les matérialistes disent, en troisième lieu : Si l'ame n'était pas étendue et n'occupait pas de place, elle serait immobile; en sorte qu'une ame qui se trouverait sur la terre ne pourrait pas ensuite se trouver dans le ciel. Nous répondons que le mot *immobile* ne peut jamais convenir à l'ame, parce que ce terme suppose une occupation de place; mais (ainsi que nous l'avons dit) l'esprit n'occupe ni ne peut occuper aucune place : seulement il agit tantôt dans une place, tantôt dans une autre.

14. Je veux conclure ce paragraphe en faisant une question aux matérialistes. Ils disent que tout objet est produit par la matière, qui n'a pas de raison, et qui agit par nécessité suivant son inclination naturelle. Si la matière n'a ni esprit ni raison, elle ne peut donc pas la donner à d'autres. Cela posé, je demande : De qui ont-ils reçu cette raison à l'aide de laquelle ils formaient ce jugement? S'ils disent que leurs esprits sont produits par la matière, ils conviennent donc qu'ils sont produits du néant; encore est-il moins absurde de dire qu'ils sont produits du néant que de dire qu'ils le sont de la matière; car la nature de la matière est toute différente de

celle de l'esprit, qui est purement spirituelle. Si enfin les matérialistes ont des raisons pour conclure qu'il n'y a pas de Dieu, et que toute chose est matière, voici qu'avec ces mêmes raisonnements nous prouvons qu'eux-mêmes ne sont pas matière, et qu'ils n'ont pas pu avoir l'être de la matière qui n'a pas de raison, mais qu'ils ont dû le recevoir d'un être suprême doué d'un esprit très sage et d'une raison parfaite.

## § II.

On réfute les trois opinions, à l'aide desquelles les matérialistes soutiennent que la matière peut penser.

15. La première opinion est d'Épicure, qui dit que la vertu de penser est inhérente à la matière, et naît de ses différentes affections, telles que la grandeur, la figure, la place, le mouvement. La seconde opinion est de Hobbes, qui écrit que la pensée naît seulement du mouvement des particules matérielles. La troisième est de Straton, qui dit que la pensée est une vertu placée naturellement dans la matière.

16. La première opinion, celle d'Épicure, que la pensée provient des diverses affections de figure, de place, etc., est évidemment fautive, parce que ces affections ne peuvent jamais changer la nature de la matière. Si la place, la figure, le mouvement, produisaient la pensée dans la matière, ils seraient cause que le tout aurait une nature différente de ses parties, lesquelles, suivant Épicure, n'ont pas la force de penser. La nature du tout, lequel n'est que l'union des parties, ne peut être différente de la nature des parties : autrement il suffirait de diviser un corps, et de lui faire changer de figure et de place, pour lui faire changer de nature. Ainsi, les épi-

curiens, voulant faire naître la pensée de ces affections, veulent la faire naître du néant et sans cause efficiente, puisque les affections actuelles de la matière ne sont ni ne peuvent être autre chose que la matière elle-même.

17. La seconde opinion, celle de Hobbes, qui dit que la pensée naît seulement du mouvement de la matière, est également fautive. En effet, qu'a de commun l'idée du mouvement avec l'idée de la pensée? Le mouvement ne peut causer que la division ou l'augmentation, ou bien encore, une différente situation de la matière. Mais comment ces choses peuvent-elles former la pensée? Si les mouvements de la matière étaient des pensées, chaque nouveau mouvement causerait une nouvelle pensée; le mouvement serait la pensée elle-même; et cela Hobbes le nie.

18. Mais écoutons son système, et comment, selon lui, la pensée se forme par le mouvement de la matière. Voici comment il s'explique : *Causa sensionis est externum corpus, quod premit organum proprium, et premendo efficit motum introrsum, et inde ad cor; unde nascitur cordis conatus liberantis se a pressione per motum tendentem extrorsum* (c'est le mouvement qu'il appelle réaction) *qui motus apparet tanquam aliquid externum; atque apparitionem hanc, sive phantasma vocamus sensionem* (c'est-à-dire cogitationem), ainsi l'entend Hobbes dans son *Léviathan*, cap. 1. Chacun voit que ceci n'est pas là le langage d'un philosophe, mais d'un insensé. Et pourtant aujourd'hui ce langage, ou tout autre semblable, est le raisonnement philosophique à la mode qui s'est introduit jusqu'en Italie, et qui a causé la perte de tant de malheureux jeunes gens; lesquels, avides de connaissances et de liberté, et poussés par l'ardeur de la jeunesse à mener une vie plus tranquille et exempte des terreurs qui agitent,

disent-ils, les gens à préjugés, se laissent aisément aller à la croyance de ces futilités, et finissent par douter des vérités de la foi. Ils s'abandonnent ensuite aux vices, et en méprisant Dieu, la religion et tout le reste, ils se font une gloire du nom infâme d'*esprits forts*. Quelle misère! Dieu les a créés à son image, et eux, ils cherchent à s'assimiler aux bêtes.

19. Mais venons à la question. Si les mouvemens de ces particules étaient des pensées, ou produisaient la pensée, toutes les pensées naîtraient nécessairement en nous à chaque mouvement de ces parties, et naîtraient au hasard et sans dessein; en sorte qu'il n'y aurait plus en nous ni liberté de penser, ni sagesse, ni prévoyance de l'avenir. Or, nous éprouvons tout au contraire que ces choses naissent en nous de notre propre choix.

20. De plus, le souvenir que nous avons souvent des choses passées, et les réflexions que nous faisons sur elles, sont des faits qui se passent fréquemment dans notre ame; ainsi il nous arrive souvent de nous rappeler beaucoup de faits arrivés depuis bien long-temps, et sur lesquels nous nous arrêtons pour réfléchir. Or, si ces réflexions n'étaient que le mouvement de la matière, c'est-à-dire du cerveau et du sang, et des *phantasma* que nous recevons des objets externes, le sujet de la pensée ne serait pas permanent, mais passager, comme est passager le mouvement de la matière. Ainsi, nous ne pourrions plus ni réfléchir sur nos perceptions, ni en conserver la mémoire. Pour en expliquer le souvenir, il faudrait dire que cette perception se reproduirait chaque fois successivement. Pas d'autre moyen de soutenir le système de particules: autrement il faut bien convenir que l'impression une fois dissipée, la perception et le souvenir de la perception se dissiperaient.

21. Si l'on voulait recourir à l'opinion des péripaté-

ticiens, qui disent que les objets matériels transmettent en nous certains fantômes de matière ténue et subtile, qui, au moyen des pores, s'insinuent au cerveau et font naître la pensée, ce serait soutenir une opinion qui est aujourd'hui réprouvée de tous les modernes. Au reste, les péripatéticiens disent absolument que c'est toujours l'ame qui pense, et non la matière ou le cerveau.

22. Enfin la troisième opinion, celle de Straton, qui dit que la vertu de penser est infinie dans la matière, laquelle est pensante par elle-même, est la plus fausse et la plus futile de toutes. La raison en est, et nous l'avons démontré plus haut, que nous ne pouvons considérer dans la matière d'autres qualités que celles d'extension, de division, de mobilité et de figure, et non celles de perception ou de pensée. Si la pensée appartenait à l'essence de la matière, comme disent les stratoniciens, chaque partie de la matière qui contient en soi son extension et sa figure, contiendrait également la pensée; en sorte que chaque partie de notre corps aurait la faculté de penser, et penserait en effet: mais qui pourra jamais se persuader une aussi grande ineptie?

23. La pensée répugne par elle-même à la nature de la matière, qui est une substance composée de différentes particules séparables entre elles et distinctes; tandis que la pensée n'est pas divisible, parce qu'elle n'est pas composée de parties, mais est toute simple et indivisible. En effet, l'homme, dans l'acte de la réflexion, au même instant et sans succession de temps, d'une seule volonté, juge certaines choses, en désigne d'autres et en prévoit de futures. Ces pensées ne peuvent être composées de plusieurs parties; car, si la vertu de penser consistait, par exemple, dans la réunion des parties A B C, cette vertu existerait dans chacune des parties, ou dans leur réunion. Elle ne peut être dans chaque partie, car la



qualité matérielle indivisible de la partie A ne peut être indivisible de la partie B, puisque chaque partie de matière a sa propre nature individuelle, et que la qualité individuelle d'une partie ne peut être qualité individuelle d'une autre. Ces parties étant donc de différente nature individuelle, elles ne formeraient pas une seule pensée, mais autant de pensées qu'elles sont elles-mêmes en nombre. La vertu de penser ne peut non plus consister dans l'union de plusieurs parties; car (ainsi que nous l'avons dit) la qualité naturelle d'un tout ne peut être différente de la qualité de ses parties : autrement le tout différencierait de lui-même. Il suit de là que si les parties n'étaient pas étendues, le tout ne pourrait être étendu; et si les parties ne pouvaient pas se mouvoir, le tout non plus n'aurait pas de mouvement. Or, c'est pour cela que si les parties, étant séparées, n'ont pas la vertu de penser, par la raison que cette vertu serait divisée entre les parties, de même le tout ne peut pas penser.

### § III.

L'on réfute particulièrement ce qu'écrivit Hobbes sur la question de la matière pensante.

24. Hobbes (1) disait que c'est la matière qui pense,

(1) Thomas Hobbes naquit l'an 1588, à Malmesbury. A 14 ans il étudia la physique à Oxford; à 20 ans il parcourut la France et l'Italie; en 1629 il revint en France, et, étant à Paris, il s'occupa des principes de la science naturelle; de là il retourna en Angleterre en 1637, et s'y tint long-temps caché, à cause des livres qu'il avait publiés, et qui donnaient une mauvaise idée de sa croyance. Il mourut en 1679, à l'âge de 91 ans. Il écrivit entre autres un livre intitulé *Léviathan*, dont les doctrines infâmes furent condamnées par les théologiens anglais. Ce livre fut condamné par décret du roi, qui signala l'auteur comme le coryphée des athées modernes.

et que la perception consiste dans l'action du *phantasma* ou assemblage de particules transmises à notre cerveau par les objets externes, et que la réflexion de la perception consiste dans la réaction des parties de notre cerveau même. Nous répondons, en premier lieu, que si la pensée ne se formait pas autrement que par ce système absurde et ridicule de particules matérielles internes et externes qui agissent, l'âme ne pourrait concevoir d'autres choses que celles qui sont sujettes aux sens. Or, nous concevons mille choses qui n'appartiennent pas aux sens, et qui sont purement spirituelles, comme les idées de la vertu, de la justice, de la prudence, de la piété, les idées de la nature ou essence des objets; les périls à venir, les conclusions géométriques, et tous les actes d'intelligence, ou de volonté, comme la distinction, l'abstraction, la volonté et la non-volonté. Quel est l'insensé qui osera soutenir que lorsqu'on dit : *Je veux, ou je ne veux pas*, cet acte de volonté est produit par le mouvement des parties du cerveau?

25. Quant à ce qui regarde même les perceptions qui nous arrivent par la voie des sens, elles ne peuvent d'aucune manière consister dans les mouvements produits par les *phantasma* qui viennent des objets externes. La raison en est que si ces mouvements formaient les perceptions et les réflexions par l'action et la réaction, ainsi qu'Hobbes le suppose, ces actes étant différens et distincts du cerveau, les mouvements seraient aussi différens entre eux, et ils ne pourraient jamais s'unir pour former une pensée qui fût en même temps perception et réflexion. Mais nous voyons que souvent dans notre esprit il se forme, en même temps, perception et réflexion sur les mêmes objets. Qu'on ne dise pas ensuite que ces deux mouvements se réunissent ensemble, et

qu'ils forment en même temps la perception et la réflexion; car, étant différents et distincts, comme nous l'avons dit, réunis ensemble, ils ne pourraient causer qu'un troisième et nouveau mouvement différent des deux autres; en sorte que, de cette union devrait résulter une nouvelle connaissance différente de la perception et de la réflexion qu'on a eues auparavant. Et si par le mouvement des deux parties, il était impossible à l'homme de jamais avoir en même temps perception et réflexion sur une même chose, d'autant moins pourrait-il former un jugement, lequel résulte de l'union de deux idées, c'est-à-dire du *subjectum* et du *prædicatum*; attendu que ces deux idées dépendraient de deux mouvements tout divers, dont l'un détruirait l'autre ou se confondrait avec lui. L'homme ne saurait non plus former un raisonnement, ou syllogisme, lequel est composé de trois jugements réunis ensemble; car si ce raisonnement se formait de trois mouvements de la matière, ces mouvements ne pourraient jamais s'unir ensemble, attendu que le premier serait détruit, ou du moins troublé par le second, et le second confondu par le troisième. Mais tout cela a été plus longuement expliqué au paragraphe premier du présent chapitre.

26. En outre, nous avons expérimenté que nos idées restent souvent très long-temps dans notre esprit: or, cela ne pourrait arriver si les idées étaient seulement formées par des mouvements de la matière, puisque ces mouvements ne peuvent durer que peu d'instant. Ajoutez cela qu'il survient très souvent de nouvelles impressions des objets externes, lesquelles confondraient les mouvements précédents, et, par cette raison, les idées formées par les premiers mouvements ne pourraient rester long-temps en nous.

27. Nous disons, de plus, que toutes les sensations que

nous recevons des objets externes ne sont pas des *actions* du corps, mais bien de l'ame qui réside en nous. Cela est d'autant plus vrai que, lorsque l'ame est distraite par une pensée de haute conséquence, et qu'elle ne fait pas attention aux mouvements du corps, alors elle n'entend rien même aux choses sensibles et ne ressent pas même la douleur causée par le fer et par le feu. Et pourquoi? parce que c'est l'ame et non le corps qui ressent la douleur. La pression des mouvements externes fait que l'ame, par le rapport qu'elle a avec le corps, perçoit les choses externes; mais la perception, qui ne peut consister dans ces mouvements, se fait toujours par l'ame et non par le corps, d'autant plus que l'ame, ainsi que nous l'avons dit, est indépendante de sa propre volonté tant de pensées de choses tantôt éloignées, tantôt futures, tantôt possibles, tantôt abstraites, tantôt de comparaison, tantôt de distinction, et toutes ces pensées ne sont pas soumises aux sens. Nulle matière ne saurait certainement produire cela en nous; car cette matière est une substance inerte, privée de toute vertu de se mouvoir librement d'elle-même. Nous avons vu que ce qui pense en nous est une substance telle que de sa propre volonté elle peut délibérer de préférer la pensée d'une chose à la pensée d'une autre chose. Ainsi, l'ame peut en un moment, et de sa libre volonté, promener sa pensée au ciel, sur la terre, sur les mers; elle peut se tourner vers des lieux éloignés, et se les rendre présents. Cependant, selon Hobbes, les mouvements du cerveau ne se font que nécessairement et par les objets qui sont présents, et ne peuvent pas venir des objets éloignés, possibles ou abstraits.

28. Hobbes dit que le *phantasma* reste dans le cerveau, et qu'il forme ensuite le mouvement et les pensées. A cela nous avons déjà répondu que ces représentations peuvent bien causer les mouvements de la matière, mais

non pas les pensées. Ces mouvements ne sauraient être permanents pendant un long temps, comme il serait nécessaire pour occasionner le souvenir des choses anciennes. On ajoute que fréquemment les souvenirs se produisent dans l'homme, non par eux-mêmes, mais à la suite d'efforts; souvent il en est le maître, car s'il ne voulait pas se les rappeler, il n'aurait qu'à porter ailleurs sa pensée.

29. Mais comment se fait-il, répondent les matérialistes, que lorsque le corps est malade ou assoupi, l'ame n'agit pas comme auparavant? L'on répond qu'il en est ainsi, non par la raison que la pensée dérive du corps, mais parce qu'il existe une loi de rapport établie de Dieu entre l'ame et le corps, c'est-à-dire que l'ame commande et que le corps lui sert d'instrument. Mais si l'instrument est inapte ou vicié, il n'est pas étonnant que l'ame soit empêchée d'agir en liberté; de même que la chandelle ne peut pas bien jeter sa lumière si le verre de la lanterne est noirci, et qu'un musicien, quelque habile qu'il soit, ne pourra jamais bien jouer sur un clavecin s'il manque des cordes ou si l'instrument est brisé.

#### § IV.

De ce que dit Locke sur la même question.

30. Cet auteur (1), dans son livre *De Intellectu humano*, s'est attaché à démontrer spécialement deux choses : l'une, que les idées nous viennent des sens; l'au-

(1) Jean Locke naquit en Angleterre, l'an 1632, et y mourut l'an 1704, à l'âge de 73 ans. Il a écrit plusieurs livres de *l'Empire civil*, de la *Tolérance* et autres; mais il a particulièrement composé un ouvrage sur l'Entendement humain, dans lequel il a répandu les erreurs que nous combattons.

tre, que les idées, les jugements et les raisonnements ne sont que des mouvements du cerveau par le moyen des esprits animaux ou des corpuscules transmis à notre cerveau par les objets externes.

31. Il ne nous est pas nécessaire de nous arrêter à la première proposition, puisque les sens ne peuvent donner d'autre idée que celle des choses sensibles; mais (ainsi qu'il a été dit) nous avons certainement les idées de beaucoup de choses qui ne sont pas sujettes aux sens, comme par exemple l'idée de la bonté, de la sagesse, de la justice, de la malice des actions, de l'essence et de la propriété des objets et autres semblables. Il n'est donc pas vrai que les idées nous viennent des sens.

32. Relativement à la seconde proposition que les *pensées, les jugements ou les raisonnements ne sont que des mouvements causés dans notre cerveau, par le moyen de corpuscules mis en action*, cette assertion est plus fautive encore que la première. Ici nous devons nous arrêter pour la combattre et pour résoudre toutes les objections de Locke, quoique nous ayons déjà donné beaucoup de raisons plus haut. Cet auteur, tout en convenant que nous ne pouvons avoir l'idée d'une matière pensante, affirme néanmoins que les pensées ne sont que des mouvements de la matière ou des esprits matériels. Mais il est évident que du mouvement de la matière, il ne peut résulter d'autre effet qu'une nouvelle figure, une nouvelle extension ou une nouvelle situation : or, quel rapport ont ces qualités avec la pensée, qui n'a ni figure, ni extension, ni place ?

33. En outre, suivant Locke, la pensée qui consiste dans le mouvement des corpuscules n'est autre que ces mêmes corpuscules mis en mouvement : or, cette pensée, ou on la suppose indivisible, en sorte qu'elle soit toute dans la masse des corpuscules et toute en chacun

d'eux, ou on la suppose divisée, de manière qu'une partie de la pensée soit dans une partie des corpuscules, et l'autre dans l'autre. La première supposition répugne à l'action matérielle; la seconde, à la nature de la pensée. La première supposition, que la pensée est toute dans la masse et toute dans chaque corpuscule, ne peut pas être admise, car toute action matérielle est nécessairement divisible, de sorte qu'elle doit s'exercer tout entière dans tout le sujet, ou seulement une partie dans ses parties; mais si cette action s'exerce en entier dans tout le sujet, et en entier dans chaque partie, elle devient indivisible, et alors elle ne serait plus matérielle. Relativement à la seconde supposition, qu'une partie de la pensée est dans une partie des corpuscules, et l'autre dans l'autre, nous ne pouvons pas l'admettre davantage, parce que de cette manière la pensée serait divisée. Ainsi, l'idée même de justice, de malice, ou d'autres objets purement spirituels que nous avons mentionnés plus haut, pourrait se diviser. Mais qui est-ce qui peut dire que ces idées soient divisibles, puisque leurs objets sont seulement intelligibles et non matériels?

34. En outre, la pensée n'est qu'une action d'une substance simple, et ne peut donc consister dans le mouvement de plusieurs particules. Que la pensée soit l'action d'une substance simple, cela est prouvé quand on considère que le principe duquel proviennent les pensées se conçoit comme indivisible. C'est de lui que naissent les pensées, qui toutes retournent vers lui, y demeurent et s'y réunissent, sans que l'une exclue ou trouble l'autre. Mais si les pensées étaient des corpuscules, et par conséquent matérielles, elles devraient mutuellement s'exclure et se confondre l'une l'autre, et ne pourraient jamais convenir en un principe ou en un point indivisible, attendu que chacune occuperait sa

place, et de telle sorte qu'elles ne pourraient pas se réunir toutes en un centre, mais l'une bouleverserait l'autre. Ainsi donc l'on ne peut jamais concevoir comment les pensées peuvent être formées par la matière au moyen du mouvement de ses particules.

35. Locke fait trois objections : il dit en premier lieu : S'il ne nous est pas permis de borner la toute-puissance de Dieu, comment pouvons-nous dire que Dieu ne peut pas permettre que la matière pense? Voltaire (1), français, qui fut d'abord poète dramatique, et devint plus tard philosophe en Angleterre, traite, dans ses Lettres philosophiques, d'insensés tous ceux qui s'opposent à cette idée de Locke. Il condamne quiconque fait sortir les pensées de la matière; et pourtant il soutient qu'il n'y a pas répugnance entre matière et pensée. Mais il a recours, avec Locke, à la toute-puissance de Dieu, et traite d'insensé et d'impie celui qui en cela le contredit; bien plus, il va jusqu'à dire du mal de l'Église catholique, qu'il croit sans religion parce qu'elle désapprouve cette opinion. Nous répondons à Locke et à Voltaire que Dieu peut tout, mais qu'il ne peut pas faire ce qui répugne, et qu'il répugne que la nature d'une chose soit la nature d'une autre chose différente. Ainsi, de même que Dieu ne peut pas faire que la nature du cercle soit la même que celle du triangle, ou que la nature de l'eau soit la même que celle du feu, de même il ne peut pas faire que la matière ait la nature de l'esprit, parce que cela n'est pas moins répugnant que le cercle et le triangle, l'eau et le feu.

36. Locke convient (*Loc. cit.*, *cap.*, 10, *pag.* 163)

(1) Voltaire naquit en France; il passa en Angleterre, où, après avoir été poète dramatique, il devint philosophe, mais un philosophe malheureux et impie, parce qu'il se déclara contre la religion et la foi.



que Dieu peut produire tout ce qui n'entraîne pas de contradiction; de sorte que Dieu peut tout, mais ne peut pas faire que deux propositions contradictoires entre elles soient vraies, parce que, être l'une et l'autre vraies et contradictoires est chose impossible, et que Dieu ne peut pas faire que l'impossible soit possible. Or, concevoir la matière pensante, c'est concevoir une chose impossible, car la matière et la pensée ce sont des choses tout à fait contradictoires, la matière étant divisible, et la pensée indivisible. Que tout être pensant soit indivisible, Locke ne le nie pas : au contraire, voulant prouver l'existence de Dieu, il établit ce principe pour base. Dans ses *Essais philosophiques*, lib. 4, cap. 10, num. 10, il dit : Si la matière était le premier être, éternel et pensant, il n'y aurait pas un être unique, éternel, infini et pensant, mais un nombre infini d'êtres éternels et pensants qui seraient tous indépendants l'un de l'autre, et les forces de chacun d'eux seraient bornées, et les idées distinctes. Elles ne pourraient par conséquent jamais produire cet ordre et cette harmonie que l'on observe dans la nature. Nous convenons de tout cela : si l'être pensant dans l'homme était matière, il ne serait plus unique; mais ce seraient autant d'êtres innombrables et pensants qu'il y a de particules dans la matière pensante, et ils seraient tous distincts et indépendants l'un de l'autre; tellement qu'ils ne pourraient jamais former une pensée complète, et encore moins un raisonnement. Egalement, si l'homme n'était qu'une matière pensante, il y aurait en lui d'innombrables idées et d'innombrables volontés différentes l'une de l'autre. C'est là justement ce qui est impossible : c'est-à-dire que la pensée, telle qu'elle est, unique, simple et indivisible, soit en même temps composée, multiple et divisible.

37. Mais, ce qui est étonnant, c'est que Locke,

au chapitre mentionné, en avouant que la matière ne peut produire la pensée, va jusqu'à dire *que la puissance de produire de soi-même mouvement, perception et connaissance, 'est aussi contraire à l'idée de la matière, qui est privée de sentiment, qu'il l'est à l'idée d'un triangle de former des angles qui soient plus grands que deux angles droits.* C'est ainsi qu'il parle, et il parle juste. Mais après avoir affirmé cela, comment peut-il mettre en question si la matière pense, et dire : *Mais ne savons-nous pas ce que Dieu peut faire ?* Oui, monsieur : nous ne savons pas ce que Dieu peut faire ; mais nous savons qu'il ne peut pas faire ce qui est impossible, c'est-à-dire, que les ténèbres et la lumière, qui sont deux choses contradictoires entre elles, soient compatibles. De même que nous savons que les ténèbres ne peuvent pas produire la lumière, ainsi nous savons que la matière ne peut pas produire la pensée.

38. Locke répond et dit : *Dieu, qui est un esprit, n'a-t-il pas créé la matière de rien ? Pourquoi donc n'aurait-il pas pu faire que la matière produisît la pensée ?* Je réponds que Dieu étant esprit, et en créant la matière, n'implique pas une contradiction, parce que Dieu étant tout-puissant, quoiqu'il ne soit pas matière, contient néanmoins et éminemment l'être matériel dans la puissance qu'il a de le créer : Dieu donc, comme tout puissant, peut tout aussi bien créer la pensée et la matière ; mais il ne peut pas faire que la matière par elle-même produise la pensée, parce que, s'il en était ainsi, la pensée ne serait pas produite par Dieu, mais par la matière ; et c'est là ce qui ne peut pas être, par la raison que Dieu ne peut pas permettre que la cause communique à l'effet une chose qu'elle n'a pas. Aucun instrument ne peut produire un effet différent de son

essence : par exemple, un instrument mécanique qui a des parties ne peut pas agir sur un sujet qui n'en a pas ; ainsi la matière, qui a des parties, ne peut être un instrument à produire la pensée, qui n'a pas de parties, ni ne peut agir sur l'esprit, qui également est privé de parties. En outre, si Dieu voulait produire la pensée dans quelque objet matériel, dans ce cas, ce ne serait pas la matière, mais ce serait Dieu même qui produirait la pensée, puisque la matière est tout à fait incapable de pouvoir produire aucune pensée. Voltaire ajoute : *Nous ne pouvons concevoir toutes les propriétés de la matière, et nous ne savons pas comment une substance pense et comment elle a des idées.* Je réponds à cela : Qu'en pouvez-vous conclure ? De ce que nous ne savons pas les propriétés de la matière, et de ce que l'homme pense et a ses idées, il s'ensuivrait que la matière peut penser ? Mais n'est-il pas vrai que, quoique nous ignorions ces propriétés dont vous parlez, nous savons pour certain que la matière ne peut ni être une pensée, ni produire une pensée, parce que la matière a des parties et est divisible, tandis que la pensée n'a pas de parties et est indivisible ?

39. Voltaire dit que *Dieu peut communiquer aux organes les plus délicats de l'homme la faculté de penser.* Mais quoi ! Voltaire s'imagine-t-il, dit le P. Valsecchi, qu'on peut inoculer la pensée au cerveau de l'homme de la même manière qu'on inocule la petite-vérole au bras d'un enfant ? Si la pensée est une chose matérielle, elle ne peut avoir d'autre effet que l'effet matériel d'extension, de mouvement ou de figure. Il est inutile de recourir aux qualités occultes, quand il y a répugnance d'essence et d'incapacité naturelle. La répugnance entre la pensée et la matière est évidente par les raisons que nous avons développées, et particulière-

ment par celle dont nous venons de parler, et que nous allons encore mieux exposer. Nous dirons donc que l'objet qui pense est *simple* et *unique*, sans parties, tandis que sa matière est nécessairement composée de plusieurs parties dont aucune ne saurait avoir sa perception entière de la pensée, attendu que la pensée serait divisée en autant de parties qu'il y en aurait à posséder la vertu de percevoir. Pierre Bayle dit que cette question de l'unité nécessaire à comprendre entièrement la pensée est une *objection insurmontable* contre ceux qui défendent la matière pensante, et il ajoute que si la pensée se formait par l'impression ou l'action des parties corporelles, *il n'en résulterait aucun acte de connaissance : autrement ces actes de connaissance seraient très différents de ceux dont nous faisons l'expérience en nous-mêmes ; car ces actes nous représentent l'objet en entier ; preuve évidente que le sujet imprimé en nous par l'image entière de ces objets n'est pas divisible en plusieurs parties, et par conséquent l'homme, en tant qu'il pense, n'est pas corporel ou matériel.* Mais passons aux autres objections de Locke.

40. Il objecte, en second lieu, que l'on voit beaucoup de choses artificielles que l'homme a portées à la plus grande perfection. Pourquoi donc, dit-il, Dieu, dont la sagesse est infiniment supérieure à celle de l'homme, ne peut-il réduire la matière à une telle perfection qu'elle ait la force de penser ? A cette question nous faisons la même réponse que nous avons donnée plus haut, au sujet de la répugnance qu'il y a entre la substance matérielle et la substance pensante ; car Dieu peut créer de nouvelles natures, il peut détruire toutes les choses créées, mais il ne peut pas faire que la nature d'un objet devienne la nature d'un autre objet. Si Dieu pou-

vait faire que la matière pensât , on pourrait dire aussi que Dieu pourrait arranger un morceau de bois avec tant d'art et de délicatesse que ce morceau de bois pût produire tous les actes d'intelligence, d'entendement et de volonté.

41. Locke objecte, en troisième lieu, que, quoique les brutes ne soient que matière, et leur esprit une substance matérielle, nous voyons pourtant qu'elles perçoivent à leur manière les choses qui se présentent, et qu'elles conservent la mémoire des bienfaits, ou des mauvais traitements qu'elles ont reçus; et il conclut que la matière est capable de perception. A cela je dirai qu'il est vrai que Descartes et d'autres ont cru que les brutes n'étaient que des automates et des machines sans esprit; toutefois, d'autres écrivains soutiennent (et leur opinion est généralement embrassée aujourd'hui) que les brutes ont une ame et une connaissance, mais grossière et imparfaite, au moins quant à la manière de penser. Au reste il nous importe peu de savoir laquelle de ces opinions est la véritable : ce n'est pas parce que nous ignorons plusieurs choses obscures que nous devons nier les vérités évidentes et certaines, comme par exemple que la matière ne saurait penser. Si Locke veut que les ames des brutes aient quelque ressemblance avec les nôtres, nous dirons alors que ces ames sont spirituelles; s'il veut ensuite qu'elles soient matérielles, nous dirons que les ames des brutes diffèrent essentiellement des nôtres, qui sont certainement spirituelles. Quant à ce que deviennent les ames des brutes après leur mort, nous en parlerons dans *la seconde partie de cet ouvrage, chap. 18, n° 12.*

42. Les raisons par lesquelles l'on prouve que la faculté de penser appartient seulement aux substances spirituelles et non aux matérielles, sont par trop évidentes. Mais, pour appuyer davantage cet argument,

je suppose que la pensée puisse appartenir à la matière , et je demande à Locke si ce sont toutes les parties du cerveau qui pensent , ou si seulement quelques unes pensent , tandis que les autres ne pensent pas. S'il répond qu'elles pensent toutes , cela n'est pas admissible, parce que si toutes les parties de la substance du cerveau pensaient , la pensée serait entièrement dans chaque partie ; ou bien une partie serait dans une partie , et une autre dans une autre. Locke ne peut pas dire que la pensée serait dans chacune des parties de la matière ; ce seraient alors autant de substances pensantes qu'il y a de parties du cerveau : or , nous sommes assurés que ce qui pense en nous , est une chose simple , et non plusieurs choses qui pensent. Il ne peut pas dire non plus que la pensée serait partie dans une fraction de la matière , et partie dans une autre ; car de cette manière , la pensée serait une chose étendue et aurait une forme distincte. De plus , elle serait divisée en parties ; de sorte qu'aucun de nous ne pourrait affirmer de percevoir entièrement quelque objet , car une partie de la pensée percevrait une partie de l'objet , et l'autre partie percevrait l'autre. L'on ne peut pas dire non plus que l'union de ces pensées divisées percevrait tout l'objet , par la raison que les parties divisées du cerveau ne sauraient pas ce que perçoivent les autres.

43. Si Locke disait que toutes les parties du cerveau ne pensent pas , il faudrait alors , à l'aide des idées de mouvement , de repos et de lieu , assigner une place aux parties qui pensent et à celles qui ne pensent pas. Mais toutes ces variations de mouvement et de lieu ne peuvent former la pensée ; car les matérialistes eux-mêmes disent que la variation du mouvement et de la situation des corps ne produit aucun effet nouveau ; et quand ils n'en conviendraient pas , chacun comprend

aisément que ces variations de mouvement et de lieu, que subit la matière ne peuvent jamais former la pensée. De quelque manière donc que Locke fasse consister la pensée dans la matière, il ne pourra jamais faire concevoir que la matière pense. Mais écoutons enfin ce que dit sur cet article Benoît Spinoza, qui fut le principal maître du système de la matière pensante.

## § V.

On réfute le système impie de Spinoza.

44. Voici quel est le système exécrable de Spinoza (1). Il dit que la substance de l'univers est une et simple, mais toute matérielle. Il suppose que cette substance est Dieu, et dit qu'elle est active et passive : *passive* en ce qu'elle est étendue; *active* en ce qu'elle est pensante. De là Spinoza suppose que toutes les choses particulières de ce monde ne sont que des *modifications* de la même substance. Il dit que les choses matérielles sont des modifications de la matière passive étendue, les spirituelles de la matière active pensante. Selon lui, il n'y a pas d'objets spirituels, parce que tout est matière.

45. Ainsi, suivant Spinoza, tout cet univers, composé

(1) Benoît Spinoza, cet athée impie, naquit à Amsterdam, l'an 1632. Il ne professa aucune religion; et quoiqu'il naquit de parens juifs, il combattit et ridiculisa la doctrine des juifs, au point qu'ils l'excommunièrent. Il ne fut jamais chrétien, comme quelques uns l'ont prétendu, car il ne reçut point le baptême; et si on l'appela Benoît, c'est parce que ses parents lui donnèrent le nom de *Baruch*, qui en notre langue veut dire, *beni*, (*benedictus*). Il se fit un dieu et une religion à son caprice. Ce misérable vécut presque toujours vagabond, et mourut en 1677, d'une fièvre de consommation, à l'âge de 44 ans. Bayle, dans son dictionnaire (V. Spinoza) dit que sa doctrine eut très-peu d'adeptes; encoré ceux qu'on nomme ne sont pas certains.

d'une seule substance matérielle, est Dieu. Selon lui, tous les hommes, les animaux, les arbres, les montagnes, les eaux et le reste sont autant de modifications de Dieu. Ainsi le Dieu de Spinoza s'engendre dans un morceau de bois, et se corrompt dans un autre; il s'aime dans un homme, et il est haï dans un autre; adoré par celui-ci, blasphémé par celui-là. Tantôt ce Dieu est prêtre aux autels, tantôt voleur sur un grand chemin. O mon Dieu! mon véritable Dieu! que ne font pas de vous les hommes que vous avez tant aimés, et placés au-dessus de toutes les créatures!!! Et pourtant, cet insensé, ce fou de Spinoza a trouvé quelqu'un pour l'appeler un grand philosophe. C'est un de ses disciples qui imprima ses ouvrages, et qui proféra ce blasphème, que Spinoza a enseigné une doctrine qui est la même que celle de Jésus-Christ.

46. Cet écrivain impie a été réfuté par beaucoup d'auteurs, entre autres Durius, Tommasius, Moseus, Morus, etc., etc. Je ne m'attacherai qu'à démontrer la fausseté et l'insuffisance des fondements sur lesquels Spinoza appuie son système, parce que c'est le meilleur moyen et le plus prompt d'en faire ressortir l'absurdité. Le système de Spinoza se réduit à trois propositions principales. La première, c'est qu'il existe une substance unique, étendue et pensante, dont la vertu naturelle, mais aveugle et brutale, produit spontanément toutes choses; de sorte que rien au monde n'est contingent, mais nécessaire, parce que tout est déterminé à l'existence et à l'action par une nécessité naturelle. La seconde proposition, c'est que cette substance unique, quoique matérielle, est néanmoins indivisible et immuable. La troisième, que cette substance est extrêmement parfaite, et qu'elle contient en soi toutes les réalités et tous les modes de l'être.



47. A la première proposition , que cette substance unique de Spinoza est matière étendue et pensante , et que tous les êtres matériels sont des êtres nécessaires ; nous y avons déjà répondu plus haut au § 1<sup>er</sup> du présent chapitre , où nous avons prouvé que l'être nécessaire ne peut être qu'unique , et que tous les autres êtres , tant matériels que spirituels , sont contingens , et produits par l'être nécessaire , qui est Dieu. Il ne nous reste donc à réfuter que la seconde et la troisième proposition.

48. La seconde proposition de Spinoza dit qu'il existe une substance matérielle unique , qui n'a point de parties , et qui est indivisible et immuable. Voyons comment il le prouve. Il dit que la substance est ce dont la conception n'exige pas la conception d'une autre chose , de laquelle il doit se former : *Substantia est id, cujus conceptus non indiget conceptu alterius, a quo formari debeat* ; et il argumente ainsi : La conception de la pensée n'a pas besoin de la conception de l'étendue de laquelle elle doit être formée , ni l'étendue n'a besoin de la conception de la pensée : donc , conclut-il , la pensée et l'étendue sont une seule substance. De cette manière , Spinoza réduit toutes choses à n'être que matière ; le corps , qu'il appelle matière passive , étendue , et l'ame , qu'il appelle matière active pensante , l'une et l'autre n'étant que des modifications de la même substance.

49. Mais nous répondons que l'étendue et la pensée étant de nature toute différente , puisque , ainsi que nous l'avons démontré , l'étendue ne peut convenir à la pensée , et que la pensée ne peut convenir à la matière étendue , on doit nécessairement dire que l'étendue et la pensée ne sont pas une seule substance , mais bien deux substances tout à fait distinctes et différentes. Spi-

nosa a beau dire que , quoique dans ces deux substances on conçoive deux attributs distincts , l'on ne peut pas dire pour cela que ce sont deux substances différentes : nous n'admettons pas ce raisonnement , parce que nous disons que ce n'est pas là résoudre la difficulté ; mais c'est vouloir changer les mots , et répondre au hasard et sans aucun fondement. Nous disons donc que non seulement l'esprit et la matière sont des substances différentes , mais nous disons aussi que les objets matériels qui forment différentes modifications sont des substances réellement distinctes entre elles sous le rapport de leur individualité. Cela se prouve évidemment par un exemple. Supposons qu'un objet matériel se meuve vers l'orient , et qu'un autre se meuve vers l'occident ; la première substance individuelle ne peut être la même que la seconde , puisque la même substance ne peut avoir en même temps deux inclinations ou deux tendances contraires l'une à l'autre.

50. Les objets matériels , Spinosà les appelle modifications ou modes d'une substance , et il attribue à ces modes ce que nous attribuons aux objets qui ont une existence à part et individuelle. Mais il répugne au sens commun et à l'évidence de prétendre que des objets individuellement distincts entre eux ne soient pas des objets distincts , mais seulement des modes distincts , et de leur donner le nom de modes. Spinosà dit qu'il n'y a au monde qu'une seule substance : donc le soleil , la mer , un homme , une pierre , ne seraient qu'une même substance ! Il dit que le tout est une seule substance douée d'étendue et de pensée , qui sont les modifications de cette substance unique. Mais ces modifications sont-elles différentes ? Et si elles sont différentes , comment peuvent-elles exister dans le même sujet ? comment une même substance peut-elle être en même temps ronde et

carrée, mobile et immobile? Il dit que cet ensemble de corps et d'esprits est Dieu. Dieu est donc homme et pierre, prêtre et chien, juste et impie? Bayle dit que c'est là *l'hypothèse la plus extravagante, la plus monstrueuse et la plus opposée aux connaissances de notre esprit que l'on puisse imaginer*. C'est inutilement que Spinoza, ayant recours au vide, dit que les substances matérielles ne peuvent se diviser entre elles par la raison que, *in rerum naturá*, le vide n'existe pas, comme il le suppose pour certain. Cela n'est pas admissible, disons-nous, en premier lieu, parce que le principe que le vide n'existe pas n'est qu'une simple opinion, que la plus grande partie des philosophes ne reçoit pas; en supposant même qu'elle fût vraie, il est certain que, suivant l'une et l'autre opinion, chaque matière est distinguée en parties séparées, et ces parties ou ces corps séparés, ont une substance divisée l'une de l'autre. La terre a certainement une substance séparée de celle de la mer; les métaux ont une substance séparée de celle des arbres, et il en est de même de mille autres objets matériels: on ne peut donc plus concevoir que tous les objets de matière que nous voyons répandus çà et là, et séparés les uns des autres par l'air, soient identiques et deviennent une seule substance.

51. La troisième proposition de Spinoza est que cette substance unique qu'il a supposée est infiniment parfaite. Voyons un peu comment il applique cette perfection à sa substance unique: il a inventé une nouvelle distinction de la nature, dont certainement personne encore n'avait entendu parler: celle de nature *naturante* et de nature *naturée*. A la nature *naturée*, il n'attribue pas la perfection, car, à la quinzième proposition, il affirme que les parties finies ne peuvent composer un être infiniment parfait. Toute la perfection infinie, Spinoza l'at-

tribue à la nature *naturante* ; mais un être qui serait infiniment parfait devrait contenir en soi et à un degré infini toutes les perfections d'intelligence, de science, de puissance, de bonté, de liberté, de providence, etc. Au contraire, cette nature *naturante*, imaginée par Spinoza, qu'est-elle ? Elle n'est qu'un être imaginaire, abstrait, métaphysique, conçu par la seule pensée, sans intelligence, ni volonté, ni puissance, ni liberté, ni prévoyance et privée même de l'existence. En sorte que cette nature *naturante* de Spinoza, non seulement n'a pas les perfections qu'il lui attribue, mais elle n'est pas même une substance ; car une substance sans l'existence réelle n'est pas une substance, mais une pure imagination, un pur néant, un néant très imparfait, qui n'est capable d'aucune perfection. Tel est donc l'être très parfait de Spinoza ; un être privé de toutes les perfections, même de l'existence. Voilà jusqu'à quel degré d'obscurité et de folie descend l'esprit humain lorsqu'il s'écarte de la lumière divine.

52. Récapitulons ici en peu de mots ce qui a été dit pour prouver l'existence de Dieu par l'existence des âmes, lesquelles, étant spirituelles, ne peuvent ni être produites par la matière ni propagées par d'autres esprits, mais qui, pour exister, doivent être créées par un premier principe qui ait la vertu de créer. Il est certain que s'il existe beaucoup d'âmes dans le monde, donc il y a un Dieu qui les a créées. Mais les matérialistes répondent : Non, il n'y a pas de Dieu ; car il n'y a pas de substances spirituelles ; le corps et l'âme de l'homme, tout est matière. Nous répliquons que l'homme ne peut pas être entièrement matière, puisque l'homme pense, et que la matière ne peut penser : donc ce n'est pas le corps, mais l'âme qui pense dans l'homme. Mais pourquoi la matière ne peut-elle pas penser ? Elle ne peut

penser, en premier lieu, par la raison que la nature de la pensée est tout à fait différente de la nature de la matière. La matière n'agit que par le moyen du mouvement de la figure ou du lieu : or, toutes ces choses n'ont rien à faire avec la pensée, qui n'est capable ni de mouvement, ni de figure, ni de lieu, parce qu'elle n'a aucune extension.

53. En outre, si la matière était capable de penser, elle ne pourrait avoir d'autres idées que de choses matérielles semblables à elle-même, mais non de choses spirituelles. Or, l'homme comprend une foule de choses qui sont purement spirituelles, comme l'essence de la justice, le mérite de la vertu, la noirceur de la trahison, la propriété des objets : l'homme juge, conçoit des desseins, prévoit, abstrait, sépare, distingue, accepte, refuse. Qu'ont de commun avec la matière toutes ces opérations de l'intelligence et de la volonté ? Quelquefois même l'homme juge contre ce que lui représente la matière, suivant l'exemple que nous avons rapporté ci-dessus de la rame placée dans la mer, qui semble brisée, et que l'homme reconnaît pourtant ne l'être pas ; et cela contre ce que démontrent la matière et la vue corporelle.

54. Si l'homme forme les réflexions, les jugements, les discours, en ayant présentes à sa mémoire plusieurs idées et perceptions, comment ces jugements et ces raisonnements peuvent-ils se former par les mouvements de la matière, comme le prétendent les matérialistes ? Ces diverses idées devraient être considérées comme divers mouvements de parties matérielles ; mais si ces mouvements arrivent en même temps, l'un confondra l'autre ; et s'ils se succèdent en des temps divers, alors, tandis que l'un commencera, l'autre sera déjà fini. De cette manière ces mouvements ne peuvent jamais s'unir

ensemble et former l'unique jugement que l'homme est dans l'usage de former à l'aide de plusieurs vérités qui lui sont présentes sur le même point. Et si par le moyen de ces mouvements de parties matérielles, dont l'une ignore la qualité de l'autre, parce qu'elles sont toutes privées d'intelligence, l'homme se trouve dans l'impossibilité de faire un argument, il pourra d'autant moins former un discours, lequel est composé de différents arguments. Il n'y a que l'esprit qui puisse faire cela, parce qu'il saisit en même temps les différentes idées qui sont toutes présentes, et qui doivent concourir ensemble à la formation du discours.

55. En sorte que, pour conclure la question proposée dans ce chapitre, je répète l'argument que j'ai déjà présenté au commencement. Ainsi que je l'ai dit, cet argument est fondé sur ce principe certain, qui n'a jamais été révoqué en doute, c'est-à-dire que *nul ne peut donner ce qu'il n'a pas*. Voici comment je raisonne : je sens en moi une ame qui a un esprit, qui pense, qui fait des jugements, des raisonnements, et qui agit librement, comme elle l'entend. Je sais au contraire que la matière est incapable d'avoir cette liberté d'agir, parce qu'elle est inerte, inhabile à se mouvoir, incapable de former des jugements, des raisonnements, parce que, pour cet effet, la sensation de plusieurs parties devrait y concourir : or, l'une ne peut avoir connaissance de la sensation de l'autre. La matière ne peut non plus percevoir aucune pensée, parce que, étant étendue, et composée de plusieurs parties, elle ne peut avoir connaissance exacte d'aucun autre objet. Je conclus donc : l'ame qui existe en moi ne peut être produite par la matière ; l'ame n'est pas éternelle, et n'a pu se donner l'être de soi-même ; elle a donc été créée par un être suprême et spirituel : cet être est Dieu.

56. Mais avant de finir cette première partie, je ne veux pas omettre de répondre à l'objection de ces impies qui disent que la religion que les hommes professent envers Dieu et une fable qui doit son origine à la politique, à la crainte ou à l'ignorance : je réponds donc que la croyance en Dieu ne doit point son origine ni à la politique, ni à la crainte ni à l'ignorance. Elle ne la doit point à la politique, parce que la religion est une croyance universelle chez tous les hommes, et a été pratiquée constamment pendant tous les siècles depuis le commencement du monde ; ce qui prouve donc que la connaissance de Dieu nous a été insinuée par la nature, et la nature ne peut mentir. « *Omnibus enim* (dit Cicéron), *innatum est, et in animo quasi insculptum, esse Deos ; quales sint, varium est : esse nemo negat.* (Lib. 2, de Nat. Deor., cap. 4.) Dans le même livre et au chapitre deuxième, Cicéron dit aussi que rien n'est plus évident que l'existence d'une divinité suprême, qui dirige le monde ; et que si la croyance à cette vérité n'était pas fondée en raison, elle n'aurait pu durer tant de siècles ; d'où il conclut que la perpétuité de cette croyance est le jugement de la nature. « *Quid enim potest esse tam apertum, quam esse aliquod numen præstantissimæ ad mentis quo hæc regantur ? etc... Quod nisi cognitum animis haberemus, non tam stabilis opinio permuneret ; nec confirmaretur diuturnitate temporis, nec unà cum seculis ætatibusque hominum inveterare potuisset, etenim videscæteras opiniones fictas diuturnitate extabuisse.... opinionum enim commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.* »

57. La croyance d'un Dieu n'a pas non plus tiré son origine de cette crainte que les impies appellent vaine, parce qu'ils nient l'existence d'un vengeur du crime ; mais l'existence de Dieu est bien assez évidente lorsque

l'on considère la construction de ce monde, la symétrie avec laquelle il est formé, l'ordre admirable et continuél qui y préside ; nous ne pouvons alors nous empêcher de croire que c'est une cause suprême qui l'a fait et qui le soutient. Ah ! ce n'est pas de la crainte qu'est née la croyance de Dieu ; mais c'est la crainte qui a produit l'impiété de ces incrédules, lesquels, pour échapper à la frayeur des châtimens qui les inquiètent, cherchent à se persuader que Dieu n'est pas là pour les punir.

58. Ce n'est pas non plus l'ignorance des choses naturelles et de la vertu occulte de la nature (comme ils disent) qui a donné origine à la croyance d'un Dieu. Nous ne voulons pas nier que plusieurs secrets de la nature sont encore ignorés ; mais que s'ensuit-il de là ? Nous avons déjà démontré contre les matérialistes l'existence de Dieu, qui est un pur esprit, créateur et conservateur de toutes choses, et nous avons prouvé, par là, la fausseté de leur système, que toute chose est matière ou produite par la matière : d'abord parce que les choses toutes matérielles étant produites et non existantes par elles-mêmes, lors même qu'on les supposerait produites par la matière éternelle, par une succession infinie de causes produisantes, ne peuvent jamais être considérées existantes sans un premier principe, puisque, étant dépendantes l'une de l'autre, l'on ne peut s'empêcher d'admettre une première cause indépendante qui les a produites : autrement, ce seraient autant d'effets sans cause. Outre cela, la matière en aucune façon n'a jamais pu être éternelle, parce que n'étant qu'un composé d'objets matériels particuliers qui n'ont pas pu avoir l'être d'eux-mêmes, tous ont dû le recevoir d'un principe supérieur, et indépendant de la matière. En second lieu, la matière étant aveugle et sans esprit n'eût jamais pu produire ce monde, si bien ordonné, ni le conserver



dans un ordre aussi constant ; ce qui force de supposer une grande intelligence qui fait formé ce monde et qui continue à le gouverner. En troisième lieu , la matière étant *inerte* , le monde n'aurait jamais pu avoir le mouvement que nous voyons à tant d'êtres matériels au ciel et sur la terre sans le secours d'un moteur. En quatrième lieu , la matière étant *contingente* , indifférente à exister et à ne pas exciter , elle n'aurait jamais pu avoir reçu l'existence sans un être nécessaire qui , de fait , lui eût donné l'être. En cinquième lieu , la matière étant incapable de penser , les ames , qui pensent , n'auraient jamais pu être produites par la matière , mais elles ont dû recevoir l'être d'un principe spirituel.

59. Ayant démontré par tant et de si fortes preuves la nécessité de l'existence de Dieu , puisque , s'il en était autrement , il n'y aurait ni croyants , ni mécréants , ni ames , ni aucune des choses qui existent , c'est maintenant aux matérialistes de fonder un système raisonnable , un système qui ne soit pas fabriqué sans fondement , ni vraisemblable , par lequel ils puissent prouver au moins la possibilité de la création de ce monde et de sa conservation sans un Dieu. Mais c'est ce qu'ils ne pourront établir , pas plus qu'ils ne détruiront nos preuves , parce que le Dieu que nous croyons existe certainement , et l'on ne peut former le moindre doute sur son existence ; car , sans Dieu , il n'y aurait rien au monde.

## DEUXIÈME PARTIE.

CONTRE LES DÉISTES, QUI NIENT LA RELIGION RÉVÉLÉE.

## CHAPITRE I.

De la nécessité de la révélation pour les choses de la religion.

1. UNE fois posé qu'il y a un Dieu créateur des hommes, il doit nécessairement y avoir une religion ; car ce Dieu ayant placé dans le monde des créatures raisonnables , c'est avec justice qu'il doit être obéi, adoré et aimé de ses créatures , par le moyen de la religion. L'homme doit donc chercher à connaître, autant qu'il est en lui, les perfections et les attributs de son Créateur, afin de l'honorer et de l'estimer comme il convient. Il doit ensuite chercher à bien se connaître lui-même, son existence, sa fin et ses devoirs précis. C'est pour cela qu'il est obligé de chercher sa véritable religion, afin d'apprendre d'elle ce qu'il doit croire et ce qu'il doit observer. Or, cette religion, notre intention est de prouver que c'est la seule religion chrétienne, que Jésus-Christ nous a révélée.

2. Les déistes ne nient point l'existence de Dieu, ni l'obligation de l'honorer par la religion ; mais ils nient l'existence d'une religion révélée. Il y a plusieurs sectes de déistes : les uns s'appellent *sceptiques* ou *pyrrhoniens*, qui doutent de toutes choses ; les autres *hypocrites*, qui n'observent la religion qu'extérieurement et par dissimulation ; d'autres, *politiques* ou *hobbésiens*, qui disent que Dieu est satisfait d'être adoré suivant la religion du prince ; ce qui, suivant eux, est très favorable

à la conservation de la paix ; de sorte que , suivant leur système , celui qui doit reconnaître Jésus-Christ pour Dieu en Italie , ne doit le croire qu'un homme à Constantinople . Belle religion !

3. D'autres s'appellent *naturalistes* , qui se confondent aisément avec les *indifférentistes* ; leur secte est plus répandue que les autres . Ils disent qu'il suffit d'observer la seule religion naturelle , imprimée en nous par la nature elle-même , et qui enseigne à croire en un Dieu qui punit les vices , et récompense la vertu ; à révéler sa divine majesté , et à ne pas faire au prochain ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse à nous-mêmes . Ils disent encore que l'on peut obtenir son salut , quelque religion que l'on suive : chrétienne , mahométane , ju daïque , à la condition d'observer ces deux préceptes .

L'auteur du livre *des Mœurs* , qui est *naturaliste* , ne rougit pas de nous dire : *Je pardonne à un Turc d'être musulman* ; et pourtant *musulman* signifie un homme qui appartient à cette religion qui est plus faite pour les brutes que pour les hommes . De cette manière , un chrétien peut rester chrétien et adorer Jésus-Christ comme Dieu ; mais il peut aussi se faire juif , et alors il ne verra en Jésus-Christ qu'un malfaiteur . Mais si la religion chrétienne est véritable , comment Dieu peut-il permettre que Jésus-Christ soit considéré comme un pervers ? Et si la religion juive est véritable , comment permettrait-il qu'on adorât un homme pour un Dieu ?

4. Les déistes disent que la révélation est inutile ; cette opinion a été partagée par l'auteur du livre *des Mœurs* , l'Anglais *Tindall* (qui , en 1730 , écrivit un livre abominable , intitulé *Christianismus tam antiquus , etc.*) , et plusieurs autres philosophes de nos jours , qui ont été combattus par *Clarke* , *Forster* , *Dicton* , *Houtteville* et autres . Mais nous soutenons que la religion est non

seulement utile, mais qu'elle est nécessaire pour offrir à Dieu le culte qu'il mérite, et qui consiste à croire les choses qui font connaître sa bonté infinie, et à observer ses lois divines. Cette vérité est démontrée par l'ignorance même des peuples anciens, privés de la révélation sur la nature de Dieu et de ses préceptes. Pour ce qui regarde la Divinité, nous savons que les hommes ont adoré comme des dieux, la fortune, la crainte, la fièvre; d'autres, les planètes, les animaux, les pierres, et jusqu'aux plantes des jardins. Au Mogol, on adorait les vaches; dans la Thessalie, les cigognes; dans l'Assyrie, les colombes; dans l'île de Ceylan, une dent de singe; les Syriens adoraient les poissons; les Indiens, les éléphants; les Phrygiens, les souris; les Lithuaniens, les arbres. On adora comme des divinités un Jupiter et un Mars adultères, une Vénus impudique, un Apollon incestueux, un Vulcain vindicatif, un Néron, un Caligula, un Domitien, qui furent des hommes exécrés pendant leur vie, à cause de leurs dépravations et de leur cruauté. Le sénat romain consacra déesse Flore, quin'était qu'une prostituée, et qui, en mourant, lui laissa son héritage, fruit de ses turpitudes. Cicéron dit : *Quid absurdius quàm homines morte deletos reponere in Deos, quorum omnis cultus esset futurus in luctu?* Lucien introduit dans ce ciel un certain Momus, lequel, se voyant environné de ces sortes de dieux, s'écrie : *Si vous ne chassez pas ces bêtes d'ici, je m'en irai.* Mais ce fut une invention du démon, de faire adorer comme des divinités les hommes les plus vicieux, afin que leurs vices fussent ensuite, sans répugnance et sans remords, imités par leurs adorateurs. Lactance dit : *Ipsa vitia religiosa sunt; non modò non vitantur, sed etiam coluntur.* (Lib. 1, cap. 13.)

5. Pour ce qui concerne les lois et les vertus, plu-

sieurs peuples ont pratiqué les scélératesses les plus énormes, croyant par là être agréables à leurs dieux. Les Thraces honoraient leurs divinités en dévorant des hommes vivants ; les Carthaginois renfermaient des enfants dans des statues de Saturne rougies au feu ; les Mexicains égorgeaient des milliers d'hommes sur les autels de leurs idoles ; les Spartiates autorisaient les vols ; d'autres peuples attribuaient à leurs dieux les meurtres et les adultères, disant que ce n'étaient pas des crimes, mais des vertus. Et même de nos jours, combien de cruautés n'a-t-on pas vues chez plusieurs nations ! Les Canadiens vont à la chasse aux hommes, comme ils chassent les cerfs et les daims ; les Chinois jettent leurs enfants dans les fosses, comme on jette ces chiens qu'une lice a mis bas. Chez les habitants de la Guinée, les femmes se jettent sur les bûchers, qui dévorent les cadavres de leurs maris : à la mort d'un prince, toute sa suite est égorgée.

6. Quand on parle des philosophes anciens, les *matérialistes* veulent faire croire qu'ils ont tous été des athées. Les *naturalistes*, au contraire, ont pris la tâche de nous démontrer qu'ils s'accordent tous à croire à l'existence de Dieu et à la véritable loi de la nature, et en viennent même à prétendre qu'ils ont été initiés aux mystères les plus cachés de notre foi. Mais la vérité, nous la trouvons dans saint Paul, qui attaque ces philosophes : « *Cùm cognoscent Deum, non sicùt Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt ; sed evanuerunt in cognitionibus suis.* » Ils enseignèrent beaucoup de faussetés relativement à Dieu et aux bonnes mœurs. Anaximandre disait que les mondes étaient infinis, les uns nés de la corruption des autres, et que ceux-ci étaient ensuite les véritables dieux. Anaximène disait que les dieux étaient nés de l'air ; Zénon que Dieu est

un animal immortel, composé d'air et de feu ; d'autres, qui ne croyaient pas à la pluralité des dieux, disaient qu'on devait néanmoins en conserver le culte public parmi le peuple ; Socrate, au moment de mourir, pria ses gens d'immoler à Esculape un coq qu'il lui avait promis ; Cicéron voulait qu'on adorât les dieux déjà reconnus ; Platon, ainsi que l'écrivit saint Augustin (*de Civitate, lib. 8, cap. 12*), voulait que l'on fit des sacrifices en l'honneur de beaucoup de dieux, et, en parlant des mœurs, il enseigna que l'infâme communauté des femmes était utile à la république ; Aristote et Cicéron prétendirent que la vengeance était une vertu. Nous passerons sous silence mille autres erreurs que ces savans célèbres ont répandues dans le monde.

De cette manière, certes, l'homme, placé au milieu de tant de ténèbres et de passions désordonnées qui l'entraînent au mal, avait besoin d'une lumière supérieure à celle de la nature qui l'éclairât et qui lui fit connaître ce qu'il devait croire, la loi qu'il avait à observer, et les moyens à prendre pour obtenir son salut ; *s'il en était autrement* (dit un savant auteur, le P. Vestrini, dans ses *Lettres théologiques*), *ce serait une espèce de tyrannie que Dieu voulût exiger l'exécution de ses volontés, sans les avoir d'abord suffisamment déclarées.* Cette nécessité de la révélation fut également reconnue par les philosophes païens Socrate, Platon et Cicéron, lesquels, reconnaissant la grande obscurité qui régnait dans l'esprit humain, dirent qu'on devait attendre quelque personnage envoyé de Dieu, qui nous éclairât et nous instruisît sur les vérités divines que nous devons croire, et sur les vertus que nous devons pratiquer. Voici comment s'exprime Platon (*in Phædone*) : Nous serions tous restés dans les ténèbres et dans la confusion, *nisi quis firmiori quodam vehiculo, aut verbo quodam*

*divino transvehi possit. Et ailleurs (in Epinomide) il dit : Pietatem docere neminem posse, nisi Deus quasi dux, vel magister præirent.*

8. Mais la raison naturelle de l'homme n'est-elle pas suffisante pour le guider, et lui faire connaître toutes ces choses? Non, elle ne suffit pas. Les *naturalistes* exaltent plus qu'il ne faut la raison humaine; c'est pour cela qu'il prêchent la religion naturelle, et qu'ils finissent par dire que la révélation divine n'est pas nécessaire. Saint Thomas leur répond (1. p. q. 1, art. 1) que pour que nous ayons la connaissance des choses divines, *necessarium fuit hominem instrui revelatione divinâ, quia veritas de Deo per rationem investigata a paucis, et post longum tempus, et cum admixtione multorum errorum homini perveniret.* La raison humaine ne suffit donc pas; car, sans la révélation, peu d'hommes auraient connaissance des vérités appartenant à la nature divine, et cela après beaucoup de temps et beaucoup d'étude; et encore ce que ces quelques hommes parviendraient à savoir, ils ne le connaîtraient qu'à travers mille erreurs. Cicéron dit que nos vices et nos opinions dépravées éteignent en nous ces faibles lumières que la nature nous donne : *Nunc parvulos natura nobis dedit igniculos, quos malis moribus, opinionibusque depravatis restinguimus, est nusquam naturæ lumen appareat.* (Quæst. Tusc. lib. 3, c. 1.) C'est ce que Bayle, poussé par l'évidence, confesse en disant : *La raison fait connaître à l'homme ses ténèbres, son impuissance et la nécessité d'une révélation.*

9. Les incrédules disent : Mais pourquoi Dieu a-t-il placé l'homme au milieu de tant de ténèbres et de tant de passions qui l'entourent continuellement? Il l'a créé à son image, il l'a aimé d'une manière spéciale

parmi les créatures; comment, avec cela, l'a-t-il formé si plein d'obscurité dans ses connaissances, et, ce qui est encore pire, si enclin au mal, au point que saint Paul se plaignait de sentir dans ses membres une loi opposée à la loi de son esprit, c'est-à-dire à celle qu'il croyait devoir observer? *Videō autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis.* (Rom. 7. 23.) Si Dieu avait créé l'homme aussi désordonné et avec tant de misère, il l'aurait plutôt haï qu'aimé, et en quelque sorte il aurait plus aimé les brutes que l'homme; car celles-ci trouvent d'un côté toute la jouissance (dont elles sont capables) dans les plaisirs sensuels, et de l'autre ne sont tourmentées ni par les passions de l'ame ni par la crainte de l'avenir, souffrances continuelles de l'homme. D'où viennent donc tant de désordres dans l'homme? Si nous le demandons aux écrivains païens, ils ne sauront nous donner aucune raison. Mais voilà que la religion chrétienne révélée nous découvre tout: elle nous fait connaître que Dieu a créé l'homme droit, avec des sens soumis à la raison, et avec une raison soumise à la volonté divine. Il lui a fait connaître dans quel but il l'a créé, c'est-à-dire pour le rendre bienheureux dans la vie éternelle, si dans la vie temporelle il le veut servir avec fidélité. Mais le premier homme ayant désobéi à Dieu, resta avec tous ses descendants privé de la grâce divine, obscurci dans l'esprit, et enclin au mal. *Hoc inveni* (dit l'Ecclésiaste, 7. 30) *quod fecerit Deus hominem rectum, et ipse se infinitis miscuerit quæstionibus.* Saint Augustin dit aussi que si Dieu, sans la raison du péché, eût créé l'homme aussi misérable qu'il se trouve actuellement, c'eût été injustice ou impuissance: *Sed quia nec injustus, nec impotens est Deus, restat quod grave*



*jugum super filios Adam non fuisset, nisi delict : originalis meritum præcessisset.* Mais le Seigneur a eu pitié de l'homme, et pour remédier à tant de maux, et montrer au monde la richesse de sa bonté, il a envoyé sur la terre son Fils unique qui rachetât l'homme par sa mort, et s'instruisît par sa sagesse.

10. Rousseau convient que parmi tant de religions il doit y en avoir une qui soit véritable, mais que, pour la trouver, il faut entendre les raisons de toutes ; et pour cela, ajoute-t-il, combien de langues ne faut-il pas savoir, et combien de bibliothèques ne faut-il pas lire ! Il ne suffit pas d'étudier les livres de toutes les religions, mais il faut aussi parcourir toutes les provinces où elles règnent. Et il conclut : ce ne sera donc qu'au terme de sa vie que l'homme parviendra à connaître la véritable religion. C'est pour cela que ce philosophe se contente de la religion naturelle. Le P. Valsecchi lui répond sagement : Vous dites, Rousseau, qu'il doit y avoir une religion véritable, et que cette religion doit être professée sous peine de damnation ; et vous vous attachez à la religion naturelle. Vous dites encore que pour connaître la véritable religion, il faut savoir toutes les langues, lire beaucoup de bibliothèques et parcourir tous les recoins de la terre. Or, vous n'avez fait toutes ces recherches : donc nous ne pouvons pas nous attacher à votre religion. D'un autre côté, il nous est moralement impossible d'exécuter tout ce que vous jugez nécessaire pour trouver la véritable religion. Qu'avons-nous donc à faire ? faut-il ne plus croire à rien, et imiter Bayle, qui met tout en doute et ne croit en rien ? Avec le P. Valsecchi, nous répondrons à Rousseau que pour nous assurer de la vérité de droit ou de fait, nous n'avons besoin de tant de langues, de tant de bibliothèques, de tant de voyages, ni de l'étude de toute la vie ; il ne nous

faut qu'une démonstration de la vérité qui soit sans contradiction et appuyée sur une base raisonnable : or, cette démonstration de vérités révélées que nous croyons, nous l'avons déjà ; en sorte que nous n'avons pas besoin de nous adresser ailleurs pour nous assurer de notre religion. De même que pour croire qu'il y a un Dieu, il n'est pas nécessaire de lire tous les livres des athées ; il *est inutile aussi de se donner tant de peine pour croire* les choses révélées. Les preuves de la révélation sont par elles-mêmes certaines et claires, et n'ont pas besoin d'autres recherches ; car, dans les examens faits pendant tant de siècles sur toutes les religions du monde, tout a été discuté, et notre religion n'en a été que plus confirmée ; on ne lui a jamais posé un argument auquel il n'ait été convenablement répondu. Les mêmes preuves qui démontrent la vérité de la religion nous font savoir que hors cette religion il n'y a point de salut. Mais pourquoi, réplique le Genevois, Dieu condamnera-t-il un infidèle qui a ignoré complètement l'Évangile ? On répond que l'infidèle sera damné, non parce qu'il a ignoré l'Évangile, mais à cause des autres fautes qu'il a commises. Rousseau reprend : *Si un chrétien fait bien de suivre la religion de son père, un Turc fera-t-il mal de suivre celle du sien ?* Le chrétien fait bien, parce qu'il suit une religion conforme au *dictamen* de la nature et aux dogmes révélés par Jésus-Christ ; le Turc fait mal, parce qu'il suit une religion contraire aux lois naturelles et aux vérités révélées que le Turc ignore, parce qu'il n'a pas vécu selon les lumières de la nature ; d'où nous concluons que c'est avec justice que la religion chrétienne condamne la tolérance des autres religions, tolérance que les déistes admettent à tort. La vérité est une : donc Dieu ne peut aimer qu'une seule religion, et non celle qui enseigne les dogmes qui lui sont opposés.

11. Que la religion chrétienne soit vraie , cela est assuré par toutes les preuves que nous donnerons dans cette seconde partie , c'est-à-dire les saintes Écritures qui nous sont parvenues par les ennemis mêmes de notre foi , les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples , les prophéties accomplies , la sainteté de la doctrine et la conversion des peuples , malgré le puissant obstacle de la corruption universelle , la faiblesse des moyens et les persécutions des tyrans : l'auteur de tout cela ne pouvait être que Dieu. Que les déistes trouvent une autre cause de laquelle aient pu naître des événements aussi bien liés et aussi prodigieux. Mais s'ils ne la trouvent pas , qu'ils avouent que la religion chrétienne a été révélée par Dieu : donc , disent-ils , ne pouvons-nous plus faire usage de notre religion ? Non , certainement , ils ne peuvent plus en faire usage dans les points qui s'opposent à notre foi , parce que là où Dieu a parlé , la raison même nous enseigne que nous devons croire et soumettre toute notre intelligence à sa divine parole , lors même que nous ne comprenons les choses qu'il a dites.

12. Pierre Bayle , avec sa manière étrange de tantôt louer , de tantôt combattre les mêmes choses , après avoir dit que la raison elle-même fait connaître à l'homme la nécessité de la révélation , dit ailleurs que la raison humaine n'est pas moins un don de Dieu que de la foi. Comment donc , ajoute-t-il , pouvons-nous être tenus de croire aux mystères de la foi , qui sont contraires à la raison ? Saint Thomas lui répond (*lib. 1 , Contra gentes , cap. 7*) que les vérités révélées sont très certaines , mais qu'il est faux que les unes soient contraires aux autres ; car autre chose est d'être au-dessus de la raison , autre chose d'être contre la raison. Pour qu'une vérité soit supérieure à la raison humaine , il suffit que l'homme ,

par sa raison, n'arrive pas à découvrir le mode par lequel cette vérité existe ; mais pour être à la raison, la chose doit renfermer une répugnance évidente. Or, si Bayle entend que nous n'arrivons pas avec la raison à comprendre les mystères de la foi, il dit vrai : mais cela ne veut pas dire que la croyance des mystères soit contraire à la raison. Pour mettre en doute les mystères, Bayle devrait établir que la foi en eux ne peut exister, et qu'elle répugne à la raison naturelle : autrement nous répondrons toujours que, malgré la vérité des choses que la raison naturelle nous démontre, il peut y avoir néanmoins beaucoup de vérités surnaturelles et naturelles que notre raison ne conçoit pas. Ainsi nous disons que notre raison n'aurait jamais pu comprendre comment il se fait que l'homme soit si plein de ténèbres dans ses connaissances, si désordonné dans ses convoitises, si la révélation ne nous en eût découvert la cause, qui est la malice du péché

13. Que de chances et que de moyens de salut nous n'aurions jamais pu concevoir sans le secours de la révélation ! Sans la révélation, comment aurions-nous pu savoir que Dieu pardonne au pécheur qui se repent de ses fautes ? On dit que les anciens païens mêmes, par la seule lumière de la nature, éprouvaient du remords et du repentir de leur crime. Cela est bien ; mais à quoi leur servait ce repentir ? Ce n'était, suivant Ovide, qu'un remords de colère contre eux-mêmes, par la douleur qu'ils ressentaient d'avoir mal fait, et de ne plus pouvoir y porter remède : *Pœnitet et facto torqueor ipse meo* (1. de Pont.). Cicéron raconte qu'Alexandre-le-Grand (*Quæst. Tusc., lib. 4, cap. 37*), après avoir tué Clitus, son intime ami, en eut tant de peine qu'il fut sur le point de se détruire : *Vix à se manus abstinit*. Le repentir des anciens n'était pas comme le re-

pentir des chrétiens : l'un était un repentir de rage, désordonné, qui méritait, non le pardon, mais un nouveau châtiment ; mais l'autre est paisible et plein de confiance dans le pardon divin.

14. En outre, comment les anciens pouvaient-ils, à l'aide de la lumière naturelle, avoir l'assurance de la réconciliation du pécheur avec Dieu par le moyen du repentir? Tindal, *naturaliste*, dit qu'un père pardonne à ses enfants repentants, et qu'un homme d'honneur pardonne à ses ennemis qui viennent humblement lui demander grâce. Tout cela pourrait bien nous donner, il est vrai, l'espérance du pardon, mais non la certitude. Dieu est père, mais il est juge ; il est miséricordieux, mais il venge la justice contre les méchants. La révélation seule nous assure que le Seigneur, conformément à ce qu'il nous a promis, pardonne aux pécheurs repentants, par les mérites de Jésus-Christ. Quelle connaissance aurions-nous pu avoir de ces vérités si importantes à notre salut éternel, si la révélation ne nous avait éclairés pour les connaître? Il ne suffit pas de dire avec Voltaire : *L'homme a des passions pour agir, et une raison pour gouverner ses passions*. La raison ne donne point d'armes contre les mauvais penchants; l'homme doit nécessairement chercher ailleurs la victoire, et, comme le montre la révélation, elle ne saurait être que dans la grâce du Rédempteur. En outre, depuis la chute de l'homme, les secours ordinaires ne suffisent plus pour obtenir la grâce; il en faut d'extraordinaires, comme sont les sacrements, le sacrifice de la messe, le moyen de la prière, par lesquels nous sont communiquées les grâces divines, par les mérites de Jésus-Christ. Or, quelle connaissance aurions-nous de ces vérités importantes à notre salut éternel, si la révélation ne nous eût éclairés de leur connaissance? Ces vérités nous ont été manifes-

tées dans les Écritures divines, d'abord dans le Vieux Testament, et plus complètement dans le Nouveau, parce que la première révélation fut faite aux Hébreux, mais fut ensuite perfectionnée par l'arrivée du Messie, lequel vint pour éclairer le monde entier dans la science de la vérité éternelle. Nous démontrerons, contre les déistes, dans les chapitres suivants, d'abord la vérité des livres sacrés de l'Ancien Testament, et ensuite la vérité des Ecritures du Nouveau.

## CHAPITRE II,

Où l'on prouve la vérité des diverses Écritures de l'Ancien Testament.

1. On sait que la sainte Écriture se divise en deux parties, l'Ancien et le Nouveau Testament, et qu'ils appellent *Testaments*, non parce que ce sont des dispositions de dernière volonté, mais parce qu'ils sont l'alliance ou les pactes solennels, comme dit saint Jérôme, par lesquels Dieu promet ses bienfaits aux observateurs de sa loi. Les Ecritures divines sont autant de lettres-patentes que Dieu a signées de son sceau divin, et qu'il nous a transmises par le moyen de ses ministres. En parlant des saintes Ecritures, saint Augustin dit : *De illa civitate, undè peregrinamur, ad nos usque venerunt. (Conc. 2, in Ps. 90.)* Les prophéties du Vieux Testament confirment les Ecritures du Nouveau, et les Ecritures du Nouveau celles de l'Ancien.

2. Ayant admis comme certaine la nécessité de la révélation, il est facile de distinguer parmi les religions la véritable de la fausse. La véritable religion sera celle où l'on reconnaîtra la révélation divine. Mais comme il n'y a que la nation juive qui, avant la rédemption humaine, ait reçu de Dieu la véritable révélation, nous

ne sommes pas embarrassés d'examiner d'autres révélations : il nous reste seulement à voir si les révélations faites à ce peuple sont véritables. Que les livres de l'Ancien Testament soient vrais et divins, de même que les révélations qui y sont renfermées, à part l'approbation que leur donnent les miracles et l'estime commune des fidèles, c'est ce que nous savons avec assurance, par là même que l'Église nous les propose, de manière à nous obliger de les croire tels. Nous verrons dans la troisième partie comment cette obligation ne peut pas se révoquer en doute, et comment l'Église catholique romaine est l'unique et véritable Église, et que ce n'est que d'elle que nous devons apprendre quelles sont les véritables Ecritures divines.

3. Une fois que ces révélations et ces livres ont été reconnus véritables, on ne doit plus cesser de les regarder comme tels, parce que c'est à Dieu qu'il appartenait de pourvoir que ses lois et ses vérités fussent conservées dans leur pureté : autrement, s'il avait permis qu'elles eussent été altérées dans la suite, il aurait fondé sa religion, mais il n'aurait pas eu le soin de la conserver. Ajoutez à cela que les juifs, selon le précepte divin qui leur a été donné, ont toujours considéré comme un grand sacrilège d'enlever ou d'omettre la moindre partie des Ecritures sacrées. De plus, Dieu ayant été l'auteur de ces livres sacrés, il les a disposés de telle sorte que l'un correspond avec l'autre, ainsi qu'on le voit encore aujourd'hui. Ainsi, il n'a pas été possible de les altérer, car pour cela il eût été nécessaire de les falsifier tous, tant ceux de l'Ancien que ceux du Nouveau Testament. Or, cela a été d'autant plus impossible, depuis la promulgation de l'Évangile, que les exemplaires de l'un et de l'autre Testament ont été propagés dans tout le monde, depuis le commencement

de l'Église chrétienne; ils ont de plus été traduits en beaucoup de langues, grecque, latine, chaldaique, syrienne, arabe, arménienne, éthiopienne, esclavone. Comment eût-il été possible de falsifier tant d'exemplaires en langues si diverses, et qui circulaient dans les mains de tant de monde ?

4. Les incrédules disent que l'Ancien Testament fut détruit pendant la captivité de Babylone, parce que tous les livres furent brûlés dans l'incendie qui consuma la ville et le temple. Ils confirment ce fait par ce qui est écrit au liv. 4 d'Esdras, au chap. 14, où on lit que les livres sacrés se trouvent perdus. Esdras, durant l'espace de quarante jours, les dicta à cinq hommes qui les écrivirent. Mais on répond que, bien que tous les livres sacrés qui se conservaient dans le temple eussent été effectivement brûlés, il en resta néanmoins d'autres exemplaires conservés certainement par Jérémie, Ezéchiel et Daniel. On doit aussi supposer que Zorobabel en avait au moins un exemplaire quand il ramena le peuple à Jérusalem et releva l'autel. En outre, le quatrième livre d'Esdras est regardé comme apocryphe; au moins doit-on regarder comme tel le fait rapporté, c'est-à-dire qu'Esdras eût dicté tout seul tous les livres dans l'espace de quarante jours. L'opinion la plus probable est que, quoique ces livres eussent été brûlés pendant la captivité de Babylone, cependant Esdras s'applique à réunir avec beaucoup de soin les Ecritures que quelques individus conservaient chez eux, et les mit en ordre (ainsi qu'on le dit dans le livre 2 d'Esdras, livre vraiment canonique) en conférant les manuscrits avec l'aide des savans de son époque, et le secours du Saint-Esprit. Il est à croire que Dieu prit soin alors que les Ecritures saintes se conservassent intactes.



5. Quant au temps qui suivit Esdras, il n'était pas possible de falsifier l'Ancien Testament; car qui aurait pu commettre cette imposture? Les païens? Non, certainement; car quel intérêt y avaient-ils? Les juifs non plus, car il existe dans ces livres plusieurs faits qui leur sont infamans; en outre, il y a tant de prophéties (dont nous parlerons dans la suite) qui prouvent clairement la venue du Messie, et que les juifs nient avec opiniâtreté! Les juifs n'ont donc pu être les auteurs de ces choses, qu'ils combattent de tout leur pouvoir. Saint Augustin dit avec beaucoup de sagesse : *Si quando aliquis paganus dubitaverit, cum ei dixerimus prophetias de Christo, quas putaverit à nobis esse conscriptas, de codicibus Judæorum probamus, quia totum ante prædictum est. Videte quemadmodum de inimicis nostris confundimus inimicos. (In Psalm. 58.)* Saint Justin, frappé de l'accord des prophéties qu'on trouve dans les livres des juifs, se fit chrétien de philosophe païen qu'il était, ainsi qu'il l'écrivit lui-même dans son dialogue avec Tryphon. A cela, on ajoute encore que les tribus du peuple juif, ayant été dispersées dans toute l'Asie, l'Écriture sainte fut traduite en diverses langues; ainsi elle fut conservée comme en autant de cassettes qu'il y avait de synagogues; de sorte que, quand même ils l'eussent voulu, il était impossible aux juifs de l'altérer.

6. De même, les chrétiens ne pouvaient pas altérer les Écritures, attendu que les juifs, par lesquels elles nous sont parvenues, auraient bien su publier les augmentations ou les changemens, s'il en avait été fait par les chrétiens. Or, les juifs ne nient pas; au contraire, ils défendent de toutes leurs forces la vérité de ces Écritures. C'est pour cela, suivant la pensée du P. Segneri, que Dieu n'a pas voulu que les juifs fussent entièrement

expulsés du monde, mais qu'il en restât un nombre suffisant, afin qu'ils confirmassent eux-mêmes la vérité de ces livres, qui démontrent et réprouvent en même temps leur obstination à nier le Messie, dont la venue appert de ces mêmes livres (1).

7. Les Écritures de l'Ancien Testament contiennent la révélation du vrai Dieu, avec l'histoire qui commence depuis la création du monde. C'est de là certainement qu'a été répandue sur la terre la connaissance de Dieu; en sorte que Strabon (au livre 16), après avoir fait mention de l'histoire de Moïse, dit que ses disciples étaient *Dei reverentes et æqui amantes*. Tacite écrit que les Hébreux adoraient un seul Dieu, *summum illud, et æternum neque mutabile, neque interiturum: qui nec voce exprimi, nec à nobis conspici possit*, ainsi que l'ajoute Dion Cassius, en parlant du Dieu des Hébreux. Il est bien certain que les livres sacrés sont beaucoup plus anciens que les autres Écritures qui ont

(1) Les savants s'accordent communément aujourd'hui à considérer le texte hébraïque comme altéré. Salmeron, Monin et d'autres, prétendent qu'il a été corrompu par les juifs, par leur haine de la religion chrétienne. Bellarmin et d'autres veulent que ce ne soit pas à dessein, mais par l'inexpérience et la négligence des rabbins et des copistes qu'il s'y est glissé quelques erreurs, principalement dans l'apposition des points de voyelles au-dessous des lettres qui ont le même son et la même figure. Ces points n'existaient pas au commencement; mais après le cinquième siècle, ils furent découverts par les massorettes, docteurs juifs; en sorte que maintenant le texte hébraïque, quoiqu'il explique beaucoup de choses mieux que le texte latin, ne peut pas être regardé comme d'autorité absolue, ainsi que l'est le texte latin de la Vulgate sur l'Ancien Testament: ce texte, l'Église nous le propose comme exempt de toute erreur substantielle, au moins pour ce qui concerne les dogmes de la foi et les préceptes de la morale, comme on le dira à la fin de ce chapitre.

paru chez les diverses nations. La preuve de la véracité de ces livres, c'est qu'on y voit une chronologie exacte, une connaissance parfaite de l'antique géographie, de l'origine des premières monarchies, le tout conforme aux meilleurs écrivains des autres peuples. On sait, d'après ces Écritures, comment les nations se divisèrent et où elles s'en allèrent vivre; on y découvre l'origine des peuples, laquelle, sans la lumière des livres sacrés, serait ignorée de ces peuples mêmes. Les Grecs, les Latins et les autres nations d'Europe ont conservé la mémoire de Japhet, fils de Noë, ainsi que le remarque Ovide : *Quam (tellurem) satus Japeto* (il n'y a qu'une seule lettre changée) *mixtam fluvialibus undis, finxit in effigiem*. Mais ils ne savent pas qu'ils descendent de ce Japhet. De même les Grecs ne savent pas pourquoi ils s'appellent *Joni*; mais l'Écriture dit qu'ils viennent de *Jon*, l'un des enfans de Japhet (*Gen. 10. 2*). Les Egyptiens adorent Jupiter Ammon, et ils n'en connaissent pas la raison; mais l'Écriture nous dit que *Hamon* est le même que *Ham*, troisième fils de Noë, ou bien *Cam*, dont les descendants peuplèrent l'Égypte. C'est pour cela que l'on dit dans les psaumes (*Psal. 165. 22*): *Qui fecit magnalia in Ægypto, mirabilia in terra Cham* (1).

(1) Jean Hooke, docteur de Sorboune (*Relig. nat. et rev. princ., tom. 2, pag. 369*) dit qu'en certains livres très anciens des Egyptiens, l'on trouve écrit : *In primo cæli statu hominem supremæ ratione interius unitum fuisse, et in suis actionibus justitiam secutum; animum ejus tunc delectatum veritate immune ab omni errore*. Voilà donc l'état de l'homme innocent tel que l'a décrit Moïse. Strabon dit de plus (*lib. 15, pag. 713*) que cette doctrine existait chez les Indiens : *Olim omnia plena erant triticeæ et horducere farinæ : fontes alii lacte, alii aqua fluebant, etc. Homines autem ob satietatem ac luxuriam ad contumeliam se tradiderunt. Jupiter igitur*

8. Les incrédules objectent que ces livres sacrés ont été altérés par les différentes versions que l'on en a faites. Nous répondons : Il y a eu plusieurs versions de l'Ancien Testament; la plus célèbre est celle des *Septante*, qui fut faite par ordre du roi Ptolémée Philadelphe, et qui existait encore au temps des apôtres. Tertullien (*Apol.*, lib. 18) saint Irénée (*lib. 3, c. 25*) et saint Justin (*Apol. 2*) font mention de l'histoire de cette version, et ces auteurs étaient postérieurs de cinq cents ans de Ptolémée Philadelphe. Elle est mentionnée aussi par Josèphe l'Hébreu et par Philon, qui vécurent trois cents cinquante ans après Ptolémée. Ptolémée Philadelphe, fils de Ptolémée Lagus, roi d'Égypte, par le conseil du philosophe Démétrius de Bralères, voulant enrichir la bibliothèque qu'il avait formée à Alexandrie, fit demander au grand-prêtre Eléazar les livres sacrés et plusieurs docteurs hébreux pour les traduire en grec. Eléazar lui envoya soixante-douze savans, qui firent la version, laquelle fut ensuite approuvée par

*illum statum exosus, omnia abolevit, et vitam per laborem degendam instituit.* Le cardinal Casaubono commente ces paroles et dit : *Nemo dubitabit hæc legens quo ex fonte manarint. Satis enim liquet ex eo esse ficta, quæ nos sacra pagina docet de statu primi parentis ante lapsum.* Que les livres du Pentateuque aient été écrits par Moïse, outre la certitude que nous en avons par le peuple hébreu, qui le tint toujours pour constant, nous en avons l'assurance authentique qu'il en donne en plusieurs endroits : *Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan et mihi; de me enim ille scripsit.* (*Jo. 5. 46.*) On trouve ailleurs : *Et sicut Moyses exultavit serpentem in deserto, ita exattavi oportet filium hominis.* (*Jo. 3. 14.*) Le fait du serpent est consigné *Numer. (c. 21, vers. 9.)* Il est inutile d'objecter que le Deutéronome (*c. 34, vers. 5-6*) fait mention de la mort de Moïse : cette circonstance aura été écrite par un autre, d'après les ordres de Dieu, qui ne permet jamais qu'il s'introduise dans les livres sacrés aucune fausseté.

les Hébreux et par les Grecs d'Alexandrie. Quant à la version elle-même, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Théodore, saint Augustin, Bellarmin et Baronius, sont d'avis que les interprètes furent inspirés par le Saint-Esprit, et ne purent se tromper. Mais saint Jérôme ne partage pas cette opinion, et il dit qu'ils ne furent pas inspirés. Au reste, quand bien même ils n'eussent pas été inspirés, disent d'autres savants, on peut toujours dire qu'ils étaient au moins assistés du Saint-Esprit. Ajoutons encore que Louis Vivès, Alphonse Salmeron, Scaliger et d'autres doutent de l'histoire que l'on dit avoir été écrite par un certain Aristée, païen, qui raconte que les soixante-dix interprètes s'étant renfermés séparément dans différentes cellules, chacun avait fait sa traduction, et que ces traductions, ayant été ensuite confrontées ensemble, elles se trouvèrent toutes conformes.

9. Quant aux versions latines de l'Ancien Testament, la plus commune même (qui est appelée *Itala* par saint Augustin, *Vetus* par saint Grégoire, et *Vulgata* par saint Jérôme) n'était pas non plus exempte de fautes, par la négligence des copistes. Saint Jérôme se chargea de la revoir, et la traduisit deux fois en langue latine : la première fois d'après la version grecque des *Septante*, et la seconde d'après le texte hébreu. C'est cette interprétation qui, par ordre de Damase et d'autres souverains pontifes, a été universellement reçue dans l'Eglise d'Occident et préférée aux autres. Mais aujourd'hui, suivant le décret du concile de Trente, *session 4*, il n'y a d'approuvée comme authentique que la seule édition *vulgate*, qui, d'après la remarque des savans, est mêlée de l'*italique* et de celle de saint Jérôme (1).

(1) Il faut remarquer ici en passant, avec Bellamin (*lib. 6*,

10. Les incrédules disent qu'il n'a pas été possible que les livres sacrés aient pu se conserver sans altération pendant tant de siècles. De toutes les réponses que l'on fait à ces difficultés, deux surtout sont incontestables et n'admettent pas de réplique. La première, c'est qu'il n'est pas permis de soupçonner que Dieu ait jamais pu permettre que ces Écritures, qui contiennent son vrai culte et la vraie sainteté des mœurs, fussent infectées d'erreurs. En outre, si par le laps et la diversité des temps, il s'y est glissé quelques légères erreurs, qui ne touchent ni la foi ni les mœurs, et que, pour cette raison, plusieurs choses aient été répétées et d'autres supprimées, d'autres aient passé de la glose dans le texte, rien dans tout cela n'est contraire à la substance de la religion et de la foi, mais, bien plus, nous assure que les livres sacrés sont sincères, et qu'ils n'ont été ni altérés à dessein, ni défigurés par la volonté des hommes. Pour empêcher ces fautes légères, il eût fallu un miracle continu qui n'était pas nécessaire. La seconde réponse, plus convaincante encore que la première, c'est que nous devons retenir avec certitude pour livres divins tous ceux que la sainte Église nous propose ; car l'Église est la colonne et la maîtresse de vérités établies de Dieu même, et qui ne peut faillir. Voyez ce qui est dit à la troisième partie du chapitre cinquième, § 3. 4.

11. Mais comment, répondent les incrédules, l'Église a-t-elle pu, après tant de siècles, démêler les Écritures vraies et sincères d'avec tant d'autres apocryphes et erronées ? Nous répondons que l'Église a bien pu s'en assurer d'après la tradition des saints Pères et

*de verbo Dei*, cap. 7) que la version grecque du Nouveau Testament n'est pas tout à fait sûre, par la raison qu'elle n'est pas sans altération.

des docteurs , et par la lumière du Saint-Esprit qui la rend infallible. C'est ainsi que le concile de Trente a pu admettre, parmi les livres sacrés, plusieurs livres qui auparavant n'étaient pas universellement retenus pour tels. Mais dans la troisième partie de cet ouvrage, nous nous étendrons davantage sur ce sujet.

12. Un certain déiste, auteur de l'*Examen de la religion* (chap. 2, n. 6), s'étonne que l'Écriture dise que Dieu cherche Adam dans le Paradis : *Adam, ubi es ?* qu'il se promène, qu'il ait des bras, et qu'il se repente d'avoir fait l'homme. Mais pourquoi cet auteur ne fait-il pas mention de tant d'autres textes où il est dit que Dieu voit tout ; qu'il n'est pas un corps, mais un pur esprit ; qu'il est immuable, et qu'il n'est pas capable de se repentir ? Qui est-ce qui a pu dire que les tropes et les figures sont des erreurs ? Dieu voyait tout, mais il fit sentir sa présence dans ce lieu à Adam pour lui reprocher son péché. Les bras signifient la puissance divine. Le mot *repentir* ne signifie pas le changement de la volonté, mais une inversion dans l'enchaînement des événements.

13. Un autre déiste, Rousseau, auteur de la *Philosophie du Bon Sens*, dit que hors des livres de Moïse, nous ne pouvons savoir, sur l'histoire du monde, que ce qui s'est passé jusqu'au déluge ; car, si nous nous en rapportons aux annales des Chinois et des Egyptiens, il faudra rejeter la Genèse, puisque ces annales placent la création du monde plusieurs milliers d'années avant l'époque fixée par Moïse. Il conclut ainsi : *La foi et la religion nous font une loi de ne pas nous appesantir sur cette question.* Au moyen de cette façon de parler, cet auteur met en question et en doute les livres saints. Mais qui ne sait pas que les anciennes dynasties égyptiennes ne sont que des fables ? Noël Alexandre nous

démontre, dans sa dissertation de la création (*art.* 14), que les mémoires égyptiens sont des inventions entièrement fausses. Il en est de même des annales des Chinois qui ont été examinées par les savans Cassini, Wiston, Cheret, des travaux desquels il résulte que ces traditions ne vont pas au-delà des règnes de Y-Ao et de Chu-Na, qui furent les fondateurs de la Chine, l'an 1990 avant l'ère chrétienne; en sorte, qu'ils ne peuvent remonter qu'à l'époque du déluge. Vouloir douter des vérités de l'Écriture pour certaines obscurités qui se rencontrent sur la chronologie, ou sur la différence de quelques expressions des textes anciens, ce serait vouloir chercher le naufrage dans le sable, ne pouvant le rencontrer sur les écueils.

### CHAPITRE III.

Preuve de la divinité des Écritures de l'Ancien Testament par les miracles.

1. Dieu ne peut pas permettre que le démon nous trompe par des prodiges en changeant l'ordre naturel pour confirmer quelque erreur; si Dieu le permettait, il nous tromperait! Mais, dira-t-on, si Dieu permet que nous soyons souvent trompés par les hommes, pourquoi ne permettrait-il pas aussi que nous le fussions par le démon? Pourquoi? parce que si les hommes nous trompent, ce n'est pas au moyen de l'autorité divine; tandis que les démons nous trompant par des prodiges, en matière de foi, auraient le pouvoir de nous faire illusion par l'apparence d'une chose divine, puisque l'ordre des lois naturelles et leur mutation appartiennent à la providence de Dieu, qui a constitué ces lois. Nous n'avons pas de plus grandes preuves des vérités surnatu-



relles que le témoignage des miracles ; ainsi, nous ne devons jamais penser qu'un vrai miracle soit opéré par le démon, qui est ennemi de la vérité. C'est pour cela que Dieu n'a jamais permis d'opération diabolique miraculeuse en confirmation d'une erreur contre la foi.

2. Les miracles donc sont des preuves certaines des vérités divines. Moïse demanda à Dieu quel signe il eût donné à son peuple, si celui-ci n'eût pas voulu croire en lui. Le Seigneur répondit qu'il lui aurait communiqué la puissance des miracles : *Ut credant, quod tibi apparuerit Dominus Deus.* (*Exod. c. 4, 5.*) C'est pour cela que Moïse reprocha au peuple les miracles qu'il avait faits pour confondre sa méchanceté. Jésus-Christ fit le même reproche aux Pharisiens qui ne voulaient pas croire en lui : *Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.* (*Jo. 10, 37.*) Et ailleurs il dit : *Ipsa opera, quæ ego facio, testimonium perhibent de me.* (*Jo. 5, 36.*) Mais Nicodème, éclairé par les miracles, lui fit cet aveu : *Rabbi, scimus, quia à Deo venisti magister ; nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.* (*Jo. 3, 2.*)

3. C'est une grande preuve (pour en venir à notre point) de la divinité des livres de l'Ancien Testament, que les miracles qui y sont rapportés, et qui ont tous été opérés en présence du peuple hébreu et des Egyptiens leurs ennemis. Moïse promet que l'obstination de Pharaon sera punie par un fléau qui le forcera de supplier lui-même les Hébreux de sortir de son royaume, et que tous les premiers-nés de l'Égypte seront exterminés dans une nuit, par la main d'un ange ; que les seules familles des Hébreux seront préservées de cette punition, pourvu qu'elles aient arrosé les portes de leurs habitations du sang de l'Agneau pascal. La chose arriva ainsi : tous les premiers-nés des Egyptiens moururent ;

et les Hébreux, rendus par Pharaon à la liberté, quittèrent l'Égypte. (Voyez aux chap. 11 et 12 de l'Exode.)

4. Mais à peine furent-ils sortis qu'ils se trouvèrent exposés aux plus grands dangers. L'armée de Pharaon les poursuit d'un côté, et de l'autre la mer Rouge leur empêche la fuite; ils n'ont pas d'armes pour se défendre. Mais Moïse, inspiré de Dieu, les encourage à entrer dans la mer. A peine sont-ils entrés, la mer se sépare en deux, et leur ouvre un passage jusqu'à l'autre rive; mais elle se referme sur les Egyptiens qui les poursuivaient, et les fait tous périr. (*Exod.*, chap. 14.) Or, si ces deux miracles n'étaient pas effectivement arrivés, selon qu'ils sont écrits dans l'Exode depuis cette époque, comment Moïse aurait-il pu les faire croire à plus de six cent mille Hébreux qui s'y trouvaient présents? Mais non, ils ne pouvaient pas les nier. Ces miracles, Moïse y fait de continuelles allusions dans les reproches qu'il fait au peuple; et ce fut dès lors, et en mémoire de ces prodiges; que l'on institua la grande fête de Pâques, comme il est dit dans l'Exode aux chap. 12 et 13.

5. D'autres prodiges se continuaient à la vue de tout le peuple. Après cinquante jours, Dieu donna aux Hébreux la loi sur le mont Sinaï (*Exod.*, chap. 19), et tout le peuple regardait avec admiration le feu qui brillait sur la montagne, et entendait la voix qui promulgait les préceptes de la loi. (*Exod.*, 20, 18.) En mémoire de ce fait, on institua la fête de la Pentecôte. (*Deuter.*, 16, 12.) De plus, en présence de deux millions d'hommes, paraît, au milieu du jour, une colonne de nuée qui les garantit des rayons du soleil, et une colonne de feu, pendant la nuit, qui les éclaire dans leur marche. (*Exod.* 13, 21 et 22.) Qui osera dire que ceci est une fable, ou une pure imagination, ou un pur

effet du hasard, lorsqu'un tel prodige dure pendant quarante années ?

6. Coré, Dathan et Abyron, ne voulant plus obéir à Moïse, se soulevèrent contre lui et contre Aaron; et à eux se réunissent cinquante des anciens et une grande partie du peuple. Moïse court aux tentes des révoltés; il exhorte les Hébreux à s'éloigner de ces rebelles, s'ils ne veulent être enveloppés dans leur châtiment, et leur prédit que dans peu de temps ils seront engloutis par la terre. Soudain, s'ouvre un gouffre profond qui dévore tous les révoltés avec leurs tentes; le reste s'enfuit pour échapper à cette catastrophe. Ce seul prodige suffit pour démontrer que Moïse, auteur du Pentateuque, était vraiment l'envoyé de Dieu, et que tout ce qu'il a écrit est vrai.

7. En parlant des miracles de Josué, il suffit de ne considérer que les deux qui furent les plus évidents : le premier eut lieu lorsque les Hébreux, voulant pénétrer dans la terre promise, avaient à passer le Jourdain, dont les eaux étaient enflées. Josué ordonna que les prêtres entrassent dans le fleuve, portant l'arche du Testament, et s'arrêtassent au milieu, jusqu'à ce que tout le peuple fût passé; et que douze personnes, appartenant aux douze tribus, prissent dans le fleuve douze pierres, avec lesquelles elles érigeassent un monument après l'accomplissement du prodige. Or, la chose arriva ainsi : les prêtres, avec l'arche, entrèrent dans le fleuve; les eaux se divisèrent tout à coup en deux parties, dont l'inférieure continua son cours, et la supérieure s'éleva sur elle-même à une telle hauteur qu'on pouvait l'apercevoir des villes les plus éloignées. (*Jos.* 3, 15, 16.) Ce prodige s'opéra en présence de deux millions de témoins. Le monument fut élevé, et les pères le montraient à leurs enfants. Le Seigneur ordonna même

que, lorsque les pères interrogés par leurs enfants sur ce que signifiaient ces pierres, ceux-là devraient répondre : *Per arentem alveum transivit Israel Jordannem istum, siccante Domino Deo vestro aquas ejus in conspectu vestro, donec transiretis.* (Jo. 4, 23.) L'autre prodige fut la ruine des murs de Jéricho par la présence de l'arche qui en fit le tour durant sept jours. (Jos., chap. 6.) Ces prodiges et tant d'autres confirment la vérité de l'Écriture et de la religion mosaïque, puisque ces faits se trouvent confirmés par les auteurs sacrés subséquents, lesquels content d'autres miracles à l'appui.

8. Les déistes répondent : Mais dans les mêmes Écritures il y a beaucoup de prodiges que l'on dit opérés par le démon ; comme, par exemple, dans l'Exode, chap. 7, l'on voit les verges transformées en serpents, et l'eau changée en sang ; et au livre premier des Rois, chap. 28, la pythonisse, à la prière de Saül, par vertu magique, fait paraître l'ame de Samuel, qui était mort ; et ce récit est encore confirmé par l'Ecclésiastique (46, 23.) On répond que le démon, avec la permission divine, a pu faire beaucoup de choses merveilleuses pour le châtement des méchants ou pour le mérite des bons ; mais ce n'a jamais été pour confirmer des erreurs contre la foi. Pour ce qui regarde Samuel, la meilleure opinion est que son ame fut présente alors, non par l'œuvre du démon, mais bien par un ordre exprès de Dieu, puisque Samuel prédit plusieurs choses futures qui se confirmèrent au point que la pythonisse en demeura déconcertée.

9. On peut ajouter ici, et comme une preuve de la vérité de l'Ancien Testament, l'histoire même du peuple hébreu, qu'on voit ingrat, rebelle, idolâtre, détracteur de Moïse et de Dieu même, et qui ne se soumet qu'à force de fléaux ; en sorte que ce livre est rempli du

récit des crimes de ce peuple et des reproches qui lui ont été adressés; ce qui donne lieu à cet argument : Ce peuple n'eût jamais conservé autant de vénération envers ces Écritures, qui contiennent sa honte et son opprobre, s'il ne les avait pas crues divines à raison du nombre des témoins, des faits qu'elles renferment, et des prodiges que Dieu a opérés sous les yeux mêmes des Hébreux, afin d'autoriser la mission de Moïse ainsi que l'histoire sacrée qui a été écrite par lui.

## CHAPITRE IV.

Où l'on prouve la divinité des Écritures par les prophéties de la venue du Messie.

1. La prédiction de l'avenir n'appartient qu'à Dieu. Isaïe disait : *Annuntiate quæ ventura sunt in futurum, et scietis quia Dii estis vos.* (Isa. 41, 27.) Et le Seigneur dit par ce prophète : *Quis similis mei? Vocet et annuntiet.... Ventura, et quæ futura sunt annuntient eis.* (Isa. 44, 7.) Que celui qui est semblable à moi prononce, s'il peut, les choses à venir. Les esprits créés peuvent bien prévoir, ou, pour mieux dire, conjecturer les effets futurs qui proviennent de quelque cause naturelle; mais prévoir avec certitude des effets totalement contingents, cela appartient seulement à Dieu, dont la seule volonté est la cause de ces effets. Les écrivains rapportent plusieurs oracles que les païens recevaient de leurs idoles; mais ces oracles étaient, ou des mensonges inventés par les prêtres idolâtres, ou des paroles ambiguës, ou des choses qui, dans le moment, n'étaient pas ignorées des démons. Dans la troisième partie (*chap. 2, § 1<sup>er</sup>*) nous parlerons de ces oracles. Au contraire les prophéties divines précèdent les événements de longtemps auparavant, et doivent s'accomplir si ponctuelle-

ment qu'on ne puisse dire que leur accomplissement est dû au hasard. Grotius est dans l'erreur lorsqu'il dit que les prophéties n'ont pas la force de persuader les vérités chrétiennes, mais qu'elles sont seulement utiles à confirmer les vérités que l'on croit déjà. Il est dans l'erreur, parce que, autres sont les figures, autres sont les prophéties : les prophéties doivent être vérifiées dans leur sens naturel et non artificiel, et c'est pour cela qu'elles ont la même force que la véracité de Dieu. Nous ne parlerons pas ici de tant d'admirables prédictions des prophètes de l'ancienne loi ; mais seulement nous nous occuperons des prophéties de l'Ancien Testament relatives au Messie, qui, dans la plénitude des temps, devait venir racheter le monde. Vers ce grand ouvrage de la Rédemption humaine convergeaient déjà, non seulement les prophéties, mais tous les sacrifices de l'ancienne loi, toutes les solennités et toutes les saintes Ecritures. D'où l'apôtre saint Paul dit (1. *Cor.* 10. 11. et *Coloss.* 2. 17) que toute l'histoire de l'Ancien Testament n'est qu'une prophétie de Jésus-Christ et du Nouveau Testament. Quelques unes de ces prophéties sont littérales du Messie ; d'autres sont littérales et typiques ; d'autres sont purement typiques, et d'autres enfin ont été expliquées par Dieu même, qui a déclaré les avoir données comme figures.

2. On ne peut pas douter que ces prophéties du Messie ne soient réellement dans l'Ancien Testament ; car si les chrétiens les avaient furtivement introduites dans les livres sacrés, les juifs, qui nient la venue du Messie, et par les mains desquels ces Ecritures nous sont parvenues, ne manqueraient pas de les nier, et citeraient les fausses additions faites par les chrétiens ; mais c'est ce que les juifs ne font pas : seulement ils les appliquent selon leur caprice à d'autres personnes et non au Messie,

contredisant en cela les rabbins qui vécurent avant Jésus-Christ, lesquels expliquèrent jadis ces prophéties de la même manière que les expliquent les chrétiens : c'est ce qui nous est démontré par Huet (*Démonstration évang.*) et Calmet, dans sa *Dissertation sur le Messie*. Commençons maintenant à déchiffrer ces prophéties.

## § I.

On prouve que le Messie est déjà venu, d'après les prophéties de David et de Jacob.

3. Voici comment David parle au nom de notre Rédempteur : *Sacrificium et oblationem noluisti, aures autem perfecisti mihi* (suivant l'apôtre saint Paul : *Corpus autem aptasti mihi. Heb. 10. 5*) *holocaustum et pro peccato non postulasti* (suivant l'Apôtre, *Non tibi placuerant*) *tunc dixi : Ecce venis. In capite libri scriptum est de me, ut facerem voluntatem tuam. (Psal. 39. 7. et seq.)* Ainsi donc, suivant saint Paul, tout cela est applicable à Jésus-Christ. De plus, David, en cet endroit, ne pouvait pas certainement parler de lui-même, parce qu'il ne pouvait pas présumer pouvoir tenir lieu de tous les sacrifices, et être une victime tellement sainte qu'elle indemnîsât le monde de tous les maux que lui avait occasionés le péché. L'autre prophétie de David, relativement au Messie, est celle-ci : *Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech. (Psal. 109. 4.)* Elle prédit le terme que devait avoir un jour le sacerdoce d'Aaron dans le sacerdoce de Jésus-Christ, qui n'a pas de fin, parce qu'il est selon l'ordre de Melchisédech, lequel n'eut pas de successeur. En sorte que Jésus-Christ s'appelle le prêtre éternel, qui n'a pas de successeurs comme en eut Aaron. Les prêtres de la nouvelle loi ne sont pas les successeurs

de Jésus-Christ; mais ce sont ses vicaires qui offrent à Dieu en son nom le sacrifice de l'autel.

4. Cette promesse du Messie est la plus ancienne que Dieu ait faite aux hommes, en réparation de la ruine causée par le péché. Le Seigneur dit au serpent séducteur d'Ève : *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius; ipsa conteret caput tuum.* (*Genes. 3. 15.*) Chez les Hébreux, au lieu de *ipsa*, l'on dit *ipse*; mais cela se réduit à la même chose; car, autant vaut dire que *ipsa per ipsum* ou *ipse per ipsam*, devait écraser la tête du serpent. Cette promesse fut ensuite confirmée à Abraham par ces paroles : *Benedicentur in te, et in semine tuo cunctæ tribus terræ.* (*Gen. 28. 14.*) Ainsi l'entendit Abraham, qui ne pouvait certainement pas penser que tout le monde reçût la bénédiction par lui ou par Isaac son fils; d'autant plus que la même promesse fut répétée à Isaac et à Jacob (*Gen. cap. 28, 36*), desquels est descendu notre Rédempteur, par les mérites duquel cette bénédiction se répandit au bénéfice de tous les hommes. Deux vérités résultent donc de cette première promesse; la première, que tous les hommes naissent privés de la grâce divine, enfants de colère, comme héritiers du péché et de la malediction d'Adam; Dieu dit au serpent : *Inimicitiam ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius, ipsa conteret caput tuum, etc.* (*Gen. 3, 15.*) Donc, même avant cette inimitié, le genre humain était enchaîné au serpent; la seconde, que Dieu voulut sauver l'homme par le moyen du Messie, qui devait le délivrer de la puissance de Lucifer.

5. Mais parlons des prophéties plus spéciales qui indiquent l'époque précise de l'arrivée du Messie. La première, fut-elle de Jacob, quand le vieillard dit à Juda : *Juda, te laudabunt fratres tui; adorabunt te filii pa-*



*tris tui. Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus donec veniat, qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium.* (*Gen.*, 49, ad 10.) Les docteurs hébreux ont aussi appliqué communément cette prédiction au Messie, ainsi qu'il résulte des paraphrases chaldaiques et thalmudiques (*Berisith Rabba*, et *Ketanna*, *Echa Rabthi*,<sup>1</sup> *Gamara tr. Sanhed.*, cap. 11, *Jakum ad pendat. Rab Selom*, *Onkelos*, *Jonathan*, *Kimhchi*.) Le mot *sceptrum* signifie l'autorité que la tribu de Juda eut toujours depuis sur les onze autres tribus, ainsi qu'il résulte des Écritures; car elle fut toujours nommée la première de préférence (*Num.* 24. 19. et *Jos.* 15. 1); elle offrait toujours à Dieu les premiers dons. (*Num.* 7. 11 et 12.) Après la mort de Josué, Juda fut élu pour chef, suivant l'oracle du Seigneur. (1. *Judic.* 1. 2.) L'autorité royale fut ensuite conférée à cette tribu dans la personne de David, qui déclara que la prérogative de la famille de Juda était déjà plus ancienne que son règne : *De Juda elegit Dominus principes, porrò de domo Judadomumpatris mei.* (1. *Par.* 28. 4.) C'est pour cela que David appelle Juda son roi : *Juda rex meus* (*Psal.* 59. 9), montrant par là que la prééminence n'appartenait pas spécialement à sa famille, mais bien à toute la tribu de Juda. Quand les dix tribus se divisèrent de celle de Juda, en plusieurs provinces, et qu'elles se confondirent avec les Gentils (4. *Reg.* 17, ad 24), celle de Juda s'est toujours conservée unie, même au temps de sa captivité; car une partie resta dans la Judée (*Jer.* 52. 16) et l'autre se maintint unie dans Babylone; elle avait avec elle un de ses rois, que les successeurs de Nabuchodonosor élevèrent ensuite au-dessus des autres princes. (4. *Reg.* 25. 27.) A Babylone même, les Hébreux exerçaient le droit de vie et de mort, suivant leurs lois, sur leurs concitoyens,

ainsi qu'il résulte de la célèbre histoire de Susanne. (*Dan.* 13. 41. et 62.)

6. Quand Cyrus rendit la liberté aux Hébreux, la tribu de Juda recouvra son ancienne supériorité; elle fournissait au peuple les magistrats, elle pouvait communiquer aux autres tribus le nom de juifs, par une simple concession, et les Machabées qui étaient de la tribu de Lévi n'exercèrent leur autorité que parce que leur tribu fut incorporée à celle de Juda. Les tables que les Romains envoyèrent à Jérusalem n'avaient d'autre titre que celui-ci : *Benè sit Romanis, et Genti Judæorum*. Ce ne fut qu'au temps de Titus que la tribu de Juda perdit toute autorité et fut dispersée comme toutes les autres, parce qu'alors le Messie était déjà venu, selon la prophétie : *Non auferetur sceptrum de Juda.... Donec veniat qui mittendus est*, laquelle assigne, pour preuve de la venue du Messie, le moment où cette autorité serait détruite dans Juda. Cette autorité de Juda ne fut pas toujours la même; elle fut moins absolue et moins majestueuse pendant quelque temps, mais elle se maintint jusqu'aux années qui précédèrent la venue du Messie. Juda eut des princes et des juges qui conservèrent en quelque sorte l'autorité du gouvernement; mais ensuite le sénat romain donna aux Hébreux pour roi, Hérode, qui était de nation étrangère. L'empereur ayant relégué Archelus, fils d'Hérode, réduisit la Judée en province, et conféra l'autorité civile au représentant qu'il avait envoyé. Du temps de Titus la puissance ecclésiastique fut enlevée; ainsi, à cette époque, ou tout au plus au temps d'Adrien, les Hébreux perdirent toute autorité; ce qui prouve que le Messie est venu depuis ce temps.

## § II.

On prouve la venue du Messie par la prophétie de Daniel.

7. La prophétie de Daniel (1) non seulement est aussi évidente que celle de Jacob, mais en outre elle fixe plus particulièrement l'époque de la venue du Messie. Voici comment l'archange Gabriel parle à ce prophète : *Tu ergo animadvertes sermonem et intellige visionem. Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum, et super urbem sanctam tuam, ut consumetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna et impleatur visio, et prophetia, et ungetur sanctus sanctorum. Scito ergo, et animadvertes; ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad christum duces hebdomades sexaginta duces erunt; et rursum ædificabitur platea, et muri in angustia temporum; et post hebdomades sexaginta duas occidetur christus et non erit ejus populus, qui eum negaturus est, et civitatem, et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo, et post finem belli statuta desolatio. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una; et in dimidio hebdomadis deficiet hostia, et sacrificium: et erit in templo abominatio desolationis: et usque ad consummationem, et finem perseverabit desolatio. (Dan. 9. 23 et seq.)* Daniel était occupé en ce moment à considérer le nombre des 70 ans révélés à Jérémie, et fixés pour la captivité de Babylone. Il priait pour l'accomplissement de la divine promesse de la délivrance des Hébreux, et il disait : *Obsecro*

(1) L'impie Porphyre dit que cette prophétie de Daniel a été supposée par les chrétiens.

*Domine Deus magne, et terribilis, custodiens pactum et misericordiam diligentibus te. (Dan. 9. 2. et 4.)*

Il n'y a aucun doute que les 70 semaines assignées à la venue du Messie ne doivent s'entendre, non de semaines, de mois ou de jours, mais bien de semaines, d'années; en sorte qu'elles forment en tout 490 ans, suivant l'interprétation de tous les théologiens et des juifs eux-mêmes, jusqu'à Titus; par exemple, le rabbin Neunia qui vécut 50 ans avant Jésus-Christ, et le rabbin José, qui se trouva à la catastrophe de Jérusalem, ainsi que l'atteste le rabbin Jacob, *in cap. thox*. Les juifs depuis ce temps se sont efforcés de soutenir que chaque semaine équivalait à 70 ans, et même, suivant l'un d'eux, à 70 siècles.

6. Or, suivant la prophétie, les 490 ans doivent partir de l'époque où parut l'édit du roi de Perse, qui donna à Néhémie la permission de réédifier le temple et la ville de Jérusalem. D'autres, suivant leur calcul, prétendent qu'il y a 9 ou 10 ans, en outre des 490. Cette différence ne provient pas de l'histoire sacrée, mais bien de la différence de ce qu'écrivent les historiens profanes; car quelques uns commencent à compter les années du temps où Thémistocle se réfugia chez Artaxerce Longuemain. D'autres, tels que Diodore de Sicile, Dion et Plutarque, disent que Thémistocle se réunit à Xerxès, père d'Artaxerce, à l'époque où le père et le fils régnèrent ensemble; d'autres veulent que les années des 70 semaines soient des lunaires, c'est-à-dire, plus courtes; d'autres commencent à compter les semaines depuis le premier décret d'Artaxerce; d'autres partent du second édit, de la vingtième année de ce roi, suivant les paroles *ab exitu sermonis*; et c'est l'opinion la plus commune, suivant Noël Alexandre, et d'autres cités par D. Calmet, dans sa dissertation sur Daniel.

En effet, il est écrit dans Esdras (*liv. 2, chap. 2*) que ce fut dans la vingtième année de son règne qu'Artaxerce publia son édit, laquelle année, suivant la chronologie de Thucydide, d'Eusèbe et autres, fut l'an de Rome 270, laquelle époque précède de 487 ans la vingtnuvième année de l'ère vulgaire.

9. Au reste, tous s'accordent à dire que la différence n'est que de peu d'années, puisque les uns indiquent l'année septième, et les autres la vingtième d'Artaxerce; c'est-à-dire, que les uns indiquent l'époque où Artaxerce commença à régner seul, et les autres l'époque où il régna conjointement avec Xerxès son père. Ainsi, quoique les opinions des auteurs soient différentes, elles s'accordent pourtant à convenir que les 70 ans finissent vers l'époque de la mort de Jésus-Christ. Cela doit nous suffire; car l'accomplissement de la prophétie ne doit pas seulement se connaître par le compte des années, mais aussi par les autres signes spéciaux également prédits, comme de la destruction de Jérusalem et de la dispersion des juifs, arrivées après la mort du Messie, ainsi qu'il avait été annoncé. Ce sont là les faits substantiels vers lesquels converge principalement la prophétie. Or, comme nous voyons que ces faits sont patens, nous ne devons avoir aucun doute par la différence des opinions des chronologistes, qu'il n'est pas étonnant de voir divisés, puisqu'il s'agit d'une époque aussi éloignée et du dénombrement de tant d'années. Ajoutez à cela qu'on ne peut pas fixer avec certitude l'année précise de la mort de Jésus-Christ, à cause de tant d'opinions diverses qui y existent, et concluez qu'on doit tenir pour vraie la seule opinion qui s'accorde avec les faits accomplis et que personne n'a contestés.

10. Tout l'accomplissement de la prophétie se confirme par la déclaration qu'en fit le Messie après sa

venue, lorsqu'il dit : *Cum ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele prophetâ, stantem in loco sancto; qui legit intelligat, etc. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.* (Matth. 24, 15, 34). Cette prophétie est de la plus grande clarté; on y prédit la sanction du pacte d'alliance, la cessation du sacrifice, la fin de l'iniquité, le règne de la justice éternelle et la désolation totale : tout cela ne peut être relatif qu'au rédempteur des âmes et conquérant de la vie éternelle. Qui pourrait, en effet, appliquer toutes ces choses à l'auteur d'un bonheur seulement temporel? Quelqu'un a voulu entendre cette prophétie du grand prêtre Onias; mais comment peut-on présumer que le Christ de Daniel ait été Onias, puisque, pour l'accomplissement de la prophétie, il faut placer ce Christ *occis* entre deux termes, savoir, l'*occision* du *Saint des saints* (nom qu'on ne donna jamais à aucun prêtre), et la destruction de Jérusalem et du temple: *Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo.* (Vers. 26.) L'application que d'autres en font à Judas Macchabée est encore plus absurde, puisque, si l'on veut entendre l'oracle du châtement que Dieu a envoyé par le moyen d'Antiochus, on trouve dans le livre sacré que ce fléau ne fut pas donné *ad interitum*, mais seulement *ad correctionem* : *corripiens in adversis, populum suum non derelinquit.* (2 Macch., 6, 12.) Quelle différence n'y a-t-il pas de ces paroles à celles de Daniel : *Non erit ejus populus, qui eum negaturus est.... Et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio.... Et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio.* (Vers. 26 et seq.) Qui pourra comparer cette ruine aux insultes d'Antiochus, qui ne parvint à démolir ni la ville, ni le temple, comme il se l'était proposé,

et après la mort duquel furent réparés tous les maux qu'il avait faits ?

11. Josèphe, l'historien juif, voulant flatter l'empereur Titus, lui appliqua cette prophétie de Daniel (*lib. 6, de Bello jud., cap. 5*); et Suétone fit la même application, en disant que, d'après ce qu'on en disait en Orient, les dominateurs du monde devaient sortir de la Judée : *Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis, ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur.* Tacite (*lib. 5, cap. 13*), écrivit la même chose. La prédiction de la sibylle de Cumès est célèbre dans Virgile, qui l'interprète en faveur de Salomon, fils de Pollion.

*Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,  
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.  
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna,  
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.*

12. *Virgo* signifie Astrée, la justice; c'est la parole de Daniel : *Ut adducetur justitia sempiterna.* Ainsi la renommée de cette prédiction avait déjà passé chez les auteurs grecs et latins avant qu'elle se fût accomplie. Cette prédiction fut connue aussi des Chinois; car on dit que dans les livres de Confucius, qui vécut plus de cinq siècles avant la venue de J.-C., ce philosophe, parlant à son prince, lui dit : *Legibus cœli ac terræ facta ejus consentiant; neque vereri debet, ut eum Sanctus ille expectatus advenerit, idem tùm virtuti ejus, ac dum regnaret, honos habeatur.* (*Lib. 2. ex version. Prosp. Intoret.*) En outre *Alphonse Boni hominis* traduisit au treizième siècle une lettre de l'arabe, écrite par le rabbin Samuel au rabbin Isaac, pendant le onzième siècle, où, en parlant des 70 semaines de Daniel, au chap. 8 de la lettre susdite, il dit ces paroles remarquables contre les Juifs :

*Et si dicamus , quod Christus venturus est , et nondum venit.... Et ista desolatio non erit perpetua ; respondebunt Christiani , quod adhuc ergo manet nobis occisio Christi , et adventus Titi , et populi Romani , et desolatio pejor istâ , in quâ jam fuimus per mille annos. Heu Domine , non est excusatio , nec evasio consona.* Le P. Calmet ne rapporte qu'un petit fragment de cette lettre ; c'est pourquoi nous en avons inséré un plus étendu , que nous avons tiré d'autres bons auteurs.

13. Plusieurs écrivains commencent à compter les 70 semaines, non depuis l'édit d'Artaxerce Longuemain, mais depuis la prédiction de Jérémie, touchant la délivrance du peuple de la captivité de Babylone. (*Jer. 29. 10.*) Ils sont dans l'erreur, parce que depuis la prophétie de Jérémie, en la quatrième année de Joachim (*Jer. 25. 1. 11. 12*) jusqu'à la nouvelle fondation de la ville, il n'y eut que l'espace de 146 ans; tandis que les 69 semaines comptent 483 ans. On doit donc commencer à compter de l'époque où le roi donna la permission de réédifier la ville : *Ab exitu sermonis , ut iterùm ædificetur Jerusalem usque ad Christum duces hebdomades septem , et hebdomades sexaginta duæ erant , et rursùm ædificabitur platea , et muri in angustiâ temporum.* (*Daniel 9. 25.*) Il faut spécialement remarquer ces dernières paroles, que les murs de la ville seront relevés dans la brièveté des temps. On sait que Jérémie réédifia la ville dans l'espace de deux mois, après la publication de l'édit qui le permettait, et cela au milieu des insultes que les Juifs recevaient alors de leurs ennemis; en sorte qu'ils avaient dans une main le marteau et la truelle pour travailler, et de l'autre l'épée pour se défendre. (*Nehem. 4. 13.*) Néhémie, lui-même, explique la prophétie de Daniel; car auparavant l'enceinte des murailles entou-



rait les places dépeuplées d'habitations, tandis qu'après que les murailles eurent été bâties, la dixième partie des Juifs qui étaient revenus habitèrent sur la place de la cité, selon la prédiction qui avait été faite : *Rursum œdificabitur platea*. Ainsi, en parlant de la vingtième année du règne d'Artaxerce, on compte juste 490 ans, qui font précisément les 70 semaines de Daniel, en commençant de l'époque où l'ordre fut publié de réédifier Jérusalem, jusqu'à la vingt-deuxième année de Tibère, lorsque Jésus-Christ consumma le sacrifice de sa vie.

24. Daniel, dans la seconde partie de la prophétie, distingue les semaines elles-mêmes, tandis qu'au commencement il unit les 70 : *Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum*. Ensuite il distingue 69 semaines : *Ab exitu sermonis, ut iterum œdificetur Jerusalem usque ad Christum duces hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duæ erunt*. Ce n'est pas par hasard que le prophète met de côté les 7 semaines, parce qu'elles avaient une prérogative spéciale sur les autres. Après ces 69 semaines, dit-il, le Christ sera occis : *Et post hebdomades sexaginta duas* (en outre des 7 qu'il a citées plus haut) *occidetur Christus*. Ensuite, parlant de la dernière semaine, il dit que les sacrifices devaient cesser au milieu de cette semaine même : *Confirmabit autem pactum multis hebdomada una, et in dimidio hebdomadis deficiet hostia, et sacrificium*. C'est ce qui arriva ; Jésus-Christ s'étant manifesté par la prédication, il s'y tint trois ans et demi, et ce temps étant passé, il mourut, c'est-à-dire au milieu de la dernière semaine. Alors, ainsi que Daniel l'avait prédit, les sacrifices cessèrent, puisque le sacrifice du Verbe incarné, dont les anciens sacrifices n'étaient que la figure, fut offert réellement.

15. Mais par quelle raison commence-t-on par compter

les 7 semaines et les distinguer des 62? C'est que le Prophète parle dans un ordre inverse; les 62 semaines devaient précéder les 7, et les 7 semaines devaient être plus proches de la consommation du sacrifice de Jésus-Christ; ainsi ces 3 semaines furent comptées séparément en premier lieu; parce qu'elles étaient plus proches de l'accomplissement de la rédemption; ensuite parce que, d'après la réflexion d'un savant auteur, elles embrassaient en partie la vie du Rédempteur, et en partie celle de la Mère de Dieu, qu'on répute intervenue comme participante et coadjutrice dans l'œuvre de la rédemption humaine. Voilà donc le calcul des 70 semaines, c'est-à-dire, soixante-deux, sept et une, à la moitié de laquelle Jésus-Christ mourut.

16. Il serait inutile de nous dire que la destruction de Jérusalem n'arriva pas aussitôt après la mort de Jésus-Christ, parce que cette destruction n'est pas comprise dans les 70 semaines; il suffit qu'elle ne soit pas arrivée long-temps après, Dieu ayant voulu donner aux Juifs quelque temps pour rentrer en eux-mêmes; et cela est rendu évident par la prophétie qui dit : *Et civitatem, et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo* (éloigné de l'époque de la mort du premier) *et finis ejus vastitas; et post finem belli statuta desolatio*. Cette manière de parler fait bien voir que toutes ces choses devaient arriver avec une certaine succession morale. Il est bon de remarquer ici l'erreur de quelques uns de nos adversaires, qui prétendent faire suivre la mort de Christ après les 62 semaines, ne comptant pas les 7 premières, tandis qu'il est évident que dans la dernière des 70 semaines, devait arriver la mort du Christ *Confirmabit pactum multis hebdomada una*. C'est ce que Dieu nous avait promis par la bouche de Jérémie *Hoc erit pactum, quod feriam cum domo Israel,*

*dicat Dominus : quia propitiabor iniquitatibus eorum, et peccati eorum non memorabor amplius. (Jer. 33, 34.)*

17. C'est aussi une absurdité que de nous dire que les sacrifices ne cessèrent pas aussitôt après la mort du Messie, car les mots *deficiet hostia et sacrificium* sont dits moralement; mais quand même on voudrait les prendre à rigueur, on peut dire que si les sacrifices ne cessèrent pas totalement, ils cessèrent pourtant d'être la figure de la mort du Christ, en sorte qu'ils n'avaient plus aucune valeur devant Dieu, et n'étaient plus ni sacrés ni sacrifices, ainsi que le remarqua l'Apôtre : *Aufert primum, ut sequens statuatur. (1. Hebr. 10. 9.)* Au reste, la première vue de la prophétie explique toutes ces difficultés, en assignant définitivement 70 semaines pour la mort du Christ.

18. Enfin la prophétie dit qu'un peuple, à la tête duquel sera un prince à venir, détruira la ville et le sanctuaire, et que la fin sera la désolation, qui durera jusqu'au dernier jour. Tout cela s'est vérifié; car les Romains rasèrent la ville, incendièrent le temple, et depuis ce temps-là, il fut défendu aux Juifs d'habiter dans leur pays : ainsi leur nation fut dispersée sur toute la terre. Les faits donc prouvent à l'évidence l'accomplissement de la prophétie et du châtement prédit. En preuve de cette vérité, demandez seulement aux Juifs où est leur ville et leur temple; quelle est leur patrie. Dans leur aveuglement ils ne veulent pas connaître; mais ils ne voient pas que cet aveuglement même est une preuve du Messie déjà venu, puisque cet endurcissement a été lui-même prédit : *Et ad finem usque belli statuta desolatio.* L'obstination continue, le châtement doit continuer aussi.

19. Enfin on nous fait cette demande : Puisque le

temple fut brûlé et détruit par les Romains, quel sera donc le sens de ces mots de la prophétie : *Et erit in templo abominatio desolationis* ? On répond premièrement que par le temple ou le sanctuaire on entendait toute la ville de Jérusalem, qui était appelée la ville sainte : *Assumpsit eum in sanctam civitatem. (Matth. 4, 5.)* Dans la même prophétie, il est dit : *Super urbem sanctam tuam*, parce que la ville de Jérusalem était toute consacrée au culte divin. En outre de cela, Josèphe (*lib. 6 De Bel. jud. c. 6.*) raconte que les Romains, avant de détruire le temple, y sacrifièrent à leurs dieux devant les enseignes de leur armée, qui étaient les symboles de leurs idoles, et que, dans ce même temps, ils proclamèrent Titus empereur : *Signis in templum illatis, et illis ibi sacrificarunt, et Titum cum maximis acclamationibus imperatorem designarunt.* Cette prédiction a été confirmée aussi par Jésus-Christ, lorsqu'il a dit : *Cum videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto, etc. (Matth. 24, 10 ad 17) (1).*

### § III.

On prouve encore la venue du Messie par la prophétie d'Aggée.

20. Cette prophétie n'est pas moins claire que les précédentes. Elle fut faite lorsque les Juifs retournèrent

(1) Que l'on observe aussi la confirmation de la prophétie faite par J.-C., lorsque, à la vue de Jérusalem, il pleura la destruction de cette ville malheureuse, et dit : *Venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo, et circumdabunt te, et coangustabunt te undique, et ad terram prosternent te, et filios tuos, qui in te sunt, et non relinquent in te lapidem super lapidem. (Luc. 19-43, et seq.)* Tout cela se vérifia vers l'an de la mort du Christ 40, lorsque Titus assiégea la ville, où les

de Babylone en Judée, où, avec la permission de Cyrus, ils réédifièrent d'abord l'autel, et, l'année suivante, jetèrent les fondements du temple. (1. Esdr. 3. 6 et 8.) Cependant la construction en fut interrompue, et ne fut reprise qu'au temps de Darius (*ibid.* 1. 5. 2.), lorsque Aggée engagea Zorobabel, chef de la tribu de Juda, et Jésus, fils de Josedech, avec tout le peuple, à la reconstruction du temple, en leur disant de la part de Dieu : *Nolite timere, quia hæc dicit Dominus exercituum : adhuc unum modicum est, et ego commovebo cælum et terram et mare et aridam, et movebo omnes gentes, et veniet desideratus cunctis gentibus, et implebo domum istam gloria, dicit Dominus exercituum. Meum est argentum, et meum est aurum, dicit Dominus exercituum. Magna erit gloria domus istius novissimæ plusquam primæ. Et in loco isto dabo pacem, dicit Dominus exercituum.* (Aggæi 2. 7.)

Hébreux s'étaient portés de toutes parts pour célébrer la Pâque. Il arriva précisément tout ce que le Seigneur avait prédit; car Josèphe (*de Bello jud.* 6 et 7) raconte que Titus fit entourer la ville trois fois : d'abord il la fit cerner d'une palissade, *circumdabunt te inimici tui vallo*; ensuite il y ajouta un autre rempart, *et circumdabunt te*; mais enfin, voyant que, malgré tout cela, plusieurs Juifs s'introduisaient furtivement dans Jérusalem et y portaient des vivres, Titus fit entourer toute la ville d'une haute et forte muraille, en sorte qu'on ôta aux Juifs tout moyen de secours ou de fuite. Alors les Juifs, dans leur désespoir, firent une sortie et attaquèrent les Romains; mais étant tombés dans les mains de leurs ennemis, Titus ordonna qu'on les crucifiât tous; au point que les croix manquèrent et la place pour les planter; juste châtement de ceux qui avaient crucifié leur Dieu et leur Sauveur. Le carnage fut si grand dans cette guerre qu'outre du nombre de 97 mille Juifs réduits à la servitude, il en mourut un million et cent mille : enfin les Romains, après quatre mois de siège, s'emparèrent de la ville, qui fut totalement détruite, ainsi que le temple, selon la prédiction du Seigneur : *Et non relinquent in te lapidem super lapidem.*

21. Dieu promet donc par la bouche d'Aggée que dans ce temple viendrait celui qui était désiré des peuples, et qu'il remplirait ce temple de gloire, *et implebo domum istam gloria*. Cette gloire ne pouvait pas consister dans la grandeur ou dans la richesse de ce second temple, parce qu'il était en cela bien inférieur au premier, et de telle sorte que, lorsque l'on commença à élever le nouveau temple, les vieillards qui avaient vu l'ancien pleuraient : *Seniores qui viderant templum prius, cum fundatum esset, et hoc templum in oculis eorum, flebant voce magna.* (1. Edr. 3. 12. 13.) Ainsi la gloire du second temple ne pouvait consister que dans l'honneur que lui apporta le Messie par sa présence. Tel fut le sentiment unanime des Juifs, suivant que l'écrivent les rabbins Achiba, Salomon, etc., et il est dit dans le Talmud (*cap. ult. de Synedr.*) que le Messie devait honorer ce nouveau temple de sa personne. C'est pour cela qu'il y eut alors plusieurs faux Christs, tels qu'Hérode, Dositée, Théodas, etc., tant on était sûr que le Messie devait venir à cette époque. Ceci est encore confirmé par ce que les Juifs mêmes disent à notre Seigneur : *Quadragesima-sex annis ædificatum est templum hoc, et tu, in tribus diebus, excitabis illud?* (Jo. 2. 20.) Le temple fut achevé à la sixième année de Darius; il s'écoula vingt-une années depuis Darius jusqu'à Hérode, qui agrandit ce temple dans la dix-huitième année de son règne, jusqu'à Archélaüs; ce qui comprend environ vingt-cinq autres années : ainsi se trouve vérifié le calcul de 46 ans.

22. En outre de cela, Aggée, lui-même, déclara de la part de Dieu que ce n'était ni l'or ni l'argent (*meum est aurum, et meum est argentum*, voulant signifier par là qu'il était le Seigneur de toutes choses), mais bien la venue du Désiré, qui ne pouvait être que le

Messie, et la paix promise par lui qui devaient rendre ce temple plus illustre que le premier : *Veniet Desideratus cunctis gentibus. Magna erit gloria domus istius novissimæ plusquam primæ. Et in loco isto dabo pacem.* Il est vrai que Dieu demeura aussi dans le premier temple : *Et majestas Domini implevit domum Dei* (2. part. 6. 7) ; mais Dieu y demeura sous une forme ténébreuse : *Dominus pollicitus est et habitavit in caligine.* Dans le second temple, il vint visiblement en personne pour donner la paix au monde, selon la prédiction d'Isaïe : *Revelabitur gloria Domini, et videbit omnis caro quod os Domini locutum est. Ego ipse, qui loquebar, ecce adsum. (Isaïæ 40. 5.)* Et c'est pour cela, comme dit saint Augustin, que les Juifs, après Aggée et Malachie, n'eurent plus d'autres prophètes, afin qu'ils n'en reconnussent pas un autre que Jésus-Christ pour le Désiré des nations. Et quelle est cette paix promise, si ce n'est Jésus lui-même qui obtint au genre humain sa réconciliation avec Dieu ? *Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum. (Ephes. 2. 18.)*

23. En outre, Dieu dit par Aggée que dans peu de temps il ébranlera le ciel et la terre : *Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cælum et terram.* Cet ébranlement fut vérifié par Jésus-Christ. Le ciel fut agité, parce que l'ancienne loi cessa ; la terre fut agitée, parce que l'on vit la conversion de tous les peuples du monde. S'il n'y avait pas d'autres preuves pour démontrer que le Messie est venu, celle-ci serait suffisante. La prophétie dit que cette commotion et cette gloire du temple devaient arriver une fois, sous peu de temps, avant la destruction du temple, *adhuc unum modicum est.* Or, si nous voyons que ce temple est détruit depuis dix-sept siècles, il faut avouer que la prophétie est déjà accomplie et que le Messie est venu.

24. A cette prophétie d'Aggée se réunit celle de Malachie, qui lui est tout à fait conforme : *Ecce ego mitto angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam, et statim veniet ad templum suum dominator, quem vos quæritis, et angelus testamenti, quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus exercituum. (Mal. 3. 1.)* Demandons maintenant aux Juifs quel était le Seigneur qu'ils cherchaient, et quel était l'ange auteur du Testament ou de l'alliance promise qu'ils attendaient. Ici, le prophète distingue l'ange *précurseur*, qui devait préparer la voie à connaître le Messie, de l'ange *dominateur*, c'est-à-dire le Messie qui est l'auteur du Testament, et qui devait venir dans son temple : *Veniet ad templum suum*. Par le mot *suum* sa divinité est déclarée. Ce temple n'était certainement autre que celui de Jérusalem ; car Malachie (ainsi que l'écrit saint Jérôme, *Pr. comment. in Malach.*) vivait à l'époque du second temple. Ici revient le même argument que nous avons fait pour Aggée : le Messie devait venir dans son temple : or, ce temple est détruit depuis 1700 ans : donc le Messie est déjà venu, et d'autant plus que, suivant la prédiction de Malachie à l'ange *précurseur*, devait immédiatement succéder l'ange *dominateur* : *Mitto angelum meum, et præparabit viam... et statim veniet ad templum suum dominator, etc.* Si donc le *précurseur* est déjà venu, nécessairement le Messie le doit être aussi. C'est pour cela que Zacharie, père de Jean-Baptiste, prédit à son fils ces graves paroles : *Et tu puer propheta altissimi vocaberis, præ ibis enim ante faciem Domini parare vias ejus. (Luc. 1. 76.)* C'est pour cela que Jean, après avoir prêché la pénitence, la première fois qu'il vit Jésus-Christ, l'annonça au peuple par ces paroles : *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. (Jo. 1. 29.)*

25. Il y a plusieurs prophéties particulières relati-



vement au Messie : il fut prédit qu'il devait naître d'une vierge : *Ecce virgo concipiet, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel.* ( *Isa.*, 7. 14.) Le lieu de sa naissance fut prédit : *Et tu Bethlehem Ephrata parvulus es in millibus Juda; ex te mihi egredietur qui sit dominator in Israel; et egressus ejus ab initio a diebus æternitatis.* ( *Micheæ*, 5. 2.) Voilà donc le Messie évidemment annoncé comme Dieu, car l'on dit qu'il a toujours existé depuis l'éternité. L'adoration des mages fut aussi prédite : *Reges Arabum, et Saba dona adducent, et adorabunt eum omnes gentes.* ( *Psal.* 71. 20.) On prédit le précurseur qui devait sortir du désert : *Vox clamantis in deserto : parate viam Domini.* ( *Isa.* 43.) On prédit l'infâme marché de Judas : *Et appenderunt mercedem meam triginta argentos.* ( *Zach.*, 11. 2.) (1) Nous parlerons dans la suite des prophéties relatives à la Passion de Jésus-Christ.

## CHAPITRE V.

Les prophéties juives de la destruction du temple, de la dispersion, de l'aveuglement et de la conservation des Juifs prouvent évidemment la vérité des Écritures et la venue du Messie.

---

### § I.

De la destruction du temple.

1. Le Seigneur voulut que, dans la loi ancienne, il n'y eût qu'un seul temple où l'on offrît le sacrifice, et

(1) Saint Matthieu (27. 9.), au lieu de Zaccharie, cite Jérémie; mais saint Jérôme, Rupert, Baronius et d'autres croient que

il désigna le lieu où ce temple devait être situé; il défendit, sous peine de mort, de faire aucun sacrifice en dehors du tabernacle : *Homo de domo Israel, et de advenis qui peregrinantur apud vos, qui obtulerit holocaustum, sive victimam et ad ostium tabernaculi testimonii non adduxerit eam, ut offeratur Domino, interibit de populo suo.* (Lev. 17, 8 et 9). Il dit ensuite que dans la terre promise il n'accepterait ni sacrifice ni oblation hors du lieu où serait placé le tabernacle : *Cave ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in eo quem elegerit Dominus.* (Deut., 12. 14.) En outre, au temps de David, le Seigneur déclara qu'il choisissait Jérusalem pour sa demeure perpétuelle : *Elegit Dominus Sion, elegit eam in habitationem sibi. Hæc requies mea in sæculum sæculi; hic habitabo, quoniam elegi eam.* (Psal. 131. 13 et 14.) Il indiqua à David l'aire d'Ornam (1. Par. 21, 18) comme le lieu où devait s'élever le temple; et c'est là que le temple de Salomon fut effectivement bâti : *Cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem..... in loco quem paraverat David in area Ornam Jebusæi.* (2 Pal., 3. 1). Ainsi Dieu voulut que le culte extérieur de la religion fût exercé, d'abord dans le tabernacle, et ensuite dans le temple construit à Jérusalem; et en défendant tout autre lieu, il déclara que c'était là qu'il devait être à jamais adoré : *Elogi enim, et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum* (2. Par. 7. 6.); ce qui prouve clairement que ce temple,

c'est une erreur de copiste : à moins que quelqu'un ne voulût dire avec Origène et Tertullien que le même passage existait dans Jérémie, et qu'il a été depuis altéré ou supprimé par les Juifs. Saint Jérôme raconte qu'un Juif lui montra un manuscrit ancien de Jérémie, dans lequel le passage existait.

une fois détruit, il n'agrèerait plus ailleurs le genre de culte qu'il y recevait. Or, puisque la destruction du temple était le signe de l'arrivée du Messie, le Messie est donc venu, puisque le temple est détruit depuis 1700 ans.

2. Il ne sert de rien de dire que pendant la captivité de Babylone les Israélites furent privés de leur temple, car cet esclavage et cette privation ne furent pas de longue durée; en outre de cela, tout le peuple ne fut pas captif à Babylone; une partie en resta à Jérusalem. Après la mort du Messie, au contraire, il ne leur fut plus permis d'entrer dans la ville (comme dit saint Jérôme, *in Sophon, cap. 1*) qu'une seule fois l'année, et seulement pour aller y déplorer leur ruine; d'où le Saint ajoute : *Ut qui quondàm emerant sanguinem Christi, emant lacrymas suas.*

3. Le prodige qui arriva au temps de Julien est digne d'admiration. Cet empereur, ayant renié la foi, l'impie voulut démentir Jésus-Christ qui avait prédit : *Non delinquetur lapis super lapidem qui non destruetur.* (*Marc. 13. 2.*) Il encouragea les Juifs à réédifier le temple; il leur fournit des sommes considérables, et il désigna Alipius son ministre et le gouverneur de la Province pour présider aux travaux. Dans leurs efforts, les Juifs, par de nouvelles constructions, bouleversèrent les anciens fondements; et ceci fut disposé par le Seigneur, pour l'accomplissement de sa prédiction, qu'il ne devait pas y rester *Pierre sur Pierre*. Mais à peine les fondements furent-ils jetés qu'il arriva des tremblements de terre qui jetèrent en l'air toutes les pierres, et il sortit de la terre un feu qui brûla les matériaux, les instruments des maçons et même des ouvriers, et force fut de renoncer à l'entreprise. Ce fait arriva l'an 363, sous le quatrième consulat de Julien. Basnage n'ajoute pas une grande foi à ce pro-

dige ; mais l'anglais Warburton le réfute vigoureusement dans sa *Dissertation sur les tremblements de terre*. Ce fait est rapporté par Socrate (*Hist. eccl., lib. 3, cap. 20*) ; par Théodoret (*lib. 3, cap. 20*) ; par Philostorge (*lib. 7, n. 9*), et par Sozomène (*lib. 5, cap. 22*). Mais ce qui lui donne plus de consistance, c'est qu'il est encore écrit par Ammien Marcellin, au commencement de son livre 23. Cet auteur était non seulement contemporain de Julien, mais entretenu par lui. Voici comment il en raconte le fait : *Globi flammarnm propè fundamenta crebris adsurtibus erumpentes fecere locum, exustis aliquoties operantibus, inaccessum ; hocque modo cessavit incæptum*. Saint Jean Chrysostôme, qui vivait dans un temps très rapproché de l'époque où le prodige était encore notoire, puisqu'il existait des témoins oculaires, et qu'on voyait encore les traces des fondements, parle souvent de cet événement ; et particulièrement dans son homélie *Quod Christus sit Deus*, il dit : *Nam ætate nostrâ imperator facultatem tunc dedit, et cooperatus est opus incæpere, at ne vel minimum ultrâ progredi potuere ; sed ignis à fundamentis exiliens omnes fugavit.... Indicium est, quod hactenùs fundamenta nudata appareant, ut videas ipsos quidem fodere cœpisse, sed ædificare non potuisse obsistente Christi sententia*. Ce fait est aussi rapporté par saint Grégoire de Nazianze (*Orat. 4*) ; par saint Ambroise (*Epist. 29 et 39*) ; par Sévère-Sulpice (*Hist. lib. 2*) ; par Cassiodore (*Hist. lib. 6, cap. 43*), et par d'autres. Ce prodige ne peut donc pas être révoqué en doute. En effet, quels motifs autres qu'un miracle pouvaient contraindre les Juifs d'interrompre la réédification du temple qu'ils appelaient de tous leurs vœux, et pour laquelle ils avaient reçu les encouragements et les secours d'un empereur ?

4. Ra pprochons de ceci la prophétie que leur a faite Osée : *Dies multos sedebunt filii Irael sine rege , et sine principe , et sine sacrificio , et sine altari , et sine ephod , et sine theraphim ; et post hæc revertentur filii Irael et quærent Dominum Deum suum et David regem suum : et parebunt ad Dominum , et ad bonum ejus in novissimo dierum.* (Oseæ. 3. 4 et 5.)

Le prophète prédit aux Juifs qu'ils resteront sans roi, sans sacrifice, sans autels, sans *ephod*, c'est-à-dire sans usage de victimes, parce que l'*ephod* était cette tunique de lin étroite (*tunicam , et lineam strictum.* Exod. 28. 4) dont les prêtres faisaient usage aux sacrifices : *sans theraphim*, ce qui signifie l'arche gardée par les chérubins. Le Messie est ici appelé David, parce qu'Osée et les autres prophètes appelaient le Messie du nom de *David* après la mort du véritable David. Mais pourquoi les Juifs subirent-ils un tel châtement dans un temps où ils n'étaient plus portés à l'idolâtrie? Quel délit leur avait attiré tant de malheurs, si ce n'est celui d'avoir méconnu le Messie qui s'était présenté à eux avec tant d'évidence? C'est là le sens d'Osée lors qu'il dit : *Revertentur filii Irael , et quærent Dominum Deum suum , et David regem suum.* Ces paroles, *revertentur et quærent*, démontrent que les Juifs n'ont pas voulu reconnaître pour leur Seigneur le David symbolique, qui est le Messie, et qu'en rejetant le Messie ils ont rejeté Dieu qui l'a envoyé.

5. C'est pour cela que le Seigneur, en réprouvant tous les sacrifices anciens après la mort du Messie, leur a substitué l'unique et grand sacrifice de l'Eucharistie, que Malachie a prédit et qu'il a appelé *oblation pure*, qui devait être offerte à Dieu en tous lieux de la terre : *Non est mihi voluntas in vobis , dicit Dominus exercituum , et munus non suscipiam de manu vestra , ab*

*ortu enim solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur, et offertur nomini meo oblatio munda; quia magnum est nomen meum in gentibus. (Mal. 1. 10 et 11.)* C'est à tort que quelques uns veulent expliquer ce texte du sacrifice intérieur, c'est-à-dire de sa prière; ici il est évident que le Seigneur parle, non d'une œuvre intérieure, mais bien d'oblation et de sacrifice extérieurs par lesquels il veut être publiquement honoré des gentils, tandis qu'il rejette les anciennes oblations des Juifs: *Munus non suspiciam de manu vestra, etc. Offertur nomini meo oblatio munda.*

6. Au reste, quant aux Juifs, on doit leur demander en quel lieu ils sacrifient aujourd'hui. Mais depuis l'abolition du temple, il ne leur est plus permis d'offrir aucun sacrifice; voici donc par conséquent l'accomplissement de la prédiction de Daniel sur la venue du Messie (*deficiet hostia et sacrificium.*)

## § II.

### De la dispersion des Juifs.

7. Il fallut que le peuple hébreu, dépositaire des Ecritures divines et des promesses du Messie, se conservât réuni en un seul corps, afin que tous les livres sacrés fussent écrits et reconnus pour divins, et afin que l'on vît par la venue du Messie l'accomplissement des promesses. Si les Juifs s'étaient dispersés avant qu'on eût pu certifier l'authenticité des livres sacrés, les Ecritures n'auraient pu obtenir cette autorité universelle qu'elles ont acquise, et peut-être par la suite les preuves s'en seraient perdues. Il en aurait été de même de la connaissance du Messie. De plus, si Jésus-Christ eût paru

après que le peuple se fut répandu dans l'univers, ses actions et ses miracles auraient été enveloppés de beaucoup d'incertitudes, et il n'en serait venu qu'une faible connaissance au corps entier de la nation. C'est pour cela que Dieu a disposé que d'abord les véritables Ecritures seraient certifiées, que Jésus-Christ mourrait sous les yeux des Juifs à Jérusalem, et qu'ensuite les Juifs se disperseraient sur toute la terre en punition de leur péché, et porteraient ainsi partout les mêmes Ecritures, pour démontrer aux païens la venue du Messie adoré des chrétiens, servant ainsi de témoins contre eux-mêmes, et fournissant la preuve de la religion chrétienne.

8. Sans cette preuve, les païens auraient méprisé les Ecritures comme fausses et comme ayant été faites après les événements, et même ils auraient nié toute tradition antérieure au Messie à venir. Les Juifs ont donc été les témoins les moins équivoques, parce qu'ils étaient les ennemis de la nouvelle loi. C'est ainsi que, suivant saint Paul, par leur haine et leur obstination, ils ont puissamment contribué à faire connaître Jésus-Christ : *Sed illorum delicto salus est gentibus, ut illos æmulentur.* (Rom. 11. 11.) Voici comment le prophète Amos a prédit leur dispersion : *Ecce enim mandabo ego, et concutiam in omnibus gentibus domum Israel.* (8. 9.) J'ordonnerai que la maison d'Israel soit dispersée parmi toutes les nations. David l'avait prédite auparavant : *Nutantes transferantur filii ejus, et mendicent, et ejciantur de habitationibus suis.* (Psalm. 108. 10.) Et ailleurs : *Ne occidas eos, ne quando obliviscantur populi mei; disperge illos in virtute tua.* (Psal. 58. 12.) David prédit ici que le châtement des Juifs ne devait pas être leur destruction totale, mais qu'ils devaient se disperser sur la terre afin que les peuples eussent toujours en vue la vengeance que le Seigneur tirait d'eux. Les

malheureux! ils portent partout l’empreinte du courroux divin; errants et craintifs, ils parcourent toute la terre; mais ils ne se repentent pas de leur crime. Ils montrent ainsi aux nations qu’ils portent, eux et leurs enfants, la peine du sang innocent de Jésus-Christ qu’ils ont versé, suivant l’imprécation qu’ils s’étaient faite d’eux-mêmes : *Sanguis ejus super nos, et super filios nostros.* (Mach. 27. 25.)

9. Chez tous les peuples, ils sont regardés comme maudits, et comme l’opprobre de toutes les nations, suivant ce qu’a prédit Jérémie (29-18) : *Dabo eos in vexationem universis regnis terræ, et in maledictionem, et in stuporem, et in sibilum, et in opprobrium cunctis gentibus, ad quas ejeci eos.* Plusieurs nations les chassent de leur territoire; ailleurs, on les confine dans des quartiers étroits d’où ils ne peuvent sortir; les malheureux sont en abomination, même chez les hérétiques et les idolâtres. Le nom seul de Juif est réputé de tous comme une injure. Il est pourtant vrai que ce fut à ce peuple que Dieu promit la rédemption du monde; c’est à lui qu’il confia le dépôt des saintes Ecritures, c’est à lui qu’il envoya ses prophètes, c’est de lui qu’il voulut que naquît le Messie, que descendissent ses premiers disciples. Mais, toujours obstiné, ce peuple ne voulut jamais ouvrir les yeux pour reconnaître son roi et son libérateur; il est devenu le peuple le plus vil et le plus misérable de tous les peuples du monde. Qui ne voit dans le péché des Hébreux, dans leur dispersion et dans la conversion des païens, la vérité et l’accomplissement de toutes les prophéties? *Et dicam non populo meo, populus meus es tu.* (Os. 2. 24.) Qui ne voit que celui qui se sépare de Jésus-Christ court à sa ruine?



## § III.

## De l'aveuglement des Juifs.

10. *Quis cæcus* (dit le Seigneur, par Isaïe) *nisi servus meus ? et surdus, nisi ad quem nuncios meos misi ?* Quel est cet aveugle à qui je parle, si ce n'est celui qui fait profession d'être mon serviteur ? Quel est ce sourd, si ce n'est celui auquel j'ai envoyé mes ambassadeurs ? C'est ainsi que Dieu se plaint de son peuple, lequel, après avoir été éclairé par ses prophètes et après avoir vécu durant tant de siècles dans l'attente du Messie, n'a pas voulu le reconnaître lorsqu'il est venu. Il semble que ces expressions auraient dû mettre obstacle à la croyance des païens en Jésus-Christ ; mais non, parce que les mêmes Écritures qui promirent le Messie, prédirent aussi l'aveuglement des Juifs à le méconnaître et la conversion des gentils. Ainsi, ce qui semble un obstacle, ne rend que plus évidente la preuve de la venue du Messie ; le refus qu'en firent les Juifs confirme la vérité de sa venue.

11. Isaïe parle aussi de cet aveuglement, et il dit : *Vade, et dices populo huic : audite, audientes, et nolite intelligere ; et videte visionem, et nolite cognoscere.* (Isa. 6. 8.) Entendez ce que je vous dis, mais vous ne voudrez pas comprendre ; voyez ce que je vous découvre, mais vous ne voudrez pas le connaître. Ensuite le prophète demande au Seigneur : *Et dixi usquequo Domine ? et dixit : donec desolentur civitates.* (Isa. 6. 11.) Combien durera cet aveuglement ? Il durera jusqu'à ce que leurs villes restent entièrement détruites. Isaïe dit encore : *Et erit vobis in sanctificationem, in lapidem autem offensionis, et in petram scandali duabus domibus Israel.* (8, 13.) Ici, le

prophète parle du Messie, cette pierre angulaire qui est le fondement de toute l'Eglise, et il dit que cette pierre sera la sanctification des gentils; mais que les deux familles d'Israël, c'est-à-dire la tribu de Juda et de Benjamin d'un côté, et les dix autres tribus des Juifs de l'autre, iront se briser sur cette pierre où elles trouveront leur ruine par leur faute. Voilà donc annoncé l'aveuglement du peuple juif, qui s'est prévalu pour sa propre perte de ce Rédempteur qui était venu au monde pour son salut. C'est ainsi que le prédit le saint vieillard Siméon, en parlant de Jésus-Christ : *Ecce positus est hic in ruinam, et in resurrectionem multorum.* (Luc. 2, 34.)

12. De plus, Isaïe a dit : *Obstupescite et admiramini, fluctuate, et vacillate : inebriamini, et non à vino. Quoniam miscuit vobis Dominus spiritum soporis, claudet oculos vestros, etc., et erit vobis visio omnium, sicut verba libri signati.* (Isa. 29. 9 et seq.) Au temps de Jésus-Christ, les Juifs devinrent semblables à l'homme ivre qui chancelle en marchant; et cela arriva lorsque les rabbins et les prêtres hébreux, frappés des miracles de Jésus-Christ, et se sentant portés à y ajouter foi, lui résistèrent par envie et le persécutèrent; ils s'attachèrent à obscurcir les preuves que Jésus-Christ donnait de sa mission; ils niaient ce qu'ils voyaient, ou bien ils l'attribuaient à une force diabolique, en disant : *In principe dæmoniorum, ejicit dæmonia.* (Matth. 9. 34.) Ils n'en restèrent que plus aveuglés, ainsi que le Seigneur le leur reprocha; ils disaient, en effet : *Nunquid et nos cæci sumus ?* Jésus leur répondit : *Si cæci essetis, non haberetis peccatum.* (Jo. 9. 40.) Il voulut signifier, par ces paroles, qu'ils n'étaient pas totalement aveugles, mais qu'ils l'étaient volontairement, ayant

de puissants motifs qui les obligeaient à rechercher la vérité, qu'ils auraient aisément connue, s'ils avaient voulu examiner, suivant leurs Ecritures, les miracles, la doctrine et la vie de Jésus-Christ. Leur crime fut donc de résister aux lumières qu'ils avaient, et ce fut là l'esprit de vertige qu'ils s'attirèrent en punition de leur résistance : *Miscuit vobis Dominus spiritum soporis, claudet oculos vestros*. Dans cette mauvaise disposition, les Juifs consultaient les Ecritures; ce n'était pas pour y croire, en reconnaissant la vérité, mais c'était pour se rendre plus pervers : ainsi, ces Ecritures devinrent pour eux un livre scellé et fermé. *Et erit vobis visio omnium* (c'est-à-dire de tous les prophètes) *sicut verba libri signati*; en sorte qu'ils n'en recevaient plus aucun rayon de lumière.

13. Mais pourquoi Dieu permit-il cette obscurité chez les Juifs? C'était, répondons-nous, parce qu'ils ne s'occupaient que des espérances temporelles, et aucunement des éternelles; c'est pour cela qu'ils n'adoraient Dieu qu'extérieurement : *Populus iste ore suo, et labiis suis glorificat me, cor autem eorum longe est a me* (*Isa. 29. 13.*) C'est pourquoi Dieu a dit : Puisque ceux-ci ne me recherchent pas, et qu'ils se cherchent seulement eux-mêmes, je les laisserai enveloppés dans leur ignorance : *Peribit enim sapientia a sapientibus ejus, et intellectus prudentium ejus abscondetur*. (*Ibid. 14.*) Voici comment Isaïe déplore cet aveuglement en leur nom : *Expectavimus lucem, et ecce tenebræ... expectavimus judicium, et non est : Salutem, et elongata est à nobis*. (*59. 9 et 11.*) La lumière devint ténèbres pour les malheureux Juifs, le salut leur devint ruine, à cause de leur malignité, et parce qu'ils avaient fermé les yeux à la lumière. Ainsi, le refus qu'ils firent de reconnaître le Messie est

une preuve de la vérité de notre religion : leur incrédulité éclaire notre foi. D'un autre côté, la conversion des païens démontre la vérité du Messie, suivant une autre prédiction du prophète : *In judicium ego in hunc mundum veni, ut qui non vident, videant; et qui vident, cæci fiant.* (Isaïe 29. 18.)

14. L'autre prophétie qui confirme la venue de Jésus-Christ est celle qui dit que parmi la multitude des Juifs il devait y avoir un petit nombre de fidèles, et que ceux-ci devaient être remplis de justice, c'est-à-dire, comblés de vertu. *Si enim fuerit populus tuus Israël quasi arena maris, reliquiae convertentur ex eo; consummatio inundabit justitiam.* (Isa. 10. 22 et 23.) Et ceci est confirmé par une autre prédiction : *Hæ erunt in medio terræ in medio populorum, quomodo si paucae olivæ, quæ remanserunt, excutiantur ex olea et racemi, cum fuerit finita vindemia. Propter hoc in doctrinis glorificate Deum, et in insulis maris nomen Domini Dei Israël, etc. A finibus terræ laudes audivimus gloriam justi.* (Isa. 24, 13. et seq.) D'où il suit que les vrais Israélites (les Apôtres) furent semblables au petit nombre d'olives, ou à ces quelques grappes de raisin qui échappent à la vue des vendangeurs. Ceux-ci devaient répandre la gloire du juste (Jésus-Christ) en faisant connaître le vrai Dieu, non seulement dans la Judée, mais aussi dans les contrées les plus lointaines.

15. Ce point se confirme encore mieux par les actes des Apôtres (cap. 4), où il est dit que le nombre de ceux qui suivirent le parti de Jésus-Christ pendant sa vie, était très petit; mais leur saintété était grande, puisqu'ils n'avaient rien en propre, qu'ils formaient une seule ame par la charité, et ainsi gagnaient les autres à la foi. C'est en vain que par des menaces et par de mauvais traitements les Juifs voulurent les empêcher de parler;

les Apôtres n'en continuèrent pas moins avec courage à prêcher la gloire du Rédempteur dans la Judée, dans Samarie et chez les idolâtres, en sorte qu'en peu d'années ils se firent entendre dans toutes les parties du monde, tandis que les Juifs restèrent dans leur obstination, et comme ensevelis dans leur aveuglement.

16. L'auteur de *l'Examen de la Religion* dit que si Dieu était l'auteur des prophéties, il aurait parlé plus clairement, et que s'il avait parlé plus clairement, les Juifs n'auraient pas refusé de croire en Jésus-Christ. Mais nous répondons que si l'on considère les circonstances et les événements qui se sont succédés et qui sont arrivés, selon qu'il avait été prédit, les prophéties se montrent dans la plus grande évidence. Dès le commencement, il fut prédit que *la race de la femme écraserait la tête du serpent*; qu'en Abraham seraient bénis tous les peuples; que de la famille de Juda viendrait le *désiré des nations*; on a vu ci-dessus vérifié le temps de la venue du Messie, de la destruction du temple et de la dispersion des Hébreux: or, tout cela avait été prédit par Daniel; quelle plus grande évidence pouvait-on donc attendre? Ce n'est donc pas l'obscurité des prophéties qui a causé l'aveuglement des Juifs, mais c'est leur obstination, leur fausse idée du Messie, qui leur faisait attendre de lui plus que les biens éternels, savoir: les biens temporels, l'opulence et la domination, telle est la cause de leur aveuglement et de l'obstination.

#### § IV.

De la conservation des Juifs.

17. Non seulement la dispersion des Juifs et le mépris qu'ils trouvent partout, mais aussi leur conservation après tant de siècles confirme notre foi et la vérité

des Écritures. Comment ce peuple rebelle, après avoir été dispersé sur toute la terre, ne s'est-il pas confondu parmi les autres nations, et n'a-t-il pas éteint sa mémoire, lui qui depuis tant d'années n'a eu ni princes, ni patrie, ni magistrats, ni prêtres, ni sacrifices, ni fêtes? car tout sacrifice et toute fête lui sont défendus hors de Jérusalem, ville dans laquelle même actuellement il ne lui est pas permis de mettre le pied. Aujourd'hui il est très difficile de distinguer les véritables familles romaines anciennes, des familles étrangères qui sont venues en Italie; on en peut dire autant chez toutes les nations; mais quant aux Juifs, nous ne pouvons pas douter qu'ils ne soient tous les vrais descendans d'Abraham. Il est vrai que depuis leur dispersion il est impossible de distinguer leurs familles, et spécialement celles de la tribu d'Aaron, à laquelle était attaché le sacerdoce, parce que depuis la dispersion ils n'ont plus eu d'archives publiques pour enregistrer leurs lignées ( et c'est là aussi un argument pour le fait de l'abolissement de leur loi ); mais il est bien certain qu'ils sont tous enfans d'Abraham. Or, comment n'ont-ils pas cherché à se confondre avec les autres peuples ( ce qui leur était très facile ) afin d'échapper du moins à la haine et à la dérision publiques?

18. L'on ne peut pas dire que cela leur était interdit par le zèle de la religion; car, au temps de Jérémie, et afin d'éviter des calamités temporelles et moins pénibles que celles qu'ils souffrent aujourd'hui, ils ne firent pas de répugnance de s'avilir jusqu'à adorer la lune. (*Jer.* 44. 16 *ad* 18.) Et la même chose advint au temps des Macchabées : *Juncti sunt nationibus.* (1. *Macch.* 1. 16.) Mais non, toujours obstinés, ils continuent de résister à tout, même aux lumières du Saint-Esprit. Ils voient que la venue du Messie qu'ils attendent ne se réalise pas; que chaque jour se confirment les prédic-

tions sur notre Eglise; ils voient au contraire que les supputations de temps faites par leurs rabbins sont toujours en défaut, à tel point que depuis plusieurs siècles leurs chefs leur ont défendu de compter davantage les années du Messie, s'étant aperçus que tous les calculs démontrent que le Messie est arrivé. Malgré cela, ils demeurent dans leur obstination, et continuent à vivre dans le judaïsme. N'est-il pas évident que tout cela arrive par disposition de la divine Providence, pour la confirmation de l'Evangile, selon la prédiction de Jérémie : *Ego consumam cunctas gentes, ad quas ejecite (serve meus Jacob), te vero non consumam, sed castigabo te in judicio.* (Jer. 46. 28.) Je laisserai, dit le Seigneur, s'éteindre tous les peuples parmi lesquels je t'exilerai; je ne t'éteindrai pas, toi, ô peuple de Jacob, mais je te punirai dans mon jugement. Si les Juifs eussent été détruits, cette destruction prouverait que Dieu a exercé sur eux sa justice; mais leur conservation, en outre de la justice divine, prouve aussi la vérité de la foi et la venue du Messie promis.

19. Toutefois, il est une promesse écrite dans Jérémie qui dit que les Juifs se convertiront un jour, et recevront la miséricorde de Dieu : *Reducam enim conversionem eorum, et miserebor eis.* (Jerem. 33. 26.) Ailleurs, il dit : *Si mensurari potuerint cœli sursùm, et investigari fundamenta terræ deorsùm, et ego abjiciam universum semen Israel, propter omnia quæ fecerunt, dicit Dominus.* (Jer. 31. 37.) Comme il est impossible de mesurer la hauteur des cieux et la profondeur de la terre, de même, dit le Seigneur, je ne rejetterai jamais la race d'Israël, quelque mal qu'ils aient commis.

20. Le Seigneur prédit aussi par la bouche de Jérémie la conversion des Juifs (41. 1 et 5) : *Hæc dicit*

*Dominus creans te Jacob, et formans te Israel.....  
Noli timere, quia ego tecum sum. Ab oriente abdu-  
cam semen tuum, et ab occidente congregabo te.*

## CHAPITRE VI.

De Ferreur des Juifs concernant le royaume du Messie.

1. VOICI l'illusion des malheureux Juifs : ils voulaient le Messie, non pas comme il devait venir pour leur salut éternel, et pour la rédemption de tout le monde, mais comme ils le désiraient et se l'étaient figuré, riche, glorieux et triomphateur de tous les rois de la terre ; ils le voulaient comme délivrant son peuple de toutes les calamités temporelles, comme vainqueur de tous leurs ennemis, et les comblant eux-mêmes d'honneurs et de richesses ; c'est pour cela que, l'ayant vu venir pauvre, humble et méprisé, ils ne voulurent pas le reconnaître pour leur Seigneur, et le rejetèrent. Ainsi se vérifia la prédiction d'Isaïe, que les Juifs auraient entendu la vérité, mais qu'ils ne l'auraient pas comprise ; qu'ils l'auraient vue, mais non pas connue : *Vade et dices populo huic : Audite audientes, et nolite intelligere, et videte visionem, et nolite cognoscere. (Isa. 6. 9.)*

2. Les promesses du Seigneur étaient assurées ; mais il ne s'agissait pas des biens temporels. En effet, à quoi aurait servi pour la vie éternelle aux Juifs et à nous tous la venue du Messie, s'il ne nous eût procuré que des biens matériels, des honneurs mondains et des prééminences sur nos rivaux ? Elle nous eût rendus plus orgueilleux, plus avides des biens temporels, plus attachés à la terre, et plus négligents d'acquérir les biens éternels. Les hommes vertueux qui n'aspirent qu'à la vie éternelle et à l'amour de Dieu, quel fruit auraient-ils tiré de



l'œuvre de la Rédemption ; quelle consolation dans les chagrins de ce monde et dans les souffrances de la pauvreté, des infirmités et des persécutions ? Quelle affection les âmes auraient-elles eue pour Jésus-Christ, s'il n'était venu sur la terre que pour mener une vie délicieuse, et pour dominer sur tous les rois ? Quel est celui qui, pour se donner tout à Dieu, eût abandonné tous ses biens, sa patrie et ses parents ? Quel est celui qui, pour ne pas perdre la grâce divine, aurait donné sa vie en sacrifice, et l'aurait livrée aux tourments, ainsi que l'ont fait les saints martyrs ? Ah ! le Rédempteur n'a voulu venir sur cette terre, pauvre et humble, et y mourir pour l'amour des hommes, que pour régner dans leurs cœurs, en les tirant par les doux liens du saint amour, ainsi qu'Osée l'a prédit : *In funiculis Adam traham eos, in vinculis caritatis.* (Os. 11. 4.) Les liens d'Adam, il les appelle liens d'amour, parce qu'il n'existe pas un moyen plus fort pour gagner le cœur de l'homme que l'amour, et qu'aucun signe ne démontre mieux l'amour que lorsque l'on souffre pour la personne que l'on aime. Le Verbe donc se fit homme pour souffrir, ainsi que les prophètes l'avaient prédit, et comme Jésus-Christ le dit à ses disciples d'Emmaüs : *Et consummabuntur omnia, quæ scripta sunt per prophetas de filio hominis*, voulant signifier sa passion. (Luc. 18. 31.)

3. Ainsi donc les Écritures sont claires pour ceux qui les lisent d'un œil simple et sans passion ; voilà quels sont les biens que le Messie devait nous apporter : *Ecce ego sternam per ordinem lapides tuos, et fundabo te in sapphiris... Universos filios tuos doctos à Domino, et multitudinem pacis filiis.* (Isa. 54. 11 et 13.) Les joies que le Rédempteur nous promet, ce sont la connaissance de Dieu et l'abondance de la paix. Le prophète dit : *Pro ære afferam aurum, et pro ferro affe-*

*ram argentum etc.* Mais de quel or et de quel argent parle-t-on ici ? Le voici : *Non audietur ultra iniquitas in terra tua, vastitas, et contritio in terminis tuis, et occupabit salus muros tuos et portas tuas laudatio. Non erit tibi amplius sol ad lucendum per diem, nec splendor lunæ illuminabit te; sed erit tibi Domiuus in lucem sempiternam.* (Isa. 60. 17 et seq.) On y parle de l'abolition du péché, du salut éternel et de la gloire du paradis. Ailleurs, on promet également le trésor de la science et de la crainte de Dieu : *Et erit fides in temporibus tuis, divitiæ salutis, sapientia et scientia; timor Domini ipse est thesaurus ejus.* (Isa. 60. 6.)

4. Le Messie lui-même dit par la bouche d'Isaïe : *Spiritus Domini super me, eò quòd unxerit Dominus me ad annunciandum misit me, ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam (ou libertatem selon le texte hébreu) et clausis apertionem* (Isa. 61. 1.) Il dit qu'il avait sur lui l'Esprit du Seigneur, et que pour cela Dieu l'avait destiné à être le Christ, c'est-à-dire, le Roi et Rédempteur des hommes, pour venir leur annoncer le salut, guérir les infirmes, et prêcher le pardon et la liberté, et que le paradis s'ouvrait à ceux pour lesquels il était fermé : *Ut prædicarem annum placabilem Domino, et diem ultionis Deo nostro, ut consolarem omnes lugentes.* (Ibid. v. 2.) Il donne une année de miséricorde et un jour de vengeance : cette année signifie tout le temps placé entre la première venue du Messie jusqu'à la fin du monde, époque du jour de la vengeance, c'est-à-dire du jugement dernier, au second avènement. Jésus-Christ, au temps de sa prédication, lut un jour précisément cette prophétie au milieu des docteurs, ainsi que le dit saint Luc (4. 17 et seq), et leur dit que lui-même était justement ce roi de la paix, qui était venu fonder sur la terre le royaume de miséricorde, en par-

donnant aux pécheurs et en consolant les affligés. Il voulut par là faire allusion à l'année du jubilé décrit dans l'Exode (23. 11), dans laquelle tous les esclaves recevaient leur liberté, et toutes les dettes étaient remises. Il remarqua aussi, selon la prophétie, qu'il donnerait aux affligés une patrie heureuse, la couronne et la joie, en compensation des peines et des douleurs dont ils étaient affligés sur cette terre; car, dans ce royaume de gloire, louange éclatante sera aux hommes justes, et ils seront occupés à glorifier éternellement le Seigneur : *Ut ponerem lugentibus Sion, et darem eis coronam pro cinere; oleum gaudii pro luctu, pallium laudis pro spiritu mœroris, et vocabuntur in eâ fortes justitiæ, plantatio Domini ad glorificandum.* (Isa. 61. 3.) Voilà les biens promis par la venue du Messie, biens tout spirituels et éternels, et non plus temporels.

5. En outre, le prophète Zacharie parle ainsi du Messie : *Et potestas ejus a mari usque ad mare, et a fluminibus usque ad fines terræ. Tu quoque in sanguine testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non est aqua.* (Zachar. 9. 10 et 11.) Il est évident ici que ce libérateur devait être sacrifié pour établir par son sang le nouveau pacte de paix entre Dieu et les hommes : telle est la signification des paroles *in sanguine testamenti tui*. Ainsi, il devait délivrer les captifs du lac où il n'y a pas d'eau, c'est-à-dire, les saints Pères des limbes, ainsi que l'écrit saint Pierre : *In quo et his qui in carcere erant spiritibus prædicavit* : l'on entend *prædicavit indulgentiam*, ou bien *libertatem*, comme nous l'avons rapporté ci-dessus du prophète Isaïe (61. 1). Dans cette prophétie de Zacharie, est dévoilé le sens de toutes les Ecritures qui parlaient du règne futur du Messie, qui devait dominer sur la terre en subjuguant le péché et le démon, non

par la force des armes, mais bien par la vertu de ses mérites, et du sacrifice de soi-même qu'il devait offrir à Dieu, afin de l'apaiser et de le rendre bienveillant envers le genre humain.

## CHAPITRE VII.

Prédictions de l'état de pauvreté et d'humilié où devait vivre le Messie sur la terre.

1. Lorsque dans les Ecritures on parle de l'arrivée du Rédempteur accompagnée de gloire et de splendeur, cela doit s'entendre du second avènement dont Jésus-Christ parlait ainsi à ses disciples : *Filius enim hominis venturus est in gloria patris sui cum angelis suis.* (Matth. 16. 27.) C'est pour cela qu'il répondit à Pilate, quand il lui demanda s'il était roi : *Nunc regnum meum non est hinc.* (Jo. 18. 36.) Par ces paroles, il faisait entendre que le temps n'était pas encore arrivé de se faire connaître pour roi du monde. Au reste, en parlant de la première venue, les prophètes expliquent très clairement que le Messie devait paraître et vivre sur cette terre, pauvre et humilié. Voici comment s'exprime Zacharie : *Exulta satis filia Sion, jubila filia Jerusalem : ecce rex tuus veniet tibi justus, et Salvator : ipse pauper, et ascendens super asinam et super pullum filium asinæ. Et dispergam quadrigam ex Ephraïm, et equum de Jerusalem, et dissipabitur arcus belli, et loquetur pacem gentibus.* (Zach. 9. 19 et seq.) Le prophète promet une paix universelle aux Juifs qui sont désignés par *Sion*, et aux autres Israélites exprimés par *Ephraïm* (qui était l'une des dix tribus séparées de celle de Juda), ainsi qu'à toutes les autres nations de la terre; mais par quel moyen? Par la pauvreté et l'humilité. Il viendra, dit-

il, ton roi et ton sauveur, pauvre, paisible, préférant l'âne au cheval et au chariot; c'est-à-dire, qu'il préférera l'humilité à l'orgueil, et la simplicité au luxe. Excepté ce roi pauvre et humble, les Hébreux n'en devaient pas attendre un autre au premier avènement, parce que ce n'est qu'au roi pauvre qu'il est donné de sauver le monde et d'obtenir la paix à tous les peuples. Notre Rédempteur est donc le Seigneur propre du ciel et de la terre, mais il ne veut pas régner comme les autres rois de ce monde; il veut être pauvre, pour nous faire jouir des richesses éternelles, ainsi que l'écrit l'Apôtre : *Quoniam propter vos egenus factus est, ut illius inopia vos divites essetis.* (2. Cor. 8. 9.)

2. Grotius dit que toutes ces prophéties du Messie, que nous lui approprions dans le sens propre et littéral, se rapportent à l'histoire contemporaine, et que c'est seulement au sens mystique qu'elles doivent s'entendre de Jésus-Christ; et cette interprétation injuste et mal fondée de Grotius est suivie par l'auteur de l'*Examen de la Religion*, chap. 7. Mais Huet répond avec sagesse que beaucoup de ces prophéties ne peuvent s'appliquer qu'à Jésus-Christ. Par exemple, quel est, d'après Zacharie, le roi de Juda qui ait étendu sa domination par toute la terre? *Et loquetur pacem gentibus, et potestas ejus a mari usque ad mare, et a fluminibus usque ad fines terræ.* (Zach. 9. 10.) Et à propos du texte exposé ci-dessus, quel roi de Juda a-t-on jamais vu pauvre et monté sur un âne? Cela ne peut donc s'appliquer littéralement qu'à Jésus-Christ.

3. Le Seigneur dit aussi à ses disciples : *Scitis, quia principes gentium dominantur eorum, etc. Non ita erit inter vos, sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister, etc.* (Matth. 11. 8.) Et, d'abord, Dieu le dit par Jérémie : *Non gloriëtur sa-*

*piens in sapientia sua , et non gloriatur fortis in fortitudine suo , et non gloriatur dives in divitiis suis : sed in hoc gloriatur qui gloriatur scire et nosse me , quia ego sum Dominus , qui facio misericordiam , et judicium et justitiam. ( Hier. 23. 24.)*

4. *Parvulus enim natus est nobis , et filius datus est nobis , et factus est principatus super humerum ejus : et vocabitur nomen ejus admirabilis , consiliarius , Deus fortis , pater futuri seculi , princeps pacis. ( Isa. 9. 6.)* Voici les qualités du Messie décrites par le prophète, et qui ne concernent ni richesses, ni honneurs mondains, mais seulement des biens de grâces spirituelles et éternelles. Michée prédit qu'il devait naître dans un humble hameau, qui fut Bethléhem : *Et tu Bethlehem Ephrata parvulus es in millibus Juda , ex te mihi egredietur qui sit dominator in Israel , et egressus ejus ab initio , a diebus æternitatis. ( Mich. 5. 2.)* C'est pour cela que le Seigneur disposa que par l'ordre de l'empereur tous les Juifs devaient aller s'inscrire dans le lieu de leur origine, afin que son fils, dès sa naissance, commençât à paraître humble en naissant dans un lieu aussi obscur et aussi pauvre; il ne naquit même pas dans une maison. L'ange, en annonçant aux bergers la naissance du Sauveur, ne leur donna d'autres indices pour le trouver que les signes de la pauvreté, une étable, des haillons et une crèche : *Invenietis infantem pannis involutum et positum in præsepio. ( Luc. 2. 12.)* On a prédit aussi la persécution que devait souffrir le Messie dès son enfance, par la jalousie d'Hérode, qui craignait que Jésus ne lui enlevât son royaume : c'est pour cela que ce roi inique fit immoler tous les enfans nés depuis deux ans aux environs de Bethléhem; et cela, selon la prophétie de Jérémie : *Vox in excelso audita est lamentationis , luctus et fle-*

*tus, Rachel plorantis filios suos, et nolentis consolari super eis, quia non sunt.* ( *Jer.* 31, 15.) Le Rédempteur fut donc contraint de se réfugier en Egypte, où, n'étant point connu, il passa son enfance dans ce pays de barbares, pauvre et méprisé. De là, il retourna dans la Judée, selon l'autre prophétie d'Osée ( 11, 1 ) : *Ex Ægypto vocavi filium meum.* C'est ainsi que fut établi le règne de Jésus-Christ : par les contradictions, par la pauvreté, par les humiliations et par les douleurs, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant.

## CHAPITRE VIII.

Prédiction des douleurs extrêmes et des ignominies au milieu desquelles le Messie devait mourir.

1. Les prophètes ont clairement prédit que le Messie devait mourir pour délivrer les hommes de la mort éternelle, et les rendre immortels. *De manu mortis* ( dit le Seigneur par Osée ) *liberabo eos ; morsus tuus ero, inferne.* ( *Os.* 13, 14.) L'on ne pourrait jamais comprendre comment Jésus-Christ aurait tué la mort, si l'on n'avait vu un objet dans lequel la mort eût été éteinte, c'est-à-dire si l'homme, qui était condamné à la mort éternelle par sa faute, n'eût reçu par le Rédempteur la grâce de ressusciter à une vie immortelle.

2. Le Messie prédit aussi, par la bouche de David, comme le rapporte saint Paul ( *Hebr.* 10, 15 ), qu'il devait prendre un corps humain et donner sa vie pour les péchés des hommes : *Hostiam et oblationem noluit, corpus autem aptasti mihi. Holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt. Tunc dixi : Ecce venio ; in capite libri scriptum est de me, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* Si donc le Messie devait être substitué aux victimes prescrites par la loi, c'est lui qui devait

être la victime à immoler, et répandre son sang à la place des animaux, que Dieu ne voulait plus agréer. C'est en effet pour cela que le Verbe de Dieu vint au monde, et qu'il prit un corps capable de supporter les peines et la mort, afin d'être sacrifié pour le salut des hommes.

## § I.

Figures de l'ancienne loi qui exprimaient la mort du Messie.

3. Les figures de l'ancienne loi exprimèrent durant tant de siècles la mort de Jésus-Christ, afin que les hommes attendissent avec un désir plus ardent le grand sacrifice qui devait opérer leur salut; une de ces principales figures fut celle de l'alliance, scellée du sang des animaux. La cérémonie s'accomplit ainsi : Moïse prit la moitié du sang de l'animal destiné pour victime, et il la répandit sur l'autel et sur les douze monceaux de pierres qui représentaient les douze tribus d'Israël, en disant : *Hic est sanguis fœderis, quod pepigit Dominus vobiscum super cunctis sermonibus his.* (*Exod.* 24, 8.) Ceci, dit-il, est le sang du pacte que Dieu a fait avec vous sur toutes les choses établies dans le volume de la loi. Or, dans ce volume, il y avait des promesses et des menaces. Le peuple promettait obéissance à toutes les choses ordonnées par le Seigneur : *Omnia, quæ locutus est Dominus faciemus, et erimus obediētes.* (*Ibid. vers. 7.*) D'un autre côté, le Seigneur, par cette cérémonie, préparait, au moyen du sang du Messie à venir, la rémission des péchés et le remède aux infirmités du peuple. C'est pour cela que l'apôtre dit que Moïse *ipsum quoque librum, et omnem populum aspersit dicens : Hic sanguis testamenti, quod mandavit ad vos Deus... et omnia penè in sanguine se-*



*cundum legem mundantur; et sine sanguinis effusione non fit remissio. (Hebr. 9, 19, 22.)*

4. Les promesses et les menaces de l'ancienne loi étaient des biens et des maux temporels; mais toutes figuraient les promesses et les menaces éternelles exprimées dans la nouvelle loi; c'est pour cela que saint Paul ajoute : *Necesse est ergo exemplaria quidem cœlestium his mundari : Ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quam istis. (Hebr. 6, 23.)* Ces victimes charnelles et légales étaient nécessaires pour purifier les emblèmes des choses célestes, c'est-à-dire le tabernacle du testament et toutes les choses qui y étaient contenues, simples emblèmes et figures de l'Église de Jésus-Christ et du nouveau testament. L'apôtre les appelle *célestes*, à cause de la céleste victime et de l'héritage promis dans la nouvelle loi. Tout, ensuite, devait être purifié, *melioribus hostiis*, c'est-à-dire avec la chair et le sang de Jésus-Christ qui fut offert un jour sur la croix, et qui, tous les jours, s'offre dans l'eucharistie. Il est à remarquer que le volume de la loi était aspergé de sang; ce qui signifiait la valeur du sang de Jésus-Christ, qui seul peut sanctifier nos bonnes actions : autrement, sans les mérites de cet agneau divin, elles ne pourraient être méritoires de la vie éternelle.

5. Le *serpent d'airain* fut aussi la figure du sacrifice offert par Jésus-Christ sur la croix. Le peuple hébreu s'étant révolté contre Moïse et contre Dieu même, il fut puni par la mort de beaucoup de personnes au moyen de certains serpents de feu dont les morsures étaient mortelles. Mais Moïse ayant intercédé, le Seigneur ordonna qu'on élevât sur un poteau un serpent d'airain, afin que ceux qui en avaient été mordus fussent guéris en le regardant. (*Num. 2, 81.*) Il est évident que ce serpent fut la figure de Jésus-Christ, qui prit la

forme du pécheur, quoique exempt du péché, et, avec sa mort, nous donna le remède pour ne pas mourir. En sorte que celui qui le regarde avec foi et avec amour, sacrifié sur la croix, est sûr de trouver le salut. *Sicut Moïses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam.* (Jo. 3, 14.)

6. Une autre figure était le sacrifice que l'on faisait en expiation des péchés, quand le crime était public à l'égard du prêtre, ou général à l'égard du peuple. Alors le prêtre sacrificateur et les anciens du peuple mettaient les mains sur la tête de la victime qui devait être offerte en leur nom. Le prêtre trempait le doigt dans le sang de la victime, et il en aspergeait sept fois le voile qui était suspendu devant le Saint des saints. (*Levit. 4, 5 et seq.*) L'imposition des mains signifiait que les assistants étaient dignes de mort, et qu'ils priaient Dieu de rejeter sur cette victime la peine qu'ils avaient méritée. Mais le prêtre ne pénétrait pas dans le sanctuaire au-delà du voile; il se bornait à jeter quelques gouttes de ce sang contre le voile. Cela signifiait que Dieu pouvait être apaisé par le sang de cette victime, mais que ce moyen leur promettait seulement l'espérance d'une rémission future, par un sang plus salutaire et un prêtre plus saint.

7. Une autre figure encore fut celle du *bouc émissaire*. Au jour de l'expiation générale, le dixième du septième mois, appelé *tisri*, tout le peuple hébreu s'accusait publiquement coupable, tant en son nom qu'en celui de ses pères depuis le commencement du monde; et c'était un délit digne de mort de ne pas prendre part à cette cérémonie de repentir: *Omnis anima quæ afflicta non fuerit die hæc peribit de populis suis.* (*Levit., 23, 29.*) Un des sacrifices que l'on

faisait pour cette pénitence, était de prendre un bouc qu'on appelait *hircus* ou *bouc émissaire*, sur la tête duquel le souverain pontife imposait les mains au nom de tout le peuple, et les tenant ainsi étendues, il s'accusait de tous les péchés d'Israël, et il demandait à Dieu de vouloir bien les imputer à cet animal, qu'ils abandonnaient à la colère céleste. Après cela, on laissait le bouc s'enfoncer dans un désert, après l'avoir chargé de tous les anathèmes que le peuple méritait. (*Lev.*, 16, 5 *et seq.*) Ce bouc figurait Jésus-Christ, lequel, quoique innocent, devait pour nos péchés être accablé d'opprobre et de malédictions : *Factus pro nobis maledictum* (*Gal.*, 3, 13), afin d'obtenir aux hommes la bénédiction, au lieu de la malédiction qu'ils avaient méritée.

## § II.

De la passion du Messie, clairement prédite par Isaïe au c. LIII.

8. C'est avec raison que saint Jérôme dit, dans sa préface sur Isaïe, que ce prophète, *non tam propheta dicendus sit, quam evangelista*, dans ce qu'il dit de notre Rédempteur. En effet, on lit dans Isaïe la naissance du Messie d'une Vierge (7, 14); l'adoration des Mages (60, 60); la fuite de Jésus en Egypte (16, 1); la gloire de son sépulcre (11, 10); l'établissement de l'Église chrétienne sur les ruines de l'idolâtrie (2, 17 *et* 18). Au chapitre LIII, on y lit spécialement, et d'une manière évidente, les douleurs, les ignominies et la mort de J.-C. La prophétie commence par prédire le peu de croyance que rencontrerait, parmi les hommes, l'œuvre d'une si grande miséricorde : *Quis credidit auditui nostro et brachium Domini cui revelatum est ?* (*Ibid.*, v. 1.) Quel est celui qui croira à cette

prophétie que j'ai entendue de Dieu ? Quel est celui qui arrivera à comprendre la vertu du bras divin dans le salut des hommes ? Saint Jean dit que cette prédiction du prophète se vérifia lorsque les Juifs virent tant de miracles de J.-C., et que, malgré cela, ils ne voulurent jamais croire en lui : *Cum autem tanta signa fecisset (Jésus) coram eis, non credebant in eum, ut sermo Isaïe prophetæ impleretur, qui dixit: Domine, quis credidit auditui nostro ? et brachium Domini cui revelatum est. (Jo., 12, 37 et 38.)*

9. Le prophète continue : *Non erat species ei, neque decor ; et vidimus eum et non erat aspectus, et desideravimus eum. Despectum et novissimum virorum, virum dolorum, et scientem infirmitatem, et quasi absconditus vultus ejus, et despectus, unde nec reputavimus eum. (Isa., 53, 2, et 3.)* Il était sans beauté, et il avait perdu toute splendeur. Nous l'avons vu, mais nous n'avons pu le reconnaître ; c'est pour cela que nous avons désiré le voir sous un meilleur aspect. Il nous a semblé méprisable et le plus vil des hommes : il nous paraissait comme un homme de douleurs, qui souffre autant qu'on peut souffrir sur cette terre. Sa figure était cachée (le texte hébreu dit, *abscondens faciem à se*, comme s'il disait, il cache sa figure ayant honte de soi-même) ; c'est pour cela que nous ne l'avons pas reconnu pour ce qu'il était.

10. *Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit : et nos putavimus eum quasi leprosum, et percussum à Deo, et humiliatum. (Ibid., v. 4.)* Il a véritablement pris sur soi nos faiblesses ; il s'est chargé des douleurs qui nous appartenaient, et nous l'avons regardé comme un lépreux (à cause des plaies nombreuses qu'on lui a faites) et comme un homme châtié et humilié de Dieu : *Ipse au-*

*tem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra; disciplina pacis nostræ super eum, et livore ejus sanati sumus. Omnes nos quasi ovés erravimus, unusquisque in viam suam declinavit, et posuit Deus in eo iniquitatem omnium nostrum. (Ibid., v. 5 et 6.)* Il a voulu être couvert de plaies pour nos péchés, et déchiré pour nos scélératesses. Il a fait de nos péchés la pénitence qui devait nous réconcilier avec Dieu, et nous avons été guéris par ses meurtrissures. Malheureux que nous étions! nous nous étions égarés, comme des brebis : chacun avait perdu la voie en suivant ses propres désirs; et Dieu lui a imposé comme un lourd fardeau l'obligation de satisfaire pour tous ces crimes.

11. *Oblatus est, quia ipse voluit, et non aperuit os suum : sicut ovis ad occisionem ducetur, et quasi agnus coram tondente se obmutescet, et non aperiet os suum. (Ibid., v. 7.)*

Ce texte est cité par saint Luc, dans les Actes des Apôtres : Le Fils de Dieu s'est offert volontairement à souffrir et à mourir pour nous sans se plaindre dans les tourments qu'il a endurés; il s'est fait conduire à la mort comme une brebis se laisse mener à la boucherie, et il a gardé le silence devant ses bourreaux, comme un agneau sous la main du berger qui le tond. Ajoutez encore ce que le Messie dit ailleurs par la voix d'Isaïe (60, 6) : *Corpus meum dedi percutientibus, et genas meas vellentibus : faciem meam non averti ab increpantibus et conspuentibus in me.* Les Septante disent : *Dorsum meum dedi in flagello.* J'ai donné mon corps à mes persécuteurs et mes joues à ceux qui les ont déchirées, et je n'ai pas détourné le visage de ceux qui m'ont injurié et insulté par des crachats. C'est comme s'il disait (explique saint Jérôme), je n'ai épar

gué ni fatigues ni douleurs pour racheter les hommes. Ce texte fait allusion à ce qu'écrivit depuis saint Matthieu (26, 27) : *Tunc expuerunt in faciem ejus, et colaphis eum cœciderunt : alii autem palmas in faciem ejus dederunt.*

12. *De angustia et de judicio sublatus est, generationem ejus quis enarrabit ? Quia abscissus est de terra viventium : propter scelus populi mei percussus eum.* (Isa., 53, 3.) Il a été enlevé du monde, et condamné à la mort par une sentence inique. Qui pourra raconter la grandeur de son origine ? Si l'on considère sa nature divine, il est consubstantiel au Père ; si l'on considère l'humaine, il surpasse en noblesse tout le reste des hommes, car il est le roi du ciel et de la terre.

Et pourtant cet homme-Dieu a été privé de la vie par l'iniquité des hommes ! Mais vous, Père éternel, comment l'avez-vous permis ? Le Seigneur répond : C'est moi qui l'ai frappé pour la perfidie de mon peuple, et j'ai permis que ses ennemis le maltraitassent et le misent à mort.

*Et dabit impios pro sepultura et divitem pro morte suâ, eo quòd iniquitatem non fecerit, neque dolus fuerit in ore ejus, et Dominus voluit conterere eum in infirmitate.* (Ibid., v. 9 et 10.) Mais la conversion des impies sera le fruit de sa mort et de sa sepulture ; et par la vertu de sa mort, il enrichira son peuple, parce qu'il a été innocent, et qu'il n'a jamais trompé personne ; et pourtant le Seigneur a voulu le voir consommé par les souffrances.

13. *Si posuerit pro peccato animam suam, videbit semen longævum, et voluntas Domini in manu ejus dirigetur. Pro eo quòd laboravit anima ejus, videbit et saturabitur. In scientiâ suâ justificabit ipse justus servus meus multos, et iniquitates eorum ipse*

*portabit. Ideò dispertiam ei plurimos, et fortium didet spolia, pro eo, quod tradidit in mortem animam suam; et cum sceleratis reputatus est: et ipse peccata multorum tulit, et pro transgressoribus rogavit. (Isa., 53, v. 10, 11 et 12.)*

Ayant donné sa vie pour les péchés d'autrui, il verra que sa mort sera féconde d'une descendance de saints, et que, par son ouvrage, sa volonté divine sera accomplie. Il verra le fruit des souffrances de son ame, et il en sera content et satisfait. Dieu dit : Mon serviteur juste fera beaucoup de justes par sa doctrine, et il paiera leurs fautes. C'est pour cela que je lui donnerai beaucoup de nations, et il acquerra la dépouille des forts (c'est-à-dire des démons qui auparavant dominaient sur le genre humain) ; et cela, pour avoir sacrifié sa vie, et avoir consenti à être placé parmi les scélérats, en prenant sur soi les péchés des autres, et en priant pour les pécheurs.

14. Voltaire, quoique dans un autre passage il se réunisse à l'opinion commune, néanmoins dans son commentaire d'Isaïe, au chap. LIII, s'est efforcé d'en appliquer le sens, non à la personne du Messie, mais à celle de Jérémie ; mais il a été entièrement réfuté. Les maux de Jérémie se réduisent à un emprisonnement (*Jer. 37, 14*) duquel il fut enfin délivré (*Jer. 40, 1, 16*). On ne peut donc pas l'appeler *novissimus viro- rum*, ainsi que le fut le Messie. Ce ne fut pas non plus par la violence qu'il perdit la vie, ainsi qu'Isaïe le prédit de Jésus-Christ : *Abscissus est de terra viventium*. Jérémie ne souffrit certainement pas pour satisfaire les péchés, non seulement de son peuple, mais de tous les hommes ; au contraire, Isaïe dit de Jésus-Christ : *Et posuit Deus in eo iniquitatem omnium nostrum*. Ce n'est pas Jérémie qui nous a délivrés de nos maux,

mais nous en avons été guéris par les souffrances de Jésus-Christ : *Livore ejus sanati sumus*. Jérémie pria le roi Sedécias : *Domine mi rex, ne remittas me in domum Jonatham scribæ, ne moriar ibi*. (Isa. 37, 19.) Mais le Messie s'offrit lui-même à la mort : *Oblatus est quia ipse voluit*. Et ailleurs : *Tradidit in mortem animam suam*. Comment est-il possible qu'un chrétien préfère sa propre interprétation à celle des Evangélistes, des Apôtres, et de tant d'autres disciples de Jésus-Christ ? Nous avons déjà rapporté le texte d'Isaïe : *Quis credidit auditui nostro, etc.*, rapporté ensuite par saint Jean (12, 38), pour démontrer l'incrédulité des Juifs. Saint Matthieu applique le même chapitre d'Isaïe à la personne de Jésus-Christ : *Ut ad impleretur, quod dictum est per Isaiam prophetam dicentem : Ipse infirmitates nostras accepit, et ægrotationes nostras portavit*. (Matth. 8, 17.) Saint Marc : *Et impleta est scriptura, quæ dicit : et cum iniquis reputatus est*. (Mar. 15, 28.) Saint Paul lui-même : *Christus mortuus est pro peccatis nostris, secundum scripturas*. (1. Cor. 15, 3.) Et, enfin, saint Pierre qui dit : *Qui peccatum non fecit, non inventus est dolus in ore ejus* (ce qui est selon le passage d'Isaïe que nous avons rapporté ci-dessus), (1. Petr. 2, 2.) Mais le texte que nous avons des Actes des Apôtres (10, 34 et 35) est beaucoup plus clair ; il y est dit que le disciple saint Philippe fut inspiré par le Saint-Esprit d'instruire l'eunuque de la reine de Candace, lequel l'interrogea sur ce que voulait dire Isaïe dans cette prophétie : *Obsecro te de quo propheta dicit hoc ?* Et saint Philippe (raconte saint Luc) : *Aperiens os suum, et incipiens a scriptura ista, evangelizavit illi Jesum*. Il est dit *incipiens*, parce que, pour confirmer cela, il produisit les autres Ecritures.



15. Quelques Juifs ont dit que dans le chapitre LIII que nous avons cité, on parlait, non pas du Messie, mais du peuple juif, et des mauvais traitemens que les Romains lui ont fait essuyer. Mais il y a de l'absurdité de leur part; car on n'y parle que d'un seul homme de douleurs, juste et sans péché; est-ce que ces conditions conviennent au peuple juif? En outre, il y est dit : *Propter scelus populi mei percussi eum*. Comment peut-on entendre que le peuple a été frappé à cause des péchés du peuple? Il y est dit encore : *Quasi agnus coram tondente se obmutescet*. Comment cela se peut-il rapporter au peuple juif, qui usa des plus grandes violences contre les Romains qui voulaient le subjuguier? Hugues Grotius, dans son ouvrage *De vera Relig. Christ.*, lib. 5, § 19, rapporte que les anciens Juifs eux-mêmes ne purent nier qu'Isaïe, dans ce chapitre LIII, ne voulût parler du Messie; ils tâchèrent seulement d'en détourner le sens, en attribuant maladroitement les douleurs et les ignominies du Messie prédites par Isaïe, aux ennemis des Juifs mêmes, sans pourtant perdre de vue le Messie. Mais les Juifs modernes, voyant que cette interprétation était totalement opposée au sens véritable, ont imité Voltaire en ôtant le Messie de ce passage, et en l'appliquant tout entier à Jérémie. Ainsi, ils n'ont fait que montrer davantage leur haine contre Jésus-Christ et les Apôtres; car nous avons vu jusqu'à l'évidence qu'Isaïe, dans ce texte, n'a voulu parler que du Christ. C'est donc avec raison que l'empereur Constantin leur dit, dans la célèbre dispute que tint à Rome le pape saint Sylvestre avec les rabbins, ainsi que le rapporte Cedrenus : *Si hæc vestris continentur libris, frustra, Judæi contradicitis, ob ea quæ passus est Christus : Quæ, quo ordine prædicta, in Christo completa sunt*. Cependant Grotius (quoique cet hérétique ait

cherché plusieurs fois à détourner les prophéties qui parlent du Messie, en les appliquant à d'autres personnes) parlant du chapitre LIII d'Isaïe, n'a pu s'empêcher néanmoins de convenir que tout cela ne pouvait se rapporter qu'à Jésus-Christ, en disant : *Quis potest nominari aut regum aut prophetarum, in quem hæc congruant? Nemo sane. De ver. Christ. rel. lib. 5, § 19.*

16. Isaïe, qui parle du Messie dans le chapitre LIII, en parle encore dans les deux précédents, et d'abord au chapitre LII, lorsqu'il dit : *Sciet populus meus nomen meum in die illa, quia ego ipse qui loquebar, ecce adsum, etc. Quia consolatus est Dominus populum suum, redemit Jerusalem. (Isaias 52, 6, et 9.)* Et au vers. 70, il ajoute : *Videbunt omnes fines terræ salutare Dei nostri.* Il parle plus clairement au vers. 14 : *Sic inglorius erit inter vivos aspectus ejus.* En outre, dans le chap. LI, il dit : *Propè est justus meus, egressus est salvator meus. (Isa. 51, 5.)* Or, si ce que dit Isaïe dans les deux chap. LI et LII, ne peut pas se rapporter à d'autres, de même on ne peut pas dire que dans le chapitre LIII il n'est pas question du Messie.

17. David avait déjà prédit que notre Sauveur serait dépouillé de ses vêtements, et que, dans cet état de nudité, on lui clouerait sur la croix les mains et les pieds : *Foderunt manus meas, et pedes meas : dinumerarunt omnia ossa mea. Ipsi vero consideraverunt et inspexerunt me ; diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. (Ps. XXI, 18 et 19.)* Ce texte de David a été mentionné par saint Matthieu (27, 35) et par saint Jean (19, 23), à l'endroit où ces évangélistes racontent la mort de Jésus-Christ. Quelques Juifs ont cherché à détourner le mot *foderunt*, en lui donnant un sens différent ; mais nous savons qu'outre la Vulgate, les *Septante* et les versions de saint

Jérôme et d'Origène l'ont interprété de la même manière; les versions arabe, syriaque et éthiopienne sont également d'accord sur ce point. La chaldéenne dit *momorderunt*, qui signifie presque la même chose; en outre, ce sens nous est confirmé par la prophétie de Zacharie (1).

18. David, dans le Ps. XXI déjà cité (ver. 8 et 9), dit que Jésus-Christ devait mourir méprisé et blasphémé par les Juifs et par les soldats : *Omnes videntes me, deriserunt me; locuti sunt labiis, et moverunt caput: speravit in Domino eripiat eum: salvum faciat eum, quoniam vult eum.* C'est à quoi fait allusion saint Matthieu : *Prætereuntes autem blasphemabant eum moventes capita sua; et dicentes: Vah, qui destruis templum Dei, et in triduo illud reedificas, salva teipsum; si filius Dei es, descende de cruce. Similiter et principes sacerdotum illudentes cum scribis et senioribus, dicebant: Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere. Si rex Israel est descendit nunc de cruce, et credimus ei; confudit in Deo liberet nunc si vult eum; dixit enim: quia filius Dei sum. (Matth. 27, 39, ad 43.)* Daniel et David ont aussi prédit que le Messie devait mourir abandonné de tous,

(1) On lit dans le psaume 95, au vers. 10 : *Dicite in gentibus, quia Dominus regnavit.* Les Septante y ajoutent *a ligno*. Cependant on ne trouve pas ce mot dans le texte hébreu; mais d'anciens Pères, tels que saint Justin, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, saint Léon, Lactance, Arnobe, Cassiodore, et l'ancien psautier romain, ont lu le texte de cette manière. Saint Justin (*contra Tryphon.*) dit que les Hébreux ou d'autres ennemis de la croix de Jésus-Christ enlevèrent sur les exemplaires de la version des Septante ce mot, qu'on trouve aussi exprimé dans l'hymne des vêpres du dimanche de la passion : *Impleta sunt, quæ concinit David fideli carmine dicendo nationibus: regnavit a ligno Deus.*

sans qu'il y eût personne qui le consolât ; Daniel dit : *Occidetur Christus et non erit ejus populus , qui eum negaturus est.* (9, 26.) Le texte hébreu altéré, porte, au contraire : *Et nemo ipsius.* David s'exprime ainsi : *Et sustinui , qui simul contristaretur , et non fuit , et qui consolaretur et non inveni.* (Psalm. 68 et 21.)

19. David a prédit aussi que Jésus-Christ serait abandonné sur la croix, ainsi que le dit saint Matthieu (27, 46) : *Clamavit Jesus voce magna , dicens : Eli , Eli , lamma sabactani : hoc est : Deus meus , Deus meus , ut quid dereliquisti me.* Voici maintenant les paroles de David : *Deus meus , Deus meus , respice in me : quare me dereliquisti ? Longè à salute mea verba delictorum meorum.* (Psal. 21, 2.) Comme s'il eût voulu dire : Mon Dieu, vous m'avez ôté toute consolation, parce que les crimes des hommes, dont je me suis chargé pour y satisfaire, me privent du salut, et m'empêchent d'être délivré de ces douleurs qui m'oppriment. Saint Ambroise (*lib. 10, in Luc.*) s'exprime ainsi : *Pro me doluit Christus , qui pro se nihil habuit , quod doleret , et sequestratâ delectatione divinitatis æternæ , tædio meæ infirmitatis afficitur.* Saint Augustin dit aussi (serm. 77, num. 11) : *Seponit divinitatem , id est , quodammodò sequestrat , hoc est , occultat quod suum erat , apparet quod acceperat , c'est-à-dire l'obligation de satisfaire pour nos péchés.*

20. Les Juifs ont en horreur de reconnaître et d'adorer Jésus-Christ pour leur sauveur, parce qu'il reçut une mort cruelle et ignominieuse. Mais si Jésus-Christ était mort d'une mort tranquille et glorieuse, nous ne pourrions pas en espérer le salut, par la raison que le Sauveur qui nous avait été promis par les Ecritures devait mourir dans l'ignominie, dans les douleurs, et être traité comme le dernier des hommes : *Satiabitur oppro-*

*brüis* (Thren., 3, 30). *Et vidimus eum... despectum et novissimum virorum, virum dolorum.* (Isa., 53, 2 et 3.) C'est ainsi que la sainte Eglise et les Evangelistes nous représentent le Messie expirant au milieu d'une mer de douleurs et d'ignominies : ainsi ce n'est que dans le seul Sauveur Jésus que nous devons placer l'espérance de notre salut.

21. Avant que les Juifs eussent vu l'accomplissement des prédictions faites par les prophètes sur la venue, les œuvres et la mort du Messie, ils étaient dignes d'excuse ; mais après avoir vu se réaliser tous ces oracles avec toutes les circonstances annoncées, ils devaient se rendre à la vérité reconnue, comme s'y soumièrent les disciples dont parle saint Jean (12, 16) : *Hæc non cognoverunt discipuli ejus primum, sed quando glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, etc.* Pour les Juifs qui s'obstinent dans leur aveuglement, la croix de Jésus-Christ est un scandale ; de même que, dans un autre temps, elle était une folie pour les païens. Mais de nos jours, l'idolâtrie est presque partout détruite, et l'on adore la croix sur toute la terre. En tous lieux, on n'entend, on n'admet d'autre Messie que le crucifié, si long-temps attendu et annoncé par les prophètes.

## CHAPITRE IX.

La conversion des gentils prouve la vérité des Écritures, et que J.-C. est le véritable Messie promis.

1. Les prophètes avaient prédit que le Messie éclairerait et sauverait non seulement les Juifs, mais aussi les gentils. Voici comment parle Isaïe : *Propter Sion non tacebo, et propter Jerusalem non quiescam, donec*

*egrediatur ut splendor justus ejus et salvator ejus, ut lampas accendatur. (Isa., 62, 1.)* Je ne me tairai pas pour le bien de Sion et de Jérusalem, jusqu'à ce que le soleil de justice se lève sur elle, et que son Sauveur y répande sa lumière comme une lampe ardente : *Et videbunt gentes (continue le prophète) justum tuum et cuncti reges inclytum tuum : et vocabitur tibi nomen novum, quod os Domini nominabit. (Ibid., v. 2.)* Et alors, ô Sion, les peuples verront ton *Juste*, et tous les rois la majesté de ton prince. Tu seras appelée par un nom nouveau, que Dieu même t'imposera de sa bouche. Ce nouveau nom est celui qui est exprimé dans le quatrième verset : *Non vocaberis ultra derelicta ; sed vocaberis voluntas mea in ea* : c'est-à-dire, tu seras appelée ma complaisance et mes délices, suivant l'explication de saint Jérôme ; car, dit-il, les Juifs ont coutume d'appeler les choses par allusion à certains faits.

2. Ailleurs, le Seigneur dit par le même prophète : *Ecce servus meus, suscipiam eum, etc. Dedi te in fœdus populi, in lucem gentium : ut aperires oculos cæcorum, ut educeres de conclusionibus vincitum, de domo carceris sedentes in tenebris. (Is., 42, 1 et 7.)* Voici le serviteur qui m'est agréable ; et, se retournant vers le Messie lui-même, il lui dit : Je t'ai destiné à être le médiateur de mon peuple et la lumière des nations, afin que tu ouvres les yeux des aveugles et que tu délivres de la prison celui qui gît enchaîné dans les ténèbres. Plus loin, parlant encore au Messie, il dit : *Parum est, ut sis mihi servus ad suscitandas tribus Israel et fœces (Hebr., servatos) Israel convertendas. Ecce dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque ad extremum terræ (49, 6).* C'est peu de t'avoir chargé de rétablir les tribus d'Israël, et de procu-

rer le retour de ceux que je me suis réservés parmi mon peuple : je t'ai donné pour lumière aux nations et pour opérer le salut de tout le monde. Dieu dit : *salus mea*, comme si le salut des hommes était son propre salut.

3. Néanmoins le Messie devait commencer par la conversion de son peuple juif, auquel principalement il avait été envoyé, comme il le dit à la femme chanaënne : *Non sum missus, nisi ad oves, quæ perierunt domus Israel.* (Matth. 15, 24.) Mais le Seigneur avait prédit par la bouche de David qu'après avoir été méconnu des Juifs, il s'occuperait à la conversion des gentils, qui par leur obéissance mériteraient de leur être substitués. *Eripies me de contradictionibus populi; constitues me in caput gentium. Populus, quem non cognovi, servivit mihi.* (Psalm. 17, 44, 45.) Vous, ô mon père ! vous me délivrerez de ce peuple qui ne cesse de me contredire ; et vous me destinerez pour le chef des gentils. Des peuples que je ne connais pas me serviront, et obéiront à ce qu'ils auront entendu dire de moi et de ma doctrine. Ici il est évidemment prédit que les gentils devaient se convertir, non par la bouche du Messie, mais par l'œuvre de ses disciples, après sa mort. C'est ce que signifient aussi ces paroles d'Isaïe sur le Messie : *Gentem quam nesciebas vocabis et gentes, quæ te cognoverunt, ad te current.* (Isa. 35, 5.) Ailleurs Isaïe dit encore (66, 19) : *Venio, ut congregem cum omnibus gentibus et linguis; et venient et videbunt gloriam meam. Et ponam in eis signum, et mittam ex eis, qui salvati fuerint ad gentes in mare, in Africam et Lydiam, Italiam et Græciam, etc. Ad eos qui non audierunt de me, etc., et adducent omnes fratres vestros de cunctis gentibus donum Domino, etc. Et assumam ex eis in sacerdotes et Levitas, dicit Dominus.* Un temps viendra où je

rassemblerai les gentils de toutes les langues; ils verront ma gloire. Je mettrai un signe ( le don des miracles ), sur ceux qui se seront sauvés en croyant en moi , et je les enverrai parmi les nations de la mer et d'outre mer ; ils y gagneront beaucoup de frères qui feront des sacrifices à Dieu. Parmi ceux-ci , je choisirai des prêtres et des lévites.

4. Voyons maintenant l'état présent du monde , afin de savoir si le Messie est venu. Tant de nations qui auparavant adoraient les idoles, adorent maintenant le vrai Dieu. Quel est l'auteur de cette conversion , si ce n'est le Messie , auquel fut réservée cette œuvre pour preuve de sa venue? Il se trouve pourtant des écrivains chrétiens de nom qui appliquent ces prophéties , les uns à David , à Salomon, à Jérémie, d'autres à Onias, à Cyrus, à Judas Macchabée , etc. Grotius ( *in Matth. 1, 22* ) est de ce nombre; cet homme , sorti de la secte des soci-niens , qui ont renouvelé la doctrine impie des marcionites et des manichéens ; mais d'autres docteurs plus sages , et vraiment chrétiens , tels que les deux prélats Huet ( *Démonstr. évang.* ), Bossuet ( *Dissert. sur la crit. de Grotius* ) et le père Baltus ( *Défense des prophéties contre Grotius* ) ont démontré jusqu'à l'évidence la fausseté des interprétations des hérétiques , lesquelles sont contraires au sentiment commun des rabbins , de la synagogue , des saints Pères , des apôtres , et de Jésus-Christ lui-même , qui dit : *Quoniam necessè est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.* ( *Luc. 24, 44.* ) Si donc Jésus-Christ n'eût pas été vrai Dieu et envoyé de Dieu , on devrait dire qu'il eût été un grand insensé ou un scélérat. Un grand *insensé* , car quelle plus grande folie que celle de vouloir introduire une nouvelle religion contraire à Dieu , tandis qu'il n'y a pas de chose plus



odieuse à Dieu que le culte d'un faux dieu ! contraire à la nature corrompue des hommes , car la religion chrétienne s'oppose formellement à la concupiscence humaine ; contraire même aux démons , puisqu'elle s'oppose à leur culte et à tous les vices qu'ils travaillent à propager. Au contraire, Jésus-Christ montra tant de sagesse que des peuples entiers l'écoutaient avec un empressement tel qu'ils oubliaient de se nourrir , et que les docteurs de la loi étaient extasiés et confondus. Il eût été un grand *scélérat* , en s'attribuant la qualité de Fils naturel de Dieu ; ce qui était une faute plus énorme que celle de Lucifer , puisque celui-ci n'y prétendit jamais : loin de là , Jésus-Christ , par ses vertus , fut reconnu de tous pour un Saint , et ses ennemis eux-mêmes , pour le faire condamner , ne lui opposèrent devant Pilate que des mensonges et des calomnies. Jésus-Christ fut donc le vrai Messie et vrai Dieu ; et de même qu'il commença lui-même à propager sa loi dans la Judée , par sa vertu divine , ainsi il continua à la répandre au moyen de ses disciples , et avec plus de fruit encore , puisqu'après sa mort , la foi chrétienne se répandit , et fut établie par tout le monde , même à Rome , où était alors le siège principal de toutes les erreurs et de toutes les impiétés. Mais il faut nous arrêter ici à considérer comment la conversion des gentils prouve la venue du Messie , et la vérité de la religion chrétienne ; ce que nous ferons dans le chapitre suivant.

## CHAPITRE X.

La conversion des gentils confirme puissamment la venue du Messie et la vérité de la religion chrétienne.

I. La conversion des gentils est certainement une grande preuve de la religion enseignée par Jésus-Christ,

à cause des circonstances qui l'accompagnèrent, lesquelles démontrent qu'elle ne pouvait être l'ouvrage d'une autre puissance que celle de Dieu. En premier lieu, il faut considérer les difficultés inhérentes à la nouvelle loi qu'il s'agissait de prêcher; loi qui enseignait des choses difficiles à croire, des mystères incompréhensibles à l'esprit humain; tels sont le mystère de la sainte Trinité, par lequel nous devons croire qu'il y a trois Personnes divines, qui ne sont qu'un seul Dieu, parce qu'elles ont une seule substance, une seule essence, une seule volonté; le mystère de l'Incarnation, par lequel nous devons croire que le Fils de Dieu s'est fait homme, et a souffert les tourments et la mort pour sauver le genre humain. Oh! que ces extrêmes sont éloignés entre eux! Dieu et l'homme croire la grandeur anéantie! la puissance humiliée! De plus, le mystère du Saint-Sacrement de l'autel, par lequel nous devons croire qu'en vertu des paroles de la consécration, la substance du pain et du vin se changent réellement au corps et au sang de Jésus-Christ; croire la Résurrection des morts, par conséquent, qu'un corps devenu poussière ressuscitera au jour du jugement dernier, tel qu'il était pendant sa vie! Il semblait impossible que des peuples qui n'avaient aucune connaissance des Ecritures, des Prophètes et du Messie voulussent croire au fondateur d'une nouvelle loi, sans l'avoir jamais ni vu ni entendu; d'autant plus qu'on leur prêchait que ce législateur n'avait jamais été accepté par sa nation, mais, au contraire, qu'il avait été crucifié et immolé comme un imposteur. Et en effet, lorsque les gentils apprirent qu'ils devaient croire et adorer pour Dieu un homme qui avait été crucifié comme malfaiteur, cela leur semblait une folie à laquelle ils ne pouvaient jamais ajouter foi; ainsi que l'atteste saint Paul : *Nos autem prædicamus Christum*

*crucifixum ; Judæis quidem scandalum , gentibus autem stultitiam.* (1. Cor. I. 23.) Et pourtant ce que Jésus-Christ avait prédit fut confirmé. Les Hébreux restèrent incrédules; les gentils embrassèrent la foi, et avec la foi les persécutions et les ignominies de la foi : *Placuit Deo* ( dit saint Paul ) *per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.* (Loc. cit. n. 21.) En faisant prêcher la mort du Rédempteur, laquelle paraissait une folie, Dieu se plut à faire que le monde embrassât la foi, qui enseignait des mystères aussi difficiles à croire.

2. Cette loi enseignait en outre des choses difficiles à pratiquer; elle enseignait à se renoncer soi-même, à vaincre ses propres désirs, à aimer ses ennemis, à mortifier sa chair, à souffrir en paix, à s'humilier devant tous, à souffrir les mépris et à mettre tout son bien dans l'espérance de la vie future; et cela elle l'enseignait à des peuples aveugles, habitués aux vices, et qui faisaient consister tous leurs biens dans les plaisirs de la vie présente. Que Mahomet, que Luther, que Calvin cessent donc de se vanter de la multitude des adeptes qui suivirent leurs doctrines. S'ils avaient prêché le jeûne, la pénitence, la chasteté, le dépouillement des biens, l'abnégation de l'amour-propre, c'est alors que le grand nombre des adeptes aurait été un prodige, comme cela est arrivé de notre religion, prêchée et embrassée par tant de monde. Au contraire, prêchant la liberté des sens, l'abolition de toute mortification et de toute obéissance aux lois et aux supérieurs, il eût été merveilleux, non qu'ils eussent plusieurs adeptes, mais bien qu'ils n'en eussent qu'un petit nombre. Il serait étonnant de voir un ruisseau monter une colline; mais il n'y a rien d'étonnant à le voir descendre jusqu'au fond de la vallée. Au contraire, la propagation de notre religion

s'est opérée par des miracles, et pour répondre à ceux qui nieraient ces prodiges, nous leur dirions que si elle s'était propagée sans miracles, c'eût été un plus grand miracle encore.

3. En second lieu, il faut considérer quels furent les prédicateurs qui furent chargés de promulguer cette nouvelle loi de Jésus-Christ, et de chasser du monde l'idolâtrie et tant de vices, quelques pécheurs ignorans, hommes sans lettres, sans naissance, sans richesses et sans protection. Le Seigneur voulut choisir pour le grand œuvre de la conversion du monde, les moyens les plus faibles, afin de nous attester que c'est lui, et non l'homme qui est l'auteur de la religion chrétienne. Si ces moyens avaient eu l'apparence d'une plus grande puissance humaine, la puissance divine dans la propagation de la foi eût été moins connue. C'est pour cela que Dieu choisit les moyens qui semblaient en eux-mêmes les moins propres, la vie abjecte de Jésus-Christ, sa mort sur la croix, et pour prédicateurs, les apôtres qui étaient privés de toute qualité qui pût leur concilier l'affection ou la considération du monde. Et qu'elle est le prix que le Seigneur promet à ces propagateurs de la foi? Il ne leur promet, sur la terre, que pauvreté, mépris, persécutions, tourmens et mort (*Luc. 6, 2*).

4. En troisième lieu, ces pauvres pécheurs devaient propager la foi au milieu de tant de magistrats, des princes, des empereurs, qui armèrent contre eux toutes leurs forces, exilant, dépouillant, faisant périr par les morts les plus horribles tous ceux qui embrassaient la foi : en sorte que les saints apôtres passaient d'un péril à un autre, de supplices en supplices, sans intervalle et sans repos. Après avoir été emprisonnés et fouettés dans une ville, ils s'en allaient prêcher dans une autre, où les attendaient les mêmes traitemens, comme le dit

saint Luc (*Act. 14, vers. 18 et seq.*). Les apôtres ne prêchaient pas seulement en secret dans les maisons, ou dans d'autres lieux cachés, mais au milieu des places publiques et à la vue des magistrats, des préfets qui veillaient sur eux, les emprisonnaient, les châtaient. Et que l'on observe qu'à cette époque les états n'étaient pas divisés entre plusieurs princes; l'empereur romain était à lui seul celui qui dominait presque tout le monde connu; ses édits contre les propagateurs évangéliques étaient partout répandus et exécutés; les apôtres n'avaient de refuge en aucune province, et se trouvaient toujours au milieu de leurs ennemis. Malgré tous ces empêchemens, ils eurent la consolation de voir, en peu d'années, la foi chrétienne promulguée et embrassée dans le monde entier. Saint Paul écrivit aux Romains : *Fides vestra annuntiatur in universo mundo* (*Rom. 1, 8*); et aux *Colossiens*, en parlant de la foi : *In universo mundo et fructificat, sicut in vobis* (*Coloss. 1, 6*). Tertullien, Clément d'Alexandrie, saint Athanase et saint Jérôme attestent que de leur temps la foi était répandue chez les Germains, les Ibériens, les Celtes, les Egyptiens, les Lybiens, les Parthes, les Mèdes, les Elamites, les Arméniens, les Phrygiens, les Asiatiques, les Africains, les Romains, les Mauritanien, les Gaulois, les Bretons, les Scythes et les Sarmates. Saint Ignace, au commencement, et saint Irénée, vers le milieu du siècle, attestent que la religion chrétienne était déjà répandue par toutes les provinces habitées.

5. Un auteur anglais, David Clarke, a écrit contre l'opinion commune de nos auteurs, que les chrétiens des premiers siècles n'étaient qu'en petit nombre. Le P. Casto Ansaldo, dominicain et professeur de théologie à l'université de Turin, lui a répondu fort doctement, et a démontré que le nombre des chrétiens des premiers

siècles n'était pas seulement grand, mais immense. Il le prouve clairement par le témoignage de SS. Pères et des écrivains ecclésiastiques les plus anciens. Saint Luc (*Act. 2,*) dit : *Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi viri religiosi ex omni natione, quæ sub cælo est.* Clément Romain, en parlant de saint Pierre et de saint Paul, dit : *His viris, qui divinam vitam duxerant, aggregata est magna multitudo electorum.* Le P. Mamachi (*lib. 2, Orig. et antiquit. Christian.*) croit que cette lettre fut écrite après la persécution de Domitien. Clément (*Stromat. 6*) s'exprime ainsi : *Nostram autem doctrinam à prima usque prædicatione prohibent reges, et tyranni nos pro viribus excindere conantes; illa autem magis etiam floret.* Septimius, exposant ce qu'avait dit Tertullien (*lib. advers. Judæos, cap. 7*), d'après le chapitre 2 des Actes des Apôtres, fait voir combien de royaumes avaient embrassé la foi chrétienne; et il dit : *In quibus locis Christi nomen qui jam venit, regnat.* Les mots *floret* et *regnat* signifient que les chrétiens, dans ces contrées, composaient la majeure partie des habitants. Tertullien, dans son Apologie, au chapitre 17, parle ainsi : *A multitudine christianorum pene omnium civitatum, etc.*; et plus haut, au chapitre 2, en parlant des chrétiens, il avait dit : *Tanta omnium multitudo, pars pene major civitatis cujusque.*

6. Jacques Basnage dit, dans ses Annales (*lib. 1, cap. 6*), qu'au troisième siècle c'était à peine si la dixième partie des villes de l'empire romain étaient chrétiennes; mais Tertullien répond : *Pars pene major civitatis cujusque.* A qui devons-nous plus de confiance? Est-ce à Basnage ou à Tertullien rapportant des faits qui se passaient au temps où il écrivait? Ajoutez Origène, qui dans son livre premier *contra Celsum* dit : *Christiana doctrina Græciam*

*omnem, majoremque barbararum gentium partem subegit, et innumeras animas ad Dei cultum, quem docebat, adscivit.* Et dans son livre 4, au chapitre 5, Origène continue : *In omni orbe terrarum, in omni græcia atque universis cæteris nationibus innumeri et immensi sunt, qui relictis patris legibus, et his quos putabant Deos se disciplinæ Christi tradiderunt.* Qu'on y ajoute les témoignages des païens. Tacite (*lib. 15, cap. 44*), en parlant du nombre des chrétiens, dit : *Eorum multitudo ingens convicti sunt.* Pline le jeune, dans son épître à Trajan, ainsi que nous l'avons déjà rapporté plus haut : *Neque enim civitates tantum, sed vicos etiam, atque agros superstitionis istius contagio pervagata est.... Certe satis constat, prope jam desolata templa cæpisse celebrari : et sacra solemnia diu intermissa repeti; passimque venire victimas, quarum adhuc rarissimus emptor inveniebatur.* Julien l'apostat, empereur, dans la satire qu'il écrivit contre les habitans d'Antioche, produisant la cause pour laquelle il les haïssait, dit : *Etenim populi magna pars, immo totus populus qui impietatis sectam sequitur, mihi succencet, quod me videt patrum religionem amplecti.* Les apôtres de notre foi virent donc ces mêmes idolâtres mépriser et fouler aux pieds les dieux qu'ils adoraient auparavant, et embrasser la croyance de mystères si difficiles à croire. Ils déracinèrent les vices vicillis par tant de siècles ; ils firent détester les plaisirs, abandonner les richesses et les honneurs mondains. Ils portèrent les hommes à embrasser les souffrances, les ignominies, la pauvreté, les persécutions et la mort ; car les nouvelles religions étaient interdites partout, non seulement chez les Juifs, comme l'écrivit Josèphe l'Hébreu (*lib. 2, contra Appion*), mais aussi chez les Romains, selon Dion (*lib. 52*), et Livius, cité par Eusèbe (*Dem. Ev. lib. 4*).

Enfin l'Évangile fut si sérieusement embrassé par les païens qu'avec le temps l'idolâtrie, comparée avec la lumière évangélique, se réduisit à ne plus être qu'une secte abominable et abandonnée (1).

7. Ce fut alors un beau spectacle que de voir les anachorètes quittant leur patrie, leurs maisons, pour peupler les déserts; les martyrs, qui, pour ne pas trahir la foi, donnèrent leur vie au milieu des tourments les plus horribles qu'eussent inventés la cruauté des hommes et la rage des enfers. Ils renonçaient aux richesses et aux honneurs que leur offraient les empereurs, et ils embrassaient les tourments et la mort. Ces heureux fidèles brûlaient si ardemment d'amour pour Jésus-Christ qu'ils désiraient plus les mépris, les croix et la mort, qu'on ne désire les délices mondains et les grandeurs de la terre. Les présidents des provinces prévenaient les empereurs qu'ils ne trouvaient plus ni gibets ni bourreaux suffisants au nombre des chrétiens qui s'offraient de mourir pour la foi de Jésus-Christ. Il semblait en effet que ces hommes eussent perdu l'être humain et l'horreur naturelle que chacun ressent des tourments et de la mort. Qui ne voit pas que ce ne peut être là l'œuvre de la nature, mais bien de l'effet de la grâce? Et ce qui est le plus

(1) Celse, Porphyre, Macrobie et Apulée, en observant la vie infâme que produisait leur idolâtrie comparée à l'Évangile, lequel enseignait d'adorer un seul et vrai Dieu, et un Dieu tout de bonté, quant au contraire l'idolâtrie enseignait de révéler tant de dieux fabuleux et couverts de vices, cherchèrent à lui couvrir la figure, en disant que les fables racontées de leurs dieux étaient au fait d'allégories; mais avec tout cela ils ne purent pas empêcher que l'idolâtrie ne se détruisît, et qu'elle fût réduite à ne séjourner que dans des lieux incultes ou dans de pauvres villages. C'est de là que les idolâtres continuèrent à être connus sous le nom de païens, qui dérive du mot latin *pagani*.



étonnant, c'est que plus les présidents et les empereurs cherchaient à empêcher la conversion des peuples, en persécutant les fidèles, plus la foi se propageait davantage : plus l'on martyrisait de chrétiens, plus les martyrs se multipliaient, semblables à des semences fécondes qui rendent des fruits au centuple.

8. Or, si ces hommes n'eussent pas été saints et animés par la vertu divine, comment auraient-ils pu résister à tant de persécutions ? C'est une vérité que, parmi toutes ces contradictions, l'on vit dans toutes les parties du monde se répandre la foi, Jésus-Christ adoré, d'innombrables églises édifiées chez les Grecs, chez les Romains, chez les Scythes, chez les Perses, et chez tant d'autres nations barbares jusqu'aux dernières extrémités de la terre. Et dans combien de temps ? Tertullien dit qu'à la fin du second siècle il n'y avait pas de lieu sur la terre qui ne fût habité par des chrétiens. Au quatrième siècle, du temps de l'empereur Constantin, notre foi était répandue partout. Saint Jérôme étant en Palestine, écrit ces paroles : « Les couronnes des rois sont embellies du signe de la croix. Dans ce pays, nous recevons, chaque jour, des compagnies de religieux qui viennent de l'Inde, de la Perse et de l'Éthiopie. L'Arménien a abandonné ses sectes. Les Huns apprennent le Psautier. Les Scythes brûlent de la chaleur de la foi. L'armée des Gètes porte les étendards de l'Église. » Ainsi parle le saint docteur. Palladius rapporte qu'au commencement du quatrième siècle, et sur le territoire d'une seule ville d'Égypte, demeuraient vingt mille vierges religieuses qui menaient une vie sainte ; en sorte que si les trois premiers siècles furent des siècles de sang, le quatrième et le cinquième furent des siècles de macération et de pénitence.

9. *L'auteur impie de l'Examen de la religion,*

chap. 5, dit : *Le progrès de l'Église est entièrement humain. On commença par séduire le peuple dans un temps où il n'y avait aucune réflexion, où l'imagination seule régnait, et où les visions les plus extravagantes trouvaient des adeptes. La diversité des opinions était du goût de ce siècle.* Nous répondons que, dans ce siècle si corrompu, si on eût prêché une religion qui autorisât les désirs sensuels, l'auteur aurait raison de dire qu'il ne serait pas étonnant que cette religion eût été embrassée par beaucoup de monde : mais comme la religion chrétienne s'oppose aux jouissances de ce monde, ces peuples n'en seraient jamais venus à l'embrasser et à braver l'opposition des puissants sans le secours de la main divine. On répond également à cet autre paradoxe de l'auteur qui ajoute : *Donnez-moi douze personnes auxquelles je puisse persuader que ce n'est pas le soleil qui forme la clarté du jour, et je ne désespère pas que des nations entières n'embrassent cette opinion.* Mais en admettant que cela soit vrai, il y a différence entre persuader un opinion spéculative, et faire entreprendre une vie de pénitence et d'abnégation de toutes les passions. Lactance dit que les philosophes anciens, Socrate et Platon, enseignaient parfaitement les préceptes de la vertu ; mais ces préceptes n'étaient pas observés, parce qu'il n'y avait pas, comme chez les chrétiens, une force intérieure que Dieu seul peut donner pour vaincre les inclinations de la nature corrompue. Un roi des Grisons, comme le raconte Fleury dans son Histoire ecclésiastique, s'étant converti à la foi, et étant sur le point d'être baptisé, demanda si les princes ses ancêtres étaient dans le ciel. On lui répondit que non, mais qu'ils étaient aux enfers. *Donc, répondit-il, je préfère aller rejoindre mes nobles ancêtres, plutôt que d'aller demeurer avec tant de*

*misérables*. Mais pourtant il en est ainsi : le ciel ne se remplit pas de gens riches d'honneurs et de jouissances ; il n'y va que des pauvres , des humbles et des affligés.

10. Pour en revenir à notre question , notre sainte foi, quoique contraire aux désirs de la chair, fut universellement embrassée par les gentils. Elle s'appelle pour cela catholique , c'est-à-dire universelle; non parce qu'elle est professée par tous les hommes, mais parce qu'elle est embrassée par toutes sortes de nations , et répandue dans chaque partie du monde. Et il en est ainsi même de nos jours , où nous voyons notre religion abandonnée par les mahométans et par tant de sectes hérétiques; et malgré cela, il n'y a point de lieu sur la terre où l'on ne trouve des fidèles qui la professent et des Eglises où l'on n'adore Dieu en secret par ce saint Sacrifice de l'autel ; c'est ce qui avait été prédit par le prophète Malachie : *Ab ortu enim solis, usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda.* ( *Mal.* 1 , 11. ) Saint Augustin , en répondant à Cresconius , qui lui opposait que notre Eglise ne pouvait pas s'appeler *catholique* et universelle , attendu que sa foi n'est pas professée par toutes les nations , disait : Il suffit que dans tout le monde il y ait de véritables fidèles ; car , pour dire que l'Eglise est *catholique*, il n'est pas nécessaire que tous les hommes croient en elle , mais bien que chez toutes les nations il y ait plusieurs personnes qui la gardent : *Non (oportet) ut omnes credant ; omnes enim gentes promissæ sunt, non omnes homines omnium gentium.* ( *Saint Aug. lib. 3, cap. 66.* ) Voilà donc que l'Eglise catholique paraît visiblement aux yeux de tout le monde. *Hanc ignorare nulli licet*, dit saint Augustin ( *Tract. 2, in Epis. 1* ); elle est seulement invisible à celui qui veut fermer les

yeux pour ne pas la voir, et afin de satisfaire ses propres désirs.

11. Il ne sert de rien de dire qu'un grand nombre de nos catholiques mènent une vie indigne du christianisme; nous ne le nions pas; nous ajoutons même que les péchés de ces catholiques sont les moins dignes d'excuse, puisque, pourvus de tant de secours, de sacrements, de sermons et de bons exemples, il n'en continuent pas moins à vivre mal et en inimitié avec Dieu. Mais on doit considérer que leurs fautes, loin de porter atteinte à la vérité et à la sainteté de notre foi, ne font que la confirmer davantage. C'est une trop grande injustice que d'accuser la foi à cause de la mauvaise vie de ses prosélytes. Celui qui professe la vraie foi ne cesse pas d'être un homme fragile et porté au mal; il est toujours maître de s'adonner au vice s'il veut. Dieu veut être servi par nous, mais il ne veut pas être servi de force, comme des esclaves, en nous contraignant de vouloir ce que nous ne voulons pas. Toutes nos fautes sont à nous, et n'appartiennent ni à la foi ni à l'église qui propose cette foi à notre croyance. Les Evangiles disent clairement que l'Eglise militante renferme des vierges sages et des vierges folles, du froment et de l'ivraie, des justes et des pécheurs. Il est pourtant certain que l'on n'a jamais vu un catholique embrasser une secte hérétique, et ne pas devenir plus corrompu dans les vices; au contraire, on n'a jamais vu un infidèle ou un hérétique embrasser notre foi par conviction, et qui ne soit aussitôt devenu plus exemplaire dans sa manière de vivre. Il est vrai que dans l'Eglise catholique il y a beaucoup de méchants; mais il y a aussi beaucoup de bons: il y a tant de bons prêtres, tant de bons religieux, et même tant de séculiers, qui mènent une vie sainte dans le monde! Mais dans toutes les sectes hérétiques, ce serait un pro-

dige que de trouver quelqu'un qui vécût observateur sévère de tous les préceptes naturels.

12. Comparons avec notre Eglise catholique la naissance et la propagation des diverses sectes. Les mahométans confessent que la loi chrétienne existait avant la venue de Mahomet, et ils avouent que cette loi enseignait la vraie doctrine ; mais que comme à la loi de Moïse a succédé celle du Christ, ainsi, disent-ils, à la loi du Christ a succédé la loi de Mahomet. Toutefois, s'ils conviennent que la doctrine de Jésus-Christ fut véritable dans un temps, ils doivent avouer aussi que celle de Mahomet est fautive. Jésus-Christ dit, en effet, que celui qui n'est pas baptisé ne peut pas se sauver ( *Jo.* 3, 5 ), et que toutes les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre son Eglise. (*Matth.* 19, 18.) Si donc notre Eglise a été véritable, non seulement pendant tant de siècles, mais même durant un seul instant, la secte de Mahomet, ou toute autre société contraire à la loi de Jésus-Christ, n'ont jamais pu être vraies. J'avoue que la loi de Moïse fut véritable dans un temps, et qu'à cette loi succéda la loi du Messie qui fut différente ; mais la loi du Messie ne fut pas opposée à celle de Moïse, au contraire elle la perfectionna. Elle détruisit les cérémonies et les sacrifices, qui étaient les figures de la loi de grâce, et leur substitua les sacrements, qui actuellement confèrent la grâce. Les préceptes qui appartiennent à la conduite morale de l'homme ne furent pas altérés par le Sauveur, mais bien perfectionnés. Saint Thomas l'Angélique dit ( 1, q. 107. *art.* 1 *ad* 2 ) que la loi évangélique n'est pas appelée nouvelle parce qu'elle est d'une nouvelle époque, mais bien parce qu'elle est nouvelle de perfection.

13. S'il s'agit des hérétiques de la prétendue Eglise réformée, leur apparition si récente les convainc d'être ;

non les réformateurs de la religion chrétienne, mais bien ses destructeurs. Leur réforme ne regarda jamais la doctrine des mœurs; car, avec leurs faux principes, ils ouvrirent la voie à tous les vices, en ôtant l'obligation d'obéir à toute loi divine ou humaine. Mais elle eut pour objet les dogmes de la religion, et consista à calomnier l'Eglise romaine, à dire qu'elle était tombée et qu'elle avait altéré les véritables dogmes de Jésus-Christ. Mais il n'en est pas ainsi : l'Eglise romaine (ainsi que nous l'avons considéré plus haut), une fois établie par le Rédempteur, n'était pas sujette à faillir, suivant la promesse à elle faite par Jésus-Christ même, que l'enfer ne prévaudrait jamais contre elle. Si donc elle a été véritable dans un temps, on doit convenir qu'elle l'a aussi été dans la suite, et qu'elle le sera toujours; par conséquent que toute religion qui ne se conforme pas à elle est certainement fausse. S'il est donc vrai, comme on ne peut le nier, que tous les hérésiarques venus au monde après le Messie, tels que les ariens, les nestoriens, et, en dernier lieu, Luther et Calvin, sont sortis de l'Eglise romaine, il faut avouer qu'elle est l'unique et véritable Eglise, qui persévère telle qu'elle a été fondée par Jésus-Christ : *Hæreses omnes, dit saint Augustin, de illa exierunt, tamquam sarmenta inutilia de vite præcisa, ipsa autem manet in radice sua* (Lib. 1 de symb., cap. 6). Nous étendrons davantage sur cette question au chap. cinquième de la troisième partie.

14. Mais, nous dira-t-on, si la propagation de la religion catholique prouve qu'elle a été la vraie, le schisme grec et la religion mahométane seront vrais aussi, et il en sera de même des sociétés protestantes ou réformées, puisque celles-ci ont été embrassées par beaucoup de peuples, et en très peu de temps. Nous répondons: Il

faut observer que ces sectes n'eurent d'autre origine que de l'esprit de licence et d'orgueil. La loi mahométane accorde toute licence à la chair, dans cette vie, et ne promet dans l'autre qu'une plus grande satisfaction des passions. Le schisme des Grecs naquit de l'orgueil d'Arius, de Nestorius, de Macédonius et d'autres semblables ministres de Lucifer. L'orgueil aussi, la licence, l'avidité d'usurper les biens de l'Eglise, donnèrent naissance aux sectes de Luther et de Calvin, qui, en se révoltant contre l'Eglise romaine, cherchèrent à abolir la chasteté, l'obéissance et toutes les autres vertus chrétiennes, en lâchant le frein à toutes sortes de scélératesses. Ils disaient que nos péchés ne pouvaient empêcher que la miséricorde divine ne nous sauvât. Luther prêchait : *Quanto scelerationior es, tanto citius Deus suam gratiam infundit* (*Serm. de piscat. Petri*). De même Calvin enseignait : *Sublata legis mentione, et omnium operum cogitatione seposita, unam Dei misericordiam amplecti convenit* (*lib. 3 inst., cap. 19, § 2*). C'est pour cela que ces maîtres impies furent suivis par tant de misérables, qui, pour vivre suivant leur caprice, renoncèrent à la vraie foi. S'il en est ainsi, comment peut-on imaginer que c'est de Dieu qu'eut son origine la propagation des sectes, lesquelles n'ont eu d'autre naissance que de l'orgueil, de la débauche et de la cupidité; tandis qu'au contraire, Dieu, dans ses œuvres, n'a d'autre but que sa gloire, et d'éloigner de nous les vices qui sont opposés à son honneur et à notre salut éternel (1)?

(1) Bayle, en parlant des mœurs des incrédules et des athées, ses chers et anciens amis, distingue les athées par vice, et les athées par système. Il dit que les athées *par vice*, ceux qui nient Dieu afin de vivre plus en liberté, sont les plus dissolus; il en est autrement de ceux qui sont athées *par système*, ou

15. D'un autre côté, notre foi (ainsi que nous l'avons dit), quoiqu'elle enseignât des choses contraires aux sens et à la liberté, fut embrassée par une si grande multitude de personnes que Tertullien écrivait aux païens (*Apolog.*, cap. 37) : *Vestra omnia implevimus urbes, insulas, conciliabula, castra, decuria, senatum, forum.* Ainsi, ce ne fut pas seulement la lie du peuple qui embrassa la foi de *Jésus-Christ*, mais aussi

qui le sont devenus par leurs sérieuses méditations. Il dit que ceux-ci sont de mœurs honnêtes. Nous répondons premièrement que celui qui médite sans passion les choses de ce monde, sa constitution, son ordre et son harmonie, avec les seules lumières naturelles, comment doutera-t-il de l'existence de Dieu? Tout ce que disent les incrédules n'est que sophismes et faussetés évidentes. De plus, il est très faux que celui qui ne croit pas à l'existence d'un Dieu qui récompense les vertus et qui punit les vices, puisse jamais être de bonnes mœurs. Est-ce que les athées *par système* peuvent être exempts des passions? Comment peuvent-ils mener une vie réglée sans l'assistance de la grâce et sans la lumière de la foi? Les pécheurs, même ceux qui sont catholiques, s'ils vivent dans l'affection au péché, ne peuvent exister sans en commettre de nouveaux : et comment pourra-t-il bien vivre celui qui ne croit ni en Dieu, ni aux peines de l'autre vie? Il est vrai que Bayle dit ailleurs que la raison naturelle suffit pour mener une vie réglée; mais beaucoup de fidèles vivent mal, malgré le frein que leur impose la croyance des châtimens éternels. Comment, encore une fois, l'athée qui a les mêmes passions, et qui ne considère pas les motifs éternels, pourra-t-il résister à ses désirs désordonnés? Bayle répond que l'honneur et la crainte des châtimens temporels suffiront pour les réprimer. Mais qui est-ce qui ne croit pas que la vertu n'est pas une vertu tant que les affections mauvaises séjournent dans le cœur? *Reus est* (dit saint Augustin) *qui vult facere quod non licet; sed eo non facit quia impune non potest fieri.* (*Ep.* 145, *alias* 144, *ad Anast.*) Cicéron avait dit la même chose auparavant : *An corporis pravitas habebunt: aliquid offensionis, animi deformitas non habebit?* (*Lib. I, de Leg. cap. 16.*)



les savans. Au troisième siècle tout le monde romain fut chrétien. Les païens de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Suède, du Danemarck, et les peuples voisins, n'em brassèrent la foi qu'au septième, au huitième et au neuvième siècle. Mais depuis long-temps déjà la Grèce, l'Italie, la Gaule, l'Égypte, la France, la Palestine, l'Asie mineure, la Perse et la Chaldée étaient chrétiennes. Qu'est-ce qui put donc induire tant de peuples à embrasser une loi austère et aussi opposée aux désirs de la chair, si la raison et la grâce divine ne les eussent persuadés?

Il est vrai que les convertis étaient pour la plupart plébéiens et peu considérables; mais il y eut aussi beaucoup de nobles et de savans qui suivirent Jésus-Christ, selon que l'écrit saint Paul dans ses épîtres, et saint Luc dans les Actes des Apôtres. Saint Paul, dans l'épître 2 à Timothée, au *chap. dernier*, fait une mention spéciale de plusieurs savans qui s'étaient faits ses coadjuteurs; et il en nomme plusieurs qui appartenaient à la maison royale d'Aristobule. Hégésippe, suivant Eusèbe, atteste que plusieurs premiers personnages de Jérusalem se firent chrétiens au temps des apôtres. Combien d'évêques pendant 300 ans en Europe, en Asie, en Afrique, et qui tous avaient d'abord été païens et lettrés!! Combien de savans philosophes embrassèrent la foi, comme saint Augustin, Clément Alexandrin, Origène, Tertullien; Arnobe, Pantène et tant d'autres! Eusèbe dit : *Viros insignes litteris, et pietate numerari non posse.*

16. Mais comment se fait-il, disent les incrédules, que les Indes, abandonnées si long-temps, n'ont reçu que depuis deux siècles la lumière de la foi? Je réponds : Il est certain que l'Évangile ne fut pas embrassé en même temps par toutes les parties du monde, puisqu'il

fut d'abord prêché dans un lieu, et puis dans un autre. Il n'est pas permis sur cela de demander raison à Dieu et de lui dire : *Cur ita fecisti?* Qu'il nous suffise, pour les adorer, de savoir que ses jugemens sont très équitables. Au reste, dans les lieux où les apôtres ne vinrent pas eux-mêmes prêcher la loi évangélique, la renommée et le bruit de leur prédication y parvinrent, ainsi que l'avait prédit David : *In omnem terram exivit sonus eorum.* Au sujet des Indes orientales, on lit dans la Vie de saint François-Xavier, écrite par le père Maffey, que hors la ville de Méliapour les chrétiens trouvèrent une colonne en pierre que l'on disait avoir été érigée par l'apôtre saint Thomas, et sur laquelle était gravée en caractères du pays cette prédiction, que lorsque la mer, qui était alors éloignée de quarante mille, arriverait jusqu'au pied de cette colonne, il viendrait des hommes des régions lointaines, pour consolider la foi qu'avait prêchée le saint apôtre. C'est ce qui arriva en effet ; car lorsque les Portugais arrivèrent dans cette ville, la mer s'était déjà avancée jusqu'à la colonne. De plus, dans l'île de Socotora, située à l'embouchure du golfe Arabique, et non loin des Indes, saint François-Xavier y trouva une tradition constante portant que l'apôtre saint Thomas y avait résidé ; et en témoignage de cela on voyait un temple très ancien, que la renommée disait avoir été élevé par le même apôtre. Les habitants se faisaient gloire d'être chrétiens. Ils appelaient communément les hommes du nom de quelque apôtre, et les femmes du nom de Marie, quoiqu'ils n'eussent aucune connaissance de la loi de Jésus-Christ.

17. Mais pour conclure la matière proposée au commencement de ce chapitre, de la conversion des païens, il résulte évidemment deux choses, l'une que Jésus-Christ est le vrai Messie promis de Dieu, et que la reli-

gion chrétienne est la seule véritable. Il est à remarquer ici que beaucoup de prédictions des prophètes au sujet du Messie, et entre autres celle de la conversion des gentils, furent écrites avec de telles circonstances et ont été tellement vérifiées en Jésus-Christ, qu'elles ne pourraient jamais s'adapter à un faux Messie. Les prédictions furent que le Messie viendrait au monde dans la dernière des soixante-dix semaines décrites par Daniel ; qu'il viendrait avant la destruction du second temple ; qu'il commencerait à fonder son Eglise à Jérusalem et au milieu des Juifs : *De sion exhibit lex, et verbum domini de Jerusalem (Isa. 2, 3). Quoniam sic scriptum est, et sic oportebat prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes incipientibus à Hyerosolima (Luc. 24, 46 et 47)*; que le peuple hébreu le méconnaîtrait avant sa dispersion, laquelle devait être le châtiment de son obstination ; qu'enfin la conversion des gentils serait opérée par le Sauveur, mais exécutée par ses disciples. Or, les semaines de Daniel sont finies il y a long-temps, le temple est détruit, il n'existe plus, Jérusalem est habitée par des infidèles et des étrangers, les Juifs sont tous dispersés, et enfin la conversion des gentils a déjà eu lieu. Donc le Messie est déjà venu dans la personne de Jésus-Christ, et nul avant lui n'a pu, et après lui ne pourra venir pour accomplir ce que les prophètes ont prédit du Messie. Donc tout autre Messie antérieur ou postérieur à Jésus-Christ est un faux Messie ; et la religion de Jésus-Christ est certainement et uniquement véritable.

## CHAPITRE XI.

Preuve de la vérité des Écritures du Nouveau Testament.

1. Parmi les livres du Nouveau Testament, les principaux sont les quatre Évangiles, qui parlent des actions de Jésus-Christ et de sa doctrine. Les preuves les plus certaines de la vérité d'une histoire sont, d'abord, que les écrivains qui l'ont écrite aient été témoins oculaires des choses qu'ils rapportent; ensuite, qu'il y ait d'autres écrivains contemporains qui affirment les mêmes choses; que cette histoire obtienne l'approbation commune des âges subséquens. Or, toutes ces preuves se réunissent à d'autres encore pour démontrer la vérité de l'histoire évangélique.

2. Nous savons, en premier lieu, que les auteurs des Évangiles, ainsi que ceux qui écrivirent les autres livres du Nouveau Testament, étaient contemporains des faits qu'ils racontaient. Saint Jean dit : *Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis* (1. Jo. 1, 3); et saint Pierre : *Non enim doctas fabulas secuti notam fecimus vobis Domini nostri Jesus-Christi virtutem, et presentiam, sed speculatores facti illius magnitudinis.* (2. Petr. 2, 16.) Les autres écrivains des livres sacrés, quoiqu'ils ne soient pas comptés parmi les apôtres, furent du moins au nombre des disciples de Jésus-Christ; en sorte qu'ils furent les témoins oculaires des prédications et des miracles du Sauveur. Saint-Luc, qui est le seul qui fasse mention des soixante-douze disciples, fut l'un d'eux, selon plusieurs anciens Pères. Saint Epiphane (*Hæres.* 15), et saint Grégoire (*lib. 11 mor. cap. 1*), s'accordent à dire que saint Luc fut l'un des trois qui allaient à Emmaüs et auxquels Jésus-Christ apparut ressuscité. Bien que saint Luc déclare n'écrire que ce qu'il avait entendu des apô-

tres : *Sicut tradiderunt nobis , qui ab initio ipsi viderunt , et ministri fuerunt sermonis* (Luc. 1, 2) et que saint Marc ne raconte que ce qu'il avait entendu de saint Pierre , comme le dit saint Jérôme (*de Scriptor. Eccl. in Marc.*), néanmoins ces deux évangélistes se trouvèrent certainement parmi ces cinq cents personnes, auxquelles apparut Jésus - Christ ressuscité, et dont parle saint Paul (1. Cor. 15, 6), lequel eut aussi la grâce de le voir. Ainsi les huit écrivains du Nouveau Testament furent les témoins oculaires de la résurrection du Seigneur, qui est le mystère des mystères. Il est bon d'observer ici que saint Pierre, lorsqu'il s'agit de remplacer Judas dans l'apostolat, dit qu'il fallait agréger quelqu'un qui eût été témoin de la résurrection : *Oportet... testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.* (Act. 1, 21 et 22.)

3. Mais qui sait, me dira l'incrédule, si les écrivains sacrés n'affirment pas d'avoir vu ce qu'ils racontent, sans qu'il en soit rien ?.. Je répons, en premier lieu, que si on veut admettre ce *qui suit*, on ne devra plus croire à aucun écrivain, quoiqu'il assure s'être trouvé présent aux faits qu'ils raconte. Je dis de plus qu'il est moralement impossible à un écrivain d'avancer de nombreux mensonges, en désignant le temps et les personnes, et que par la suite on n'en découvre pas la fausseté. Or, nos auteurs sacrés nous représentent de nombreux faits particuliers, l'état des Juifs à cette époque, la domination des Romains, auxquels ils étaient alors soumis, les changements des gouverneurs, etc., et nul n'a jusqu'ici signalé d'erreurs ; pas même les critiques étrangers à notre religion. Une chose encore qui rend leurs récits plus dignes de foi, c'est que les faits sont tellement liés entre eux que l'un confirme l'autre. Par exemple, saint Pierre est assigné par devant le conseil public des Juifs,

comme on le raconte dans les Actes aux chap. 3 et 4, et pourquoi ? C'est parce qu'en prêchant après le miracle de la guérison du boiteux, il avait converti cinq mille personnes. Plusieurs années après, saint Paul est arrêté dans le temple au moment où il se disposait à offrir un sacrifice, suivant l'ancienne loi. Saint Luc, en rapportant cet événement, montre par là que le temple existait encore et qu'il n'avait pas encore été détruit par Titus. L'emprisonnement de saint Pierre par ordre d'Hérode, et sa délivrance, qui se trouvent rapportés dans les Actes, au chapitre 21, nous font voir que dans ce temps-là Hérode vivait encore, lequel Hérode, étant venu à Césarée, fut, pour son impiété, frappé par un ange, et y mourut dévoré par les vers.

4. Nous savons de plus que les faits rapportés par les uns se trouvent confirmés par les autres écrivains sacrés, qui furent contemporains entre eux et témoins oculaires des faits qu'ils racontent; car saint Matthieu écrivit son Evangile huit ans après la résurrection du Seigneur, ainsi que l'assurent saint Athanase, Théophylacte, Euthyme, Nicéphore et Eusèbe, appuyés sur d'anciens manuscrits grecs. Peu importe, après cela, que cet évangile ait été écrit à cette date de huit ans ou à quelque autre plus ou moins rapprochée de ce terme ? ce qu'il y a de certain, c'est que saint Matthieu fut le premier à écrire son Evangile. On prétend que saint Marc écrivit dix ou douze ans après l'Ascension de Jésus-Christ, comme le dit saint Irénée (*advers. Hæres., lib. 3, cap. 1*). Il dut composer son Evangile peu de temps après, car saint Pierre l'approuva de son vivant. Il est certain que saint Luc écrivit avant saint Jean, mais après saint Matthieu; cette assertion est prouvée par Grotius (*in Luc. cap. 1*), d'après la tradition ancienne appuyée sur l'autorité de saint Irénée et de

Tertullien, ainsi qu'il résulte de saint Luc lui-même, qui écrivit les mêmes choses qu'avaient dites saint Matthieu et saint Marc en se servant quelquefois des mêmes expressions. Mais ce que dit saint Luc au commencement de son Evangile, au chap. 1, vers. 7, 2, où il déclare qu'il est postérieur aux autres, doit nous suffire. Que saint Luc ait écrit avant saint Jean, nous le savons de saint Epiphane (*Heres.* 51), d'Eusèbe (*Hist. lib.* 2, *cap.* 18) et de saint Jean Chrysostôme (*Hom.* 67, *de Jo.*) où ce saint affirme que saint Jean écrivit son Evangile à la centième année de son âge, et qu'il mourut à la cent vingtième. Eusèbe nous rapporte (*Hist. lib.* 2, *cap.* 18) à ce sujet le monument suivant : *Cum tria Evangelia jamdudum præscripta, cum in aliorum jam omnium tum in ipsius (Joannis) etiam manus pervenissent, fama est eum ea magnopere approbavisse, et constanti testimonio omnia in illis, verè fuisse scripta confirmasse.*

5. Ainsi donc, les Evangélistes s'accordent parfaitement entre eux, dans les choses essentielles qu'ils ont écrites. Mais, dira quelqu'un, les Evangélistes ne pouvaient-ils pas mentir, et concerter entre eux d'une manière déterminée ce qu'ils avaient à écrire ? Je réponds : Pour mentir ainsi, ils auraient dû conspirer avec beaucoup de prudence ; et cela n'est pas présumable, d'abord parce que le style de chacun des évangélistes est tout à fait différent de celui des autres : le style de saint Matthieu est plus diffus et plus populaire ; le style de saint Marc est plus concis ; celui de saint Luc est plus savant ; celui de saint Jean plus familier, mais plus admirable, exposant les choses les plus élevées avec une noble simplicité. En second lieu, la conspiration supposée ne peut avoir eu lieu, car ils auraient dû écrire les mêmes choses, les concerter entre eux à la même époque, et im-

médiatement après leur compromis , publier leur œuvre : mais , comme nous l'avons vu ci-dessus , saint Matthieu écrivit environ huit ans après la mort de Jésus-Christ ; les autres quelque temps après saint Matthieu , et saint Jean beaucoup plus tard. On sait que chacun d'eux écrivit pour quelque occasion particulière , soit pour démentir les fables inventées par des ennemis , soit pour démontrer la vanité des fausses interprétations que ses ennemis donnaient à la doctrine prêchée par Jésus-Christ. Ajoutez encore qu'en écrivant l'histoire évangélique , les évangélistes ne pouvaient avoir aucun but d'ambition ou d'autre intérêt personnel ; mais en l'écrivant et la répandant , ils prévoyaient déjà les dangers auxquels ils s'exposaient , aux dangers de perdre non seulement les biens , mais encore la vie , comme ils la perdirent en effet en l'honneur de la foi.

6. De plus , ces saints évangélistes écrivirent leurs Evangiles en des lieux différents : saint Matthieu écrivit à Jérusalem , ou du moins dans les limites de la Judée ; saint Marc écrivit à Rome ou en Egypte , mais plutôt à Rome ; saint Luc écrivit en Achaïe ou à Alexandrie ; et saint Jean à Ephèse ou dans les environs : c'est ainsi que le rapportent saint Jérôme , saint Athanase , Origène , Eusèbe et d'autres encore. Toutes ces circonstances démontrent que les apôtres n'écrivirent pas après s'être concertés. Ajoutez encore que s'ils eussent écrit après avoir combiné d'avance leurs récits , chacun eût raconté les faits d'une manière complète ; or , nous voyons que l'un rapporte un fait , l'autre un autre ; l'un une circonstance , l'autre une autre circonstance. Cette assertion se démontre clairement par certaines contradictions apparentes qu'ils eussent certainement évitées , s'ils eussent écrit de concert. Quant à ces contradictions apparentes qui sont l'une des objections des incré-



dules, nous en parlerons au chapitre suivant.

7. La vérité des livres de la nouvelle loi paraît encore en ce qu'ils sont approuvés et cités par d'autres auteurs, hommes d'une grande sainteté, et qui furent les contemporains des disciples de Jésus-Christ, tels que saint Ignace martyr, saint Clément et saint Polycarpe, saint Hermas, disciple de saint Paul, et nommé dans son épître aux Romains (c. 16; v. 14), Papias, évêque de Hiérapolis, compagnon de saint Polycarpe; Quadratus, qui fit un abrégé de l'Évangile, ainsi que l'écrit Eusèbe (*Hist. lib. 3, cap. 36*); l'auteur de l'épître attribuée à saint Barnabé, Appollonius, Athenagore, Tatien et Théophile d'Antioche.

8. Nous avons aussi des témoignages d'écrivains juifs et païens, contemporains, ou presque contemporains des apôtres, lesquels confirment aussi l'histoire évangélique. Dans le Talmud, les miracles de Jésus-Christ sont attestés comme vrais. Nous avons Josèphe le Juif qui écrivit plusieurs choses sur des faits racontés dans les Évangiles. Il dit que Jean-Baptiste, après avoir exhorté les Juifs à l'exercice des vertus, fut mis à mort par Hérode, et que saint Jacques, frère du Seigneur, fut injustement opprimé par les Juifs. Il fait également mention de Pilate, de Caïphe, de Festus et de Félix, dont parle saint Luc. Voici ce que Josèphe écrit de Jésus-Christ dans son livre des Antiquités judaïques (*lib. 18, cap. 4*): *Fuit autem hoc tempore Jesus vir sapiens, si tamen virum illum oportet dicere; erat enim mirabilium operum effector, magister hominum, qui vera libenter amplectuntur. Et plurimos quidem ex Judæis, plurimos etiam ex gentibus ad se pertraxit. Hic erat Christus, cumque eum à primoribus gentis suæ accusatum Pilatus ad crucem damnasset, ab eo diligendo non abstinuerunt, qui primum cæperant.*

*Nam post tertium diem redivivus ipsis apparuit, cum divini vates hæc, aliaque quam plurima de eo prædixissent. Neque ad hanc diem defecit denominatum ab eo Christianorum genus.* Quelques uns doutent que ce passage soit de Josèphe, mais Huet le tient pour authentique ( *In dem. Ev. prop. 3, § 21* ). Il est certain que depuis le temps de saint Jérôme jusqu'à nos jours, on le lit dans tous les exemplaires de Josèphe, comme on le lisait autrefois dans les manuscrits du Vatican, avant qu'il eût été effacé par la malice ( du moins comme on le présume ) de quelques Juifs. La trace de la rature de ce passage se reconnaît encore aujourd'hui, comme pour justifier le cardinal Baronius, qui tint pour vrai le passage susdit. Il ne paraît pas possible que quelqu'un ait pu placer ce passage dans toutes les copies de ce livre furtivement, sans exciter la réclamation des savants ou au moins des adversaires. Au reste, certains auteurs protestants, comme Charles Daubuz et Ernest Grabe, ont fait trop d'honneur à ce Juif, en se fatiguant à prouver dans leurs livres l'authenticité du passage de Josèphe. L'Eglise n'a pas besoin du témoignage de ses ennemis, et la foi dédaigne de s'appuyer sur les témoignages humains de ceux qui ne sont pas les enfants de l'Eglise.

8. Il y a, en outre, plusieurs témoignages d'auteurs païens qui vécurent au temps des apôtres, ou du moins vers cette époque, et qui font mention de Jésus-Christ. Tels sont Porphyre, Lucien, Tacite, Pline le jeune, Suétone ( *in Claud. cap. 25* ) : *Judæos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit.* Chez les Grecs et chez les Romains, au lieu de *Christus* on disait *Chrestus*, ainsi que l'observent Tertullien et Lactance. Suétone dit : *Impulsore Chresto*, parce qu'au sujet de Jésus-Christ, il se fit à Rome un grand tumulte entre les Juifs et les chrétiens; ce qui fit qu'ils furent

tous chassés de cette ville. Celse, cité par Origène (*lib. 1, contr. Cels.*), dit que Jésus-Christ était né dans un village de la Judée, d'une pauvre femme, épouse d'un menuisier, laquelle, ensuite, se réfugia en Egypte. Saint Justin dit (*Apol. 2*) que sur les tables censuelles des Romains, il y était écrit : *Christ, né à Bethléem*. Et suivant Eusèbe, Phlégon, affranchi d'Adrien, a écrit que Jésus-Christ était prophète. D'autres auteurs païens racontent des faits plus particuliers au Sauveur. Chalcidius parle de la venue des mages : *Est quoque alia sanctorum et venerabilior historia, quæ perhibet ortum stellæ cujusdam, descensum Dei ad humanæ conservationis gratiam. Stellam cum conspexissent Chaldæorum sapientes viri quæsisse dicuntur recentem ortum Dei; repertaque illa majestate puerili, veneratus esse, et vota Deo tanto nuncupasse.* (*Chalcid. comment. in timæum*). Macrobe écrit le massacre des innocens ordonné par Hérode, et raconte qu'Auguste ayant appris que dans ce massacre, Hérode avait aussi fait tuer son fils, dit : *Melius est Herodis porcum esse, quam filium.* (*Macrob. saturnal. lib. 2, cap. 4.*) Phlégon et Thallus font mention des ténèbres et du tremblement de terre, qui eurent lieu le jour de la mort de Jésus-Christ : *Quarto autem anno olympiadis 202 magna inter omnes, quæ ante acciderant, defectio solis facta. Dies hora sexta ita in tenebrosam noctem versus, ut stellæ in cælo visæ sint, terræque motus in Bithiniâ Niceæ multas ædes subverterit.* (*Phleg. lib. 12. Olzm. chron. Thallus in Syriac. lib. 3.*) Porphyre, suivant Eusèbe (*Dem. Ev. lib. 3, cap. 8*), loue la sagesse et la piété de Jésus-Christ, quoiqu'il soit mort dans les supplices, et ensuite il ose se plaindre que depuis que le monde l'adore comme un Dieu, les autres dieux ont perdu tout leur pouvoir. Lampridius (*in*

*Severum* ) décrit les honneurs divins rendus à Jésus-Christ par Adrien, et par Alexandre Sévère, lequel, raconte-t-il, alla jusqu'à lui élever un temple à part. Il est inutile de dire que plusieurs écrivains de cette époque ne font aucune mention de Jésus-Christ, parce qu'on ne peut pas dire pour cela que les choses écrites par les autres soient fausses. Hérodote raconte des choses dont ne parle pas Thuécydide : et Thucydide, des choses dont ne parle pas Xénophon; de même Livius ne dit pas un mot de plusieurs faits dont s'occupe Polybe; d'autres, racontés par Suétone, sont passés sous silence par Tacite. Doit-on pour cela supposer faux tous ces faits ?

10. Mais laissons les païens, et venons-en aux garanties les plus inébranlables sur lesquelles reposent les livres sacrés, et qui sont l'attention que l'Eglise a toujours eue de séparer les vraies Ecritures des fausses, ainsi que le remarque saint Irénée (*lib. cap. 17, alias 20*). Il parut dans les premiers siècles plusieurs faux évangiles sous diverses dénominations; évangiles *selon les Egyptiens, selon les Juifs, selon Barthélemy, selon Thaddée, selon Matthias, un autre selon les douze apôtres, un autre sous le nom de Nicodème, et d'autres de Basilide, d'Apollon, de Tatien, etc.* Il parut de même plusieurs actes apostoliques qui étaient apocryphes, ceux de *saint André, de saint Philippe, de saint Thomas*, de fausses épîtres de saint Paul, une aux *Laodiciens*, et six à *Sénèque*, plusieurs apocalypses, dites de *Pierre, de Paul, de Thomas et d'Étienne*, et enfin plusieurs livres sacrés, apocryphes, qui furent tous rejetés par l'Eglise, parce qu'ils n'avaient point les preuves incontestables qu'ont pour elles les véritables Ecritures.

11. Il est bon de remarquer ici qu'anciennement cer-

tains livres étaient appelés *clandestins*, et ceux-ci n'eurent jamais aucune autorité dans l'Eglise; d'autres s'appelaient *controversés* ou bien *deutérocannoniques*, comme le furent d'abord l'Apocalypse de saint Jean, l'épître de saint Paul aux Hébreux et d'autres Ecritures qui sont maintenant dans notre canon. Ces livres n'avaient pas une entière autorité dans certaines Eglises, qui étaient attachées aux seuls manuscrits existans dans leurs archives, et ne tenaient aucun compte des autres, qui, de leur côté, étaient regardés pour certains par les Eglises qui les conservaient. Plus tard ces livres ont été regardés universellement comme *canoniques* dans toute l'Eglise, parce qu'ils avaient déjà un assez solide fondement, et qu'il ne leur manquait que d'être reconnus de tout le monde pour livres sacrés. Ainsi on ne peut dire que le consentement des Eglises à les accepter, consentement déclaré aujourd'hui par l'Eglise universelle, doit être regardé comme nouveau : il est seulement plus étendu que durant les siècles précédens. L'Eglise n'a jamais reçu pour sacrée aucune Ecriture du Nouveau Testament, sans s'être d'abord bien assurée qu'elle avait pour auteur quelque disciple de Jésus-Christ.

12. En outre, l'Eglise a toujours fait usage des plus grandes précautions pour qu'aucune altération ne s'introduisît dans les livres sacrés, comme ont essayé de le faire les hérétiques anciens et modernes, et particulièrement les prétendus réformateurs, qui ont corrompu une bonne partie du Nouveau Testament. Ainsi, l'Eglise a toujours repoussé les Ecritures des hérétiques, en les confrontant avec les anciens exemplaires qui étaient communs dans l'Eglise, suivant ce qu'écrivit Tertullien (*lib. 4. contra Marcion. cap. 5*) : *Quotidie reformant illud, prout à nobis quotidie rediguntur*. Et saint Augustin (*contra faustum lib. 11, cap. 2*) dit contre

ces hérétiques, qui changeaient les Écritures à leur caprice : *Dices , improbo hoc illius esse , illud non esse , qui hæc pro me sanat , illud contra me. Tu es ergo regula veritatis ? quidquid contra te fuerit , non est verum.* Saint Paul, quoique les vérités de la foi lui eussent été révélées par le Seigneur, voulut, pour plus de sûreté, conférer sa doctrine avec celle des apôtres saint Pierre, saint Jacques et saint Jean : *Ascendi autem secundum revelationem , et contuli cum illis evangelium , quod prædico in gentibus ,.. ne forte in vacuum currerem , aut cucurrissem.* ( Gal. 2 , 2. ) L'Eglise s'est toujours crue dans l'obligation ( et elle y a toujours mis ses soins ) de conserver intact le dépôt des Écritures, tel qu'elle l'a reçu de la tradition, le transmettant à la postérité, de telle sorte que les fidèles pussent toujours remonter graduellement à connaître l'origine de ces livres, c'est-à-dire la tradition divine arrivée jusqu'à eux, par la main des apôtres.

13. Les Écritures évangéliques furent toujours considérées dans l'Eglise chrétienne, comme si sacrées et si inviolables, qu'il n'eût pas été permis à un ange même d'en altérer la moindre chose. L'homme qui aurait tenté d'y faire quelque modification eût été immédiatement chassé de l'Eglise. *Sed licet nos ( écrit l'apôtre ) aut angelus de cælo evangelizet vobis , præterquam quod evangelisavimus vobis , anathema sit.* ( Gal. 1 , 8. ) Or, comme il est vrai que l'Eglise de Jésus-Christ s'est, depuis le commencement, toujours conservée exempte d'erreurs, et qu'elle s'y conservera jusqu'à la fin du monde, suivant la promesse que lui a faite le Rédempteur : *Et portæ inferi , non prævalebunt adversus eam* ( Mach. 16, 18 ), de même il sera toujours vrai que les Écritures chrétiennes devront se conserver intactes et incorruptibles jusqu'à la fin du monde.

Ce que vient de dire saint Paul a été confirmé par saint Pierre : *Sicut et carissimus frater noster Paulus, secundam datam sibi sapientiam scripsit vobis ; sicut et omnibus epistolis loquens in eis de his.* Il ajoute ensuite : *In quibus sunt quædam difficilia intellectu, quæ indocti, et instabiles depravant, sicut et cæteras scripturas, ad suam ipsorum perditionem. Vos igitur fratres præscientes custodite, ne insipientium errore traducti excidatis à propria firmitate.* (2. Petr. 3, 15 et 17.) Ainsi saint Pierre déclare qu'il est défendu à qui que ce soit, et sous peine de la damnation éternelle, de changer aucune Ecriture, ou d'en tirer un autre sens opposé à celui qui a été déclaré par l'Eglise. Mais quelqu'un dira : Pourquoi saint Pierre, les apôtres, ou au moins l'Eglise, qui voyaient plusieurs passages des écrivains sacrés, difficiles ou obscurs, pourquoi ne les ont-ils pas changés ou expliqués plus clairement, pour éviter aux autres le danger de se tromper ? Je réponds que cela ne se pouvait : car les apôtres, aussi bien que l'Eglise, ont toujours mis la plus grande précaution à conserver les livres saints, sans altération, et tels qu'ils étaient sortis de la plume de leurs auteurs.

14. On doit donc tenir pour certain que les saintes Ecritures n'ont jamais pu souffrir aucune altération. Elles n'ont pas pu la souffrir certainement au temps où ces livres furent écrits sous les yeux des auteurs mêmes, et de tant de témoins qui avaient été spectateurs des faits qui y sont consignés. Elles n'ont pu davantage être changées après la mort des auteurs, car les Eglises en possédaient des milliers de copies, et les pasteurs chrétiens veillèrent toujours à la conservation du dépôt sacré de ces Ecritures. Les ennemis des chrétiens eux-mêmes, Juifs et gentils, veillèrent aussi. Celse, en effet, cité par Origène, objectait déjà *quidam fidelium, quasi*

*per tumultiam permittunt sibi quidvis in permu-  
tanda scriptura evangelica quatuorve , aut pluribus ,  
ut sic retracta possint negare quoties arguuntur.* Mais  
Celse était dans l'erreur, parce que, comme Origène le  
lui répond, ces corrupteurs n'étaient pas des fidèles,  
mais des hérétiques : *Equidem a nemine alio mutatum  
Evangelium scio, præterquam a Marcionis et Va-  
lentini, et fortasse Luciani discipulis, quod crimen  
non est evangelii, sed eorum qui id ausi sunt deprava-  
re temerè.* (*Origen. Op. contra Cels. lib. 2.*) En outre,  
comment les catholiques pouvaient-ils changer la moi-  
ndre chose dans les Ecritures, tandis qu'ils reprochaient  
avec tant de chaleur aux hérétiques les changements  
qu'ils y avaient faits? Ils le reprochaient aux gnostiques,  
qui se vantaient témérairement d'avoir réformé l'Evan-  
gile, ainsi que le raconte saint Irénée (*lib. 3. adv. Hær.  
1, et 2*). Ils le reprochaient aux *Théodosiens*, aux  
*Asclépiodésiens* et aux *Hermophylites*, dont les di-  
verses sectes avaient changé les Ecritures au point que  
les unes ne s'accordaient plus avec les autres, ainsi que  
le rapporte Eusèbe (*Histor. lib. 5, cap. ult.*). Voyons  
donc ici le soin que Dieu a pris de ces Ecritures, puisque  
celles qu'ont travesties tous ces hérétiques se sont per-  
dues par le laps du temps, tandis que les exemplaires des  
catholiques se sont conservés tous et uniformes, au  
moins dans la substance.

15. L'autre grand argument qui démontre la vé-  
rité et l'intégrité des livres évangéliques, c'est le  
consentement commun avec lequel les ont reçus cons-  
tamment tous les fidèles depuis le temps des apôtres  
jusqu'à nos jours. C'est ce qui résulte des témoignages  
des saints Pères et des autres écrivains, par lesquels nous  
voyons que la tradition n'a jamais été interrompue. Saint  
Clément, saint Ignace martyr, saint Polycarpe, saint



Justin, saint Irénée, saint Papias, qui furent les contemporains des apôtres ou de leurs disciples, ont cité les mêmes passages que nous lisons dans les livres sacrés. Ces auteurs sont du second siècle. Ensuite, Origène, Tertullien, saint Denis d'Alexandrie et d'autres Pères du troisième siècle citèrent les mêmes Écritures. Enfin, les écrits des Pères et des docteurs qui suivirent, confirment et certifient ceux des auteurs précédens. *Commenta enim delet dies*, dit Cicéron. Nous savons de plus qu'une grande partie des Pères des premiers siècles versèrent leur sang pour confirmer les vérités mentionnées dans ces Écritures. Or qui ne voit pas que c'est une grande témérité, non seulement de juger, mais même de soupçonner que les livres du Nouveau Testament, appuyés sur tant de preuves, soient faux, ou qu'ils ne soient pas demeurés dans toute leur intégrité ?

16. Il y a une autre preuve convaincante de la vérité des livres évangéliques, et la voici : Si l'on pouvait douter de la vérité d'une partie quelconque de ces Écritures, il n'y aurait plus pour nous ni foi, ni religion que nous puissions suivre avec sûreté pour le salut. La raison en est claire, puisque Jésus-Christ, n'ayant point écrit sa doctrine, a voulu que ses apôtres l'écrivissent et que nous la reçussions par leurs mains dans les Écritures qu'ils ont laissées pour règle de notre foi : si donc nous pouvons douter de certaines parties des Écritures que l'Eglise nous proposa comme divines, nous pouvons douter de l'Évangile tout entier, et voilà que nous n'avons plus ni foi, ni religion à pouvoir suivre sans péril d'errer. Cependant nous savons par les Écritures de l'Ancien Testament que le Messie promis devait être pour nous l'unique maître qui nous enseignerait la loi : *Videbunt oculi tui præceptorem tuum.* (Isa. 30. 20.) Nous savons de plus que cette nouvelle loi devait se publier à Jérusalem.

saalem : *De Sion exhibit lex , et verbum Domini de Jerusalem.* (Isa. 2, 3.) Or le Messie est déjà venu, et ce Messie est certainement Jésus-Christ , ainsi que nous l'avons prouvé au chap. X ; Jérusalem est déjà détruite. Donc cette nouvelle loi a déjà été promulguée à Jérusalem avant sa destruction. Mais de cette loi et de la doctrine prêchée par le Rédempteur, nous n'avons que ce qui nous a été laissé en écrit par les apôtres envoyés du Seigneur, et qui furent désignés pour nous instruire. *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* (Jo. 20, 21.) *Euntes ergo docete omnes gentes, baptisantes eos, etc.* (Matth. 28, 19.) Or si nous étions privés des véritables Ecritures que nous ont laissées les apôtres, nous serions en même temps privés de la vraie foi. Voilà donc rendues inutiles la venue, la prédication et la mort de Jésus-Christ. Tout ceci confirme donc ce que nous avons dit plus haut, que Dieu n'eût jamais pu permettre que les livres de sa loi que la sainte Eglise nous propose de reconnaître pour véritables, fussent altérés ou corrompus. Ils nous suffit de savoir que ces livres ont été écrits par les apôtres, pour nous croire obligés de les considérer comme divins.

17. C'est pour cela que les apôtres n'ont jamais cessé de protester que ce n'était pas selon la sagesse humaine qu'ils parlaient, mais selon la sagesse divine : *Non in doctis humanæ sapientiæ verbis , sed in doctrina spiritus* (le texte grec dit : *Sed in verbis quæ docet spiritus sanctus*). (Saint Paul. 1, Cor. 2, 13.) Ailleurs l'apôtre déclare que ce n'est pas lui qui parle, mais Jésus-Christ qui parle par lui : *In me loquitur Christus.* (2. Cor. 13, 3.) C'est pourquoi il dit : *Qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.* (1. Thess. 4, 8.) Il écrit aux Galates (1, 8, 9) qu'ils se gardent bien de croire, non

seulement à un ange descendu du ciel , mais encore à lui-même , si jamais il osait leur enseigner un Evangile différent de celui qui leur avait été prêché d'abord.

18. Ajoutez encore que les apôtres donnèrent une grande preuve de la divinité de leurs livres en scellant de leur sang ce qu'ils avaient écrit. Il peut bien arriver que quelqu'un donne sa vie pour une doctrine fausse, qu'il croit véritable ; mais on n'a jamais vu et on ne verra jamais que quelqu'un donne sa vie pour soutenir des faits faux dont il n'a été que l'inventeur. Quelle gloire ou quelle récompense pourrait espérer celui-ci d'une mort soufferte pour faire croire une fausseté qui finirait par être découverte avec le temps ? cette supposition est contre le raisonnement humain. Parfois, il est arrivé que quelqu'un a bravé les tourments, lorsqu'il savait que l'aveu de l'erreur lui aurait coûté la vie ; mais qui persévéra jamais à mentir, lorsqu'il savait que l'aveu de la vérité lui devait sauver la vie ? Il a pu arriver aussi que quelqu'un ait avoué au milieu des tourments un crime qu'il n'avait pas commis, quoiqu'il sût bien qu'après cet aveu il devait mourir, parce qu'il jugeait la mort un mal plus doux que la rigueur des tourments ; mais on n'a jamais vu personne qui ait voulu mourir pour ne pas révoquer un mensonge qu'il avait avancé. Enfin , comment se fait-il que tant d'historiens profanes, un Tacite, un Tite-Live aient pu trouver quelqu'un qui ajoutât foi à leurs écrits, tandis qu'on n'ajouterait pas foi à des hommes d'une vie sainte , qui n'ont pas refusé de donner leur vie plutôt que de nier les Evangiles qu'ils avaient écrits ? Ceci soit dit en passant ; mais dans la troisième partie de cet ouvrage nous parlerons plus au long de la preuve qu'ont fournie les martyrs à notre foi par leur constance, qui ne pouvait leur être inspirée que de Dieu.

## CHAPITRE XII.

Objections des incrédules contre la vérité des livres Évangéliques.

1. Écoutez maintenant les objections que font les déistes contre les Ecritures du Nouveau Testament ; la vérité de ces livres apparaîtra davantage par la futilité de ces arguments. Ils opposent premièrement que les auteurs de ces Ecritures n'étaient que des gens ignorants qui pouvaient à peine dicter aux autres les choses à écrire , mais qui , ne sachant pas lire , ne pouvaient pas s'assurer si les autres avaient écrit fidèlement ce qu'ils avaient dicté. On répond, en premier lieu, que saint Matthieu ayant rempli une charge importante , il devait certainement être versé dans les lettres. On peut en dire de même de saint Luc, qui (ainsi que l'atteste saint Jérôme) fut médecin et philosophe. Saint Paul fut disciple de Gamaliel dans la loi de Moïse, et il fut aussi un savant. Saint Marc , ayant été destiné pour être évêque d'Alexandrie, on doit juger qu'il fut aussi un homme lettré. Le doute ne retombe donc que sur saint Pierre, saint Jacques, saint Jean et saint Jude, qui furent pêcheurs ; mais nous ne pouvons pas affirmer pour cela qu'ils n'aient su ni lire ni écrire, car presque tous les Juifs, même ceux de la lie du peuple, étudiaient, afin de s'instruire de la loi. En outre, si par la venue du Saint-Esprit les apôtres furent rendus aptes à se faire comprendre par des peuples de différents langages, pourquoi n'auraient-ils pas de même pu apprendre à lire et à écrire ? De plus, si nous tenons pour vrais les écrits de Jérémie et de Baruch, quoique ces prophètes aient composé leurs livres par le moyen d'autres personnes qui les écrivirent, pourquoi ne pourrait-on pas en dire au-

tant des apôtres? Quel argument absurde est donc celui des déistes, qui, voyant que ces livres ont été communément tenus pour sacrés par les fidèles, de s'en venir dire : *Mais il peut se faire que les apôtres ne sussent pas écrire?* Est-ce une raison pour avancer que leurs écritures ne doivent pas être considérées comme véritables?

2. Ils opposent, en second lieu, l'existence de plusieurs contradictions dans les Évangiles : l'une est celle que l'on trouve entre les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, en ce que saint Luc, qui écrivit après saint Matthieu, rapporte la généalogie de Jésus-Christ d'une manière différente de celle de saint Matthieu ; et pour cela Celse, Porphyre et Julien disaient que ces deux Évangiles ne méritaient aucune foi. Mais ces adversaires ont déjà été réfutés par saint Jérôme, par saint Cyrille d'Alexandrie et par d'autres. Plusieurs Pères répondent que saint Matthieu rapporte la génération humaine de Jésus-Christ jusqu'à saint Joseph, qui descendait de David, d'abord par Salomon et ensuite par Jacob ; et que si Héli, donné pour père à saint Joseph par saint Luc, descendait de David par Nathan, c'est qu'il ne fut père de saint Joseph que suivant la loi, ayant eu d'abord pour femme la mère de saint Joseph, laquelle, après la mort d'Héli, devint la femme de Jacob, père de saint Joseph suivant la chair. L'autre explication, qui est de saint Ambroise (*in Luc*, 3) et de plusieurs autres, est entièrement opposée à la première, en ce que ceux-ci prétendent qu'Héli était le père de saint Joseph selon la chair, et Jacob selon la loi. Enfin, la troisième explication, qui est la plus approuvée par les modernes, comme Vossius, Grotius et Calmet dans sa Dissertation sur la *Généal. de Jésus-Christ*, est celle-ci : Ils disent que saint Luc compte depuis David la généalogie de la

vierge Marie, et saint Matthieu celle de saint Joseph, et ils prétendent que saint Joseph a été seulement le fils adoptif d'Héli père de Marie, comme gendre et héritier de celui-ci. Ainsi ils veulent que des deux évangélistes susmentionnés, on tire la descendance et le droit héréditaire de Jésus-Christ au royaume temporel de la Judée, du côté de saint Joseph, d'après saint Matthieu, et du côté de Marie d'après saint Luc. Au reste, quelle que soit la vérité de ces explications, de la première, de la seconde ou de la troisième, la foi nous enseigne que Jésus-Christ descendit effectivement d'Abraham et de David, selon les promesses qui leur furent faites par Dieu. Nous devons le croire, parce que c'est ainsi que l'Eglise nous le propose, et cela posé, nous devons croire aussi que ces deux évangiles ne se contredisent pas dans la substance, puisqu'ils sont tous les deux la parole divine.

3. On objecte encore d'autres contradictions apparentes, dont l'explication est plus facile. L'une est celle de l'aveugle de Jéricho. Saint Matthieu et saint Marc racontent que Jésus-Christ guérit un aveugle en sortant de Jéricho : *Et proficiscente eo de Jerico, etc. (Marc. 10, 46.) Egredientibus illis ab Jerico, etc. (Matth. 20, 29.)* Au contraire, saint Luc écrit que le Seigneur guérit un aveugle comme il entrait à Jéricho : *Cum appropinquaret Jerico, etc. (Luc. 18, 35.)* Mais ce doute se résout aussitôt qu'on a lu les deux évangiles susmentionnés; car l'aveugle de saint Luc guéri par Jésus-Christ avant d'entrer à Jéricho était seul : *Cæcus quidam sedebat secus viam, etc. (Luc. 18, 35);* tandis que les aveugles de saint Matthieu et de saint Marc, guériser sortant de Jéricho, étaient deux : *Et egredientibus illis ab Jerico, secuta est eum turba multa; et ecce duo cæci etc. (Matth. 20, 29 et 30; et Marc*

16, 46.) Et ce n'est pas une difficulté que saint Marc ne fasse mention que d'un seul : *Filius Timæi Bartimæus cæcus est*. Il ne nomme que celui-ci, parce que peut-être était-il plus connu.

4. Une autre contradiction qu'on objecte est celle du centurion. Saint Matthieu dit que le centurion vint en personne solliciter de Jésus-Christ la grâce de son serviteur malade : *Accessit ad eum centurio rogans eum et dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus* (*Luc. Matth. 8, 5 et 6.*) Au contraire, saint Luc écrit que le centurion envoya solliciter cette grâce par plusieurs de ses amis ; qu'il chargea de dire au Seigneur qu'il n'était pas digne de paraître en sa présence : *Misit ad eum centurio, dicens.... me ipsum non sum dignum arbitratus, ut venirem ad te, etc.* (*Luc. 7, 6, 7.*) L'explication de ceci est facile, et elle a été donnée par saint Augustin (*contr. Faust, lib. 43*). Il dit que c'est une façon de parler fort commune que d'attribuer à quelqu'un une action qu'il a faite par l'entremise d'un autre. On en trouve d'ailleurs plusieurs exemples dans les saintes Ecritures : *Auferet Pharao caput tuum.* (*Gen. 40, 19.*) Il a été aussi écrit de Josué : *Circumcidit filios Israël.* (*Jos. 53.*) Pareillement de Pilate : *Tunc ergo apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit.* (*Jo. 19, 1.*) On n'entend certainement pas que ces diverses opérations fussent faites par les propres mains de Pharaon, de Josué et de Pilate ; mais bien par leurs ministres.

On nous objecte encore que Jésus-Christ défendit à ses apôtres qu'il envoyait prêcher dans la Judée de rien porter avec eux, pas même un bâton, et c'est ce que dit saint Matthieu (10, 10) : *Nolite possidere aurum neque argentum.... neque peram in via, neque virgam.* Tandis que saint Marc raconte qu'il leur permit de

porter un bâton (6, 8) : *Præcepit eis, ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum*. Ici les interprètes donnent plusieurs explications : les uns, avec Duhamel, disent que dans saint Matthieu le Seigneur défendit le bâton qui servait à porter le havre-sac, voulant qu'il n'emportassent aucune provision, puisqu'ils devaient être nourris par les villes où ils allaient prêcher. Et c'est pour cela, dit l'auteur cité, que saint Matthieu donne la raison de cette défense, en ajoutant : *Dignus enim est operarius cibo suo*. D'autres, avec Tirin, croient que saint Matthieu parle du bâton de défense, exprimé par le mot *scheueth*, qui était une espèce d'arme. Saint Marc parle d'une autre sorte de verge, appelée *micham*, qui était un bâton à l'usage des voyageurs, et dont on se servait pour s'appuyer. Ainsi l'une ou l'autre de ces explications dissipe le doute.

6. Une autre contradiction est celle que l'on tire de l'apparition de l'ange, qui parla aux saintes femmes en la résurrection de Jésus-Christ. Saint Matthieu, au chapitre 28, raconte que l'ange retourna la pierre du tombeau et s'assit dessus; ce que voyant les gardes, ils en furent épouvantés. Ensuite l'ange dit aux femmes : *Ne craignez rien, vous cherchez Jésus qui a été crucifié, mais il est ressuscité, comme il l'avait prédit*. D'un autre côté, saint Luc, au chap. 24, raconte que les femmes, voyant que la pierre du tombeau avait été enlevée, y pénétrèrent et qu'elles y virent deux anges, qui leur dirent que Jésus-Christ était ressuscité. De plus, saint Jean, en parlant de ce fait, nomme seulement sainte Marie-Magdelaine, et ne fait pas mention des autres femmes, dont parlent les trois autres évangélistes. Voilà bien des contradictions, s'écrient les déistes; mais voici le fait : ces saintes femmes que la Magdelaine conduisait allèrent de grand matin au tombeau pour



oindre le corps du Seigneur, avec les arômes qu'elles avaient préparés dès la veille. Des gardes s'étaient déjà enfuis épouvantés à l'aspect de l'ange descendu pour ouvrir le tombeau. Les femmes y étant entrées, elles virent deux anges qui étaient assis sur le saint sépulcre. L'un des anges les encouragea à n'avoir aucune crainte, et leur annonça la résurrection du Seigneur. Or, de ces différents événements chacun des évangélistes raconte, l'un une circonstance, l'autre une autre. Il n'y a aucune particularité qui ait été affirmée par l'un et niée ensuite par un autre. Cela suffit pour détruire toute ombre de contradiction.

7. On objecte encore que Jésus-Christ dit : *Sicut fuerit Jonas in ventre ceti, tribus diebus, et tribus noctibus, sic erit filius hominis in corde terræ tribus diebus, et tribus noctibus.* (Matth. 12, 40.) Or le Christ, disent les déistes, resta à peine deux jours dans le tombeau. On répond que par les trois jours et par les trois nuits, on entend les jours légaux, et cela n'est pas même contesté par les Juifs interprètes de la loi hébraïque; Grotius le déclare aussi (*in Matth. 12, 40*), et dit que ces trois jours et ces trois nuits doivent s'entendre d'une partie de chaque nuit; car le Seigneur est resté dans le tombeau une partie du vendredi, la journée du samedi, et une partie du dimanche matin. Grotius ajoute que même une demi-heure du jour suivant eût suffi à former un jour légal. Enfin, toutes ces contradictions qui se sont élevées depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à nos jours, n'ont donné aucun embarras, si ce n'est à quelques uns qui ont peu d'esprit et peu de foi. Mais la divine Providence a voulu permettre le scandale de ces incrédules, plutôt que de permettre le soupçon qu'aurait pu concevoir la communauté des fidèles, si l'on eût trouvé une absolue conformité dans les Ecritures

qui eût pu faire douter de tout , même de choses essentielles , par exemple , que les écrivains avaient écrit de concert , après être convenus d'écrire uniformément tous les faits , avec les mêmes circonstances , ainsi que nous l'avons remarqué dans le chapitre précédent ( n° 5 ).

8. Les incrédules objectent , en troisième lieu , que plusieurs des Evangiles ont été rejetés par les anciens ; ainsi , l'Evangile de saint Luc a été réprouvé par Carpocrate , l'Evangile de saint Jean par les Alogiens , et les Actes des Apôtres et les épîtres de saint Paul par Cérinthe et par les Sévériens. Nous répondons : Doit-on nier que Virgile ait composé l'Enéide , parce que Hardouin le nie ? Et quelle folie serait celle de vouloir douter d'un livre sacré reçu communément par l'Eglise , parce que plusieurs hérétiques , tels que ceux dont nous venons de parler , n'ont pas voulu le recevoir ? On sait déjà que leur habitude est de nier toutes celles des Ecritures qui s'opposent à leurs erreurs. Les Alogiens , parce qu'ils niaient que Jésus-Christ était le *Logos* , c'est-à-dire , le Verbe , rejetèrent l'évangile de saint Jean. Cérinthe , parce qu'il prétendait que la circoncision était d'obligation , repoussa les livres de saint Paul.

9. Mais , voici encore une nouvelle objection : Collins , l'auteur du livre infâme de *la Nouvelle Liberté de penser* , prétend , d'après le docteur anglais Mill , que les catholiques ont eux-mêmes corrigé l'Evangile , parce que Victor , évêque de Tours , dans sa chronique , écrit qu'au sixième siècle , tous les Evangiles furent corrigés par ordre de l'empereur Anastase , et voici ses paroles : *Messala consule , Anastasio imperatore jubente , sancta Evangelia tanquam ab idiotis evangelistis composita reprehenduntur et emendantur*. Mais la vérité du fait est déclarée par Liberat , diacre de Carthage ( *Breviar. cap. 19* ), écrivain contemporain. L'empereur Anastase ,

dit-il, était infecté de plusieurs hérésies, de celle d'Eutychès, et de celle des manichéens : il avait introduit dans l'Eglise de Constantinople, à la place d'Euphemius, l'impie Macédonius, lequel fut ensuite accusé devant le même empereur, par le moine Sévère, d'avoir falsifié les saints Evangiles ; c'est pourquoi Anastase ordonna que le nouveau patriarche fût destitué, et que les copies falsifiées des Evangiles fussent corrigées selon les vrais manuscrits ; ce qui fut fait. Mais, dira quelqu'un, l'Eglise se sert donc actuellement de l'exemplaire d'Anastase ? Belle conséquence ! comme si au monde il n'y eut pas eu d'autres exemplaires que ceux d'Anastase, et comme si celui-ci avait fait brûler tous les exemplaires qui étaient dans le monde ! L'Eglise s'est servie et se sert, non de l'exemplaire qu'a fait corriger Anastase, mais du véritable exemplaire des apôtres, qu'elle a confronté avec des exemplaires plus anciens qu'Anastase, et avec les commentaires des anciens Pères et docteurs.

10. Il faut savoir que les précautions des saints Pères, afin de conserver ces livres sacrés intacts, étaient telles, que saint Spiridion osa reprendre Tryphilius, évêque, qui dans un de ses discours avait rapporté ce passage : *Tolle grabatum tuum et ambula*, avec un simple changement grammatical, qui disait *lectum*, au lieu de *grabatum* ; il le corrigea en lui disant : *Tu ne præstantior es eo, qui grabatum dixit ?* (*Apud. Niceph. lib. 8, cap. 42.*) De plus, saint Augustin, dans son épître 70, raconte qu'un certain évêque, en récitant un passage de l'Ecriture, changea le mot *cucurbita* en celui d'*hedera*, comme l'avait fait saint Jérôme (*in Joan. 4*). A ce changement, le peuple se souleva, et l'évêque courut le risque d'être privé de son siège. Nous savons que saint Ambroise, dont le style était pourtant orné, préféra dire *præsepium* selon la Vulgate, que *præsepe* selon le siècle

latin le plus pur. De même saint Jérôme ne refusa pas d'employer le mot *cubitos* au lieu de *cubita*, et il écrivit : *Non enim curæ nobis est vitare sermonum vitia, sed scripturæ sanctæ obscuritatem quibuscumque verbis disserere.* ( *In Ezech.*, cap. 47. ) Néanmoins la vigilance des hommes à conserver le dépôt des livres sacrés ne put pas être tellement au-dessus des forces humaines, qu'on ait évité toute espèce d'altération ; il suffisait d'éviter les défauts substantiels. Dieu, lui-même, qui a toujours veillé à ce que dans les saintes Ecritures il ne s'introduisît jamais aucun changement substantiel, n'a pas voulu opérer sans nécessité le miracle de les préserver de ces sortes de défauts. Le savant Louis Capel, dans son ouvrage *des Variantes de l'Écriture*, ayant, par une étude approfondie, recherché les copies de tous les siècles, traduites en différentes langues, démontre qu'il ne s'y est jamais introduit aucune erreur substantielle contre la foi, la morale, ou l'histoire évangélique.

11. Ce que disent plusieurs auteurs, que certains passages non véritables auraient été insérés dans le Nouveau Testament par des mains étrangères, est entièrement faux ; car, quoique ces textes ne se trouvassent pas dans certaines copies, ils étaient, néanmoins, déjà reproduits par d'autres qui étaient également anciennes et approuvées. L'Église les a admis, parce qu'elle les a reconnus, sans doute, fondés sur la tradition apostolique. Un de ces textes est celui de douze versets que l'on ne trouve pas dans quelques manuscrits anciens, tandis qu'on les lit maintenant à la fin de l'Évangile de saint Marc, et qu'on les trouve également dans toutes les versions latines, syriaques et arabes ; on les trouve aussi dans les deux manuscrits grecs les plus anciens, ceux de Cambridge et d'Alexandrie, et dans presque tous les

exemplaires imprimés ou manuscrits ; saint Irénée cite également ce texte ( *lib. 3. cap. 11* ). L'autre texte , dont quelqu'un a douté , est relatif au fait de la femme adultère , qui a été aussi reçu dans toutes les Eglises grecques , et traduit dans tous les exemplaires syriens et arabes ; il est aussi rapporté par Ammonius d'Alexandrie , écrivain du 3<sup>e</sup> siècle , dans son *Harmonie* , au chapitre 128 ; et par Tatien , plus ancien qu'Ammonius , au 2<sup>e</sup> siècle , dans son *Abrégé des quatre évangiles* , chapitre 12. Un autre texte , encore , est celui de saint Jean ( *1. Jo. 5, 7* ) : *Tres sunt, qui testimonium dant in cælo : Pater, verbum et spiritus sanctus, et hi tres unum sunt*. Ce texte n'existe pas dans certains manuscrits , mais il s'en trouve plusieurs autres plus exacts et non moins anciens ; il est aussi rapporté par saint Cyprien dans son livre de *Veritate Eccl.* ; par l'auteur de la dispute contre les ariens dans le concile de Nicée ( *inter opera Athanas.* ) ; par saint Fulgence , ( *lib. de Trinit. cap. 4* ) , et par 400 évêques africains , dans la profession de foi qu'ils présentèrent à Huneric , roi des Vandales , ainsi que le raconte Victor d'Utique ( *lib. de pers. Vandal.* ) ; c'est pourquoi Erasme , après avoir supprimé ce texte dans deux éditions qu'il fit du Nouveau Testament grec et latin , lorsqu'il en fut à la troisième , fut obligé de le replacer , par l'autorité d'un ancien manuscrit de la grande Bretagne. Les éditeurs du Nouveau Testament de l'université d'Alcala suivirent , dirent-ils , *exemplaria antiquissima, quibus fidem abrogare nefas videretur*.

12. Si l'on trouve quelquefois les sentences des livres sacrés citées dans les Pères avec des expressions différentes de celles que nous lisons , ou des passages que nous ne lisons plus , c'est parce que , ainsi que l'écrivit Eusèbe , les Pères anciens citaient de mémoire les sen-

tences de l'Écriture ; et cela peut se conclure avec raison de ce qu'ils citent généralement les Écritures sans avoir soin de noter ni l'auteur, ni le lieu du livre ; par exemple, saint Ignace, en écrivant aux Smyrniens (ainsi que le rapporte Eusèbe (*lib. 3, cap. 26*), dit : *Apprehendite et contrectate me, et videte, quod non sum incorporeus spiritus*, tandis qu'on lit dans saint Luc (24, 39) : *Palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere*. En outre les anciens Pères citaient plusieurs sentences, qui n'étaient connues que par la tradition ; ou bien ils se servaient quelquefois involontairement de livres apocryphes, qui alors n'étaient pas bien distingués des canoniques. Dans les premiers siècles de l'Église, suivant Fabricius et Simon, on regardait comme livres canoniques le livre du Pasteur, les Évangiles de Pierre et de Matthias, l'Évangile suivant les Hébreux (duquel on suppose qu'a été tirée cette sentence : *Estote probi nummularii*), et certaines autres épîtres des apôtres que le pape Gelase déclara apocryphes dans un concile. Mais tous ces livres ont été condamnés par l'Église, parce qu'ils avaient été introduits par les hérétiques, ainsi que l'écrivent saint Irénée, saint Epiphane et Eusèbe. Au reste, quoique les déistes présentent un long catalogue de 30,000 variantes, ils ne peuvent pourtant en présenter aucune qui touche la substance relativement aux choses de la foi ou des mœurs. Après cela on ne doit pas s'étonner si quelques erreurs se sont glissées dans tant de milliers d'exemplaires, et pendant un si long espace de temps ; ces légères fautes viennent de la négligence et de l'inexpérience des imprimeurs ou des copistes qui ont travaillé pendant l'espace de dix-sept siècles. Mais si ces variantes s'accordent avec les anciens commentaires, on voit clairement qu'elles n'altèrent pas les sentences,

et quelles appartiennent plutôt à la grammaire qu'au changement du sens. Autrefois, par erreur, on a inséré dans les exemplaires des notes qui étaient en marge, et c'est pour cela que l'on trouve quelques sentences différentes dans les ouvrages des Pères; mais ces variantes sont très rares, et ne touchent ni la doctrine ni l'histoire évangélique; elles touchent seulement des choses qui, quoique ignorées, n'altèrent en rien la doctrine et l'histoire, qui restent intactes. Ensuite les variantes des paroles qui composent presque tout le grand catalogue présenté par les déistes, ne peuvent faire aucune impression sur ceux qui ont une connaissance parfaite de la langue grecque.

13. Les déistes présentent deux autres objections contre les livres évangéliques, mais elles sont plus ineptes que les précédentes. La première, c'est que plusieurs auteurs sacrés ne rapportent pas entièrement la série des événemens telle que les autres les décrivent. Mais doit-on, pour cela, supposer que tout ce qu'ils écrivent est faux? Si dans Salluste, dans Tite-Live ou dans César on ne trouve pas toute l'histoire de Cicéron, doit-on dire pour cela que tout ce qu'ils ont écrit sur Cicéron est faux? La seconde objection est celle de Spinoza, qui dit que, lorsque Dieu parle, il ne se sert pas de preuves et de raisonnemens, comme font les hommes; or, les apôtres, dans leurs Ecritures, se servent de raisonnemens: donc, dit-il, ils ne parlent pas par l'inspiration de l'esprit de Dieu; leur parole ne peut donc pas être considérée comme divine. Nous répondons en peu de mots que les prophètes et les apôtres, et spécialement saint Paul, se conformèrent en cela à la faiblesse des hommes qui aiment à être conduits par la raison. Au reste dans toutes ces lois et dans tous ces dogmes de foi, les apôtres ne se sont pas appuyés sur des raison-

nements ; mais il était nécessaire que Dieu prouvât par des miracles et par d'autres arguments que les apôtres étaient envoyés par lui, et qu'ils parlaient par sa bouche. Mais pourquoi Jésus-Christ, qui pouvait expliquer clairement les choses, voulut-il parler obscurément en se servant de paraboles, que les apôtres écrivirent ensuite sans pouvoir les comprendre ? On répond que le Seigneur parla clairement de sa venue, de sa médiation, et des autres choses appartenant à la substance de la foi ; il ne parla obscurément et en paraboles que de certains mystères qu'il ne jugea pas alors convenable de dévoiler. Voilà comment les déistes travaillent à obscurcir notre sainte foi ; mais sa lumière est si claire qu'elle ne peut et ne pourra jamais manquer de briller, quelques oppositions qu'ils s'efforcent d'y faire.

### CHAPITRE XIII.

De la doctrine sainte et divine de Jésus-Christ.

1. Toutes les œuvres de Dieu sont parfaites ; mais comment le Seigneur a-t-il pu créer l'homme aussi désordonné, aussi porté aux mauvais penchans, à l'impureté, à l'ambition, à l'envie, choses toutes contraires à la saine raison ? Nous avons déjà décrit l'origine de ces dérèglements au chapitre 1<sup>er</sup> de la seconde partie de cet ouvrage. Dieu créa le premier homme juste, intègre, avec les sens soumis à la raison et avec la raison soumise à sa volonté ; mais Adam tomba dans le péché, et en restant ainsi, lui et ses descendants furent privés de la grâce divine ; les sens en eux se révoltèrent contre la raison, et la raison contre Dieu. Dieu envoya son fils pour sauver l'homme de cette ruine ; mais avant la venue de ce Rédempteur, il envoya ses prophètes pour l'annoncer au monde, afin que les hommes pussent obtenir leur salut



par l'espérance de ses mérites futurs. Dieu fit enregistrar leurs prophéties dans les saintes Ecritures avec toutes les circonstances de la venue, des œuvres, de la vie et de la mort du Rédempteur, afin que les hommes n'en pussent plus douter après sa mort. Ensuite il établit son Eglise dans la Judée, et là il promulgua aussi ses lois, afin que les hommes, non seulement par la lumière naturelle, mais aussi au moyen de ces lois, comprissent mieux ce qu'ils devaient faire et ce dont ils devaient s'abstenir. Enfin le Verbe éternel vint sur la terre; il prit un corps humain, il naquit et promulgua sa loi de grâce, qui a été ensuite écrite dans les évangiles, et qui, loin de détruire l'ancienne, l'accomplit et la perfectionne. Après cela, afin que les fidèles ne s'égarassent pas dans les doutes et dans les ténèbres qui devaient s'élever sur cette loi divine, le Rédempteur établit sa nouvelle Eglise, laquelle, éclairée de Dieu, enseigne à tous les fidèles ce qu'ils doivent croire relativement aux mystères et pratiquer relativement aux mœurs. Cette Eglise, il l'a établie comme la colonne et la base de la vérité, et lui a promis que toutes les forces de l'enfer ne pourraient jamais prévaloir contre elle, selon qu'écrivit l'apôtre : *Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis* (1. Tim. 3, 15), et selon ce que Jésus-Christ dit à saint Pierre : *Ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* (Matth. 16, 18.)

2. Cette Eglise est celle qui nous enseigne à connaître le vrai Dieu, qui est notre dernière fin; elle nous fait comprendre sa nature divine, et qu'il possède toutes les perfections; elle nous fait connaître la récompense éternelle préparée aux justes et le châtement éternel destiné aux pécheurs. Quant aux mœurs, cette Eglise nous enseigne une loi toute sainte remplie de charité et de jus-

tic, qui nous apprend à vaincre nos penchans désordonnés, à aimer notre prochain comme nous-mêmes, et Dieu par-dessus toutes choses. L'Eglise nous propose des lois divines et humaines, que nous devons et que nous pouvons observer avec le secours de la grâce divine. Elle nous propose aussi les divins conseils qui nous rendent plus facile l'observance des préceptes au moyen desquels nous devenons plus agréables à Dieu. Elle nous fait aussi savoir par quel moyen nous devons nous conserver dans la grâce divine, et comment nous devrions la recouvrer, si nous avions le malheur de la perdre. Ces moyens sont les saints sacrements institués par Jésus-Christ, par lesquels il nous remet nos péchés et nous communique les grâces qu'il nous a préparées par les mérites de sa passion. Enfin, cette Eglise nous enseigne que nous sommes trop faibles pour observer par nos seules forces les divins préceptes et pour vaincre les ennemis qui par leurs tentations nous excitent à les transgresser; et que pour cela nous devons toujours recourir à Dieu par la prière, afin d'obtenir de lui le secours pour les accomplir.

3. Que l'on voie un peu si parmi toutes les lois on pouvait jamais en trouver une plus sainte, plus équitable et plus ordonnée. Qu'on observe, au contraire, les enseignements des fausses religions. La religion des Juifs fut pendant long-temps équitable et sainte; mais depuis qu'ils ont repoussé la nouvelle loi de grâce, ils sont restés dans l'aveuglement, et ils sont tombés dans mille inepties et dans mille impiétés. Les Juifs modernes (aujourd'hui appelés thalmodistes, parce qu'ils ont embrassé la croyance du Thalmud, livre ou loi remplie de fables, d'erreurs et de blasphèmes) disent, que celle-ci est une autre loi qui fut donnée par Moïse verbalement; les inventeurs du Thalmud ordonnèrent que toutes les choses qui y sont prescrites fussent observées comme des lois

divines, et menaçèrent de mort ceux qui refuseraient d'obéir. Relativement aux mystères divins, les thalmutistes enseignent que Dieu, dans une partie de la nuit, rugit comme un lion, et qu'il dit : *Hélas, j'ai détruit ma maison, j'ai brûlé mon temple, j'ai rendu mes enfants esclaves !* Ils disent que Dieu, dans une partie du jour, s'occupe à étudier la loi et même le Thalmud ; dans une autre partie, il instruit les enfants qui sont morts au berceau ; dans une autre partie, il juge le monde, et dans les trois dernières heures du jour, il se divertit avec un dragon appelé Léviathan. Ils racontent que Dieu, avant de créer le monde, faisait et défaisait plusieurs mondes, et qu'après l'avoir créé, il monta la nuit à cheval sur un chérubin, et visita dix-huit mille mondes qu'il avait créés. Ils disent que Dieu mentit une fois, pour mettre la paix entre Abraham et Sara. Ils ajoutent qu'après avoir diminué la lumière de la lune, en comparaison de celle donnée au soleil, il ordonna à Moïse d'offrir un bœuf en sacrifice, afin d'obtenir le pardon de cette faute. Relativement aux préceptes de la morale, les Juifs d'aujourd'hui enseignent une foule d'erreurs et de sottises, dont nous parlerons dans la troisième partie de cet ouvrage, au chapitre troisième.

4. La secte mahométane, au lieu du Thalmud, retient l'Alcoran pour sa loi et pour règle de sa foi. Cet Alcoran approuve toute religion qui adore Dieu, et promet le salut à quiconque vivra selon la loi qu'il aura choisie, bien qu'il passe de l'une à l'autre selon son caprice. Relativement aux mystères qu'il faut croire, l'Alcoran enseigne que les damnés qui croiront en lui, seront délivrés de l'enfer. C'est pour cela que les mahométans se rasant la tête, et y laissant une mèche de cheveux, espérant que, par elle, Mahomet pourra les tirer de l'enfer. Ils espèrent qu'au jour du jugement Maho-

met avec ses prières obtiendra le salut de tous ses enfants. Quant aux autres damnés, l'Alcoran dit que l'enfer ne durera pas plus de mille ans, renouvelant en cela l'erreur d'Origène. Le paradis que promet l'Alcoran est un paradis dont auraient honte même les brutes, si elles avaient la raison; c'est un paradis de plaisirs sensuels. De telle sorte qu'Avicenne, mahométan, ayant honte de cette promesse, dit que Mahomet avait entendu parler d'une manière allégorique; mais l'Alcoran n'admet nullement cette explication d'Avicenne.

5. Quant aux mœurs, l'Alcoran permet à chacun de voler suivant son bon plaisir. Il permet à tout homme d'avoir autant de femmes qu'il peut en nourrir; il autorise le divorce à volonté. Il permet toute sorte d'impuretés avec les esclaves ou avec les sujettes. Il commande la guerre et la vengeance comme des choses glorieuses; il ordonne de tuer celui qui ne croit point à l'Alcoran.

Il veut que l'on communique avec les démons, afin de deviner l'avenir par la voie des enchantements et des sortilèges. Nous parlerons, dans la troisième partie, des autres particularités de la secte des mahométans.

6. Je ne parlerai pas des autres sectes hérétiques, chacune desquelles a ses erreurs et ses désordres particuliers; mais je ne passerai pas néanmoins sous silence les dernières hérésies du Nord, qui sont toutes appelées du nom de religion réformée. Cette prétendue religion, qui eut pour chefs Luther et Calvin, enseigne entre autres choses deux dogmes fondamentaux, très impies, qui privent de la bonté et du mérite toutes les bonnes œuvres, et ouvrent le champ à tous les vices. Le premier de ces dogmes enseigne que tous les hommes naissent également infectés du péché originel; mais de telle sorte que toutes les actions de l'homme, bonnes ou mauvaises, sont, même après le baptême, criminelles et

dignes des peines éternelles. Le second dogme enseigne que la foi seule, sans le secours d'aucune autre vertu, rend l'homme juste et le sauve, parce que, disent-ils, les péchés ne sont pas remis à l'homme par la grâce ou par la charité ; mais la foi qu'il a dans la divine miséricorde par les mérites de Jésus-Christ fait que ces fautes ne lui sont pas imputées, parce que la justice du Rédempteur lui est imputée ; ainsi il devient juste et obtient son salut. A la suite de ces deux erreurs ils en enseignent plusieurs autres, par exemple que l'homme, après le péché d'Adam, a perdu le libre arbitre, de manière qu'il est forcé de vouloir et de ne pas vouloir ce qui a été prédéterminé par Dieu ; que Dieu ne nous donne pas la vertu de faire le bien, et qu'il ne permet pas non plus le mal ; mais que c'est lui qui opère en nous toutes les actions bonnes ou mauvaises ; que les préceptes divins ne nous appartiennent point, parce qu'il est impossible de les observer ; que les sacrements ne nous sont pas utiles pour obtenir la grâce divine ; que celui qui croit fermement en Jésus-Christ, vit toujours dans sa grâce, et se sauve, bien qu'il commette les plus grands crimes. Voilà donc cette belle religion réformée : elle a changé l'homme en un monstre infernal, puisqu'elle l'a exempté de toute loi, et lui a permis de se livrer à tous les plus grands péchés sans avoir à craindre aucun malheur. Luther ne rougit pas de parler et d'écrire ainsi qu'il suit : *Vides, quam dives sit homo christianus ! nulla peccata possunt eum damnare, nisi sola incredulitas. Cetera omnia, si stet fides, absorbentur per eandem fidem.* ( *Luther. de votis monach.* ) Mais Calvin va plus loin que Luther lorsqu'il dit que les bonnes œuvres non seulement ne sont pas utiles, mais qu'elles répugnent à la foi : *Tum fidei justitiæ locus est, ubi nulla sunt opera, quibus debeatur merces.*

7. Ainsi, d'après leurs maximes de foi, tous les chrétiens jusqu'à la venue de ces nouveaux docteurs de religion seraient damnés, parce que tous les vrais chrétiens, et spécialement les saints et les martyrs, auraient failli dans la foi, car tous ont cru que les seuls mérites de Jésus-Christ ne suffisaient pas pour les sauver, mais que la foi devait être unie aux bonnes œuvres. En outre, bien qu'ils espérassent le salut en ayant foi aux mérites de Jésus-Christ, ils n'ont jamais cru fermement être prédestinés; au contraire, ils ont toujours vécu dans la crainte jusqu'à la mort; et ils n'ont pas cru pécher en menant une vie sainte pour s'acquérir le paradis, ce qui est tout à fait contraire à la croyance des novateurs. Le père Segneri parle donc sagement, lorsqu'il dit que leur croyance et leur doctrine est pire que l'athéisme, parce que l'athée fait le mal toujours avec crainte, par la raison qu'il ne lui est pas possible de se bien persuader qu'il n'existe pas de Dieu; tandis que ces réformés agissent avec moins de crainte, dans la persuasion qu'ils n'agissent que selon la religion voulue de Dieu.

8. Ils enseignent aussi que Dieu n'a donné qu'aux prédestinés seuls la grâce de la justification, et que tous les autres sont prédestinés au mal et à la damnation éternelle; et ils disent pour cela que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous, mais seulement pour les élus. Que l'on note ici l'impiété et l'ingratitude de ces ennemis de la croix de Jésus-Christ, qui étant mort pour tous, prétendent faire croire qu'il n'est mort que pour les prédestinés seuls: par cette doctrine fausse et impie, ils font perdre l'amour à Jésus-Christ. Mais, ô Dieu! quelle est donc cette barbarie? un Dieu a donné sa vie pour se faire aimer de tous les hommes, et ces impies veulent que Jésus-Christ ne soit mort que pour les élus seuls! Saint Paul écrit : *Si unus (Christus) pro omnibus mor-*

*tuus est, ergo omnes mortui sunt.* ( 2. Cor. 5, 14. )  
 Et il ajoute : *Et pro omnibus mortuus est Christus, ut et qui vivunt jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit.* ( *Ibid.* 15. ) Comment l'apôtre devait-il parler plus clairement pour nous faire entendre que Jésus-Christ est mort pour tous ? Mais pourquoi s'étonnerait-on que ceux qui se rendent rebelles à l'Eglise véritable, seullieu où brille la lumière de la vérité, tombent dans mille erreurs ?

9. Au contraire, une des grandes preuves de notre religion catholique, est celle d'être exempte de la moindre erreur. Les mystères qu'elle propose à croire ( ainsi que je l'ai dit plus haut ), bien qu'ils soient élevés et au-dessus de notre raison, ne sont pas néanmoins contraires à la raison. Les préceptes qu'elle nous ordonne d'observer sont tous saints et justes. Qu'y a-t-il de plus juste que d'aimer Dieu, bien si élevé au-dessus de tous les autres biens, que tous en comparaison de lui, ne sont qu'ombre et fumée ? que de s'aimer soi-même, mais d'un amour réglé, qui ne nous trompe pas par des plaisirs apparents et passagers, mais qui nous guide au bonheur éternel ? que d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, puisque nous sommes tous appelés à vivre sur cette terre, afin de nous aider les uns les autres par les bons exemples, et par les œuvres de charité, comme compagnons de voyage à l'éternité, pour nous retrouver ensemble, intimement unis dans le paradis, et devenir concitoyens éternels de la patrie céleste ?

10. Il est vrai que les préceptes de la loi divine sont par eux-mêmes au-dessus des forces humaines ; mais ils deviennent faciles avec l'assistance divine ; et cette assistance, Dieu nous l'a promise, et il l'accorde à tous ceux qui la lui demandent : *Petite* ( a dit le Seigneur ) *et accipietis.* ( Jo. 16, 14 ) Et puis le sacré concile

de Trente nous enseigne que : *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet, et facere quod possis, et petere quod non possis, et adjuvat ut possis.* ( *Sess. 6, 11.* ) Qui pourrait nier que dans l'Eglise catholique il y ait toujours eu des hommes saints, qui ont donné tant de grands exemples d'humilité, de désintéressement, de chasteté, de justice et de toutes les vertus, et qui, par leur vie exemplaire, ne se sont rendus fâcheux et odieux qu'à ceux qui haïssaient leur manière de vivre, comme étant un reproche vivant de leur mauvaise conduite? Il est certain que jamais aucun catholique sincère et d'une vie exemplaire n'est passé à l'hérésie ou à l'infidélité; tandis qu'au contraire beaucoup d'hérétiques et d'infidèles qui menaient une vie, sinon exempte de reproche, au moins pas aussi désordonnée que les autres, ont embrassé notre foi, afin d'y trouver leur salut : preuve évidente que c'est seulement dans notre Eglise que se trouve la vraie sainteté et le véritable salut.

11. Les naturalistes objectent que l'Évangile ordonne d'aspirer à la perfection : *Estote perfecti*; la virginité, selon l'apôtre, est une plus grande perfection : voilà donc, disent-ils, un conseil qui est contraire à la nature, et contraire à cette parole divine qui dit : *Crescite et multiplicamini*. Mais saint Thomas répond ( *contr. Gent. l. 3, c. 130* ) que la virginité et les autres conseils ne sont pas la perfection, mais des moyens pour arriver à la perfection; que ce ne sont pas des moyens nécessaires pour la perfection, mais des moyens plus sûrs; de manière que tous ne sont pas dans la nécessité de les embrasser. Relativement à cette parole, *Crescite et multiplicamini*, on répond que cela fut imposé, non à l'homme en particulier, car s'il en était ainsi, chacun serait tenu d'embrasser l'état conjugal ( ce que personne



ne dit ) ; mais ce précepte fut imposé à la société humaine en général.

## CHAPITRE XIV.

Que les miracles de Jésus-Christ confirment sa doctrine.

1. Les miracles sont une preuve convaincante de la vérité de la foi, parce que, ainsi que nous l'avons prouvé au chapitre 3<sup>e</sup>, Dieu ne saurait permettre aucun miracle pour confirmer une fausse doctrine. Il faut pourtant examiner toujours avec diligence si les faits rapportés sont vrais, et si ce sont effectivement des miracles. Que les prodiges opérés par Jésus-Christ, et rapportés dans les Evangiles soient vrais, nous l'avons prouvé au chapitre 1<sup>re</sup>, et nous avons démontré la vérité de ces Evangiles. Voyons maintenant si les prodiges qui y sont rapportés sont de vrais miracles, ou s'ils ont été opérés par l'art diabolique. Un des plus célèbres miracles de Jésus-Christ fut, lorsque, avec cinq pains d'orge et deux poissons, il rassasia cinq mille hommes outre les femmes et les enfants; et qu'après le repas, les apôtres ramassant les restes, en remplirent douze corbeilles. Ce miracle fut opéré en présence de plus de cinq mille personnes qui en furent témoins. Il est rapporté par saint Matthieu (14, 14), saint Marc (6, 38), et saint Jean (5, 6).

2. Saint Luc (c. 8, v. 26), et saint Marc (c. 5, v. 2), racontent que le Seigneur étant arrivé à Génézareth, il trouva sur ses pas un possédé qui était tellement furieux qu'on n'avait pu l'enchaîner pour l'empêcher de nuire; il avait plusieurs fois brisé ses chaînes. Cet homme vivait dans une caverne, poussait des hurlements et déchirait continuellement son corps. Le Seigneur

ayant pitié de ce malheureux , se disposait déjà à ordonner aux démons ( qui étaient en grande quantité ) de sortir du corps de cet homme ; quand les esprits malins prièrent Jésus-Christ de ne pas les chasser , ou du moins de leur permettre d'entrer dans un troupeau de deux mille porcs , qui paissaient en cet endroit. Le Seigneur accorda cette permission , et aussitôt les porcs coururent se précipiter dans la mer ; ils furent tous engloutis , et l'homme fut délivré. Ce miracle étonnant fut opéré en présence de plusieurs personnes , et fit grand bruit parmi les gens du pays , qui étaient les maîtres de ces animaux.

3. Il y avait déjà long-temps que le monde gémissait sous l'esclavage des démons , qui usurpaient les honneurs dus à Dieu , et qui se faisaient adorer par les hommes. La terre était couverte d'idoles et d'autels sacrilèges , et les démons se vantaient partout d'être les maîtres du ciel et de la terre. Jésus-Christ vint au monde pour chasser ces ennemis de l'injuste domination qu'ils avaient usurpée ; mais il fut nécessaire que les hommes connussent d'abord l'état malheureux où ils vivaient , et la faiblesse de ces esprits infernaux , auxquels il permit d'entrer dans le corps de plusieurs hommes , afin que d'un côté ils se rendissent odieux à tous , et de l'autre , en les chassant , il démontrât leur faiblesse et sa puissance , puisqu'il était venu pour détruire le règne de Lucifer. *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras.* ( Jo. 12 , 13. ) De sorte que les démons , observant les miracles opérés par le Seigneur , le reconnaissaient publiquement pour le fils de Dieu : *Et spiritus immundi, cum illum videbant, procidebant ei, et clamabant dicentes : Tu es filius Dei.* ( Marc. 3 , 11 et 12. ) Jésus-Christ , pendant sa vie , délivra de l'obsession des démons tous ceux qu'il rencontra : *Pertransiit bene-*

*faciendo, et sanando omnes oppressos à diabolo.* (*Act. 1, 10, 38.*) Et après sa mort, il permit que les invasions des démons fussent encore fréquentes, afin de faire connaître aux païens, le pouvoir qu'avaient ses disciples sur ces ennemis, qui les obligèrent plusieurs fois d'avouer qu'ils étaient imposteurs, en se faisant adorer sous les noms de quelques fausses divinités; ce qui contribua beaucoup à la conversion du monde. Tertullien, dans son Apologie, au chapitre 23, écrit que tout chrétien qui avait conservé la grâce du baptême pouvait forcer le démon à avouer ses artifices. On a de cela plusieurs exemples dans les histoires sacrées (1).

(1) Il y en a qui prétendent que depuis la mort de Jésus-Christ, ou du moins depuis la mort de ses premiers disciples, il n'y a plus eu de possédés. Sans doute les véritables possédés sont devenus fort rares; mais dire que les faits qui rapportent que des possédés ont été délivrés par les saints pendant leur vie, et racontés même dans les ouvrages des saints Pères sont faux, je ne sais comment cela se peut dire. Conillat (*tom. 1 des Controv. litte. pag. 36, etc.*) a recueilli plusieurs faits récents de cette nature, et il raconte spécialement qu'en 1739, dans le diocèse d'Aquilée, la délivrance d'un possédé opéra la célèbre conversion du Juif Ventura Cormons. Qu'on lise la savante dissertation du Père Calmet (*De energ. verit.*), et l'on verra qu'il démontre la vérité de pareilles possessions. Quelle merveille que les démons puissent attaquer et posséder les corps des chrétiens, quand nous savons qu'ils peuvent tenter leurs âmes, même quand elles sont enrichies des dons de la grâce divine! Il est vrai qu'aujourd'hui les démons n'ont pas la liberté d'envahir les corps comme ils l'avaient anciennement avant la venue du Rédempteur; mais on ne peut pas nier que le Seigneur ait plusieurs fois permis, et même ait voulu que quelque chrétien souffrit une telle vexation pour quelque faute spéciale, et parfois même sans aucune faute et pour son plus grand mérite. Si Jésus-Christ se laissa porter par Lucifer sur le temple, et sur le sommet d'une montagne (comme on lit dans saint Matthieu, c. 4, v. 5 et 8), il ne doit pas nous paraître étrange que les chrétiens soient quelquefois secoués et tourmentés par cet en-

4. Ce fut encore un grand prodige que le miracle opéré par le Seigneur sur l'aveugle-né, selon ce que rapporte saint Jean au chap. 9. Celui-ci fut guéri par Jésus-Christ au moyen d'un peu de boue qu'il mêla avec sa salive, et qu'il lui plaça sur les yeux, en lui ordonnant de se laver immédiatement avec de l'eau de la piscine de Siloë; car s'il se fût servi d'une autre eau, les pharisiens n'auraient pas manqué de dire que c'était par la vertu de quelque eau médicinale qu'il lui avait rendu la vue. Malgré cela les pharisiens ne voulurent jamais être persuadés de la vérité du miracle; ils interrogèrent l'aveugle, et celui-ci leur raconta naïvement le fait tel qu'il s'était passé. Non contents de cela ils lui demandèrent quelle opinion il avait de celui qu'il l'avait guéri. L'aveugle répondit qu'il le croyait un prophète. Mais les Juifs s'obstinèrent à ne pas vouloir croire que ce fût un miracle; ils appelèrent ses parens, ceux-ci affirmèrent que leur fils était né aveugle, et qu'il avait été aveugle jusqu'à ce moment. Ils interrogèrent encore l'aveugle, en lui disant : *Da gloriam Deo, nos scimus quia hic homo peccator est.* L'aveugle répondit : *Si peccator est nescio; unum scio, quia cæcus cum essem, modo video.... Nunquid et vos vultis discipuli ejus fieri?* A cette réponse les pharisiens le maudirent et le chassèrent de la ville. Le Seigneur l'ayant ensuite rencontré, il l'exhorta à croire, et celui-ci se fit son prosélyte.

Rem. Ce qui doit le plus nous persuader qu'il existe au monde plusieurs possédés, c'est que l'Eglise continue toujours à ordonner des exorcistes, en leur conférant la faculté de chasser les démons du corps des possédés. Osera-t-on dire que c'est inutilement que l'Eglise confère cet ordre? Nous savons que saint Charles Borromée l'accordait aux enfants, expressément pour montrer aux hérétiques la puissance des ministres de l'Eglise catholique contre les démons.

5. Les miracles les plus fameux de Jésus-Christ furent la résurrection de plusieurs morts, tels que le fils unique de la veuve de Naïm, et la fille du prince de la synagogue; mais le plus merveilleux fut la résurrection de Lazare, racontée par saint Jean dans le chap. 10, avec toutes les circonstances qui l'accompagnèrent. Spinoza disait (suivant Pierre Bayle) que s'il avait pu se persuader de la résurrection du Lazare, il aurait abandonné son système et se serait fait chrétien. Mais ce miracle a été confirmé par tant de preuves, que Spinoza ne peut être excusé d'une grande témérité en refusant de le croire. Voyons ce prodige. Le Seigneur étant arrivé un jour dans la maison de Marthe et de Marie, en Béthanie, il trouva que Lazare leur frère était mort et enseveli depuis quatre jours, de sorte que sa mort était connue de toute la ville de Jérusalem. Beaucoup de personnes s'étaient rendues à Béthanie pour partager la douleur des deux sœurs, qui étaient d'une famille considérée dans ce pays. Lorsque Jésus-Christ arriva, les femmes vinrent à sa rencontre, en pleurant, et particulièrement Marie, accompagnée de beaucoup de monde, qui lui dit : *Domine, si fuisses hic, non esset mortuus frater meus*. Le Seigneur demanda où on l'avait placé : s'étant rendu au lieu où Lazare était enseveli, il pleura d'abord, et il ordonna ensuite qu'on enlevât la pierre du tombeau. Marthe répondit : *Domine, jam fœtet, quatruiduanus est enim*. Mais Jésus répartit : *Nonne dixi tibi, quoniam si credideris videbis gloriam Dei?* Ensuite, *voce magna clamavit* (il leva la voix afin que les Juifs cessassent d'être incrédules à ce dernier effort qu'il faisait pour les convertir) : *Lazare, veni foras*. Lazare sortit aussitôt du tombeau. Le Seigneur le fit délier des bandelettes qui l'enveloppaient; Lazare ressuscita. Après ce prodige, opéré en la présence de beaucoup de monde, un grand

nombre de Juifs crurent en lui ! D'autres s'en allèrent raconter le fait aux pharisiens, lesquels, en l'entendant, *collegerunt... concilium, et dicebant : quid facimus, quia hic homo multa signa facit?* Depuis ce jour, ils songèrent à le faire mourir (1); ils tentèrent de tuer Lazare, tout en croyant à la vérité du miracle, qu'il ne prirent pas la peine d'examiner; du reste, saint Jean écrit que plusieurs princes, convaincus par ce miracle, crurent en Jésus-Christ. (*Jo. 12, 42.*) La resurrection de Lazare fut la cause que Jésus, en entrant à Jérusalem, fut reçu avec honneur, parce que le peuple qui avait vu ce miracle l'ayant raconté aux autres, tous ensemble vinrent en foule à la rencontre du Seigneur : *Propterea et obviam venit ei turba, quia audierunt eum fecisse hoc signum.* (*Jo. 12, 18.*) Mais les Juifs s'obstinèrent à ne pas vouloir le croire; et alors (ajoute saint Jean, vers. 37) fut accomplie la prédiction d'Isaïe : *Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, etc.* (*Isa. 6. 9.*) Mais cette incrédulité des Juifs était un des signes prédits de la venue du Messie par le moyen du même prophète (65, 2) : *Expandi manus meas tota die ad populum incredulum.* Saint Paul, en citant ce passage,

(1) Ils parvinrent à se rendre maîtres de Jésus-Christ, par la trahison de Judas, qui le vendit pour trente deniers, selon ce qu'avait prédit Zaccharie (11, 12). *Et appenderunt mercedem meam triginta argenteos.* Mais saint Matthieu (27, 9) désigne Jérémie comme l'auteur de ce passage, et non Zaccharie. On croit, d'après les interprètes sacrés, que c'est là une erreur des copistes : ou bien, dit un autre auteur, que quelques sentences des prophètes furent omises dans le code rédigé par Esdras, et qu'ensuite elles ont été transmises verbalement et inscrites dans les prophètes suivans. Cela est très vraisemblable, surtout pour Zaccharie, qui s'est servi de plusieurs passages des prophètes antérieurs. Saint Jérôme raconte qu'un certain Juif nazaréen lui montra un livre, où c'était Jérémie et non Zaccharie qui était l'auteur de ce passage des trente deniers.

écrit : *Ad populum non credentem et contradicentem.*

6. Que l'on ajoute ici le grand prodige que fit Jésus-Christ après sa mort dans la conversion de saint Paul, racontée par l'apôtre lui-même au roi Agrippa. (*Act. 26, 9, 23*). Il dit que, se croyant obligé de s'opposer aux progrès de la foi de Jésus-Christ, il avait travaillé pour la détruire en tout lieu par les paroles et par les supplices. Mais un jour, tandis qu'il marchait vers Damas pour persécuter les chrétiens, chemin faisant il fut enveloppé d'une grande lumière à l'apparition de laquelle lui et ses compagnons furent renversés à terre; il entendit une voix qui lui dit : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Il répondit : *Qui êtes-vous, ô Seigneur?* La voix reprit : *Je suis Jésus, celui que tu persécutes. Lève-toi, parce que je veux que tu ailles convertir les gentils.* Ses compagnons virent la lumière; ils entendirent la voix, mais il ne virent pas Jésus, et ne distinguèrent pas les paroles. Saint-Paul resta aveuglé des deux yeux, et dans cet état il fut conduit à Damas, où il resta trois jours sans manger ni boire; et il ne recouvra la vue que lorsque Ananie lui eut imposé les mains sur la tête, et l'eut baptisé. Depuis lors il commença à prêcher dans les synagogues, et les Juifs résolurent de le tuer; mais l'apôtre fut préservé par la divine Providence, pour le bien de tant de peuples qu'il devait gagner à Jésus-Christ. Or, qui est-ce qui peut dire que Dieu n'ait pas opéré tous ces prodiges, ou bien qu'il les ait permis pour confirmer une fausse doctrine?

7. Les déistes disent que les païens avaient aussi leurs miracles; mais qui ne sait que les miracles dont ils se sont vantés n'étaient que des fables ou que des effets naturels? tels étaient, par exemple, les guérisons opérées, disaient-ils, par le dieu Esculape; mais tous les

prêtres d'Esculape étaient médecins, et ils ne guérissaient les malades qu'après leur avoir appliqué des remèdes, ainsi que le racontent Lucien (*tom. 2. opp. pag. 333*; Arnobe, *lib. 1. adv. gent. pag. 35*), et l'auteur des Homélies Clémentines. (*Hom. 9, § 36*). Lucien écrit, de plus, que les gentils, pour vanter les prétendus miracles d'Esculape, payaient quelques personnes afin qu'elles feignissent d'être malades, et ensuite guéries. Qu'on juge par là du cas que l'on doit faire de cette table (qui, à ce que l'on croit, était suspendue à Rome, dans le temple d'Esculape), où étaient gravés les noms des aveugles et autres personnes guéries subitement par l'intervention de cette idole. Tacite raconte le miracle d'un certain aveugle guéri par Vespasien; mais il dit lui-même que le malade pouvait être guéri par des remèdes naturels; voici ses paroles : *Postremo (Vespasianus) æstimari à medicis jubet, an talis cæcitas ac debilitas ope humana superabiles forent. Medici varie disserere; huic non exesam vim luminis, et redituram, si pelleretur obstantia; illi elapsos in prævum artus, si salubris vis adhibeatur, posse integrari*. Au reste, quand ce ne serait pas autre chose, il est certain qu'il importait aux prêtres du temple, et à ceux qui attestaient ces miracles, de se concilier la grâce de l'empereur en feignant (comme il arriva facilement) une telle cécité et une telle guérison. L'on raconte aussi certains miracles d'Adrien; mais le même Spartien, qui les rapporte (*in Adrian. cap. 25*) ajoute : *Quamvis Marius maximus hæc per simulationem facta commemoret*; qu'on lise *Salmasi. hist. August. in Spartian*. Ces miracles étaient que l'empereur avait guéri deux aveugles, en leur jetant seulement un peu d'eau sur les yeux. L'on suppose avec fondement que ce n'était là qu'un jeu fait par les domestiques



pour distraire le prince, lequel, étant malade et ne pouvant guérir, voulait se tuer de désespoir.

8. Passons aux miracles du célèbre Apollonius de Thiane, qu'Hiérocles comparait aux miracles de Jésus-Christ; cet Apollonius fut regardé d'abord comme un grand magicien; de sorte que s'il a vraiment opéré quelque prodige extraordinaire, et qui ne dépassait pas les forces de la nature, ce ne peut-être que l'ouvrage des démons. J'ai dit s'il a vraiment opéré : car c'est à juste titre qu'on regarde comme mensongers tous les prodiges qu'on raconte d'Apollonius; on affirme qu'un certain idiot donna à l'impératrice Julie, femme de Septime-Sévère, plusieurs mémoires sur la vie de ce magicien, écrits par Damis son disciple. Julie remit ces mémoires à Philostrate, qui s'en servit pour composer l'histoire d'Apollonius; de manière que rien ne prouve que Damis les ait écrits; et quand même il les aurait écrits, quelle foi peut mériter le disciple d'un idolâtre et d'un magicien? En outre Huet démontre que cette histoire fut inventée par Philostrate, afin de réprimer la foi chrétienne, qui se répandait alors dans le monde. On ajoute que plusieurs miracles d'Apollonius sont complètement ridicules et absurdes. Donnons-en deux exemples. Philostrate (*lib. 4. cha. 8*) dit qu'Apollonius ayant été invité aux noces de Ménippe, son ami, tandis que le repas était préparé, le prévint que sa femme était un démon. A ces mots, la femme et les préparatifs du repas disparurent. Au même lieu et au chapitre 3, on lit qu'Apollonius ayant poussé les Ephésiens, qui étaient alors ravagés par la peste, à lapider un pauvre mendiant, après la mort de celui-ci, et lorsque son corps fut débarrassé des pierres dont on l'avait couvert, on trouva que c'était un gros chien qui jetait de l'écume de sa gueule comme un lion, et de cette manière tous les

Ephésiens furent délivrés de la peste. Qui pourrait croire à une telle absurdité.

9. On raconte aussi comme un grand miracle celui de la défaite des Gaulois, qui, assiégeant le temple d'Apollon à Delphes, sur le mont Parnasse, pour s'emparer de l'or qui y était déposé, furent, dit-on, dispersés par des foudres que leur lancèrent les muses, qui leur apparurent toutes armées. Mais les bons auteurs disent que cette histoire est entièrement ou du moins en partie fautive ; Strabon dit que les Gaulois ne furent pas détruits par la foudre, mais par la discorde qui s'éleva parmi eux. Mais en admettant que les Gaulois aient éprouvé une défaite sur le mont Parnasse, on ne doit pas l'attribuer à la puissance d'Apollon. Car Pausanius écrit (*in Phocis, cap. 20*), que bien que les Gaulois fussent en grand nombre, ils n'en furent pas moins chassés par les Delphiens, qui leur lancèrent des dards du sommet de la montagne, blessèrent à mort Brennus, commandant de leur armée, et qu'alors tous les Gaulois prirent la fuite. Si le fait est ainsi, où est le miracle?

## CHAPITRE XV.

La résurrection de Jésus-Christ, son ascension glorieuse, et la venue du Saint-Esprit prouvent évidemment la vérité de notre sainte foi.



De la résurrection de Jésus-Christ.

1. Il n'y a pas de miracle qui ait tant de preuves de certitude que n'en a celui de la résurrection de notre Sauveur. Pour le nier, les déistes doivent dire que les apôtres se sont tous trompés par le désir qu'ils avaient de voir ressusciter leur maître, ou bien qu'ils ont voulu

tromper. En ce qui concerne l'erreur sur un tel fait , d'après ce que les apôtres écrivent, il résulte évidemment qu'ils hésitèrent à croire à la résurrection de Jésus-Christ, et en cela ils ne furent pas exempts de quelque faute. Nous avons déjà dit que les saintes femmes qui étaient allées au tombeau pour oindre le corps de Jésus-Christ furent assurées par l'ange que le Seigneur était ressuscité. Elles allèrent aussitôt en prévenir les apôtres ; mais ceux-ci, bien que Madeleine leur eût dit qu'elle avait vu de ses propres yeux le Seigneur ressuscité, ne voulurent pas le croire, cette parole leur parut un songe de femme : *Nuntiaverunt hæc omnia illis undecim (apostolis) et ceteris omnibus... et visa sunt ante illos sicut deliramentum verba ista, et non crediderunt illis.* (Luc. 24, 9 et 11.)

2. Dans ce même jour, deux disciples allant à Emmaus, le Seigneur leur apparut en chemin ; sans se faire connaître il les interrogea pour savoir de quoi ils s'entretenaient. Un d'eux répondit qu'ils parlaient de Jésus de Nazareth et de sa mort ; ils ajoutèrent : *Nos autem sperabamus, quia ipse esset redempturus Israel, etc., sed et mulieres quædam... venerunt dicentes se etiam visionem angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere.* (Luc. 1, 24 et seq.) Ainsi ils parlaient encore de cette résurrection comme d'une chose incertaine ; c'est pour cela que le Seigneur leur reprocha leur incrédulité. *O stulti, et tardi corde ad credendum in omnibus quæ locuti sunt prophetæ* (Luc. *ibid.* § 24) ; d'où l'on voit combien les apôtres répugnaient à croire que Jésus-Christ fût ressuscité.

3. Après sa résurrection, Jésus-Christ apparut d'abord à saint Pierre, puis à saint Jean, et ensuite aux autres apôtres ; et afin de les convaincre davantage de sa résurrection, il leur permit de toucher son corps sacré :

*Palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet.* ( *Luc. 24 et 39.* ) Et malgré cela (ajoute Saint Luc), les apôtres ne pouvaient pas se persuader qu'il était ressuscité : *Adhuc autem illis non credentibus, etc.* ( *Ibid. v. 41.* ) Il fut donc nécessaire que le Seigneur demandât quelque nourriture ; les apôtres lui ayant donné un morceau de poisson, il en mangea, et ils furent persuadés. Mais saint Thomas n'étant pas présent, ne voulut pas croire, en disant : *Nisi videro in manibus ejus fixuram et mittam digitum in locum clavorum, et mittam manum meam in latus ejus, non credam.* ( *Jo. 20, 25.* ) Après huit jours, tandis que les apôtres se trouvaient réunis, Jésus-Christ vint au milieu d'eux, les portes étant fermées, et il dit à saint Thomas : *Infer digitum tuum huc, et vide manus meas ; et, affer manum tuam, et mitte in latus meum, et noli esse incredulus, sed fidelis.* ( *Jo. 20, 27.* ) Alors saint Thomas crut, et dit : *Dominus meus et Deus meus,* ( *vers. 28.* ) Ensuite le Seigneur continua à apparaître plusieurs fois à ses disciples. Saint Paul raconte ( *1. Cor. 15, 6* ) qu'une fois il se montra à cinq cents personnes, dont quelques unes, disait-il, vivaient encore. Saint Luc écrit ( *Act. 1, 3 et seq.* ) que pendant quarante jours Jésus-Christ continua de leur apparaître : *Quibus et præbuit seipsum vivum in multis argumentis per dies quadraginta apparens eis.* Il ajoute *loquens de regno Dei,* parce qu'alors il les instruisit des choses appartenant aux sacrements, à la discipline, et de plusieurs autres choses qui regardaient le royaume de Dieu, qu'ils devaient ensuite prêcher par tout le monde ; car il avait dit avant de mourir qu'il devait leur révéler par la suite plusieurs mystères dont alors ils n'étaient pas capables : *Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis*

*portare modo.* (Jo. 16, 12.) On voit clairement, d'après tout cela, qu'on ne peut pas s'imaginer que tous ces saints disciples se soient trompés en croyant légèrement à la résurrection de Jésus-Christ. Saint Jean Chrysostôme dit que la résurrection du Seigneur produisit un tel effet sur les apôtres que ceux qui nièrent Jésus-Christ vivant donnèrent ensuite la vie pour Jésus crucifié.

4. Mais pourquoi le Seigneur, après sa résurrection, n'apparut-il pas aussi aux Juifs, qui se seraient tous convertis? Mais on demande : Et pourquoi n'aurait-il pas dû apparaître aussi à tous les païens pour les convertir? Le témoignage des apparitions faites à un si grand nombre de ses disciples fut plus que suffisant pour convaincre le monde de sa résurrection. Or de même qu'il blama l'incrédulité de ceux qui alors ne voulurent pas croire ses saints disciples qui l'avaient vu ressuscité : *Et exprobativ incredulitatem eorum, et duritiam cordis, quia iis qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt.* (Matt. 16, 14.) Il blame aujourd'hui celle de tous les incrédules, qui ne se contenteraient même pas à présent des apparitions faites à tous les Juifs et à tous les gentils. En outre, ce mystère de la résurrection est un mystère semblable à celui de la mort de Jésus-Christ, dont la foi doit durer jusqu'au dernier jour; car Dieu veut qu'il soit cru, selon ce que dit le Sauveur à saint Thomas : *Beati qui non viderunt et crediderunt.* (Jo., 20, 29.)

5. Mais revenons à la question. En admettent donc que les apôtres n'aient pas pu se tromper sur la résurrection du Seigneur, il nous reste à examiner s'ils ont pu tromper les autres, en inventant cette résurrection. Mais pour tromper le monde, ils auraient dû conspirer tous ensemble pour inventer un tel fait. Or comment

peut-on supposer que les apôtres, qui attendaient la résurrection de Jésus-Christ, eussent voulu inventer si impudemment un mensonge qu'on n'aurait pas manqué de découvrir aussitôt, d'autant plus que les femmes auraient dû jouer leur rôle dans cette scène, et qu'elles auraient dû même la commencer ? Mais en outre, pourrait-on penser que parmi 500 personnes on eût pu conserver pendant si long-temps le secret de cette imposture, ou, pour mieux dire, de tant d'impostures, c'est-à-dire de tant d'apparitions vraiment arrivées ?

6. Les apôtres conseillaient beaucoup la sincérité. Saint Pierre a dit : *Deponentes igitur omnem malitiam, et omnem dolum, et simulationes, etc.* (1. *Petr.* 2, 1.) Saint Paul écrit : *Deponentes mendacium loquimini veritatem, etc.* (*Ephes.* 4, 25.) Ils menaçaient le mensonge de grands châtimens : en effet, Ananie et Saphyre, sa femme, furent punis par la mort parce qu'ils avaient dit un mensonge à saint Pierre. (*Act. cap.* 5, 1. *et seq.*) Or, comment pouvaient-ils tromper les hommes en prêchant par tout un mensonge solennel ? Saint Paul avait d'abord persécuté les chrétiens ; mais ayant été ensuite converti par le Sauveur même, qui lui était apparu, il s'occupa à convaincre les Juifs, en prouvant par les Ecritures que le Messie devait mourir et ressusciter, ainsi qu'il était arrivé : or, comment voulez-vous que saint Paul aussi se fût engagé à défendre cette résurrection inventée ? est-ce par ignorance ? mais Saint Paul était le plus instruit parmi les apôtres ; est-ce par l'argent ? mais il était pauvre ; d'ailleurs saint Paul ne se proposait, en prêchant au monde la foi de Jésus-Christ, que la gloire de Dieu et le salut des âmes, et disait que si la résurrection du Christ n'était pas vraie, sa prédication et la foi seraient vaines : *Si autem Christus non resurrexit,*

*inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra.* ( 1. Cor. 15, 14.) Or, personne n'ignore combien de travaux cet apôtre a entrepris pour propager la foi dans l'Orient et dans l'Occident. Tout cela nous fait donc voir que ce serait une témérité si l'on voulait penser que les apôtres n'ont fait tant d'efforts que pour propager une fable et une foi fausse, n'ayant aucun but de se procurer les biens de ce monde.

7. En outre nous savons que les apôtres, depuis le jour de la Pentecôte, où ils commencèrent à prêcher, menèrent une vie pauvre, affligée et persécutée par les ennemis de la foi, en s'exposant aux tourments et à la mort. Je demande : N'aurait-ce pas été une folie de leur part, que de vouloir vivre si agités et braver la mort pour défendre une fable? Qui ne voit pas, que ce n'était que la grâce du Seigneur qui pouvait seule leur donner cette force? Toutes les exhortations des apôtres aux fidèles, de souffrir avec patience les tribulations de la vie présente, étaient fondées sur la résurrection de Jésus-Christ, et l'espérance d'entrer au ciel en ressuscitant comme Jésus-Christ était ressuscité. Voici comment saint Pierre écrit à ses disciples : *Benedictus Deus qui secundum misericordiam suam magnam regeneravit nos in spem vivam per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis.* ( 1. Petr. 1, 3.) Saint Paul écrivant à son disciple Timothée, pour l'encourager à propager la foi se sert de ce motif : *Labora sicut bonus miles Christi Jesu... Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse à mortuis.* ( 2. ad Tim. 2, 3 et 8.) L'Apôtre parle de la même manière aux *Philippiens* ( c. 3, v. 8 et 20 ).

## § II.

De l'ascension de Jésus-Christ.

8. La place de Jésus-Christ ressuscité était le ciel, qui est la demeure des âmes et des corps bienheureux; mais il voulut rester quarante jours sur la terre, et apparaître plusieurs fois (ainsi que nous l'avons vu) à ses disciples, pour les convaincre de sa résurrection. Mais comme il voulut que sa résurrection leur fût connue, il voulut aussi qu'ils apprissent son ascension au ciel. A cet effet, avant de quitter la terre, il se montra aux apôtres pour la dernière fois à Jérusalem; il leur défendit de quitter la ville avant qu'ils eussent reçu le Saint-Esprit. Après cela, les apôtres étant tous réunis sur le mont des Oliviers, et leur ayant répété les mêmes choses qu'il leur avait dites auparavant, et particulièrement qu'ils allassent par le monde promulguer l'Évangile, il leva les mains et il les bénit; aussitôt il fut enveloppé d'un nuage, et s'envola aux cieux, ainsi que le raconte saint Luc (c. 1, v. 9). *Et cum hæc dixisset, videntibus illis, elevatus est, et nubes suscepit eum ab oculis eorum.* Et dans son Évangile il dit (c. 24, v. 51): *Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in cælum.* Alors apparurent deux personnes vêtues de blanc, qui annoncèrent aux apôtres la seconde venue que Jésus-Christ devait faire sur la terre en qualité de juge. (*Act. c. 1, v. 10, et 11.*) Les apôtres se prosternèrent à terre, et l'ayant adoré, ils retournèrent ensemble à Jérusalem pour y attendre le Saint-Esprit qui leur avait été promis. (*Ibid. v. 52.*)

9. Il faut bien remarquer ici toutes les circonstances. Le nombre des personnes qui virent Jésus-Christ



monter aux cieux, et qui retournèrent à Jérusalem, et qui se réunirent au cénacle, fut d'environ cent vingt. (*Act. 1, 12 ad 15.*) Les anges qui leur apparurent sur le mont des Oliviers leur attestèrent que le Sauveur était déjà monté au ciel. Tous les disciples restèrent remplis d'espérance et de joie, et de là ils allèrent passer des jours entiers en prières. Ils reçurent, après, le Saint-Esprit dans le cénacle, et en sortant de là, ils prêchèrent Jésus-Christ à Jérusalem à Samarie, et ensuite par tout le monde, conformément aux ordres du Seigneur; ils commencèrent ensemble à faire des miracles, en vertu de la puissance qui leur avait été promise. Or, en considérant toutes ces choses, qui est-ce qui peut douter de la vérité de cette ascension aussi glorieuse de Jésus-Christ ?

10. Ajoutons que cette ascension avait déjà été prédite par David en plusieurs lieux : *Attollite portas principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit rex gloriæ.* (Psal. 23, 7). Ailleurs : *Ascendisti in altum; cæpisti captivitatem; accepisti dona in hominibus.* (Psal. 67, 19.) Ce texte est plus clairement cité par saint Paul : *Propter quod dixit : Ascendens in altum captivam duxit captivitatem dedit dona hominibus.* (Ephs. 4, 8.) *Captivitatem* s'entend des saints captifs, que Jésus-Christ montant aux cieux, conduisit avec lui des limbes. Ailleurs : *Sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* (Psal. 109. 1.)

11. Mais d'où vient que Jésus-Christ, en montant aux cieux ne se montra pas à tous les Juifs, puisqu'il les aurait rendus ses adeptes? Mais d'abord, qui sera assez téméraire pour demander à Dieu les raisons de tout ce qu'il a fait? En outre l'apôtre dit : *Nunquid non audierunt? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et*

*in fines orbis terræ verba eorum.* ( Rom. 10, 18. )  
 Saint Paul veut dire : Quelle nécessité y avait-il à ce que le Seigneur montrât à tous les Juifs son ascension, pour les engager à embrasser la foi ? *Testimonia credibilia facta sunt nimis.* ( Psal. 99, 5. ) Les preuves données aux Juifs, et à tout le monde par les saintes Ecritures, et par la prédication des apôtres, de la vérité de la foi, furent trop évidentes pour qu'aucun incrédule puisse s'excuser de sa mécréance au jugement dernier ; ou, si quelques uns voulaient inculper sa conduite, comme ils le font à présent, Jésus-Christ saura bien justifier sa justice : *Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris.* ( Psal. 50, 6. )

### § III.

Du Saint-Esprit.

12. Voilà que vers la fin des jours de la Pentecôte, tous ces saints disciples, se trouvant réunis au cénacle avec la mère de Dieu, entendirent un grand bruit, comme d'un coup de vent, qui remplit toute la maison ; soudain apparurent plusieurs langues de feu sur chacun d'eux, et de cette manière ils furent tous remplis du Saint-Esprit : *Factus est repente de cælo sonus, tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totam domum, ubi erant sedentes. Et apparuerunt illis dispartitæ linguæ, tamquam ignis, seditque supra singulos eorum ; et repleti sunt omnes spiritu sancto, et cæperunt loqui variis linguis, prout spiritus sanctus dabat eloqui illis : ( Act. 2, 2 ad 4. )* *Dispartitæ linguæ* est tournée en grec par *linguæ dissectæ*, c'est-à-dire qu'elles répandaient plusieurs petites flammes qui indiquaient le don de la multiplicité des langues, accordé aux apôtres pour se faire

comprendre par toutes les nations. Cette prophétie du Saint-Esprit fut aussi prédite par les prophètes : *Et erit post hæc : effundam spiritum meum super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri.* (Joel. 2, 28.) La même prédiction est faite par Isaïe : *Effundam spiritum meum super semen tuum.* (Isa., 44, 3.) Saint Pierre le déclara aux Juifs par ces paroles : *Sed hoc est, quod dictum est per prophetam Joel : et erit in novissimis diebus, dixit Dominus : effundam de spiritu meo super omnem carnem, etc.* (Act. 3, 16.)

13. Les apôtres, selon la promesse de Jésus-Christ, ayant reçu le Saint-Esprit, se hâtèrent aussitôt de prêcher l'Évangile. Ils parlèrent diverses langues, et se firent comprendre des gens de toutes les nations qui se trouvaient à Jérusalem; ce miracle fut pour tous un sujet d'étonnement. Or, ce courage des apôtres à prêcher la nouvelle loi à Jérusalem au milieu des Juifs, leurs ennemis, fait bien connaître la venue du Saint-Esprit en eux, et le baptême de feu qu'ils avaient reçu, et que leur avait promis saint Jean-Baptiste : *Ipse vos baptizavit in Spiritu Sancto, et igni.* (Luc. 3, 16.) Ce baptême, selon ce qu'écrivent saint Jérôme et saint Cyrille, s'accomplit précisément à la Pentecôte, quand les apôtres reçurent le Saint-Esprit. Ils prêchèrent en public, à la vue de tous, et même de ceux qui avaient prémédité la mort de Jésus-Christ. Les apôtres ne s'abstinrent pas de dire que Jésus-Christ ressuscité était celui-là même qu'ils avaient fait mourir sur une croix. Tous alors reconnurent la science que ces pauvres pécheurs avaient acquise des saintes Ecritures. Voici comment saint Pierre parle avec franchise de la prophétie accomplie de Joël, et de la prophétie de David, que Jésus devait mourir et ressusciter : *Nec dabis*

*sanctum tuum videre corruptionem.* (Psal. 15, 10.) Ainsi tous, et même les Juifs, ne purent s'empêcher d'admirer autant de science et autant de courage : *Videntes autem Petri constantiam, et Joannis, comperto quod homines essent sine litteris, et idiotæ, admirabantur, etc.* (Act. 4, 13.) Saint Pierre, dans un seul discours, convertit 3000 personnes, et dans un autre 5000. (Act. cap. 2, v. 41), et au chap. 4, v. 4; et cela chez un peuple qui avait encore l'idée que Jésus-Christ était un infâme malfaiteur. Mais comment purent arriver d'aussi nombreuses conversions, lorsque Jésus-Christ, en prêchant, n'avait converti que si peu de monde ? C'est que cela avait été prédit par le Seigneur : *Qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet et majora eorum faciet.* (1. Jo. 14, 12.) Ajoutons que les premiers fidèles convertis par les apôtres, pour suivre leur exemple, embrassèrent tous une vie parfaite et même vendirent leurs biens, ainsi que le rapporte saint Luc (Act. 2, 44); ne s'appliquant à autre chose qu'au culte divin, à la prière et à la charité envers le prochain : effet de la grâce du Saint-Esprit.

14. C'est ainsi que s'accomplit et se perfectionna la loi ; elle n'est plus extérieure comme l'ancienne, qui démontrait les obligations de l'homme, sans lui inspirer la charité, mais elle est intérieure, et elle fait aimer ce qu'elle impose : *Dabo legem meam* (ainsi le prédit Jérémie, 31, 33.) *in visceribus eorum et in corde eorum scribam eam.* Et puis il ajoute : *Et non docebit ultra vir proximum suum dicens, cognosce Dominum : omnes enim cognoscent me.* (Ibid., v. 34.) Par là, le prophète veut dire qu'anciennement les fidèles, pour connaître la loi, devaient être instruits par les docteurs ; mais dans la loi nouvelle, chacun, en recevant le baptême, reçoit aussi une

lumière intérieure et une pieuse affection de la volonté envers la loi qui la fait aimer. Il est vrai que l'instruction extérieure des pasteurs est aussi nécessaire : autrement ce serait inutilement que le Seigneur les aurait placés dans son Église ; mais l'affection intérieure est celle qui agit, et qui obtient le fruit au moyen de la grâce divine. Saint Augustin dit qu'anciennement la loi était une lettre qui tuait, parce que l'assistance divine manquait ; mais aujourd'hui, dans la loi nouvelle, le Saint-Esprit fait que ce qui auparavant étant écrit extérieurement se faisait craindre, se fait aimer maintenant qu'il est écrit dans le cœur : *Illa enim (lex) sine adjuvante spiritu procul dubio est littera occidens ; cum vero adest vivificans spiritus , hoc ipsum intus conscriptum facit diligere , quod foris scriptum lex faciebat timeri.* ( S. Aug. De Spir. et Lit. cap. 19. ) L'ancienne alliance était la figure de la nouvelle ; et c'est pour cela qu'elle dut finir lorsque la nouvelle fut écrite : *Non in tabulis lapideis* ( ainsi que l'écrivit l'apôtre ), *sed in tabulis cordis carnalibus.* ( 2. Cor. 3, 3 ).

## CHAPITRE XVI.

Les miracles des Apôtres confirment avec force la religion chrétienne.

1. Jésus-Christ, en envoyant ses disciples prêcher la foi, d'abord dans la Judée et ensuite par tout le monde, leur communiqua la puissance de faire des miracles : *Infirmos curate, mortuos suscite, leprosos mundate, demones ejicite.* ( Matth. 10, 8 ). Le Seigneur vivait encore quand les apôtres commencèrent à exercer cette puissance, comme l'écrivit saint Marc ( 16 12 ), en guérissant les malades et en délivrant les possédés, par-

tout où ils prêchaient ; mais les miracles les plus admirables furent ceux qu'ils firent après la mort de Jésus-Christ. Nous en rapporterons ici quelques uns des plus prodigieux, qui confirment davantage la vérité de l'Evangile et la confusion des incrédules. Le premier fut la guérison opérée par saint Pierre d'un boiteux, qui, se tenait à la porte du temple, où il demandait l'aumône, saint Pierre lui dit : *Je n'ai ni or ni argent, mais je te donne ce que j'ai. Au nom de Jésus-Christ lève-toi et marche.* Et l'ayant pris par la main, l'estropié se trouva tellement guéri, qu'il entra avec les apôtres dans le temple en sautant et en louant Dieu. Tout le peuple se rassembla sous le portique intérieur du temple, et se pressa autour des apôtres ; alors saint Pierre se mit à prêcher Jésus-Christ, nonobstant les marques d'improbation des prêtres juifs ; si bien qu'après son discours, les apôtres furent mis en prison, mais aussi ils convertirent 5000 personnes. (*Act. cap. 3.*) Le jour suivant les prêtres juifs s'étant rassemblés, mandèrent les apôtres, et leur demandèrent en vertu de quelle autorité ils avaient osé prêcher. Alors saint Pierre répondit avec fermeté que l'estropié avait été guéri au nom de Jésus-Christ, que les Juifs avaient crucifié, et que hors de Jésus-Christ il n'y avait point de salut : *Non est in alio aliquo salus.* Les prêtres frémissaient de rage ; mais sachant que le miracle était connu de tous, ils ne voulurent pas donner d'autre punition aux apôtres ; ils leur défendirent seulement de ne plus prêcher Jésus-Christ. Mais les apôtres répondirent qu'ils devaient obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; de manière qu'aussitôt qu'ils furent congédiés, ils continuèrent à prêcher la foi avec plus d'ardeur. (*Act. cap. 4.*)

2. Or, si l'on considère toutes les circonstances de ce miracle, peut-on douter de la vérité de la foi ? Cet

homme depuis sa naissance, et pendant quarante ans ne pouvait marcher ; tant de témoins présens ; la conversion de cinq mille personnes ; l'emprisonnement des apôtres, et même de l'estropié rendirent plus certain le prodige, et, qui plus est, les juges avouèrent que le prodige ne pouvait pas être contesté : *Notum signum factum est per eos omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, et non possumus negare.* (Act. 4, 16.) C'est pour cela, qu'afin que le miracle ne fût pas répandu davantage dans le peuple, ils se bornèrent à défendre aux apôtres de prêcher, et ils les remirent en liberté. Mais alors de jour en jour la foi se propageait davantage : *Magis autem augebatur credentium in Domino multitudo virorum ac mulierum.* (Act. 5, 16.) Le pontife fit de nouveau emprisonner les apôtres ; mais l'ange du Seigneur arriva, et en les délivrant, il leur dit : *Ite, et stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus* (Act. 5, 19 et 20) ; de manière que le matin du jour suivant, on les vit de nouveau prêcher dans le temple, et les ministres étant allés reconnaître la prison, ils dirent aux prêtres : *Carcerem quidem invenimus clausam... aperientes autem neminem intus invenimus.* (Act. 5, 43.) Le chef des gardes alla au temple, et y ayant trouvé les apôtres, il les conduisit au prince des prêtres, qui leur dit : *Nous vous avons défendu de prêcher davantage votre doctrine, et vous osez continuer ?* Saint Pierre répondit : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus.* Les juges, suivant que le raconte saint Luc, *dissecabantur, et cogitabant interficere illos.* Alors Gamaliel leur dit : *Israélites, considérez que Théodas, bien qu'il se fût attiré quatre cents hommes par suite de ses prédications, n'en a pas moins été tué : tout a été fini : il en est arrivé de même à Judas, Galiléen ; écoutez mon conseil : Sinite illos*

(en parlant des apôtres) *quoniam, si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvetur, si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud.* (Act. 5, 38 et 39.) Ensuite les Juifs firent battre les apôtres, et ils les congédièrent, en leur renouvelant l'ordre de ne plus prêcher, *Mais ceux-ci, omni autem die non cessabant in templo, et circa domos docentes et evangelizantes Christum Jesum,* (Act. 5, 42.) Le nombre des fidèles se multiplia tellement que beaucoup de prêtres embrassèrent la foi : *Multa etiam turba sacerdotum obediebat nobis.* (Act. 6, 7.)

3. Le martyre de saint Étienne suivit ces événements; mais la mort de ce saint, loin de diminuer les conversions, ne fit que les augmenter davantage, parce que les apôtres, en quittant la Judée, se répandirent d'abord dans la Samarie, et ensuite dans les nations païennes, où la foi fit de grands progrès au moyen des innombrables miracles qu'ils opérèrent. Les gentils eux-mêmes ont fait mention de ces miracles. Phlégon (*Annal. lib. 13*) parle des miracles de saint Pierre, ainsi que le rapporte Origène (*lib. 2, contra Celsum*), et Porphyre, suivant saint Cyrille (*lib. 10, contra Julian.*) raconte les miracles qui avaient lieu au tombeau des apôtres. Les apologies présentées aux empereurs et aux présidents romains par saint Justin, Tertullien, Origène et Arnobe sont remplies du récit de ces miracles, et depuis lors la grâce des miracles persévéra toujours dans l'Eglise. Saint Irénée raconte plusieurs miracles de morts ressuscitées (*lib. 2, adv. Hæres. cap. 58*), et saint Augustin écrit qu'il a été lui-même le témoin oculaire de cinq morts ressuscitées par miracle (*De civ. Dei lib. 22, cap. 8*). Qu'on lise ce qui est écrit dans la 3<sup>e</sup> partie, au chap. 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, des miracles opérés par Dieu, dans l'Eglise catholique par l'intercession de ses serviteurs,



4. La résurrection de Tabite, morte à Joppé, opérée par saint Pierre, fut célèbre dans les premiers temps de l'Eglise. Saint Pierre étant arrivé dans cette ville, après avoir fait une courte prière, s'adressa à la femme défunte, et il lui dit : *Tabite, lève-toi*. Tabite ouvrit les yeux, se leva sur sa bière, et s'assit sur son séant; l'apôtre lui donna la main, et il l'aida à se lever entièrement. Ce miracle opéra de grandes conversions. (*Act. 9, 40 ad 42.*) A ce prodige en succédèrent d'autres : la mort soudaine d'Ananie et de Saphyre, en punition du mensonge qu'ils avaient dit à saint Pierre (*Act. 5, 3 et 11*); la délivrance miraculeuse de saint Pierre de la prison (*Act. cap. 12*); le prodige arrivé lorsque saint Paul, d'un seul mot, fit devenir aveugle le magicien Elimas, pour avoir voulu éloigner de la foi le proconsul Sergius Paulus; quand l'apôtre lui dit : *Eris cæcus, et non videns solem usque ad tempus*; Elimas perdit aussitôt la vue, et le proconsul acheva de se convertir (*Act. 13, 8 et seq.*)(1).

5. Ajoutons à ces prodiges le miracle, semblable à celui de saint Pierre, que saint Paul opéra à Listre. Il y avait là un estropié de naissance, auquel l'apôtre dit : *Lève-toi!* L'estropié se leva et marcha. Ce que voyant, le peuple fut saisi d'étonnement; il fit à saint Paul l'honneur de l'appeler Mercure; il appela ses prêtres, fit venir des taureaux, et des couronnes pour lui faire un sacrifice; lorsque l'apôtre, en déchirant ses vêtements, s'écria : *Hommes, que voulez-vous faire? Nous ne sommes que des hommes, que de simples mortels, et nous venons vous annoncer le seul et vrai Dieu que vous devez adorer*. A ces mots, ils re-

(1) C'est par suite de cela que l'apôtre quitta son nom de Saul, et voulut s'appeler Paul, ainsi qu'il l'écrivit aux Corinthiens. (1. Cor. 16, 21.)

noncèrent au sacrifice. Mais plusieurs Juifs d'Iconium suivirent, et ils insinuèrent à ce peuple de lapider saint Paul; et ce peuple, qui auparavant avait voulu honorer l'apôtre comme un Dieu, le lapida. Le saint faillit mourir; ses amis le transportèrent moitié mort hors de la ville, qu'il quitta aussitôt que ses forces lui permirent de marcher. (*Act. 14, 7 et seq.*)

6. Il existe un autre miracle de saint Paul, qu'il fit à Troade, où un jeune homme, nommé Eutychas, étant tombé d'une fenêtre du troisième étage, et étant mort sur la place, l'apôtre en l'embrassant le rendit à la vie. (*Act. 20, 9 et seq.*) Tous ces miracles furent opérés, non en secret, mais en présence d'une grande multitude; et lorsqu'ils furent écrits par saint Luc, il existait beaucoup de personnes qui en avaient été les témoins oculaires; de manière que s'ils n'étaient pas arrivés, ainsi qu'ils ont été rapportés, ceux qui les avaient vus en auraient découvert la fausseté. Or, de ces miracles opérés par Jésus-Christ et par ses apôtres, comme nous l'avons dit au chap. 14, on fait un dilemme contre les incrédules, et l'on dit : Ou Jésus-Christ et ses disciples ont effectivement fait ces miracles, et alors nous devons croire que c'était le vrai Messie, et que la loi publiée par Jésus est la véritable; ou ils ne les ont pas faits, et c'est un plus grand miracle que le monde l'ait reconnu pour véritable Messie et Dieu, et ait embrassé une loi aussi contraire aux sens après avoir été aussi ignominieusement crucifié par les Juifs.

8. Que pourront dire de plus les déistes? Voici ce que dit le calviniste Rousseau : *Mais je n'ai vu aucun miracle, ni entendu aucune prophétie.* Qu'importe! parce que Rousseau n'a voulu croire à aucun miracle, et n'a entendu aucune prophétie, s'ensuit-il que tous les mi-

raclés de Jésus-Christ et ceux de ses disciples sont pour cela 'autant de mensonges et de faussetés ? singulière manière d'argumenter ! Diront-ils peut-être ce que disaient les Juifs et les gentils , tels que Celse et Porphyre, lesquels, n'ayant d'autres oppositions à faire, répandaient que les chrétiens faisaient ces miracles par vertu magique. Mais cette calomnie se dément par elle-même, puisque l'Évangile prêché par les apôtres défend sévèrement toute sorte de communication avec les esprits infernaux ; leur tâche principale fut d'extirper tous les oracles, les sortilèges, les auspices, et les superstitions diaboliques ; et les démons, malgré eux, furent obligés d'obéir aux apôtres. S. Luc raconte (*Act.* 16, 16) que dans la ville de Philippe on trouva une jeune fille possédée par un esprit python, (c'est-à-dire un démon qui faisait le devin) ; cette jeune fille, par les prédictions qu'elle faisait, donnait un grand profit à la maison où elle servait. Lorsqu'elle vit les apôtres, elle s'écria : *Ces hommes sont de bons serviteurs de Dieu, qui viennent prêcher la voie du salut.* Sur cela saint Paul ordonna à l'esprit de sortir de cette fille, et l'esprit fut forcé d'obéir. Mais les maîtres de cette fille ayant perdu leur profit, accusèrent les apôtres comme perturbateurs de la paix ; et leurs intrigues furent telles, que les apôtres furent flagellés par les juges avec des verges, et mis en prison. Voilà l'aversion que les disciples de Jésus-Christ ont toujours eue contre les démons et contre leurs œuvres (1).

(1) Plusieurs écrivains tiennent pour certaine l'existence de l'art magique, par lequel on obtient de nombreuses opérations diaboliques. D'autres, au contraire, la nient entièrement, et nient aussi toute opération externe des démons, du moins envers les chrétiens depuis la venue de Jésus-Christ. Le savant marquis Maffei soutient cette opinion dans sa lettre sur *l'Art*

9. Nous pouvons recueillir en peu de mots tout ce que nous avons dit sur la vérité du Nouveau Testament en répondant

*magique annullé, se fondant sur ce passage de l'Apocalypse (20, 1 et 2) : Et vidit angelum descendentem de caelo, habentem clavem abyssi, catenam magnam in manu sua, et apprehendit draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus, et satanas, et ligavit eum per mille annos. De cela il tire la conséquence que depuis la rédemption, le démon a été placé dans l'impossibilité de faire des prodiges nuisibles aux hommes pendant mille ans, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de l'antechrist, à laquelle ces prodiges seront renouvelés. Ce qui est certain, c'est que dans cet état abominable il n'existe ni art véritable et régulier, ni observance de pactes exprès ou tacites faits avec le démon ; car ils sont tous faillibles, et ne sont en général que faussetés ou tromperies. Du reste, on ne peut pas nier que le démon ne fasse, même dans les temps du christianisme, plusieurs choses qui sont dans la sphère de son pouvoir naturel ; ainsi que l'écrivent sur cette matière, relativement à Simon le magicien, saint Irénée, saint Justin, saint Cyrille, saint Epiphane, Tertullien et Théodoret ; relativement à Apollonius de Thiane, plusieurs choses aussi ont été écrites par Origène, Lactance, Eusèbe et d'autres. Sans être téméraire, je n'oserais affirmer que tous ces hommes savants et saints se soient trompés ; d'autant plus que nous savons par les Evangiles que Dieu, par de justes motifs, permet ces prestiges diaboliques. Voici ce qu'en dit notre Sauveur lui-même : *Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetae, et dabunt signa magna, et prodigia ; ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi. (Matth. 24, 24.)* Et, en parlant de l'antechrist, l'apôtre a écrit : *Cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus. (2. ad Tess. 2, 9.)* Quant au texte de l'Apocalypse rapporté par Maffei, on répond avec Tostat, Maldonat, Galmét, Duhamel et d'autres, qu'aujourd'hui le démon n'a plus, comme autrefois, sur le genre humain autant de force ; mais que la puissance d'employer ses illusions magiques ne lui a pas été tout à fait enlevée. *A superventu salvatoris (dit saint Athanase) daemones non eodem modo... magicis fraudibus imposturas facere. (De humanit. Verbi, etc.)* De manière que l'ennemi peut, même aujourd'hui, mais avec moins de force, chercher à tromper les hommes,*

à celui qui nous demanderait comment on prouve que le Nouveau Testament est un livre divin, que cela se prouve par la tradition constante, par l'attestation des mêmes écrivains, qui ont été les témoins oculaires des événements qu'ils racontent, par la prédication de ces choses écrites, faite aux témoins des faits mêmes; par les écrits des autres auteurs contemporains; par la précaution des fidèles à conserver les livres saints depuis le commencement; par la constance des fidèles qui préférèrent souffrir la mort plutôt que de donner ces livres aux tyrans, et qui rejetèrent les Ecritures non reçues des mains des apôtres; par la sincérité avec laquelle les apôtres écrivains avouent leurs faiblesses, leur ambition, leur fuite lorsque leur maître fut saisi, leur incrédulité lorsqu'il ressuscita; enfin que cela se prouve par la conformité des faits et de la doctrine, quoiqu'ils écrivissent en différents temps et en différents lieux. Toutes ces circonstances prouvent avec certitude et sans laisser lieu à aucun doute que les Ecritures sont divines. Qui est-ce qui doute que Scipion ait détruit Carthage, que César ait été tué dans le sénat, que Néron se soit suicidé? et pourquoi? c'est que plusieurs écrivains le disent d'un accord si unanime qu'il n'y a

par ses prodiges magiques, et tant que Dieu le lui permet; c'est là l'opinion du célèbre Louis Muratori, dans son ouvrage sur *la Possession*; à laquelle opinion il semble qu'adhéra par la suite Maffei, ainsi que l'écrit l'auteur de la *Vie de Muratori*. Dieu cependant fera connaître évidemment la différence qui existe entre les prodiges diaboliques qui sont simplement apparens, et qui ont été obtenus par quelque péché des *opérants*, et les véritables miracles divins, qui sont toujours utiles au corps ou à l'âme de quelqu'un, ou à l'édification des autres. C'est pour cela que les miracles sont toujours joints à la vraie religion et à la vraie doctrine. Si après cela il y a de véritables possédés parmi les fidèles, nous l'avons vu au chapitre 14 de la note, au numéro 3.

pas de doute raisonnable à leur opposer. Or, comment pourrait-on douter de la vérité des *Evangelies*, lorsque tant de circonstances l'assurent ?

## CHAPITRE XVII.

De la providence de Dieu envers ses créatures, niée par les incrédules.

1. Démocrite et Epicure, dans les temps anciens, et les déistes de nos jours, nient que Dieu prenne soin du monde. Mais ceux-ci, pour nier la divine Providence, doivent dire que Dieu n'est pas le créateur du monde, ou bien qu'il agit au hasard, imprudemment et sans but; car si Dieu a créé le monde pour quelque fin, la prudence nous fait croire qu'il conduit tout par sa providence, et qu'il dispose toutes les choses qu'il a créées conformément au but qu'il s'est proposé. Or Dieu, conserve si bien toutes ses créatures, qu'il les reproduit continuellement, et les dispose pour sa gloire et pour manifester ses perfections. Cette vérité a été connue des philosophes gentils et de tous les peuples; et c'est pourquoi les nations ont toujours révééré la Divinité par des sacrifices et des prières.

2. C'est une sottise de dire que Dieu, n'ayant aucun besoin de nous, il ne lui convient pas de prendre soin de nos affaires et d'étendre sa providence à toutes ses créatures, même aux moucheron et aux vers de terre; c'est une sottise, dis-je, parce que Dieu, en pourvoyant à nos nécessités, n'a pas besoin de faire des efforts. Il voit tout et il comprend tout avec son esprit infini, il pourvoit à tout avec sa sagesse infinie, et selon sa nature divine, il verse ses biens sur toutes ses créatures. Il est de sa dignité de pourvoir à toutes choses afin qu'elles concourent toutes à la perfection de l'univers,

qui concourt tout entier à sa gloire. Nous devons nous persuader que l'esprit de Dieu n'est pas comme le nôtre, qui est si faible et si borné, qu'il se trouble et se confond si nous devons nous appliquer en même temps à deux ou trois affaires importantes. L'esprit divin est d'une sagesse infinie ; il entend tout, il comprend tout sans étude, il dispose et il gouverne tout sans peine et sans confusion. Il est certain que tout ce qui arrive au monde est disposé par Dieu ; il observe dans toutes les choses un ordre admirable qui ne peut venir du hasard, et ces mêmes choses qui nous semblent désordonnées sont celles qui conservent davantage cet ordre, selon les divins jugements qui nous sont inconnus.

3. Les déistes objectent, en premier lieu : Mais si Dieu est bon et si sa providence est réelle, peut-on accorder avec sa providence et sa bonté tant de maux qui surviennent au monde, tant de tempêtes importunes, tant de chaleurs et de sécheresses extraordinaires, tant d'inondations, de tremblements de terre et d'infirmités ? « Si l'homme (dit Bayle) est l'ouvrage d'un seul principe, souverainement bon, saint et puissant, comment se fait-il qu'il soit exposé à l'infirmité, au froid, à la chaleur, à la faim, à la soif, aux souffrances, aux chagrins ? Comment se fait-il qu'il ait tant de mauvais penchants, et qu'il commette tant de péchés ? La sainteté souveraine peut-elle produire une créature pécheresse ? La bonté souveraine peut-elle produire une créature malheureuse ? La puissance souveraine jointe à une bonté infinie ne comblerait-elle pas de biens son ouvrage ? » C'est ainsi que parle Bayle ; mais ce pervers sait bien que la religion enseigne que ce n'est pas Dieu, mais bien le péché qui est l'auteur de tous ces maux. Dieu créa l'homme sage et heureux ; mais celui-ci, en se révoltant contre Dieu, attira sur lui tous ces maux,

dont les plus grands sont l'ignorance de l'esprit et l'inclination de la volonté au mal: Mais le Rédempteur, par excès de bonté, a souffert sa passion pour en donner le remède à celui qui veut l'employer. Si celui qui le méprise se perd, de qui peut-il se plaindre si ce n'est de lui-même?

4. Mais puisque Jésus-Christ a tant aimé les hommes, disent les déistes, et qu'il a donné pour eux son sang et sa vie, pourquoi ne les a-t-il pas délivrés aussi de toutes les misères de cette terre? Nous répondons que Dieu dispose tout avec une très haute sagesse. Il envoie ces calamités pour éprouver notre patience, ou bien pour que nous apprenions par la connaissance des maux les biens qu'il nous dispense; enfin pour que par l'expérience de ces maux temporels nous fassions tous nos efforts afin d'éviter les éternels; et comme l'unique cause de ces maux est le péché, le Seigneur, pour nous délivrer des maux éternels, nous punit ici-bas avec ces misères temporelles.

5. Les déistes disent, en second lieu: Si Dieu est juste, pourquoi voyons-nous tant de pauvres qui peuvent à peine vivre dans la journée, et tant de riches qui regorgent de biens? pourquoi Dieu ne pourvoit-il pas à tous également? De plus, si Dieu est juste, pourquoi voyons-nous dans ce monde tant de bons affligés et méprisés, et au contraire, tant de méchants heureux et élevés? Ces objections ne sont pas insolubles: Vous voulez savoir pourquoi Dieu en veut tant de riches, et tant d'autres pauvres (qui sont les plus nombreux)? Je vous réponds que la Providence divine, dans son action sur chacun des hommes, ne regarde pas tant cette vie temporelle, que la vie éternelle; l'unique fin pour laquelle Dieu nous a créés, c'est que nous l'aimions sur cette terre, et que nous en jouissions ensuite dans l'éter-



nité : *Habetis fructum vestrum in sanctificatione , finem vero vitam æternam.* (Rom. 6, 22.) Ensuite le Seigneur a placé les riches dans le monde, afin qu'avec leurs biens ils donnent à vivre aux pauvres; et il y a placé les pauvres afin qu'ils servent les riches. Et cela fait briller la sagesse divine : car si tous étaient riches, qui est-ce qui cultiverait la terre? qui est-ce qui bâtirait les maisons ou qui ferait les autres métiers si nécessaires à la vie humaine? D'un autre côté, si tous étaient pauvres, qui est-ce qui pourrait gouverner les républiques? qui est-ce qui pourrait étudier pour instruire les peuples, ou pour combattre les erreurs? qui est-ce qui pourrait juger les procès, prêcher, entendre les confessions, ou exercer d'autres emplois nécessaires à la direction des âmes? Chacun devrait travailler toute la journée pour se procurer sa nourriture. Je crois que cette réponse est suffisante à la première objection. Passons à la seconde.

6. Vous dites : Si Dieu est juste, pourquoi afflige-t-il tant de bons, et favorise-t-il tant de méchants? Je réponds et je répète que tout ce que Dieu dispose de nous sur cette terre, il veut que ce soit pour notre salut éternel; il veut que ses serviteurs soient affligés, afin qu'ils subissent ici la peine de leurs défauts, dont n'est exempt aucun fils d'Adam, et afin qu'ils s'exercent dans les vertus de la confiance et de la patience. Il n'y aurait pas de saints qui fissent du bien à ceux qui les offensent, s'il n'y avait pas de persécuteurs; il n'y aurait pas de martyrs, s'il n'y avait pas de tyrans : ainsi Dieu permet, pour la gloire des saints et des martyrs, qu'il y ait des persécuteurs et des tyrans.

7. Mais pourquoi Dieu favorise-t-il les méchants? Ce fut précisément la demande que Jérémie adressa au Seigneur : *Justus quidem tu es, Domine... quare via*

*impiorum prosperatur* ? ( *Jer.* 12, 1. ) Mais voici la réponse du Seigneur : *Congrega eos quasi gregem ad victimam, et sanctifica eos in die occisionis.* ( *Ibid.* vers. 3. ) Dieu tolère ces impies pendant leur vie mortelle, et, semblables aux chevreaux renfermés dans les filets qu'on destine à la boucherie, ainsi il réserve les scélérats aux châtimens éternels, comme les victimes de sa justice divine : *In die occisionis*, c'est-à-dire, pour le jour où viendra le moment de la juste vengeance.

8. Malgré cela, Dieu a fait connaître à quelques grand scélérats, même pendant leur vie, la puissance de sa main vengeresse. Hérode, celui qui méprisa le Sauveur, et qui à Césarée se fit rendre les honneurs divins, fut frappé par un ange, ainsi que le raconte saint Luc ( *Act.* 12, 21 ), et mourut dévoré par les vers. Nestorius, hérésiarque, fut fort maltraité par les barbares d'Égypte, où il avait été rélégué. Cedrenus raconte ( *in Compend. hist.* ) qu'on lui arracha la langue pourrie du gosier. Evagre ajoute ( *lib.* 1, *cap.* 7 ) que des vers fétides sortirent de sa langue, qui peu à peu lui rongèrent la bouche ( en punition de ses blasphèmes exécrables contre la mère de Dieu ); il commença ainsi dans cette vie, suivant Théodoret ( *lib.* 4, *in Nestor.* ) à subir le châtimement réservé aux impies dans la vie éternelle ; et peu de temps après ce malheureux mourut obstiné, tel qu'il avait vécu jusqu'alors. Dioclétien fut, de tous les empereurs romains, le plus grand persécuteur des chrétiens : ayant appris que Constantin avait fait triompher à Rome la religion chétienne, qu'il s'était proposé d'exterminer du monde, il en eut tant de peine que, dans sa rage, il se refusa toute nourriture, et voulut mourir de faim, l'an 313. L'empereur Maximin, qui persécuta cruellement l'Eglise, par la

mort de tant de martyrs, et dont les armées furent défaites par Licinius, avala du poison par désespoir ; il ne mourut pas subitement, mais il en éprouva une maladie cruelle, qui lui brûlait les entrailles le jour et la nuit, et lui causait un tel désespoir qu'il se frappait la tête contre les murailles ; de telle sorte que les yeux lui sortirent des orbites ; et ce fut là le même supplice qu'il avait infligé lui-même aux innocents confesseurs de Jésus-Christ. Enfin il appela la mort, et en avouant de lui-même qu'il avait mérité ce châtiment de Dieu, son ame malheureuse s'exhala au milieu de ces terribles agitations. L'empereur Zénon, qui était monté sur le trône, après une vie scandaleuse, ayant protégé les hérétiques, fut aussi puni de Dieu. Evagre (*lib. 3*) et Zonaras (*An. tom. 3, 29*) racontent que Zénon, saisi d'une attaque d'épilepsie, fut enseveli comme mort. Cedrenus ajoute (*in Cit. Compend. histor.*) que Zénon poussait des cris et priait les gardes de le faire sortir du tombeau. Les gardes répondirent qu'il était inutile de crier, parce qu'un autre régnait déjà. Cedrenus ajoute que le tombeau ayant été ouvert plusieurs jours après, on trouva le malheureux Zénon avec les bras rongés, qu'il s'était dévorés par la faim. Au reste, quoique plusieurs impies paraissent dans cette vie heureux et prospères, néanmoins, si on voyait leur cœur, on se convaincrait qu'ils sont les plus malheureux de tous les hommes.

9. En troisième lieu, Pierre Bayle dit : Mais comment accorder avec la bonté de Dieu la permission de tant de péchés et la damnation de tant d'ames ? Si Dieu ne peut pas les empêcher, il n'est pas tout puissant ; et s'il ne veut pas les empêcher, il est un pervers. Nous répondons que Dieu sans doute pouvait empêcher tous les péchés ; il pouvait priver l'homme de la liberté de

pécher, en le créant confirmé en grâce, si bien qu'il l'eût aimé avec persévérance, sans pouvoir l'offenser. Dieu le pouvait, mais il ne l'a pas fait ainsi; et puisqu'il ne l'a pas fait, c'est une preuve que cela ne convenait pas à sa plus grande gloire. Mais la même raison naturelle nous démontre qu'il convenait à la plus grande gloire de Dieu, de laisser à l'homme la liberté de faire le bien ou le mal. Premièrement, qui est-ce qui ne voit pas que la plus grande gloire d'un prince consiste à être aimé et obéi par ses sujets, plutôt librement que par nécessité? Secondement, la permission du péché convient à la plus grande gloire de Dieu pour la manifestation de sa justice divine, et même de sa miséricorde.

10. Quelle miséricorde divine a été plus grande que celle de voir un Dieu envoyer son propre fils pour racheter l'homme perdu par le péché? Après le péché, tout le genre humain n'était que l'objet de la colère divine et de la peine éternelle. Si Dieu avait voulu donner lieu à la justice, comme il a donné lieu à sa miséricorde, en créant l'homme orné de tant de vertus et de belles qualités, il aurait dû laisser tous les hommes condamnés pour toujours, privés de la grâce divine et du paradis; Mais non, il voulut envoyer sur la terre son fils unique se faire homme, et sauver ainsi l'homme de la mort éternelle par la mort de son fils. Par là Dieu fit connaître d'un côté sa justice infinie, en condamnant son fils à la mort, qui s'était chargé des fautes des hommes; de l'autre côté sa bonté infinie, en témoignant l'amour qu'il portait à l'homme: en même temps il fit connaître sa sagesse infinie, en trouvant un moyen aussi admirable de satisfaire entièrement sa justice et son amour envers l'homme, en remédiant par la mort de Jésus-Christ à toute la ruine causée à l'homme par le péché. Suivant saint Léon (*Serm. 1, de Ascens.*) la

mort de Jésus-Christ nous a causé plus de bien que le démon ne nous a fait de mal par le péché d'Adam : *Ampliora adepti sumus per Christi gratiam, quam per diaboli amiseramus invidiam*. Et cela a été dit aussi par l'apôtre : *Non sicut delictum, ita et donum : ubi abundavit delictum, superabundavit gratia.* (Rom. 5, 20.) Le crime d'Adam fut grand, mais plus grande a été aussi la grâce que nous a méritée Jésus-Christ, lequel nous le déclara quand il dit : *Ego veni, ut vitam habeamus, et abundantius habeant.* (Jo. 10, 10.)

11. Or ; après une œuvre de tant d'amour et de miséricorde, qui pourra jamais dire que la bonté de Dieu ne s'accorde pas avec la permission des péchés et la damnation des hommes ? Quelle plus grande preuve de son amour et de sa bonté pouvait nous donner le Verbe éternel, que celle de venir sur la terre, de se faire homme, et après une vie aussi humble, pauvre et affligée, mourir sur une croix afin de nous délivrer de la mort éternelle, et nous emmener au paradis ? Ingratitude des hommes ! un Dieu est mort pour leur amour ; malgré tant de preuves et de témoignages de cette vérité, on trouve des hommes qui murmurent témérairement contre sa bonté.

12. Mais si Dieu est mort pour le salut de tous (disent les déistes) pourquoi, après la Rédemption, permet-il la damnation de tant d'âmes ? Celui qui parle ainsi ne connaît pas les grands maux que le péché d'Adam a légués au genre humain ; mais il faut comprendre que c'est à cause du péché que l'esprit humain est dans l'impuissance de connaître la raison et la vérité ; la volonté, au contraire, est restée tellement désordonnée, qu'elle se sent toujours portée au mal de la concupiscence ; chacun devrait employer une grande diligence pour distinguer les vraies maximes des fausses, relativement à

la foi et aux mœurs; chacun devrait aussi se servir avec soin des moyens que Jésus-Christ nous a laissés pour bien vivre, et particulièrement de la prière et des sacrements; autrement il n'aurait pas la force de résister aux excitations de la chair et du démon. Mais les hommes, afin de ne pas se priver de leurs désirs brutaux, ferment les yeux à la lumière, et négligent de se prévaloir des moyens qui leur ont été donnés pour se sauver, ils se livrent aux vices et ils se damnent : *Lux venit in mundum; et dilexerunt homines magis tenebras, quam lucem.* (Jo. 3, 19.) Les infidèles ferment les yeux à la lumière de la raison naturelle, et ils restent ainsi privés de la lumière de la foi. Les hérétiques ferment les yeux à la lumière de l'Évangile, et ils restent éloignés de la véritable Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. Les pécheurs catholiques ferment les yeux à la lumière de la grâce, et de cette manière se livrent entièrement au péché. Voilà comment arrive la perdition de tant de monde. Mais bien que les hommes soient si pervers et ingrats envers Dieu, qui pourrait comprendre les grâces que Dieu leur distribue continuellement? Que de lumière ne donne-t-il pas aux infidèles et aux hérétiques, intérieurement et par le moyen des missionnaires qui leur prêchent en son nom? Combien n'est-il pas miséricordieux envers les pécheurs! que de temps ne les attend-il pas! que de fois ne les appelle-t-il pas à la pénitence! Et qui pourrait trouver parmi les hommes tant de miséricorde qu'on en trouve en Dieu? Hélas! si la miséricorde de Dieu n'était pas infinie, comment pourrait-il nous souffrir? Enfin, qui peut décrire l'amour que Dieu a pour ceux qui l'aiment, et les grâces infinies dont il les comble? Que les incrédules, s'ils ne veulent pas l'aimer, cessent donc de nier la bonté infinie de notre Dieu.

13. Mais, disent les déistes, si Dieu le voulait, il pourrait bien empêcher tant de monde de se damner. Oui sans doute, Dieu le pourrait ! mais si le châtement des coupables n'est pas utile pour eux-mêmes, il est utile et même nécessaire pour le bien général. Il est certain qu'il y a bien peu de monde qui se sauve : mais s'il n'y avait pas d'enfer pour les méchants, il s'en sauverait bien moins encore. Si le nombre des bons est aussi petit, malgré qu'ils aient constamment sous les yeux l'exemple de la perte de tant d'hommes qui vivent mal, le nombre des bons ne serait-il pas moindre si Dieu ne châtaient un grand nombre de ceux qui vivent mal, en permettant qu'ils meurent dans le péché, et qu'ils aillent aux enfers ? Mais le Seigneur pourrait empêcher les péchés, s'il le voulait : pourquoi donc ne les empêche-t-il pas ? parce que Dieu ne veut pas ôter aux hommes la liberté qu'il leur a donnée ? S'il empêchait les péchés, les incrédules pourraient se plaindre que Dieu, après les avoir créés libres de pécher et de vivre selon leur caprice, veuille les priver ensuite de la liberté qu'ils ont reçue. Mais Dieu ne pourrait-il pas donner à chacun, sans lui ôter la liberté, une grâce plus abondante qui fût capable de l'éloigner du péché ? Pourquoi refuser à Judas la grâce accordée à saint Pierre, et au mauvais larron la grâce accordée au bon ? Dieu est-il donc obligé de donner à tous les grâces surabondantes qu'il ne donne qu'à quelques uns ? Si ce sont des grâces, Dieu n'est pas obligé de les dispenser. Afin de justifier la bonté divine, il suffit que l'on sache que Dieu accorde à chacun les secours suffisants pour se sauver s'il veut. Celui à qui un prince a accordé une subsistance raisonnable pourra-t-il se plaindre de ne pas avoir reçu de plus grandes richesses ?

14. Mais pourquoi en accorder à l'un plus qu'à l'au-

tre ? Si un père (dit Bayle) pouvait délivrer de la mort tous ses enfants, ne serait-il pas partial et cruel s'il n'en voulait sauver que quelques uns et laissait périr les autres ? Mais nous répondons à Bayle qu'il y a une grande différence entre la bonté créée et infinie, et la bonté créée et finie. La bonté créée est nécessairement dépendante de son créateur, et doit se communiquer selon la loi prescrite par le créateur. C'est pour cela qu'un père est obligé de délivrer, s'il le peut, tous ses enfants de la mort, parce que la loi divine lui impose le devoir de faire un égal usage envers eux, de la piété et de l'amour. Mais Dieu, qui est la bonté increée et indépendante, n'a pas de loi qui lui prescrive ce qu'il doit communiquer à ses créatures. Il se communique quand il veut, et autant qu'il veut, selon qu'il convient à sa gloire. Il nous suffit de savoir que Dieu est infiniment juste et équitable pour que nous ayons à révéler ses jugements, et nous ne devons pas prétendre d'en savoir la raison. Dans les sciences humaines, il y a des principes certains ; mais quelquefois on rencontre des difficultés insolubles. Parce que nous ne pouvons pas les définir, pourrions-nous nier les principes qui sont certains ? Et puis, dans les dispositions de la divine Providence, faites par un esprit infini, parce que nous ne savons pas en pénétrer la raison, pourrions-nous dire qu'elles sont injustes, sans nous exposer à devenir téméraires et iniques ? Si un ignorant (dit saint Augustin) entrait dans une forge, ne serait-il pas un téméraire s'il voulait reprendre le forgeron sur l'emploi des marteaux, des enclumes et des soufflets ? Concluons notre argument. Dieu veut que tous obtiennent leur salut, et à cette fin Jésus-Christ est mort pour tous ; il donne à chacun la grâce suffisante au moyen de laquelle il peut observer la loi et arriver au salut, s'il le veut. D'un autre côté, il



laisse à chacun la liberté de pécher. Après cela, qui ne voit pas que ceux qui se damnent se perdent parce qu'ils veulent se damner? et s'ils veulent se damner, il est juste qu'ils restent damnés, mais c'est par leur faute.

15. Mais, vous dira l'incrédule, autres théologiens, vous dites que pour observer la loi divine la grâce suffisante ne suffit pas, mais qu'il faut la grâce intrinséquement efficace; or cette grâce efficace, Dieu ne l'accorde pas à tous, parce que, si tous l'avaient, tous se sauveraient (car l'efficacité est nécessaire pour avoir son effet); mais le fait est que la plupart des hommes se perdent. Or, comment Dieu peut-il exiger justement l'observance de sa loi, de la part de ceux à qui il refuse la grâce efficace? et comment peut-il les châtier ensuite dans les enfers s'ils ne l'observent pas?

16. D'autres répondraient à cela, suivant leur opinion, que la grâce se rend efficace par le consentement de la volonté; de manière que l'observance des préceptes dépend de l'arbitre de l'homme à vouloir ou à ne pas vouloir consentir à l'impulsion de la grâce ordinaire que le Seigneur accorde à tout le monde. Moi, au contraire, je ne réponds pas comme cela, parce que je suis d'une opinion contraire; car, pour observer actuellement les divins préceptes, il faut avoir la grâce efficace par soi-même et *ab intrinseco*; c'est là l'opinion la plus commune des théologiens de nos jours, et c'est celle qui paraît la plus conforme aux saintes Ecritures, qui déclarent suffisamment et en plusieurs lieux que Dieu est celui qui par sa toute-puissance meut la volonté humaine à vouloir librement tout ce qu'elle veut. *Cor regis in manu Dei est, et quocumque voluerit, inclinabit illud.* (Prov. 21, 1.) *Spiritum meum ponam in medio vestri, et faciam, ut præceptis meis ambuletis.*

(*Ezech. 36, 27.*) C'est pour cela que saint Augustin a dit : *Ille facit, ut faciamus, præbendo vires efficacissimas voluntati qui dixit : Faciam, ut in justificationibus meis ambuletis.* (*S. Aug. de Grat. et lib. Arb. cap. 10.*) Et saint Thomas l'angélique a écrit : *Deus movet immutabiliter voluntatem, propter efficaciam virtutis.* (*S. Thomas, de malo, quæst. 6.*)

17. Donc, me dira l'incrédule, puisque, selon l'opinion la plus commune, l'observance de la loi dépend de l'efficacité intrinsèque de la grâce, comment celui qui est privé de cette grâce peut-il observer actuellement la loi, et comment peut-il être puni s'il ne l'observe pas, puisqu'il n'a pas le secours nécessaire pour l'observer? Mais je réponds que si Dieu n'accorde pas à tous la grâce efficace de faire le bien, il accorde néanmoins à tous le moyen certain pour l'obtenir, s'ils la désirent; et ce moyen est la sainte prière. Ainsi tous peuvent, en demandant à Dieu la grâce efficace, observer la loi, y persévérer et se sauver. L'Ancien et le Nouveau Testament sont remplis des promesses que Dieu nous a faites d'exaucer celui qui le prie : *Clama ad me, et exaudiam te.* (*Job. 33, 3.*) *Invoca me et eruam te.* (*Ps. 49, 15.*) *Petite et dabitur vobis : Quærite et invenietis : Pulsate et aperietur vobis.* (*1. Matth. 7, 7.*) *Omnis enim qui petit accipit, et qui quærit invenit.* (*Luc. 11, 10.*) *Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, et evenient vobis.* (*Marc. 11, 24.*) Nous omettons d'autres textes qui sont innombrables.

18. Le cardinal Gotti dit, en parlant de la grâce de la persévérance (et de la grâce efficace) : *In potestate hominis dicitur esse, quod ipse per Dei gratiam potest ab eo petere, et obtinere; et hoc modo in hominis potestate dici potest esse, ut habeat auxilium ad perseverandum necessarium, illud impetrando orationi-*

*bus. ( Tract. 6 de Grat. 9, 1. § 3, num. 19. )* Le cardinal de Noris a écrit la même chose : il dit qu'avec le secours *SINE QUO*, qui est la grâce ordinaire commune à tous, laquelle nous fait prier, on obtient le secours *QUO*, qui est la grâce efficace avec laquelle on accomplit les préceptes. *Etiam in statu naturæ lapsæ datur adjutorium SINE QUO, secus ac Jansenius contendit, quod quidem adjutorium efficit in nobis actus debiles, nempe orationes minus fervidas pro adimplendis mandatis; in ordine ad quorum executionem adjutorium SINE QUO est tantum auxilium remotum, impetratorium tamen auxilii QUO, sive gratiæ efficaci, qua mandata implentur. ( Opusc. jansen. error. calumnia sublata, cap. 2, § 1. )* Il dit aussi que la faculté de prier donnée aux fidèles n'a pas été retirée, si bien qu'il faille une autre puissance pour pouvoir prier; mais cette puissance a été conservée, en sorte que chacun peut actuellement prier par la seule grâce ordinaire : *Manifestum est potentiam ad orandum debere esse proximam in justo, sive fidei, nam si fidelis sit in potentia remota ad simpliciter orandum (non enim sic loquor de fervida oratione) non habebit aliam potentiam proximam pro impetranda oratione, alias procederetur in infinitum. ( Vide ibid. cap. 1, 2. )*

19. Ce n'est pas une raison de dire que la prière, pour obtenir la grâce efficace, doit être fervente; car le même auteur répond qu'avec une prière tiède on obtient au moins une prière plus fervente, qui sert ensuite à obtenir la grâce efficace : *Colligo ipsammet tepidam orationem fieri à nobis cum adjutorio SINE QUO NON ac ordinariò concursu Dei, cum sint actūs debiles, etc.; et tamen tepida oratione impetramus spiritus ferventioris orationis, qui nobis adjutorio QUO donatur.*

(*Noris eod. loc. Vide cap. 2, § 1, pag. mihi 129.*) Et cela est confirmé par l'autorité de saint Augustin, qui, écrivant sur le psaume 17, a dit : *Quoniam, ut hanc habere possem, exaudisti me infirmius orantem.*

20. Mais personne n'explique plus clairement que saint Augustin que, par la prière, nous obtenons la grâce d'observer les préceptes. *Ideo (Deus) jubet aliqua, quæ non possumus, ut noverimus quid ab illo petere debeamus.* Et ensuite il dit : *Nulli enim homini ablatum est scire utiliter quærere.* Mais le texte le plus expressif de saint Augustin est celui qui a été autorisé par le concile de Trente. (*Sess. 6, cap. 13.*) *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet, et facere quod possis, et petere quod non possis; et adjuvat ut possis.* (*S. Aug. De Nat. et Grat. cap. 44, num. 50.*) Et cela il l'affirme ailleurs : *Eo ipso quo firmissime creditur Deum impossibilia non potuisse præcipere, admonemur et in facilibus quid agamus, et in difficilibus quid petamus.* (*Ibid. cap. 69, num. 83.*) Dieu est fidèle, dit l'apôtre, il ne permettra jamais que nous soyons tentés au-delà de nos forces, sans avoir le secours suffisant pour résister : *Fidelis Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis : sed faciet cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.* (*1. Cor. 10, 13.*) Jansénius, que ce passage contrarie, dit qu'il s'applique aux seuls prédestinés; mais saint Paul écrit à tous les fidèles de Corinthe. Or, il ne pouvait certainement pas supposer que tous fussent prédestinés : aussi c'est avec raison que saint Thomas l'entend généralement de tous les hommes, et dit que Dieu ne serait pas fidèle s'il ne nous accordait pas (autant qu'il dépend de lui) les grâces par lesquelles nous puissions obtenir le salut : *Non autem videtur (Deus) esse fidelis, si nobis denegaret, in*

*quantum in ipso est, ea per quæ pervenire ad eum possemus.* (S. Thom. lect. 1, in cap. 1, Epist. 1 ad Cor.)

21. Mais sans avoir recours à d'autres motifs, la parole de Dieu qui dit *petite et accipietis* suffit pour nous assurer que, si nous prions, Dieu nous exaucera : *Quis falli metuit*, dit saint Augustin, *dum promittit veritas* ? Et en admettant qu'au moyen de la prière, nous puissions obtenir de Dieu la grâce efficace, la persévérance, le salut éternel et tout ce que nous cherchons, puisque le Seigneur a promis de nous donner sans aucunes bornes tout ce que nous voulons, pourvu que nous le lui demandions : *quodcumque volueritis petetis, et fiet vobis* (Jo. 15, 7), quelle excuse peuvent donner les pécheurs s'ils se perdent ? Ils diront : Dieu ne nous a pas donné la grâce efficace ; mais Dieu leur répondra : Si vous me l'aviez demandée, vous l'auriez reçue ; ainsi ne vous plaignez pas de moi, mais plaignez-vous de vous-mêmes. L'incrédule répliquera : Mais Dieu pouvait me donner une grâce plus abondante sans que je la lui demandasse. Mais Dieu est-il donc tenu à cela ? La grâce s'appelle grâce parce qu'elle n'est pas due. Dieu est-il obligé d'avoir de la pitié envers tous, même envers les négligens et les obstinés ? Devrait-il donc toujours user de miséricorde envers les rebelles, et jamais de justice ? Mais non : cette témérité qu'aurait aujourd'hui un déiste, en parlant ainsi : *Pourquoi Dieu ne me sauve-t-il pas sans mes prières* ? les reprobés ne l'auront certainement pas au jour du jugement divin ; le péché leur fermera la bouche : *Omnis iniquitas opilabit os suum.* (Psal. 106, 42.)

## CHAPITRE XVIII.

De l'immortalité de l'ame.

1. Beaucoup de déistes prétendent que l'ame humaine n'est pas immortelle, mais qu'elle meurt en même temps que le corps. Voici comment parle Montaigne dans ses *Essais* (lib. 3, cap. 12) : *La mort est une chose trop instantanée, un quart d'heure de souffrance, sans conséquence, sans dommage, et qui ne mérite pas des préceptes particuliers.* Saint Evremond ne s'écarte pas de cette opinion (tom. 3, pag. 9). Quand il rapporte ce que dit Tacite au sujet d'un certain Pétrone, lequel, au moment de sa mort, écoutant des vers plaisans qu'on lui récitait, approuva l'indifférence de ce misérable, qui mourait sans s'occuper de la vie future (1). Voltaire n'était peut-être pas éloigné de cette opinion, quand il disait qu'il n'était pas répugnant de croire que l'ame soit une substance non distincte du corps, qui consiste dans une organisation matérielle plus subtile, laquelle se dissipe en mourant et quand le corps se corrompt.

2. Mais Voltaire dira que cette opinion a été partagée par les Pères de l'Eglise, entre autres par Tertullien et saint Irénée, qui regardaient l'ame comme une substance matérielle. Il n'y a pas de doute que ces Pères, dans les anciens temps, où les choses métaphy-

(1) Le père Valsecchi écrit (lib. 1, cap. 5) qu'un personnage illustre qu'il vit à Londres lui raconta qu'ayant appris que Saint-Evremond, son ami, était sur le point de mourir, il alla le trouver et lui dit : *Eh bien, mon ami, avez-vous cherché à vous réconcilier avec notre bon Dieu?* Le mourant répondit : *Oh! mon ami, je voudrais pouvoir me réconcilier avec l'appétit que j'ai perdu.* Peu de temps après, il expira. Voilà comment, en mourant, il sut imiter son maître Pétrone.

siques étaient bien peu discutées, eurent cette opinion erronée, que l'ame est une substance composée d'une matière éthérée et très subtile; mais ils disaient que cette matière était distincte et indépendante du corps organisé, de telle sorte qu'elle subsistait par elle-même; ainsi à la mort, le corps seul se corrompait; mais non pas l'ame, laquelle, étant de nature différente, restait immortelle. Les déistes, au contraire, voulant que l'ame soit de la même matière que le corps organisé, doivent dire nécessairement qu'elle est mortelle comme le corps est mortel.

3. C'est une erreur contraire à la foi de dire que nos ames sont mortelles, comme cela a été expressément déclaré dans le concile de Latran ( V. sess. 8), sous Léon X : *Damnamus omnes asserentes, animam intellectivam mortalem esse, et hoc in dubium vertentes; cum illa, non solum per se et essentialiter existat, verum, et immortalis sit.* Cela avait été d'abord enseigné dans le concile VI<sup>e</sup>, act. 28, et par le concile VII<sup>e</sup>, act. 1. Il est dit dans les divines Ecritures que l'ame humaine ne meurt pas comme le corps meurt. Nous lisons dans les Macchabées, que Judas Macchabée fit offrir des sacrifices pour les ames de ses soldats morts : *Duodecim millia drachmas argenti misit Hierosolimam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans,* disant : *Sancta ergo et salubris est cogitatio, pro defunctis exorare ut à peccatis solvantur.* ( *Macc. lib. 2, cap. 12, vers. 43 et 46.* ) Nous trouvons de plus, dans saint Matthieu, les paroles suivantes de Jésus-Christ : *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem occidere non possunt; sed timete eum, qui potestatem habet mittendi animam in gehennam ignis.* ( 1. *Matth. 20, 18.* ) Et saint

Matthieu, au chap. 18, nous dit en outre que sur le mont Thabor, Moïse et Elie apparurent à Pierre, à Jacques et à Jean. (*Matth.* 17, 3.)

4. Mais voyons maintenant ce qu'opposent le déistes contre ces passages des Ecritures. En premier lieu ils opposent le texte de l'Ecclésiaste, où il est dit : *Idcirco unus interitus est hominis, et jumentorum et æqua utriusque conditio; sicut moritur homo, sic et illa moriuntur: similiter spirant omnia, et nihil habet homo jumento amplius: cuncta subjacent vanitati, et omnia pergunt ad unum locum: de terra facta sunt, et in terram pariter revertuntur.* (*Eccl.* 3, 19 et seq.) Voilà donc, disent les déistes, que l'homme est de la même condition que les bêtes; les bêtes sont mortelles, et l'homme est mortel. Mais ainsi que l'observent saint Jérôme, saint Bonaventure, Albin et tant d'autres, il n'est fait ici aucune mention de l'ame raisonnable, qui n'est pas formée de terre, comme le corps des bêtes; voilà pourquoi on dit que les uns et les autres redeviendront terre : *De terra facta sunt, et in terram pariter revertuntur.* Ainsi Salomon, afin de mettre devant nos yeux la vanité des biens de la vie présente (*cuncta subjacent vanitati*), dit que, de même que meurent les bêtes l'homme meurt; mais il ne dit pas que c'est l'ame de l'homme qui meurt.

5. Les déistes opposent, en second lieu, le texte du verset 21, du chap. 3, qui fait suite aux paroles que nous venons de rapporter : *Quis novit, si spiritus filiorum Adam ascendat sursum; et si spiritus jumentorum descendat deorsum*, c'est-à-dire pour se corrompre dans la terre. Plusieurs interprètes attribuent ces paroles à un impie qui parle; mais d'autres, comme Calmet, Duhamel, etc., disent avec plus de raison qu'ici Salomon présente seulement le doute, si l'ame



l'homme est immortelle ou mortelle, comme celle des bêtes, et ensuite il le résout au chap. 12, vers. 7, où il déclare qu'à la mort de l'homme, son corps redevient terre, mais que l'esprit retourne à Dieu, qui l'a créé : *Et revertatur pulvis in terram suam, et spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum* : ainsi il explique clairement que l'ame de l'homme continue de vivre après la mort du corps.

6. Les déistes opposent, en troisième lieu, un autre texte de la sagesse : *Exiguum, et cum tædio est tempus vitæ nostræ, et post hoc erimus tamquam non fuimus, etc. Cinis erit corpus nostrum, et spiritus diffundetur tamquam mollis aer.* ( *Sap. 1, 2 et seq.* ) Mais ici la réponse est claire, parce que Salomon met dans la bouche des incrédules les paroles suivantes : *Dixerunt enim cogitantes apud se non recte. Exiguum, etc.* ( *Ib. v. 1.* ) Et ensuite il ajoute au verset 21 : *Hæc cogitaverunt, et erraverunt; excæcavit enim illos malitia eorum.... nec judicaverunt honorem animarum sanctarum, quoniam Deus creavit hominem inexterminabilem.* De plus, l'impie Collins, dans son livre infame, *la Nouvelle Liberté de penser*, objecte un autre texte de l'Ecclésiaste ( chap. 1x, vers. 5 ), où il est dit : *Viventes enim sciunt se esse mortuos, mortui vero nihil noverunt amplius, nec habent ultra mercedem, quia oblivioni tradita est memoria eorum.* Mais Collins, que peut-il présenter en sa faveur en se servant de ce texte ? Le Sage, en ce lieu, ne parle que de la vie présente, et il dit que les morts ne savent plus rien, c'est-à-dire qu'ils ont perdu la connaissance qu'ils avaient ici-bas des biens de ce monde, duquel ils ont cessé de faire partie, ainsi qu'on le répète au verset 5 suivant : *Nec habent partem in hoc sæculo.* De plus le verset 10 du même cha-

pitre ajoute : *Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare; quia nec opes, nec ratio, nec sapientia, nec scientia erunt apud inferos, quo tu properas.* En cela, la réponse est claire, et le tout s'explique par ce passage de l'Évangile : *Venit nox, quando nemo potest operari.* (Jo. 9, 4.) En un mot le Sage veut dire : après la mort il n'y a plus de temps d'agir pour acquérir les mérites pour la vie éternelle. Il n'y a pas à rendre de nouveaux comptes, il n'y a plus de sagesse, ni d'expérience à acquérir afin de pourvoir à son propre bonheur, parce qu'alors ce qui est fait est fait; c'est pour cela qu'il ajoute que le bien que nous pouvons faire ici-bas, nous le faisons tout de suite et sans perdre de temps. Les déistes opposent aussi le texte de l'apôtre : *Deus solus habet immortalitatem.* (1. Tim. 6, 16.) Cela veut dire que Dieu a l'immortalité par lui-même; mais que l'homme a besoin que Dieu la lui conserve.

7. L'autorité des Écritures est évidente à ce sujet : la raison naturelle nous persuade encore que l'ame raisonnable de l'homme possède l'immortalité, non essentielle; parce que l'essentielle n'appartient qu'à Dieu, mais l'immortalité naturelle. Voltaire dit que *la foi nous commande de croire l'ame immortelle, mais que cela n'est pas prouvé par la raison.* Cela est entièrement faux, parce que cette vérité se prouve par plusieurs raisons évidentes; car en premier lieu, si l'ame périssait avec le corps, il n'y aurait en Dieu ni providence ni justice. Il n'y aurait pas de *providence* en Dieu. Epicure dit que l'ame de l'homme n'a d'autre destinée que celle d'animer le corps; mais en cela Epicure ne trouvera personne qui soit de son avis, en croyant que l'ame, qui est beaucoup plus noble que le corps; que l'ame, douée par la nature d'esprit et de rai-

son, n'ait d'autre destinée que de servir un corps, qui doit être réduit en poussière. Non, Dieu a créé l'homme afin qu'il le serve et qu'il l'aime dans la vie présente, en obéissant à ses lois, et c'est pour cela qu'il lui a donné une âme raisonnable créée à son image. Or, si les ames humaines finissaient avec la mort du corps, voilà que Dieu, n'assignant après cette vie ni récompense aux obéissans, ni châtement aux transgresseurs, il n'aurait guère préparé aux hommes le moyen d'obtenir la fin pour laquelle ils les a créés, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent dans cette vie à pratiquer les vertus pour l'espérance des biens qu'il leur a préparés, et à fuir les vices par la crainte des peines dont ils sont menacés dans la vie future. Saint Justin, en parlant spécialement des peines réservées aux réprouvés dans l'autre vie, a écrit ces paroles : *Hoc si non sit, neque Deum esse, aut si sit, nihil illi curæ esse res humanas, atque nec virtutem esse, neque vitium.* (*Apol. 1, pro Christian.*) En outre, si Dieu (comme nous l'avons dit au chapitre précédent) eût créé les ames humaines mortelles, il eût aimé plus les bêtes que les hommes, car les bêtes sur cette terre eussent été plus heureuses que nous, parce qu'elles éprouvent une plus grande jouissance dans les plaisirs des sens, et qu'elles sont exemptes des passions de l'ame, des remords de la conscience et des craintes futures.

8. Enfin, si nos ames étaient mortelles, il n'y aurait pas de justice en Dieu, parce que les impies seraient contents (au moins ils croiraient l'être) de satisfaire à leurs plaisirs désordonnés, sans crainte de peine, et les saints seraient affligés, en mortifiant leurs sens, sans recevoir de récompense. Thomas Hobbes nie l'immortalité des ames, parce qu'il nie la différence entre le bien et le mal; il nie cette différence parce qu'il nie Dieu.

Mais ici nous n'entendons pas parler avec les athées ses semblables, dont nous avons fait mention dans la première partie de cet ouvrage, où nous avons démontré l'existence de Dieu créateur et conservateur de toutes choses; mais nous parlons avec les déistes, avec ceux qui avouent que Dieu est sage, qu'il n'agit pas en vain, qu'il est juste, qu'il récompense la vertu, et qu'il punit le vice. Ce n'est pas en vain que Dieu a doué l'homme de raison et de liberté, mais c'est afin qu'il agisse selon la raison; on doit donc juger nécessairement qu'il doit y avoir le bien, le mal, la vertu et le vice: les actions faites par l'homme selon la raison sont vertueuses; les actions faites contre la raison sont vicieuses. Cela posé, il doit y avoir une autre vie pour les hommes, et pourquoi? parce que Dieu est juste, et qu'il ne laisse aucun acte vertueux sans récompense, ni aucun vice sans punition. Or, cependant on voit dans cette vie un grand nombre de méchants pourvus de richesses, de jouissances et d'honneurs, et une multitude de pauvres affligés et méprisés. Saint Jean Chrysostôme dit que s'il n'y avait pas dans l'autre vie de jugement pour récompenser la vertu et pour punir le vice, Dieu ne serait pas juste, et si Dieu n'était pas juste, il n'y aurait plus rien, ni Dieu, ni les autres vérités que nous enseigne la foi, et par conséquent la vertu et le vice n'existeraient pas: *Si non est judicium, Deus non est justus; si non est justus, temere feruntur omnia, nihil est virtus, nihil vitium.* (Chrysost. Hom. 2. in Epist. ad Coloss.)

9. Il est inutile de dire, comme les stoïciens, que la satisfaction produite par la vertu, et la peine attachée au vice, sont la récompense des bons et le châtement des méchants, parce que cette satisfaction ou cette peine n'auraient d'autre auteur que nous-mêmes; mais

Dieu étant celui qui nous commande les bonnes œuvres, et nous défend les mauvaises, c'est de Dieu et non de nous que doivent nous venir les récompenses et les peines. Et d'ailleurs la rémunération serait bien faible, si Dieu ne donnait à un juste, qui fait une bonne action difficile, d'autre satisfaction que celle de l'avoir faite. Les martyrs ne recevraient aucune récompense de leur mort. Ajoutons que les peines de cette vie, comme les infirmités, les pertes des biens, des parens, ou des amis, et particulièrement les afflictions internes, les craintes de la damnation éternelle, les tentations de l'enfer, les chagrins de la conscience, sont si nombreuses et telles que quelquefois elles surpassent de loin la jouissance que la vertu donne aux âmes vertueuses. C'est pour cela que si les justes n'avaient pas d'autre prix dans l'autre vie, ils resteraient sans récompense. Au contraire, le châtement du remords que les méchants éprouvent après leur péché ne serait pas suffisant; d'autant plus que chez les méchants le remords diminue à mesure que les iniquités augmentent. Il est vrai que cela arrive pour leur plus grand châtement; mais s'il était vrai que l'âme finit avec la mort du corps, quelle justice serait celle de diminuer la peine à celui qui augmente la faute?

10. L'auteur impie du petit livre intitulé *l'Âme et son immortalité* dit que les bons sont récompensés par le témoignage de leur propre conscience, ou par l'estime des autres hommes; et que les méchants sont punis par l'ignominie et les châtements lorsqu'ils sont découverts. Singulière manière de raisonner. Il dit que les bons sont récompensés par le témoignage de leur propre conscience. J'accorde qu'ils soient consolés par le témoignage de leur conscience; mais je ne crois pas qu'ils soient récompensés, parce que la paix de la cons-

science dont les bons jouissent sur cette terre n'étant jamais entière, elle est toujours troublée par la crainte de ne pas se trouver dans la grâce de Dieu à cause des fautes commises ou du moins à cause des péchés occultes : *Sunt justi (dit le Sage) atque sapientes, et opera eorum in manu Dei, tamen nescit homo, utrum amore, an odio dignus sit : sed omnia in futurum servantur incerta.* (*Eccl. 9, 1 et 2.*) Le Seigneur veut que tous ses serviteurs vivent ici-bas avec cette crainte, afin qu'ils se conservent humbles. Saint Paul avait été déclaré par Jésus-Christ un vase d'élection, et cependant il craignait et disait : *Nil enim conscius sum, sed non in hoc justificatus sum; qui autem judicat me Dominus est.* (*1. Cor. 4, 4.*) De manière que la bonne conscience sur cette terre n'est pas le bonheur; mais c'est une espérance, et tout au plus un gage du bonheur suivi de l'incertitude, et qui tourmente les amans de Dieu. En outre l'homme devant soumettre sa chair à la souffrance afin de mériter la vie éternelle, les saints ne peuvent aussi ne pas en sentir la peine. Saint Augustin, en parlant des souffrances des saints, dit que la peine, *auget meritum patientiæ, non aufert vocabulum pænæ* (*De civ. l. 13, c. 9*). Voici comment l'apôtre parle de la récompense que Dieu accorde au juste : *Qui reddet unicuique secundum opera ejus, iis quidem qui secundum patientiam boni operis... quæerunt vitam æternam.* (*Rom. 2, 6 et 7, etc.*)

Comment donc les jouissances de cette vie peuvent-elles former la récompense des vertus des saints, si la sagesse qu'ils ont en souffrant les peines de la vie présente est celle qui mérite le prix de la vie future? Ah non, si les justes n'avaient d'autre récompense de leurs vertus que les jouissances de cette vie, ils seraient, dit l'apôtre, les plus malheureux de tous les hommes, même

des infidèles et des impies : *Si tantum in hac vita sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.* (1. Cor. 15, 19.) L'impie Manès voulait que son Dieu, méchant par l'iniquité innée en lui, et par la haine qu'il portait aux hommes, jouît, en les affligeant, des maux de cette vie ; mais si notre Dieu, qui est tout bonté, nous tourmente par des calamités, il ne le fait pas par haine, mais bien par l'amour qu'il nous porte, afin que nous puissions acquérir, par la patience, un plus grand mérite pour la vie éternelle.

11. L'auteur de l'ouvrage cité plus haut dit que les bons sont au moins récompensés par l'estime des autres hommes ; donc, selon lui, l'estime des autres hommes suffira à récompenser les vertus d'un juste. En premier lieu, où est l'exemple que les vertus d'un homme de bien soient toujours estimées des mondains ? Combien n'y en a-t-il pas au monde qui sont humiliés et persécutés parce qu'ils aiment la justice ? Quand bien même ils ne le seraient pas, l'estime des hommes ne peut jamais être la récompense d'un vrai chrétien. Les vrais disciples de Jésus-Christ n'ambitionnent ni l'estime ni l'honneur mondain ; ils s'affligent, au contraire, lorsqu'ils se voient estimés des hommes ; ils aiment la vie cachée et les mépris, afin de se rendre semblables à leur maître, qui, sur cette terre, voulut vivre et mourir ainsi méprisé.

12. Cet auteur dit aussi *que les méchants sont punis par l'ignominie et par les châtimens lorsqu'ils sont découverts.* Un impie sera-t-il donc suffisamment puni par l'ignominie que lui attirera la découverte de son crime ? Mais quel châtiment sera-ce donc pour ceux qui vantent leurs iniquités, qui souvent, loin d'être en horreur, sont applaudis par les méchants dont le monde est rempli ? L'auteur dit : *Quand ils sont découverts.* Si donc ces méchants ne sont pas découverts parce que

leurs crimes sont occultes, ne recevront-ils pas d'autres châtimens? Mais non, le temps viendra où le juge éternel découvrira ces impiétés cachées : *Illuminabit abscondita tenebrarum*, et il saura les punir comme elles le méritent. Mais continuons les preuves de l'immortalité.

13. L'immortalité de l'ame se prouve encore par le désir qu'a l'homme d'être pour toujours et entièrement heureux. Epicure dit que ce bonheur consiste dans la jouissance des plaisirs terrestres; mais l'expérience nous démontre que tous les biens de la terre, parce qu'ils sont finis, ne parviennent jamais à remplir le cœur de l'homme qui désire un bien infini. Témoin Salomon, qui, bien qu'il surpassât en richesse et en gloire tous les rois de la terre, et ne cessât de jouir de tous les plaisirs qu'il désirait, ne pouvait pas s'appeler content : il s'écriait au contraire que tout est vanité et affliction d'esprit : *Vanitas vanitatum, et afflictio spiritus.* (*Eccl. 1, 2.*) Or, si ce désir d'une félicité entière est commun à tous les hommes, c'est qu'il lui est naturel; et s'il lui est naturel, c'est qu'il provient de Dieu, qui est l'auteur de la nature. Mais la nature *nihil agit frustra* (c'est la maxime de tous les philosophes) Dieu n'est pas un tyran; c'est la bonté par essence. Si Dieu donnait à l'homme le désir d'une félicité parfaite, que l'homme fût dans l'impossibilité d'obtenir, ce serait une plus grande cruauté que celle de présenter à un altéré de soif un vase rempli d'eau glacée, non pour la satisfaire, mais afin d'augmenter sa soif. Ainsi donc, puisque Dieu nous inspire le désir d'être parfaitement heureux, nous devons croire fermement qu'il nous prépare ce bonheur parfait dans la vie future, pourvu que dans la vie présente nous lui soyons fidèles, en l'aimant et en le servant.

14. Mais non, dit l'auteur de la *Nouvelle Liberté de penser*, pag. 106, ce désir de l'entière félicité ne



vient pas de Dieu : *c'est une illusion de notre amour-propre*. Mais il y a deux amours-propres, l'un juste et l'autre désordonné. Si l'auteur entend parler de l'amour-propre *juste*, qui est l'amour du vrai bien, cet amour n'est pas une illusion, c'est un sentiment de la même nature, ordonné et nécessaire, qui porte les objets à être, à bien être et à être toujours. S'il veut parler de l'amour-propre *désordonné*, celui-ci ne peut jamais être la cause du désir de la félicité accomplie, parce que cette félicité accomplie ne peut s'obtenir sans vaincre et sans abattre cet amour désordonné.

15. L'immortalité de l'ame se prouve aussi par la prévision qu'ont les hommes des choses qui doivent arriver après leur mort. C'est pour cela que Cicéron a dit : *Omnibus cura est, quæ post mortem futura sunt.* (Lib. 2, *Tusc. quæst.*) Le remords de la conscience, qui nous afflige même après les crimes les plus cachés, nous terrasse ; et, pendant que nous vivons, il nous fait comprendre que chaque faute devra être punie dans cette vie ou dans l'autre. Collins ajoute, dans sa *Liberté de penser*, pag. 100, *que les magistrats ont favorisé cette opinion (de l'immortalité) pour réprimer les méchants par la crainte des châtimens de l'autre vie.* Voltaire écrit dans le même sens, en avouant *que le bien commun des hommes exige que l'on croie l'ame immortelle.* Donc Voltaire et tous les magistrats du monde ont cru que l'immortalité de l'âme était nécessaire au bien commun des hommes ; et Dieu n'y aurait pas songé !

16. La raison principale qui nous persuade de l'immortalité de l'ame, c'est sa nature toute spirituelle. Nous avons déjà évidemment prouvé dans la première partie, au chapitre cinquième, que l'ame n'est pas une matière, mais que c'est un pur esprit ; s'il en était autrement, elle ne pourrait pas avoir entendement et pensée. Or, si

L'ame est spirituelle, elle est aussi naturellement immortelle. La raison en est appuyée par un païen, tel que fut Cicéron, qui parla suivant la lumière naturelle : *Cum simplex animi natura esset, neque haberet in se quidquam admixtum, non posse eam dividi; quod si non possit, non posse interire.* ( *De Senect. cap. 21.* )

L'ame étant donc une substance simple, et un esprit, elle n'a pas de partie apte à se diviser, et, par là même, elle n'a pas de principe de corruption qui puisse la détruire. Il est vrai que si Dieu le voulait, il pourrait la détruire et même l'anéantir; mais Dieu étant l'auteur de la nature, et ayant créé l'ame d'une nature immortelle, et non soumise à un principe de corruption, nous devons tenir raisonnablement pour certain qu'il veut la conserver immortelle selon la nature qu'il lui a donnée. Le motif et le désir qu'il lui a imprimé d'une félicité parfaite, laquelle, sans l'immortalité, ne pourrait jamais être parfaite, confirment encore plus cette vérité. Quant aux brutes, qui ne sont faites que pour le service de l'homme, on peut dire que, bien que leurs ames fussent spirituelles (comme je l'expliquerai ci-dessous) après qu'elles ont achevé leur office, elles sont détruites par la mort du corps.

17. L'incrédule dit : Les bêtes ont aussi une ame spirituelle, car on voit qu'elles ont la connaissance de plusieurs choses particulières, et spécialement la mémoire des bienfaits et des mauvais traitements qu'elles ont reçus. Donc les ames des bêtes seront aussi immortelles? A cela quelques uns répondent que les bêtes sont de simples automates, ou bien des machines matérielles sans esprit. D'autres disent qu'elles sont composées d'une substance sanguine remplie d'esprits, mais d'esprits totalement matériels. D'autres, que la brute a l'ame matérielle et sensitive à la fois, en sorte que la

substance est entre l'esprit et la matière ; mais cela implique contradiction , qu'une chose soit en même temps esprit et matière. Si cette chose a des parties , elle est matière ; si elle n'a pas de parties , elle est esprit : c'est pour cela que l'âme des brutes doit être ou matière ou esprit. L'opinion aujourd'hui la plus commune et la plus probable , est que les brutes ont un véritable esprit , ainsi que l'admit aussi saint Augustin , lorsqu'il dit que les bêtes ont l'esprit , mais non l'entendement et la raison , comme l'homme : *Omnis mens spiritus est , non autem omnis spiritus mens est : qui ( Deus ) et animæ irrationali dedit memoriam , sensum , appetitum ; rationali autem insuper mentem , intelligentiam , voluntatem ( De civ. Dei. p. 126 , c. 11 )*. Les incrédules diront : Les esprits des brutes sont donc immortels ? que deviennent-ils après la mort ? Ou bien : Qu'en fait-on ? Ce que l'on en fait ! ( répond Calmet ) nous ne le savons pas , ni ne pouvons le savoir. J'aime , après cela , la réponse de certains autres , qui disent que les esprits des brutes se décomposent après la mort , Dieu ne concourant plus à les conserver ; et la raison en est très probable , parce que le Seigneur ayant créé les brutes dans le seul but de servir l'homme , ils les a créées sans l'usage de la raison ; c'est pour cela que , n'étant pas capables de mérite , et par conséquent ni de récompense ni de peine , lorsqu'elles ont fini leur devoir de servir l'homme , Dieu cesse de les conserver : ainsi elles restent décomposées. L'homme , au contraire , étant créé pour la gloire d'un Dieu éternel , et ayant été doué par Dieu de raison , et par conséquent devenu capable de mérite et de démérite , n'étant pas récompensé ou puni suffisamment dans cette vie , ce n'est pas seulement par une raison tirée de la foi , mais bien par une philosophie saine et naturelle que nous devons le

croire immortel, et qu'il ne meurt pas comme les bêtes. O la grande sagesse des esprits forts, qui, après avoir été créés immortels par Dieu, s'évertuent pour se croire mortels, semblables aux brutes, afin de vivre comme elles sans loi et sans raison !

18. Voltaire dit : « Les brutes ont les mêmes organes et les mêmes perceptions que l'homme ; elles ont une espèce de mémoire, et elles combinent quelques idées. Si Dieu n'a pas pu animer la matière, ou lui donner le sentiment, il arrive de deux choses l'une : ou que les bêtes ont une ame spirituelle, ou bien qu'elles ne sont que de simples machines. Selon vous, les bêtes ne sont pas de simples machines, et ne peuvent avoir une ame spirituelle. On doit donc dire, malgré vous, que Dieu a donné aux organes des bêtes, qui sont une matière, la faculté de sentir et de connaître. » (*Lettr. philos. art. de Lock.*) Voltaire est dans l'erreur, parce que nous ne disons pas que les bêtes ne peuvent pas être de simples machines, ni qu'elles ne peuvent avoir une ame spirituelle ; mais nous disons que nous ne le savons pas, de même que Voltaire ne le sait pas lui-même. Ce n'est pas parce que nous ignorons cela que nous pouvons nier ce qui est certain selon la révélation et la raison, c'est-à-dire que l'ame de l'homme, qui, outre le sens et la connaissance qu'elle a de l'esprit et de la raison, est spirituelle et immortelle.

19. Par conséquent les raisons que nous recevons des lumières de la nature nous donnent une certitude très évidente de l'immortalité de nos ames. C'est pour cela que Leibnitz ( *Epist. ad Gerh. Wolth.* ) reprend avec raison Puffendorff, de ce qu'il dit, que la seule parole divine peut nous assurer de cette vérité ; car Leibnitz répond que, d'un côté, le consentement commun des hommes, avec le désir naturel que nous avons

d'être immortels ; et de l'autre, en voyant que dans la vie présente les bons ne reçoivent pas de récompense, ni les méchants de punition, la foi étant précise, cela nous montre évidemment que nos ames sont immortelles.

20. On ajoute à tout cela l'opinion commune qu'eurent et ont les peuples anciens et modernes, et même idolâtres, que l'ame est immortelle. Cela fut aussi enseigné par les premiers philosophes ; en sorte que Cicéron, en parlant à ce sujet, écrivit : *Neque me solum ratio, ac disputatio impulit, ut ita crederem, sed nobilitas etiam summorum philosophorum, et auctoritas* ( *In Cat. Maj. c. 21* ). C'est ainsi que Socrate l'enseigna ; et sa doctrine fut suivie par Platon son disciple, lequel écrivit que l'ame séparée du corps, relativement à la substance, reste tout ce qu'elle est : *Separata anima à corpore est ipsum id quod est* ( *Lib. 10. Ethic. cap. 6* ). Diogène et Pythagore avec Phérecide, selon Cicéron ( *Tuscul. I* ), pensèrent de même. Sénèque a écrit cette vérité avec une plus grande clarté, en disant que l'ame s'efforce d'aller à son principe, et que c'est là qu'elle trouve son repos éternel : *Animus nititur, unde dimissus est : Ibi illum æterna requies manet.* ( *Sene. Consol. ad Marciam.* ) Et ailleurs, en parlant des malheurs du corps, d'être affligé de tant de maux et de misères, Sénèque dit que l'ame est éternelle, et qu'elle n'est pas sujette à être détruite : *Animus quidem ipse sacer, et æternus est, et cui non possit injici manus.* ( *Cons. ad Helviam.* )

21. Quoique Aristote semble parfois, dans ses écrits, douter de l'immortalité de l'ame, néanmoins il la reconnaît plusieurs fois dans ses livres. Il dit quelque part que l'ame *potest separari à corpore, sicut perpetuum à corruptibili* ( *lib. 2, de Anima. text. 21* ). De manière

que, selon son opinion, le corps se corrompt, et l'esprit, séparé du corps, reste éternel. Dans un autre endroit il dit que l'ame raisonnable a une essence, qui ne s'engendre pas, qui ne se corrompt pas : *Mens videtur ingigni essentia quædam existens, neque corrumpi.* (*Ibid. l. 1, c. 4.*) Aristote croyait, de plus, que les morts se consolent un peu par les prospérités des amis, et sentent leur disgrâce, mais non pas de manière que ces disgrâces puissent les rendre malheureux d'heureux qu'ils étaient : *Ita tamen ac tantum, ut neque felices reddere infelices valeat* (*lib. 1, Ethic. c. 11*).

22. En parlant des peuples anciens, Cicéron atteste que leur croyance générale était que l'homme vivait après la mort. Il écrit ailleurs : *Neque assentior iis, qui nuper disserere cæperant cum corporibus simul animos interire, plus ad me antiquorum auctoritas valet.* (*Cic. in Læl. vel de amic.*) Hérodote (*lib. 2, cap. 123*) atteste que les Egyptiens croyaient que l'ame était immortelle, ainsi que l'ajoute Diodore de Sicile (*de Fab. antiqu. 1, 2*). En rendant les derniers devoirs à leurs morts, ils priaient les dieux de les placer parmi les bienheureux. Voltaire dit que cette croyance de l'immortalité fut inventée par la politique de cette nation; il le dit, mais il n'en apporte aucune preuve; et il parle au hasard selon son ordinaire; nous, au contraire, nous prouvons que cette croyance était suivie par les peuples les plus barbares. Hérodote écrit qu'elle était professée par les Grecs, peuple de la Thrace (*lib. 4, c. 94*). En parlant des *Thraciens*, il dit que ceux-ci pleuraient à la naissance de leurs enfants, à cause des travaux qu'ils allaient supporter pendant leur vie; et qu'ensuite ils faisaient des réjouissances à la mort de leurs parents, à cause du bonheur dont ils croyaient qu'ils jouiraient après leur mort. (*Hérod. 1, 5, c. 291.*)

Diodore de Sicile, écrit de même, en parlant des Chaldéens (*lib. 3, de Chald.*), des Bramines de l'Inde (*ibid. de Indis*), et des Arcadiens (*Alstedii Theol. nat. pag. 207*) (1).

23. César, en parlant des Gaulois, écrivit aussi que leurs prêtres les encourageaient à mépriser la crainte de la mort par la pensée de l'immortalité : *Inprimis hoc volunt persuadere (Druides) non interire animos.* (*Cæs. l. 6. de Bello Gall.*) Appien en écrit autant des Germains : *Germani mortis contemtores ob spem secundæ vitæ.* (*Appian. in Celtico.*) Jean, appelé *Magnus Gothus* (*lib. 1, histor. 2, 13*) écrit la même chose des Goths. Il en est de même des Chinois, qui prient pour les morts (voir Mascrier, des *Usages religieux*, etc. *tom. 5, pag. 380*); des Japonnais (voir le

(1) L'immortalité de nos ames est aussi attestée par les inscriptions sépulcrales des païens, sur lesquelles on lisait les mots suivans : *Vale : gaude : have, et vale, æternum have. Commendatum habeatis meum carum.* (Gruter et le Père de Monfaucon, *supp. tom. 5, lib. 2.*) Elle l'est aussi par les libations qu'ils étaient dans l'usage de faire sur les tombeaux, et qu'ils croyaient devoir être utiles aux ames des morts, ainsi que l'écrivit Gori. Bonarroti, en parlant des Etrusques, dit encore : *Etruscis communem cum Græcis et Latinis cruciatibus, qui in hac pictura expressi videntur, opinionem fuisse.* Virgile dit que les Troyens descendirent des Etrusques par Dardanus (qu'on remarque l'antiquité). De plus, Morin, dans une dissertation, démontre que les païens priaient pour leurs défunts, et qu'ils croyaient que les ames passaient des peines aux jouissances; c'est pour cela qu'ils leur appliquaient un certain sacrifice appelé par les Grecs *justa*, au moyen duquel ils croyaient que les ames étaient purifiées. En outre Morin rapporte un fragment des Egyptiens, conservé par Porphyre, qui fait mention de cet usage, en disant que les païens l'ont pris des Egyptiens, et les Egyptiens des Hébreux. C'est de là que tirent leur origine le Tartare et les Champs-Elysées, tant vantés par les poètes, et desquels Platon a écrit (*in Mem*): *Quicumque poetarum divini sunt homines, ti adunt animam esse immortalem.*

père Kircher); des Péruviens (voir Garcillasso, *histor. l. 2, cap. 3*). Que l'on voie enfin le Père Hayer, dans son ouvrage, *la Spiritualité et l'Immortalité de l'ame* (10, 3, art. 42), où il donne les détails de plusieurs peuples sauvages, qui croient à l'immortalité de l'ame. Tout cela sert à faire connaître que cette croyance est le sentiment de la nature; s'il vient de la nature, on doit le considérer comme vrai, car la nature n'inspire pas de faux sentiments. *Omni autem in re* (écrit Cicéron) *consensio omnium gentium lex naturæ putanda est.* (*lib. Tusc. 1, cap. 13*). Il ajoute ensuite : *Atque hæc ita sentimus natura duce, nulla ratione, nullaque doctrina, maximum vero argumentum est, naturam ipsam de immortalitate animorum tacitam judicare.* C'est ce même sens commun qui fit dire à Sénèque : *Cum de animorum immortalitate disserimus, non leve momentum apud nos habet consensus hominum aut timentium inferos, aut colentium ; utor hac persuasione publica* (*Epist. 117*).

24. Mais non, dit Bayle. *Si l'on me dit qu'une chose qui nous est enseignée par la nature est vraie, je la nierai, et je montrerai que, pour acquérir la sagesse, il n'y a pas de moyen plus nécessaire que de ne pas suivre les excitations de la nature, en matière de vengeance et d'orgueil.* Mais vous, Bayle, en nommant la vengeance et l'orgueil, vous parlez de la nature guidée par la passion; nous, au contraire, nous parlons de la nature guidée par la raison, qui condamne la vengeance comme l'orgueil, et c'est pour cela que vous niez à tort la vérité de ce que la nature enseigne.

25. Enfin les Indiens, les Japonnais et les Turcs, et d'autres barbares croient que nous sommes immortels; or, comment se fait-il que parmi les chrétiens même de notre Italie (comme je l'ai entendu dire) il s'en



trouve qui prêchent que l'homme est une simple machine qui finit et qui se décompose avec la mort? Cette opinion perverse se répand afin d'enlever tout frein à la licence, et pour atténuer l'horreur de toutes les iniquités. Oh misère! où sommes-nous arrivés? Ce désordre affreux a poussé des hommes pieux et savants (dans les travaux desquels j'avoue que j'ai puisé les renseignements à l'aide desquels j'ai composé cet ouvrage) à écrire plusieurs volumes pour nous faire comprendre et nous persuader que nous sommes éternels et non mortels, des esprits et non des machines, des hommes et non des brutes.

26. Mais les déistes disent que les Juifs, leurs patriarches et leurs prophètes n'ont eu aucune croyance de l'immortalité de l'ame et de la vie éternelle. Tout cela est faux, parce qu'en premier lieu, dans l'histoire de la création écrite par Moïse, d'après la tradition de ses aïeux, on y distingue fort bien le corps de l'ame, en disant que le corps est poussière, et que l'ame est *un esprit divin (spiritus vitæ)*. De plus, nous savons que Jacob considérait sa vie sur cette terre comme un pèlerinage : aussi il répondit à Pharaon, qui lui demandait l'âge qu'il avait : *Dies peregrinationis meæ, centum triginta annorum sunt parvi et mali, et non pervenerunt usque ad dies patrum meorum, quibus peregrinati sunt.* (Gen. 47, 9). Les pèlerins sont ceux qui sont hors de leur patrie, et qui cherchent à y arriver ; et telle était l'intention des patriarches, comme nous le dit l'apôtre, qui, en parlant d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, écrit : *Confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram; qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere.* (Hebr. 11, 13.)

27. En outre Balaam s'écriait : *Moriatur anima mea morte justorum.* (Num. 23, 10.) Parler ainsi, c'est

faire connaître qu'on attend une autre vie après sa mort. David, lorsqu'il disait : *Non derelinques animam meam in inferno (Psal. 16)*, fit voir qu'il croyait la résurrection des morts. Ailleurs David parle de la béatitude éternelle : *Adimplebis me lætitia cum vultu tuo : delectationes in dextera tua usque in finem. (Psal. 15)*. Il dit aussi : *Satiabor cum apparuerit gloria tua (Psal. 17)*. Et ailleurs, en parlant des bienheureux : *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ. (Psal. 35)*. Tout cela signifie la foi qu'il avait des biens éternels préparés à l'ame. Daniel écrit : *Suscipient autem regnum sancti Dei altissimi; et obtinebunt regnum in sæculum et sæculum sæculorum. (Dan. 7, 18.)* Malgré ces témoignages l'impie Collins (page 222,) a eu l'imprudence d'écrire que Salomon nie nettement une vérité aussi importante. Il se prévaut des textes opposés ci-dessus aux numéros 4, 5, 6, auxquels nous avons déjà suffisamment répondu : nous avons d'ailleurs beaucoup de textes du Sage, où il explique très évidemment l'immortalité de l'ame. Voici comment il parle au chap. 5 de la Sagesse, vers. 8, au nom des réprouvés qui sont déjà dans les enfers : *Quid nobis profuit superbia? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis? Transierunt omnia illa tanquam umbra... talia dixerunt in inferno hi qui peccaverunt.* Comment pouvait-il parler plus clairement? Dans un autre endroit il dit : *Sperat autem justus in morte sua. (Prov. 14.)* Que peut attendre le juste à sa mort, si ce ne sont les biens réservés après la mort? En outre le Sage écrit : *Memento creatoris.. antequam revertatur pulvis in terram suam, unde erat et spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum. (Eccl. 12, 7.)* Ici il donne la différence entre l'état du corps et celui de l'ame après la mort. Le prophète Isaïe écrit : *Justus perit... venit*

*pax ; requiescet in cubili suo, qui ambulavit in directione sua.* (Isa. 57, 2.) Le juste meurt, mais il trouvera la paix et le repos pour la bonne vie qu'il aura menée sur cette terre. Isaïe ajoute : *Vivent mortui tui, interfecti tui resurgent.* (Isa. 26, 19.) Comment vivent les morts, si ce n'est en ressuscitant à une meilleure vie? Daniel parle plus clairement : *Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt, alii in vitam æternam, et alii in opprobrium... et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.* (Dan. 12, 2.)

28. Cette idée de l'immortalité ne fut pas seulement connue chez les savants, elle le fut aussi chez tous les peuples. Les Juifs en furent instruits par leurs parents et par leurs docteurs; et cela résulte plus particulièrement de Saül, lequel, se trouvant poursuivi par les ennemis, et ne pouvant obtenir aucune réponse des prophètes ou des prêtres, pria la pythonisse d'appeler l'ame de Samuel. Samuel lui apparut, et lui prédit sa chute imminente; il est donc clair que le roi et le peuple étaient convaincus de l'existence des ames après la mort du corps. Tobie disait : *Quoniam filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus, quam Deus daturus est his, qui fidem suam nunquam mutant ab eo.* (Tob. 2, 18.)

29. Nous avons encore le témoignage de Josèphe, qui écrit que les Juifs étaient dans la croyance que le bonheur était réservé dans l'autre vie à ceux qui dans ce monde observaient la loi : *Futurum omnino credunt, ut illis, qui leges servaverint... vitæ vicissim, alterius, longæque melioris fructum Deus largiatur.* (Lib. 2. contra Appion.) Origène, en parlant des Juifs, dit : *Vix natos et adhuc balbutientes didicisse animæ immortalitatem, subterranea tribunalia, mercedem*

*recte viventibus destinata* (lib. 5, *contra Celsum*). Donc Arnaud est dans l'erreur lorsqu'il dit (*Apol. de Port-Royal*) : *C'est une grande ignorance que de mettre en doute cette vérité, qui est une des plus communes de la religion chrétienne, et affirmée par tous les Pères, que les promesses de l'Ancien Testament n'étaient que terrestres, et que les Juifs n'adoraient Dieu que pour les biens corporels.* Mais le savant Fleury, dans son ouvrage *des Mœurs des Israélites*, combat Arnaud. En parlant des Hébreux, il dit : *Ils connaissaient distinctement qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et que celui-ci est le juge de toutes les actions des hommes après leur mort; d'où il résulte que l'ame est immortelle, et qu'il y a une autre vie.* S'il n'y avait point d'autres preuves pour démentir Arnaud, ce que l'un des frères Macchabées dit à Antiochus, qui le provoquait à transgresser la loi, suffirait : *Tu quidem, sceleratissime, in præsentî vita nos perdis : sed rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.* (2. *Macch.* 7, 9.)

30. Un déiste dit que les Juifs apprirent cette immortalité des Persans païens, quand ils furent captifs en Perse. Mais si les Juifs eussent appris cette doctrine des Persans, ils eussent aussi appris, selon leur croyance, qu'il y a deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, et que l'on doit adorer le soleil et la lune. Mais il est faux que les Juifs aient suivi la doctrine des Persans ; au contraire ils l'avaient en horreur, comme le firent voir ceux qui s'en retournèrent avec Noëmie. Ceux qui restèrent en Perse maintinrent leur foi, et Aman prit occasion de cette fermeté pour les faire mourir en vertu d'un édit de l'empereur. Il est faux aussi de dire qu'il n'y a pas d'exemple de Juifs qui se soient exposés à mourir pour ne pas transgresser la

loi, puisque nous savons que Sidrach, Misach et Abdenago préférèrent mourir au milieu des flammes plutôt que d'adorer la statue de Nabuchodonosor. Le même Daniel, persécuté à cause de la religion, entra courageusement dans la fosse aux lions.

## CHAPITRE XIX.

De l'éternité, des récompenses et des peines de la vie future.

1. Les incrédules disent : Mais s'il y a dans l'autre vie une récompense pour les bons et un châtement pour les méchants, quelle nécessité y a-t-il que cette peine ou cette récompense soient éternelles? Quelle nécessité il y a ? La voici en peu de mots : Dieu récompense l'amour avec le paradis ; si dans ce paradis l'amour des bienheureux dure éternellement, il est juste aussi que leur récompense soit éternelle ; au contraire si Dieu punit le péché par l'enfer, si dans l'enfer le péché des damnés dure éternellement, il est juste aussi que leur peine soit éternelle. Nous pouvons joindre à cette raison celle du désir naturel de la félicité parfaite que Dieu inspire à tout homme. Cette raison ne prouve pas seulement l'immortalité de l'âme ( ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent, numéro 13 ), mais elle prouve aussi l'éternité ; car si la félicité de l'âme n'était pas éternelle, non seulement elle serait imparfaite, mais avec la pensée de devoir ou pouvoir finir, cette félicité deviendrait amère et tourmentante. Au reste, pour nous assurer de cette vérité, la parole divine suffit, parce qu'elle nous enseigne à croire le bonheur éternel des uns, le malheur éternel des autres. De manière qu'au dernier jour des siècles, le juge divin dira aux élus : *Venite benedicti, possidete regnum,*

*etc.* ( cela s'entend de ce royaume qui n'aura pas de fin : *cujus non erit finis* ); et aux réprouvés : *Discedite a me, maledicti in ignem æternum.* ( *Matth. cap. 25, 34 et seq.* )

2. On ne saurait dire, comme ceux qui veulent délivrer les réprouvés de la peine éternelle, que le feu sera éternel, et que leur peine ne le sera pas ; car, en premier lieu, si ce feu a été créé par Dieu, ce n'a été dans d'autre but que pour châtier les méchants, ainsi que le disent les Ecritures : *Ignis succensus est in furore meo.* ( *Jer. 15, 14* ) *Si quis in me non manserit... colligent eum, et in ignem mittent.* ( *Jo. cap. 15, 6.* ) A quoi bon créer le feu éternel, s'il ne devait pas être un instrument de peines éternelles aux pécheurs ? Nous répondons, en second lieu, que si nous ne voyons pas dans le texte mentionné que la peine sera éternelle, nous le savons néanmoins par une foule d'autres textes, tels que les suivans : *Et ibunt hi in supplicium æternum ; justi autem in vitam æternam.* ( *Matth. 25, 46* ). Ainsi comme la vie éternelle est donnée en récompense aux justes, le supplice éternel est réservé aux réprouvés. *Qui pœnas dabunt in interitu æternas à facie domini.* ( *2. Test. 1, 9* ). *Vermis eorum non morietur.* ( *Isa. 66, 24.* ) *Dabit enim ignem, et vermes in carnes eorum, ut urantur, et sentiant usque in sempiternum.* ( *Judith. 16, 21* ). *In stagno ignis, et sulphuris cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.* ( *Apoc. cap. 20.* ) *Querent mortem, et non inveniunt ; desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis.* ( *Ib. cap. 9, vers. 6.* ) Cela fut aussi déclaré dans le concile 5<sup>e</sup> sous le pape Vigile, ainsi que le rapportent Evagre, Nicéphore, Théophane, Photius, et d'autres cités par Tournely ( *Prælect. theol. tom. 2, pag.*

*mihî* 115 ) ; lorsque Origène fut condamné , parce qu'il avait dit : *Omniùm impiorùm hominùm , et etiàm dæmonum tormenta finem habitura*. La même décision fut faite dans le concile (VI, act. 18, et VII, act. 1) ; le 4<sup>e</sup> concile de Latran, dit de même : *Reprobos in pœnam ituros*, ainsi que le concile de Trente (sess. 6, cap. 25, et sess. 14, cap. 5).

3. Mais quelle est cette justice, dit un incrédule moderne, qui inflige une peine éternelle à un péché momentané ? Nous répondons que la justice divine exige ce châtiment éternel, pour l'offense faite à Dieu, par plusieurs raisons évidentes. La première, c'est parce qu'étant un crime de malice, en quelque sorte infini (comme dit saint Thomas, opusc. 3, cap. 83), à cause du mépris que l'on fait à une majesté infinie, elle mérite une peine infinie ; mais parce que la créature n'est pas capable d'une peine infinie en intensité, c'est à juste titre qu'elle est condamnée à une peine infinie en étendue. Où est cette loi, dit saint Augustin (*lib. 21, de Civit. cap. 11*, ) en répondant directement à l'objection des adversaires, où est cette loi, en vertu de laquelle le temps de la peine doit être égal au temps du péché ? Les lois humaines infligent aussi des châtimens perpétuels pendant toute la vie, à des crimes momentanés.

4. La seconde raison, c'est que l'ame, étant la vie du corps, comme la grâce est la vie de l'ame, c'est pour cela que le péché grave s'appelle mortel, parce qu'il prive l'ame de la vie de la grâce. Or, de même que lorsqu'un homme commet un meurtre, la mort du corps est irréparable sans un miracle de la main divine, quand un pécheur tue son ame par le péché, la mort de l'ame devient également irréparable. Il est vrai que dans cette vie, Dieu, dans sa miséricorde, rend par le par-

don la vie de sa grâce à plusieurs ames qui l'ont perdue ; mais il agit seulement ainsi dans cette vie , et non dans l'autre , parce que c'est une loi établie par sa providence , d'user de miséricorde et de pardonner seulement dans la vie présente temporelle , et non dans la vie éternelle.

5. La troisième raison , c'est que Dieu , dans cette vie , pardonne au pécheur , mais au pécheur qui se repent de sa faute : autrement Dieu ne pourrait pas le pardonner. Mais le pécheur mourant dans le péché est abandonné par la grâce ; sa volonté reste tellement obstinée dans le péché et dans la haine de Dieu , que si Dieu voulait le pardonner , il refuserait le pardon et sa grâce. Le damné refuse tout remède à son mal , et c'est pour cela que sa guérison est désespérée. *Quare factus est dolor meus perpetuus , et plaga mea desperabilis , renuit curari.* (Jer. 15 , 18.) De manière que l'ame étant éternelle (comme il a été prouvé ci-dessus) son crime est éternel , ainsi sa peine doit donc être éternelle ; saint Marc l'affirme (3, 9) , en disant : *Non habebit remissionem æternam , sed reus erit æterni delicti.*

6. De plus , le pécheur ne peut par lui-même apaiser Dieu ; son repentir ne peut donner une satisfaction convenable à la divine justice offensée ; il n'est pardonné de Dieu dans cette vie que par les seuls mérites de Jésus-Christ qu'il est capable de recevoir , et par lesquels la justice divine est satisfaite. Mais dans l'enfer , où il n'y a pas de rédemption , *nulla est redemptio* , le damné ne peut plus apaiser Dieu , parce qu'il n'est plus capable de jouir des mérites du Rédempteur ; c'est pour cela qu'il ne peut plus être pardonné.

7. L'auteur de la *Lettre sur la religion essentielle de l'homme* dit que Dieu défend le péché , non à cause de l'offense qu'il en reçoit , mais à cause du mal qui en



résulte pour le pécheur dans l'autre vie; toutefois, ajoute-t-il, ce mal sera de courte durée, parce que le Seigneur, en créant l'homme, n'ayant eu d'autre but que de le rendre heureux, devra certainement délivrer des peines tous les damnés, et cela pour se conformer au but pour lequel il les a créés. Cette opinion est partagée par un autre écrivain de la même trempe, l'auteur des *Principes de la philosophie morale*; il dit que la peine des pécheurs dans l'autre vie sera la douleur d'avoir violé les lois, mais que cette douleur *d'être sortis de la voie du bonheur les forcera d'y rentrer*. On voit par là combien se trompent ceux qui s'écartent des maximes de la foi. Il est vrai que Dieu a créé l'homme pour le rendre heureux, mais à condition qu'il travaillera à obtenir sa fin; or, si l'homme méprise sa fin en méprisant Dieu, le Seigneur ne peut manquer d'en être offensé, et de condamner celui qui l'offense; et alors s'il n'est pas glorifié par la manifestation de sa miséricorde, il sera glorifié par la manifestation de sa justice.

8. Les sociniens opposent, en premier lieu, que le mot *æternum* ne signifie pas toujours éternité dans les divines Ecritures, mais qu'il signifie souvent une longue durée, et ils tâchent de le prouver par différents textes. On répond que le mot *æternum* signifie certainement de sa nature *sans fin*. C'est une règle certaine des théologiens que les divines Ecritures doivent s'interpréter dans leur sens propre et naturel toutes les fois que les circonstances du discours n'obligent pas à recourir à d'autres interprétations; ce qui n'est pas dans notre cas; mais on doit en conclure tout l'opposé de ce qui a été dit ci-dessus. Mais, disent-ils, suivant la sainte Ecriture, l'enfer n'est pas éternel, puisque David dit : *Miserator et misericors Dominus, longanimis et multum misericors. Non in perpetuum irascetur, neque in æternum*

*comminabitur.* (Psal. 102, 8 et 9.) Mais cela s'entend de ceux qui par leur repentir se convertissent à Dieu, parce que Dieu ne pardonne ni ne peut pardonner le pécheur, si celui-ci ne se convertit pas à lui : *Convertimini ad me, ait Dominus exercituum, et convertar ad vos.* (Zach. 1, 3.) Et cela s'entend encore de la vie présente, parce que dans l'autre vie l'homme qui meurt dans le péché ne peut plus s'en repentir, ni trouver personne qui le rachète. *Non est qui redimat, neque qui saluum faciat.* (Psalm. 7, 3.) De manière qu'il n'y a plus d'espoir de salut pour l'impie qui meurt dans l'impiété : *Mortuo homine impio, nulla erit ultra spes.* (Prov. 1, 24.)

9. Les sociniens opposent, en second lieu, le passage de saint Paul : *Conclusit Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.* (Rom. 10, 32.) Et de là ils tirent la conséquence, que la peine des damnés ne sera pas éternelle. Mais saint Augustin dit que ce texte signifie, non la miséricorde envers les damnés, mais que Dieu, qui a usé de sa miséricorde envers les gentils, la répandra également sur les Juifs, en les appelant à la foi.

10. Ils opposent, en troisième lieu, qu'il convient à Dieu de sauver les hommes pour l'éternité, parce que c'est pour cette fin qu'il les a créés; mais par cette même raison il ne convient pas à la bonté divine de les damner éternellement. Saint Thomas répond (lib. 3, *contra Gentes cap.* 55) que Dieu a créé les hommes pour le bonheur éternel; mais il a voulu qu'ils s'en rendissent dignes, non seulement par la force de sa grâce, mais aussi par leur coopération. Par conséquent si les hommes ne veulent pas coopérer à leur salut, et s'il se damnent, cela arrive par leur faute. C'est avec raison que Dieu permet les péchés, autant pour conserver le

bon ordre de l'univers que pour donner plus d'éclat à la fidélité des justes, ainsi que l'apôtre le dit (1. Cor. 11) : *Oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.*

11. Les sociniens opposent, en quatrième lieu, que cette peine éternelle des damnés consistera, non à souffrir éternellement, mais à être anéantis par Dieu après une peine temporelle proportionnée. Ils fondent cette absurdité sur les Ecritures, où il est dit que les réprouvés seront perdus, et mourront : *Nullum est operimentum perditionis.* (Job. 26, 6.) *Vasa iræ apta in interitum.* (Rom. 9, 20.) Ces mots (disent-ils) *perditio, interitus*, signifient consommation et fin. Mais on répond que, suivant l'apôtre, les réprouvés sont considérés comme morts, parce qu'ils sont privés pour toujours de la vie de Dieu, et condamnés aux peines éternelles : *Pœnas dabunt in interitu æternas à facie Domini.* (Thess. cap. 21.)

12. Mais l'impie Bayle dit : Les peines sont instituées pour corriger les coupables, ou bien pour l'exemple des autres hommes; ainsi à quoi bon tourmenter éternellement les damnés, puisqu'il n'y a plus d'espoir ni de les corriger ni de les faire servir d'exemple? On répond 1<sup>o</sup> que quelques peines sont médicinales, et d'autres sont vindicatives pour punir les crimes; 2<sup>o</sup> que cette règle s'applique aux jugements des hommes, et non à celui de Dieu : le juge humain, dans l'application des peines, considère seulement le bien de la république, et c'est pour cela qu'en punissant il ne se propose que la punition des coupables, et l'exemple d'autrui; mais Dieu, en punissant les damnés, ne regarde pas seulement la punition et l'exemple, mais il considère principalement la manifestation de ses attributs. D'où vient que les peines éternelles des réprouvés ne seront utiles, à la

fin des siècles, ni pour eux ni pour les autres, mais elles serviront à faire éclater l'ordre de la divine justice.

13. Comme l'enfer dont Dieu menace les méchants sera éternel, de même le paradis qu'il promet aux justes sera éternel. Afin de nous confirmer dans cette croyance, il suffit de connaître l'arrêt que Jésus-Christ prononcera en leur faveur au jour du jugement dernier: *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.* (Matth., 25, 34.) Nous savons déjà que le règne du Christ n'a pas de fin, ainsi que le dit saint Gabriel à la bienheureuse Vierge Marie: *Cujus regni non erit finis.* (Luc. 1, 35.) Et telle est la promesse que fait le Seigneur à celui qui le reçoit dans la sainte Eucharistie: *Qui manducat meam carnem, habet vitam æternam; et ego resuscitabo eum in novissimo Die.* (Jo. 6.) Dieu promet de le faire revivre à la vie éternelle.

14. Par cette promesse il nous exhorte à souffrir en paix les tribulations de la vie présente, en nous faisant comprendre que, pour ceux qui obtiennent leur salut, il n'y a plus de mort dans l'autre vie: *Et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra.* Or, si dans le ciel il n'y a pas de mort, la vie sera donc éternelle. C'est ainsi qu'il nous encourage à mépriser les biens de cette terre, et à nous procurer les trésors du ciel qui ne manqueront jamais, et qui ne pourront jamais nous être enlevés: *Thesaurizate autem vobis thesauros in cælo, ubi neque ærugo, neque tinea demolitur; et ubi fures non effodiunt, nec furantur.* (Matth. 6, 28.) L'apôtre nous assure que les courtes et légères souffrances de cette vie nous obtiendront une gloire qui n'aura plus de fin: *Momentaneum et leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* (2.

*Cor. 4, 17.*) Enfin les bienheureux obtiendront dans le ciel la même béatitude dont Dieu jouit : *Euge serve bone et fidelis... intra in gaudium Domini tui.* (*Matth. 25, 27.*) Or, comme le bonheur de Dieu sera éternel, la gloire des bienheureux sera de même éternelle. Ils loueront le Seigneur dans les siècles des siècles, dit David. (*Psal. 83, 5.*)

15. Donc, si nous nous sauvons, notre bonheur sera éternel ; et si nous nous damnons, notre perte n'aura plus de fin. Cela posé, je dis que, quoique ces mécréants, *ces esprits sans préjugé*, eussent quelque raison qui leur parût probable à cause de leurs fausses opinions, comme par exemple qu'il n'y a pas de Dieu, que l'ame meurt avec le corps, que chacun peut se sauver dans toute religion, ou enfin que l'enfer n'est pas éternel, ces opinions ne seraient pour eux que douteuses, car s'ils nient les vérités de notre foi, parce que (disent-ils) elles ne sont pas évidentes pour eux comme elles le sont pour nous, ils ne pourraient jamais les croire avec certitude, à moins que notre foi ne fût évidemment fausse. Or, cependant, on ne peut nier que la religion chrétienne ne soit pour le moins probable et vraisemblable, d'abord par l'autorité de tant de savans, qui, dépouillés des passions des sens, l'ont embrassée, et ensuite par les raisons qui les ont convaincus. Les mécréants, quoiqu'ils fassent leur possible pour se convaincre du contraire, ne peuvent dissiper les craintes dont ils sont tourmentés en vivant dans leur incrédulité, et spécialement lorsque leurs esprits se trouvent moins aveuglés par les passions et par le desordre des sens.

16. Or, en supposant même douteuses les vérités de notre foi, il serait encore prudent et raisonnable de nous attacher à leur croyance. Ne serait-il pas insensé ce marchand qui, pour gagner un écu, risquerait tout son

patrimoine? Ne serait-il pas insensé ce roi qui, pour conquérir un village, risquerait tout son royaume? et l'on n'estimerait pas une folie celle de vouloir embrasser une croyance comme celle des incrédules, qui, quand même elle serait vraie, ne rapporterait aucun profit, et qui, si au contraire elle était fausse comme elle l'est certainement, causerait la ruine éternelle! Je serais tenté de demander à quelqu'un de ceux qui, afin de vivre selon leur caprice, doutent de tout en disant que les vérités de notre religion ne sont pas certaines, dites-moi, lui demanderais-je, risqueriez-vous la vie, en pariant sur la vérité de vos opinions? Non, sans doute; et vous voulez néanmoins risquer la vie éternelle? Ne voyez-vous pas qu'en embrassant à l'aveugle ce qui plaît, sans tenir aucun compte ni de la loi ni de la raison, ce n'est pas vivre en homme raisonnable, mais en brute? La religion ne doit pas se régler selon les passions, mais selon la raison et la foi. Si les mystères de notre foi ne sont pas évidens pour nous, au moins ils sont évidemment croyables et sûrs. Les vérités spéculatives que l'intelligence doit croire ne peuvent être prouvées par des démonstrations physiques et géométriques, mais par les raisons qui persuadent l'entendement.

17. Mais on dira : C'est une règle qu'on ne doit pas laisser ce qui est certain pour choisir l'incertain. Je réponds, en premier lieu, que cela ne peut être une règle générale pour toute sorte de choses; s'il en était autrement, personne ne devrait faire le commerce dans l'espoir d'y augmenter sa fortune, personne ne devrait étudier les sciences, personne ne devrait risquer sa vie dans les guerres par l'espoir d'avancer en grade et d'acquérir des richesses, car la fortune et l'avancement ne sont pas certains. Cette règle est surtout admissible lorsqu'on est dans le cas de tout perdre si on ne gagne pas tout,

comme on l'est dans notre cas, où il s'agit non seulement d'acquérir un royaume éternel, si l'on vit en homme de bien, mais de tomber dans une misère éternelle si on vit mal. En second lieu, les plaisirs sont aussi incertains. Qui peut nous assurer que nous pourrions les obtenir ? Qui nous donnera la santé nécessaire pour en jouir, surtout si on s'y livre d'une manière désordonnée, puisqu'ils altèrent nécessairement la santé ? Ou du moins qui peut nous assurer que nous aurons assez de vie et de temps d'en jouir, puisque la vie est si incertaine ? Or, si toutes les choses sont aussi incertaines, ne serait-il pas insensé l'homme qui renoncerait à l'espoir d'avoir un million pour l'espérance d'obtenir un écu ? Ne serait-il pas insensé celui qui, dans l'espoir de jouir de bien peu et de bien courts plaisirs toujours empoisonnés (car toute jouissance criminelle, plutôt que de contenter, afflige, parce que le péché porte avec lui le remords et la crainte), voudrait se priver de l'espoir d'un bien éternel, au risque même d'encourir un malheur éternel ? Si nous avions deux âmes, nous pourrions en risquer une (ce serait pourtant une sottise), mais nous n'avons qu'une seule âme ; si donc elle périt, sa ruine sera éternelle et irréparable. C'est pourquoi, bien que notre foi fût incertaine, la raison voudrait que chacun abandonnât le peu de biens dont il jouit si peu de temps sur cette terre, pour obtenir un bonheur immense et éternel, et pour se délivrer du danger de tomber dans une misère éternelle.

18. D'ailleurs, si nous voulons dire la vérité, en ce qui regarde la vie présente, les véritables plaisirs sont ceux qui sont permis, parce qu'ils sont purs, innocents, et exempts du repentir, du remords et de la crainte, dont les libertins ne peuvent se défendre. Qu'ils fassent tout ce qu'ils voudront pour se persuader

que les vérités éternelles sont des mensonges, les effets funestes du péché ne proviennent pas du préjugé de l'éducation, comme se l'imaginent les mécréants, mais ils sont imprimés par la nature elle-même. Autrement pourquoi l'incrédule a-t-il à craindre s'il ne se croit pas coupable? Pourquoi la vertu est-elle pratiquée hardiment et à découvert, et le vice avec crainte et avec honte? D'un autre côté, celui qui croit bien et vit bien, vit en paix; et il ne craint pas, parce qu'il est exempt de péchés. Ajoutons encore que les vertus telles que la chasteté, la justice, la tempérance, sont autant de compagnes qui conservent l'esprit tranquille et inspirent un grand respect, même aux vicieux. Les philosophes anciens préféraient les vertus à tous les plaisirs des sens, quoiqu'elles ne fussent en eux que des apparences de vertus, puisqu'elles étaient les effets de l'ambition d'acquiescer une vaine gloire. Oh! combien les jouissances de l'esprit surpassent de loin celles des sens! Ce sont autant de preuves que le bien et le mal ne consistent pas dans la seule appréhension des hommes, mais ils existent effectivement en eux, parce qu'il existe un Dieu d'une bonté infinie, qui a imprimé dans la nature l'amour de la vertu et l'horreur du vice.

19. Mais pourquoi, disent les incrédules, ces vérités, qui sont claires pour vous, sont obscures pour nous? Je réponds que c'est parce que les vices obscurcissent l'entendement. L'œil voit, mais s'il est couvert d'un bandeau, il ne voit plus, quelle que soit la lumière qui brille. Celui qui abandonne les vices n'a pas de difficulté à bien croire; celui qui veut vivre mal ne croira jamais bien. Il est de l'intérêt de celui qui vit mal de ne pas croire, et cela afin de pécher sans remords, en se laissant ainsi guider par l'intérêt et non par la raison. Personne n'a amais nié Dieu et ses vérités avant de l'offenser. La



pensée des châtimens du péché empêche de jouir librement des plaisirs défendus dans la vie présente ; d'où il s'ensuit que celui qui vit dans le vice désire facilement qu'il n'y ait pas de châtiment pour celui qui vit mal ; du désir que ce châtiment n'existe pas il passe facilement à la négation de son existence , ou du moins il le met en doute afin de pécher avec moins de remords. Celui qui est porté à douter du dernier article du Symbole des apôtres, *Credo vitam æternam*, est sur le point de douter aussi du premier, *Credo in Deum*. Si les vérités de notre foi, l'existence d'un Dieu rémunérateur, la mort du corps, l'immortalité de l'ame, l'éternité des peines, n'étaient que des choses douteuses ou probables, nous devrions même alors, ainsi qu'il a été dit, nous attacher à la religion la plus sûre , parce qu'il s'agit du salut éternel, dans lequel, si l'on se trompe et si ce que la religion chrétienne enseigne est vrai, il n'y aura plus de remède à l'erreur, et cela éternellement. Mais non, ces vérités ne sont pas douteuses, elles sont évidentes, car, ainsi que nous l'avons dit au commencement, bien que les mystères de notre religion ne soient pas évidens pour nous, mais obscurs, puisque le mérite de la foi consiste à croire ce que nous ne comprenons pas, néanmoins il est évident que c'est la vraie foi, et que les choses qu'elle nous propose de croire sont certaines. Ces misérables mécréans, qui pendant leur vie déréglée mettent tout en doute et en question pour se délivrer des remords de la conscience et des craintes du châtiment, lorsqu'ils seront au moment de la mort, oh ! comme ils auraient voulu avoir cru, et avoir vécu en vrais chrétiens ! mais il leur arrivera ce qu'il advint à un certain incrédule (ainsi que le raconte Nieuwentyt) qui, sur le point de mourir, prononça ces paroles mémorables : *Je crois enfin tout ce que j'ai d'abord nié ; mais il est trop tard pour que je puisse*

*espérer la grâce de me repentir.* Là-dessus, il mourut.

20. Mais concluons cette seconde partie : Tout homme désire être heureux, et heureux pour toujours. Il ne peut l'être sur cette terre, où il ne demeure que peu d'années, et il ne trouve rien qu'il le satisfasse entièrement ; au contraire il éprouve en soi un combat continuel entre la chair qui s'oppose toujours à l'esprit. Il ne sait ni en deviner la cause, ni comment fixer son bonheur. Il sent que Dieu a tout révélé, et il recherche ce peuple, qui conserve le dépôt de cette révélation. Les Juifs lui en découvrent une partie, mais non le tout. Les mahométans lui parlent de cette vie et de la vie future, mais ils ne savent que dire. Il a recours aux chrétiens, et ceux-ci lui démontrent l'ancienneté de leur religion, par les preuves que leur fournissent les mêmes Juifs leurs ennemis, qui reçurent les premières révélations divines au moyen des saintes Écritures. Que ce livre sacré soit vrai, l'obstination des Juifs, et l'état misérable où ils vivent, le démontrent suffisamment, puisque tout cela était prédit dans ce livre avant que leur dispersion fût avérée ; de manière que ce livre n'a pu être inventé par les Juifs, et encore moins par les chrétiens, parce que les Juifs le leur reprocheraient. Tant d'exemplaires se sont répandus par tout le monde avant et après la chute des Juifs qu'il serait impossible de les falsifier entièrement. Ce livre sacré prouve lui-même sa vérité par les miracles qui y sont rapportés, et qui ont été opérés à la vue de millions d'hommes qui en furent les témoins oculaires. Ce qui la confirme encore, ce sont les prophéties écrites avant les événements ; car ces prophéties, par les raisons que nous avons exposées, ne peuvent avoir été inventées par les chrétiens. Or ce livre découvre l'origine du monde, la création de l'homme, et la

cause du désordre dans lequel l'homme se trouve. Ce livre contient d'une manière évidente les prédictions de la rédemption des hommes, de la réprobation du peuple élu, de la conversion des gentils et de la nouvelle loi que devait établir le Messie. De plus, sa venue et l'établissement de la nouvelle loi sont prouvés par mille signes certains, par l'accomplissement des choses prédites, par le châtement des Juifs, par la conversion du monde, et par les miracles opérés par Jésus-Christ et par ses apôtres. Qui pourra donc douter d'une religion confirmée par tant de caractères évidens de vérité ?

21. Enfin je ne veux pas finir sans prier les pères de famille de veiller avec attention sur leurs enfants, et de bien s'assurer où ils les envoient apprendre les sciences, afin qu'au lieu de s'instruire dans les bonnes études, ils ne restent imbus de vices et d'erreurs. J'ose espérer que ce malheur n'arrivera pas dans notre ville de Naples. Plût à Dieu que ce malheur n'existât pas en plusieurs villes d'Europe, où ces erreurs modernes ont trouvé des auteurs et des complices ! Ces erreurs, proposées et embellies de mensonges et de sophismes par les auteurs de la nouvelle philosophie, préoccupent et confondent tellement les esprits des malheureux jeunes gens que la lumière de la foi s'obscurcit en eux ; ils perdent l'horreur des péchés, et, entraînés d'ailleurs par l'ardeur de la jeunesse, ils s'abandonnent à toute sorte de vices. Aussi, en s'aveuglant de plus en plus, et en multipliant les iniquités, il arrive très aisément que toute lumière de la foi finit par s'éteindre dans leur esprit.

## TROISIÈME PARTIE.

CONTRE LES SECTAIRES QUI NIENT QUE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SOIT  
LA SEULE VÉRITABLE.

### CHAPITRE I.

Les caractères de l'église catholique démontrent évidemment qu'elle est la seule véritable église de Dieu.

Lorsqu'il s'agit de dogmes incompréhensibles pour l'esprit humain, relatifs à la foi, et de préceptes opposés aux passions désordonnées de l'homme, et relatifs aux mœurs, il a toujours été nécessaire d'avoir une école de vérité, dans laquelle on conservât intactes toutes les vérités que Dieu a révélées dès l'origine du monde afin que les hommes pussent apprendre d'elle, sans danger d'être trompés, les choses qu'ils doivent croire, et celles qu'ils doivent pratiquer, et pour préserver la masse des fidèles du dégât que les méchants eussent pu occasioner à la foi ou à la morale chrétienne. L'Eglise fondée par Jésus-Christ est précisément cette école, maîtresse de la vérité, visible à tout le monde qui a conservé et conservera jusqu'à la fin des siècles les fidèles unis, pour qu'ils marchent dans la voie du salut. C'est pourquoi le Sauveur nous a dit que celui qui n'obéit pas à l'Eglise ne doit pas être réputé chrétien, mais infidèle : *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* (Matth. 18, 17.) Ainsi, tous ceux qui seront hors de cette arche de salut seront à jamais perdus.

2. Or, parmi toutes les Eglises on ne trouve et on ne trouvera jamais d'autre Eglise qui ait les caractères et les signes de vérité possédés par l'Eglise catholique

romaine. Le fondateur de cette Eglise, comme personne ne l'ignore, est Jésus-Christ, vrai Messie envoyé de Dieu pour la rédemption du monde, ainsi que pour établir la loi nouvelle, loi bien différente des autres lois enseignées par de fausses religions, qui sont toutes injustes et impies; loi entièrement juste et convenable à la dignité de l'homme raisonnable, laquelle nous enseigne à donner à Dieu l'amour et l'honneur qui lui sont dus, à aimer le prochain comme nous-mêmes, et à nous aimer nous-mêmes, non pas d'un amour faux, mais véritable et réel, en observant les préceptes divins pour espérer ainsi de la bonté de Dieu, après cette vie, la béatitude éternelle.

3. La loi ancienne, qui était seulement extérieure, reçut avec la loi nouvelle sa perfection et son complément. L'ancienne loi démontrait seulement les obligations de l'homme, mais elle ne lui inspirait pas l'amour. La loi nouvelle de Jésus-Christ est intérieure, répandue dans nos cœurs, de manière qu'elle nous fait aimer ce qu'elle nous impose. De sorte que nous pouvons la suivre non seulement extérieurement, mais intérieurement, comme Dieu l'a prédit par la bouche de Jérémie. *Ecce dies venient dicit Dominus et feriam domui Israel, et domui Juda fedus novum... Dabo legem meam in visceribus eorum, et in corde eorum scribam eam, et non docebit vir proximum suum, dicens : Cognosce Dominum, omnes enim cognoscent me. (Jer. 31, 33 et 34.)* Ces dernières paroles signifient qu'anciennement les maîtres étaient obligés de donner une grande instruction sur tous les préceptes de la loi; mais dans la nouvelle, du moment que l'âme reçoit le baptême, elle reçoit en même temps la lumière intérieure de l'esprit, ainsi que la pieuse affection de la volonté envers la loi. Cela pourtant ne veut pas dire

qu'on ne doive pas rechercher aussi la prédication extérieure, car alors les pasteurs et les docteurs deviendraient inutiles; mais cela veut dire que par la réception du baptême on reçoit la grâce, qui nous fait aimer ce qu'anciennement elle faisait seulement craindre. *Ille enim (lex) sine adjuvante spiritu procul dubio est littera occidens : cum vero adest vivificans spiritus hoc ipsum intus conscriptum facit diligere, quod foris scriptum lex faciebat timere.* (San. Aug. de spir. et lit. cap. 19.)

4. Les Israélites, dans l'observation de leur loi, n'espéraient et ne cherchaient ordinairement autre chose que les récompenses terrestres; ils ne craignaient que les maux temporels; ils regardaient Dieu avec un esprit de crainte sans l'aimer de tout leur cœur, et ils le recherchaient seulement lorsqu'il les affligeait : *Cum occideret eos, querebant eum.* (Psalm. 77, 34.) Quant à ce qui regarde la charité envers le prochain, les scribes disaient que la loi du *talion* était permise, s'appuyant sur ce passage du Lévitique : *Oculum pro oculo, dentem pro dente.* (Lev. 24, 20.) Si on leur citait ces paroles : *Non oderis fratrem tuum, etc., diliges amicum tuum sicut teipsum* (Lev. 18, 17 et 18), les Pharisiens en tiraient cette abominable conséquence : *Et odio habebis inimicum tuum*, comme on le voit écrit dans saint Matthieu (c. 5, vers. 43). Arguant d'une manière fautive et absurde, ils disaient : Dieu nous commande d'aimer nos amis, donc nous devons haïr nos ennemis : c'est pour cela que les Juifs modernes regardent comme licite leur haine envers les chrétiens et tous les autres qui n'appartiennent pas à leur nation. Le rabbin Levi Ben-Gerson enseigne que leur nation doit procurer aux étrangers tout le mal qu'elle peut, comme en effet on en vit les effets dans la con-

juration qu'ils firent sous le règne de Trajan. (*Euseb. lib. 4, hist. cap. 2*). Ils récitent ordinairement la prière suivante pour tous ceux qui ne sont pas Juifs : Que tous les sectaires périssent. Saint Augustin dit que telle était la justice des pharisiens. Voilà pourquoi Jésus-Christ avertit ses disciples par ces mots : *Nisi abundaverit justitia vestra plus quam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum.* (*Matth. 5, 20.*)

5. Au contraire la loi de notre Sauveur est toute charité, elle nous commande d'aimer même nos ennemis. Car de même que Dieu est toute charité, ainsi il veut que sa loi soit remplie de charité : *Diliges Dominum tuum ex toto corde tuo... Diliges proximum tuum sicut teipsum. In his duobus mandatis universa lex pendet.* (*Matth. 22, 37 ad 40.*) Jésus-Christ, qui est venu nous manifester cette loi d'amour, voulut en donner l'exemple lui-même en mourant pour ses ennemis, comme l'apôtre l'a remarqué : *Vix enim pro justo quis moritur... commendat autem caritatem suam Deus in nobis, quoniam, cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus Christus pro nobis mortuus est.* (*Rom. 5, 7 et seq.*) Les pharisiens disaient : *Oculum pro oculo* ; mais notre Seigneur dit : *Audistis quia dictum est antiquis, oculum pro oculo, dentem pro dente. Ego autem dico vobis, non resistere malo sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam, præbe illi et alteram.* (*Matth. 5, 38 et 39.*) Il ajouta : *Audistis quia dictum est, diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum. Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros, etc.* (*Matth. 5, 43 et 44.*) Avant que le monde connût cette belle loi de la charité, les hommes ne savaient vaincre une passion que par une autre passion, ni remettre un intérêt, sans se procurer un autre intérêt. Mais Jésus-Christ condamne cet amour-

propre vicieux, et il dit que celui qui veut marcher après lui doit faire abnégation de lui-même. *Qui vult venire post me, abneget semetipsum.* (*Matth.* 16, 24.)

6. Un docte auteur décrit savamment la différence qui existe entre la morale d'un chrétien et celle d'un philosophe. Le philosophe cherche son repos en lui-même, le chrétien en Dieu. Le philosophe regarde la religion comme une partie de sa morale; pour le chrétien la religion est toute sa morale. Les stoïciens mettaient dans la science leur dernière fin : d'autres la plaçaient dans le bonheur de la vie présente; mais la loi de Jésus-Christ a mis à leur place toutes les choses, en nous enseignant que notre fin dernière consiste à plaire à Dieu en pratiquant la vertu dans cette vie, pour jouir éternellement de sa vue dans l'autre. Elle nous enseigne aussi quelles sont les vraies vertus, tant intérieures qu'extérieures; toutes sont ordonnées par la charité qui leur donne la vie et la réalité, car autrement elles ne seraient que des ombres et des cadavres de vertus.

7. Mais, disent les déistes, la loi évangélique s'oppose à la nature, elle détruit la loi *du talion*; propre à accuser ceux qui nous offensent, elle nous dit de ne pas résister au mal : *Non resistere malo, sed si quis te percusserit in dexteram maxillam* (*Matth.* 5, 39); elle veut que nous nous privions de nos biens : *Vade, vende quæ habes, et da pauperibus* (*Matth.* 19, 21), et elle préfère le célibat au mariage, selon ce que dit l'apôtre : *Noli quærere uxorem.* (1. *Cor.* 7, 27.) Mais on peut répondre qu'il faut distinguer les préceptes des conseils. Lorsque quelqu'un nous offense, le précepte nous dit qu'il ne faut pas le haïr mais l'aimer; ensuite le conseil nous propose de ne pas l'accuser et de lui offrir



l'autre joue ; il n'est pas défendu, du reste, d'accuser devant le juge celui qui nous offense, afin qu'il soit puni comme il le mérite, pourvu qu'on le fasse sans esprit de vengeance : mais il est bien difficile que l'offensé, en accusant l'offenseur, soit exempt de tout désir de vengeance. La pauvreté volontaire, ou l'abandon de ses biens, n'est pas non plus un précepte, c'est seulement un conseil pour la perfection ; ainsi Jésus-Christ dit au jeune homme de l'Evangile : *Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.* (Matth. 19, 17.) Et ensuite il ajoute : *Si vis perfectus esse, vade, et vende quæ habes, et da pauperibus.* (Ibid. vers. 21.) Le célibat est encore un conseil, et saint Paul dit au même endroit : *Porro hoc ad utilitatem vestram dico, non ut laqueum vobis injiciam.* (1. Cor. 7.) Mais la loi de Jésus-Christ non seulement conseille, mais commande de perdre la vie : *Qui amat animam suam, perdet eam.* (Matth. 16, 20.) Elle nous commande de nous haïr nous-même, en nous refusant tout plaisir, et de haïr les parents, la femme, les fils, les frères : *Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, etc, non potest meus esse discipulus.* (Luc. 14, 26.) Mais cela veut dire qu'il faut haïr en nous cette vie qui est opposée à la loi divine, haïr nos parents lorsqu'ils s'opposent au bien de l'ame. Enfin tout ce qui nous est défendu ferait notre malheur, et tout ce que la loi nous commande l'est pour notre bonheur.

8. Il faut bien d'ailleurs se persuader que la paix véritable en cette vie ne se trouve que dans la seule observation de la loi divine. Il est vrai, sans doute, que la morale chrétienne n'est pas douce envers les passions des sens : elle est même leur ennemie déclarée, et son devoir est de les contredire : *Qui autem sunt Christi,*

*carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.* ( Gal. 5, 24. ) Mais il est certain aussi qu'on ne trouvera jamais la paix en satisfaisant les sens avec le péché. Il n'y pas de paix pour ceux qui résistent à Dieu : *Quis restitit ei et pacem habuit?* ( Job. 9, 4. ) Celui-là seul trouve la véritable paix du cœur qui se refuse les plaisirs pour plaire à Dieu. L'amour que les créatures prétendent nous inspirer, elles qui ne sont autre chose que boue, vanité et ordure, donnons-le à Dieu, et nous trouverons cette paix et ce contentement qui surpasse tous les plaisirs des sens. Si nous aimons la vraie liberté, il ne faut pas aimer celle qui nous rend esclaves de nos passions et du démon, mais celle qui nous rend les enfants de Dieu et les maîtres de nous-mêmes. C'est pour cela que l'apôtre exhortait ainsi : *Vos enim in libertatem vocati estis, fratres tantum ne libertatem in occasionem detis carnis.* ( Gal. 5, 13. ) Par *la chair*, il faut entendre non seulement les impudicités, mais encore les orgies, les ambitions, les haines, les querelles, qui toutes sont des filles de la concupiscence notre ennemie.

9. Mais, ajoutent-ils, on ne saurait nier que cette loi soit dure et contraire à la nature : sans doute elle est contraire à la nature corrompue ; elle est dure pour ceux qui veulent l'observer, en se confiant seulement dans leurs forces ; mais pour ceux qui ont confiance en Dieu et lui demandent son secours, loin d'être dure, la loi est facile et douce, tel est le privilège singulier de la loi de Jésus-Christ ; elle donne la facilité de l'observer à celui qui prie ; aussi notre Seigneur nous invite d'aller à lui : *Venite ad me omnes, qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos.* ( Matth. 11, 28. ) Il promet de nous donner tout ce que nous lui demanderons relativement à notre dernière fin, qui est le

salut éternel : *Petite et dabitur vobis.* (*Matth.* 7, 7.) En quoi notre Seigneur nous fait voir l'affection qu'il nous porte et le désir qu'il a de notre bien ; quelle offre plus grande un homme peut-il faire à son ami, que celle de lui dire : Demande tout ce que tu veux, et tu seras satisfait ?

10. On retrouve donc seulement dans notre église la vraie charité envers Dieu et le prochain ; le véritable zèle pour propager la foi ; la vigilance des pasteurs pour la conserver. C'est seulement ici que l'on trouve la victoire contre les insultes du démon ; l'usage des saintes prières ; le sort d'une mort bienheureuse ; enfin un essai des innocentes douceurs du paradis, et quoique ces biens soient une manne cachée à tous ceux qui sont séparés de l'église catholique, pourtant ils devraient croire aux ames saintes qui les éprouvent, et qui assurent qu'ils sont mille fois meilleurs que les plaisirs terrestres, tandis qu'eux, par leur faute, ne peuvent pas les éprouver.

11. Ensuite le grand caractère qui fait clairement connaître que notre église est cet heureux bercail fondé par Jésus-Christ, et que sa religion est l'unique et véritable, c'est de voir que depuis le moment où les apôtres la propagèrent, jusqu'à nos jours, elle a été toujours uniforme et constante dans l'enseignement des dogmes que nous devons croire, et dans les préceptes divins que nous devons pratiquer. Saint Irénée disait que l'unité de la foi est une prérogative qui fait de notre église un soleil qui reluit sur le monde entier. Personne n'ignore que les pays où l'on enseigne des erreurs opposées à la doctrine que notre église catholique enseigne, sont hors de la véritable église. Les apôtres et les pasteurs ont toujours eu le plus grand soin de conserver intacte l'ancienne doctrine. Jésus-Christ

chargea les apôtres de ce soin : *Docentes servare quæcumque mandavi vobis* ( *Matth.* 28, 20 ), et les apôtres le transmirent à leurs disciples. Ainsi saint Pierre dit : *Verbum autem Domini manet in æternum; hoc est autem verbum quod evangelizatum est in vos.* ( *1. Petr.* 1, 25. ) Saint Jean ajoute : *Vos quod audistis ab initio in vobis permaneat.* ( *1. Jo.* 2, 24. ) Saint Jude : *Deprecans ( vos ) supercertari semel traditæ sanctis fidei.* ( *Jud. ep. v.* 20. ) Enfin saint Paul dit : *Solliciti servare unitatem spiritus.. donec occurramus omnes in unitatem fidei.* ( *Eph.* 4, 3 et 13. ) Et ailleurs : *Non sint in vobis schismata, sitis autem perfecti in eodem sensu, et in eadem sententia.* ( *1. Cor.* 1, 10. ) Les bons pasteurs de l'église, dit saint Augustin, ont toujours fait de même : *Quod invenerunt in Ecclesia, tenuerunt; quod à patribus acceperunt, filiis tradiderunt* ( *lib.* 2, *contra Julian., cap.* 10 ).

12. Toutes les autres sectes, au contraire, avec le temps, ont varié dans leurs dogmes. Les Juifs ont suivi constamment les dogmes de l'Eglise ancienne, qui a été la vraie jusqu'à la venue du Messie; mais depuis cette heureuse venue, n'ayant pas voulu embrasser la loi évangélique, aveuglés par leur obstination, ils ont dénaturé même leur ancienne loi, et maintenant ils ne suivent ( comme nous verrons dans la suite ) qu'une religion mêlée de sottises, d'erreurs et de blasphèmes. Les mahométans embrassèrent d'abord les enseignements de leur chef Mahomet; mais, après sa mort, ils les changèrent tellement qu'ils se partagèrent en plus de soixante sectes. Les luthériens, dans l'espace de cinquante ans, se divisèrent en trois grandes sectes, en luthériens purs, en semi-luthériens, et anti-luthériens. Les luthériens purs se subdivisèrent en onze sectes; les semi-luthé-

riens en onze autres, et les anti-luthériens en cinquante-six, comme le rapporte *Lindanus, epist. Rorem in Luth.* L'école des calvinistes se subdivisa bientôt aussi en plusieurs sectes : on en compte plus de cent, comme l'observe Noël Alexandre. (*Hist. sec. 15 et 16, chap. 2, art. 17, § 3.*) Voyez en combien de sectes se subdivisent les calvinistes, spécialement en Angleterre ! Là, sont des puritains qui suivent la pure doctrine de Calvin ; des piscatoriens, que les calvinistes de France déclarèrent hérétiques ; des anglo-calvinistes qui sacrent les évêques et donnent les ordres aux prêtres, ce qui est rejeté des autres calvinistes ; des indépendants, qui ne reconnaissent de supérieurs ni ecclésiastiques ni politiques ; des anti-scripturiers, qui rejettent toutes les écritures ; des quakers qui vantent les extases et les révélations continues ; enfin des rantères qui admettent comme licites toutes les choses auxquelles ils sont poussés par la nature corrompue. La Hollande se trouva jadis divisée en deux factions : les arminiens et les gomaristes, mais ensuite, dans un conciliabule de l'année 1618, Arminius, chef d'une secte, fut condamné comme schismatique. Grotius et le chancelier Barneveldt n'ayant pas voulu obéir, Grotius fut incarcéré et Barneveldt décapité. Voilà la belle constance et l'uniformité de foi des sociétés de novateurs ! tel est l'effet de l'orgueil ! Comme il excite les hérésiarques à s'écarter de l'obéissance de l'Eglise, ainsi leurs sectateurs s'écarterent ensuite de la sujétion de leur nouveaux maîtres, et ils forment de nouveaux systèmes et de nouvelles sectes.

13. Mais pourquoi s'étonner si les disciples de Luther et de Calvin sont aussi contraires entre eux dans les dogmes de la foi, puisque leurs maîtres le sont envers eux-mêmes ? Qu'on lise l'histoire des variations des églises protestantes, écrite par Bossuet, évêque de Meaux, et

l'on connaît la diversité de doctrine et les contradictions que Luther et Calvin ont admises dans leurs discours et leurs écrits. Les seules contradictions que Luther, regardé par tous les protestants comme la première source de la foi pure, et appelé apôtre par Calvin qui n'hésita pas d'écrire : *Res ipsa clamat, non lutherum initio locutum, sed Deum per os ejus*; les seules contradictions, dis-je, écrites par Luther, suffisent pour faire connaître la fausseté de sa croyance. Tant qu'il vécut, il ne fit autre chose que se contredire; toujours contraire à lui-même, attaquant sa propre doctrine. D'abord il dit que les bonnes actions n'étaient pas nécessaires au salut, ensuite il les confessa nécessaires. Il se contredit aussi mille fois relativement à la justification, à la valeur de la foi, et au nombre des sacrements. Dans le seul article de l'eucharistie, on aperçoit une trentaine de contradictions. Sur quoi le prince catholique Georges de Saxe, au temps de Luther, disait sagement que les luthériens ne savaient pas aujourd'hui ce qu'ils devaient croire le lendemain. Combien de fois Calvin n'a-t-il pas changés sur l'eucharistie? on peut voir cela dans l'ouvrage déjà cité de Bossuet. Mais j'ai mal dit, que tant de contradictions étaient suffisantes pour démontrer la fausse croyance de ces maîtres impies, car il suffisait d'une seule contradiction pour faire connaître qu'ils n'étaient pas investis de l'esprit de Dieu; puisque, *qui semel mentitur, ex Deo non est*, comme Luther lui-même l'avouait. Le Saint-Esprit est un et immuable; c'est pour cela qu'il ne peut pas se nier, *negare seipsum non potest*, ainsi que l'apôtre l'écrit. (2, *Tim.* 2, 13.) Donc Luther se vantait faussement de posséder l'esprit de Jésus-Christ en propageant la doctrine qu'il enseignait, quand il disait, enflé d'orgueil : *Certissimus sum, quod doctrina mea, non sit mea*

*sed Christi*; il aurait bien mieux dit : *sed diaboli*.

14. Au contraire , rien ne prouve mieux la vérité de l'Eglise catholique que sa constance et son uniformité de doctrine dans les dogmes de la foi , conservée depuis le jour où elle fut fondée par Jésus-Christ. Elle a été la même en tout temps , de manière que les vérités que nous croyons aujourd'hui , ont été déjà crues dans les premiers siècles.

15. Mais , dit-on , l'Eglise romaine a défini de temps en temps plusieurs dogmes qui n'appartenaient pas auparavant à la foi ; donc elle n'a pas été toujours uniforme dans ses dogmes. Il est vrai , sans doute , que l'Eglise a défini successivement plusieurs dogmes qui n'étaient pas primitivement définis ; mais cela ne prouve nullement qu'elle n'ait pas été toujours uniforme dans les articles de sa foi ; car ces définitions n'ont pas été faites par l'Eglise pour changer ses dogmes , mais pour les préciser. L'Eglise , appuyée sur le fondement de l'écriture et de la tradition , a déclaré , de temps en temps , que plusieurs articles étaient de foi , et s'ils avaient été déclarés tels , ils étaient cependant de foi avant d'avoir été définis par l'Eglise.

## § I.

Les miracles opérés dans l'Eglise catholique prouvent qu'elle est la vraie Eglise.

16. Spinoza dit que les vrais miracles sont impossibles , parce que l'ordre de la nature ne peut pas être interrompu ou changé sans que Dieu change lui-même , ce qui est impossible , puisqu'il est immuable dans ses décrets. Mais saint Thomas répond (1, p. q. 105, a. 5,) qu'il faut distinguer deux ordres de choses : l'universel

et le particulier. L'ordre *universel* des choses qui a été ordonné de Dieu, de toute éternité, comme cause première, ne peut pas être changé; car, en le changeant; il y aurait un changement de volonté en Dieu, qui est immuable. Mais l'ordre *particulier* de la nature, qui dépend sans doute de Dieu, mais aussi des causes secondes, Dieu peut le changer sans changer ses décrets éternels, car les choses qui arrivent hors l'ordre naturel arrivent même à la suite des décrets divins, qui ne changent nullement dans les miracles, mais ils s'exécutent. Bayle fait une réflexion très sensée, lorsqu'il dit que ce que Spinoza soutenait, marche selon le système de son Dieu matériel, ou de sa matière, qu'il élève à la hauteur de Dieu, et opère sans liberté, mais seulement par nécessité: aussi Bayle parle ainsi des spinosistes: *Parlez sincèrement et sans équivoque: dites que les lois de la nature n'ayant pas été faites par un législateur libre, qui connût ce qu'il faisait, mais étant l'œuvre d'une cause obscure et nécessaire, rien ne peut arriver qui soit contraire à cette loi.* Dieu étant donc un libre agent, les miracles qu'il a prévus devoir arriver dès l'éternité, sont très possibles sans qu'il change de volonté.

17. On a déjà dit dans la seconde partie, chap. 14, que les vrais miracles, surpassant les forces de la nature, ne peuvent être opérés que par le suprême Créateur, qui est supérieur à cette même nature. Il est certain, d'après cela, qu'une religion qui produit de vrais miracles en confirmation de sa doctrine, est nécessairement vraie, car Dieu ne peut pas approuver, par les témoignages de ses miracles, une doctrine fausse. Nous avons parlé, aux chap. 14 et 15 de la seconde partie, des miracles opérés par Jésus-Christ et par ses apôtres. Nous parlerons ici seulement des miracles que Dieu a opérés par le moyen



de ses autres serviteurs, qui ont vécu dans l'église catholique.

18. Que toutes les sectes viennent et qu'elles nous montrent un seul miracle opéré par leur moyen ; que les auteurs gentils écrivent que Vespasien guérit miraculeusement deux infirmes, et qu'Adrien rendit la vue à deux aveugles. Dans le chapitre cité, nous avons fait voir que Vespasien opéra ces guérisons par remèdes naturels, et qu'Adrien fut trompé par des courtisans habiles à le flatter. Ils disent encore qu'une vierge vestale prit de l'eau dans un crible sans la répandre. Supposé que le fait soit vrai, il est possible que Dieu ait permis ce prodige pour attester l'honnêteté de cette vierge, que l'on accusait à tort d'avoir violé la chasteté. Les Juifs eurent sans doute, dans le temps de l'ancienne loi, de nombreux et de vrais miracles, parce qu'ils étaient alors dans la vraie Eglise ; mais depuis qu'elle a été répudiée par la venue du Sauveur, tous leurs miracles ont entièrement cessé. Quant aux mahométans, leur maître et conducteur Mahomet proteste qu'il cède au Christ les miracles, l'épée lui suffisant (comme il le disait) pour faire connaître la vérité de sa religion. Il est vrai que, dans le chapitre 64 de l'Alcoran, il se vante et raconte un prodige qu'il a fait à la lune, c'est-à-dire que celle-ci étant tombée et cassée en deux parties, il la réunit et la remplaça dans le ciel. Le cardinal Bellarmin le rapporte. (*De notis ecclesi. cap. 14.*) C'est pour cela que les Turcs (comme le note encore Cornelius à *Lapide in Apoc. 13, 11*) ont pris pour leur enseigne la lune. Mais je ne crois pas qu'il y ait dans le monde un homme de jugement un peu sain pour croire une fable aussi ridicule. Viennent enfin maintenant toutes les autres sectes ensemble, et qu'elles produisent quelques miracles. Mais non ; quand ces malheureuses ont voulu en feindre quelques uns pour trom-

per le monde, leurs fictions ont été bientôt découvertes, comme cela arriva à Luther et Calvin, ainsi que nous le rapporterons au chap. 6, n° 6.

19. Mais les hérétiques voyant que Dieu n'a opéré aucun miracle pour confirmer leurs sectes, disent, entre autres Picénius, que les miracles ne sont pas des signes de la vraie religion, puisque même les magiciens de Pharaon firent des miracles, et l'antechrist (selon la prophétie de saint Jean) fera aussi des prodiges durant sa persécution. Mais d'abord il est clair, dans les saintes Ecritures, que notre Seigneur a opéré des miracles pour prouver la vérité de sa doctrine; les miracles furent le signe que Dieu donna au peuple hébreu afin qu'il crût à ce que Moïse lui disait de sa part, c'est-à-dire le pouvoir qu'il donna à Moïse d'opérer des miracles, comme on lit dans l'Exode : *Ut credant, inquit, quod apparuerit tibi Dominus... Si non crediderint tibi, neque audierint sermonem signi prioris, credent verbo signi sequentis.* (Exod. 4, 5 et 8.) Ainsi Calvin même, maître du Picénius, parlant des miracles opérés par Moïse, avoue que ceux-là ont été autant de preuves de la doctrine enseignée par Moïse : *Tot insignia quæ refert miracula, totidem sunt proditiæ doctrinæ sanctiones.* (Inst. cap. 8, § 5.) Les miracles opérés sont tellement un signe de vérité, que Jésus-Christ lui-même le donna aux disciples de Jean-Baptiste, afin que Jean-Baptiste crût qu'il était le vrai Messie : *Ite, renuntiate Joanni, quæ audistis, et vidistis.* (Matth. 11, 6.) Bien plus, avec la même preuve des miracles, il reprochait aux Juifs leur incrédulité : *Si mihi non vultis credere, operibus credite* (Jo. 10, 38), et les déclara ensuite indignes d'excuse pour n'avoir pas voulu croire à ses miracles, qu'ils avaient vus de leurs propres yeux : *Si opera non fecissem in*

*eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non habent, nunc autem et viderunt et oderunt me, et Patrem meum.* (Jo. 15, 24.) Si les miracles ne confirmaient pas la vraie foi, Jésus-Christ n'aurait pas dit que ceux qui lui seraient fidèles opéreraient des miracles : *Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur : in nomine meo demonia ejicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent, etc.* (Marc. 16, 17.) Et saint Paul aurait eu tort de donner les miracles pour preuve de son apostolat : *Signa apostolatus mei facta sunt super vos in omni patientia, in signis, et prodigiis.* (2. Cor. 12, 12.) Comment donc Picénius ose-t-il dire que les miracles ne sont pas des signes de la vraie religion ?

20. Que dirons-nous des prodiges opérés par les magiciens de Pharaon ? C'est que ces prodiges n'étaient pas des miracles, mais des illusions et des apparences qui ont pu être opérées par la puissance des démons. Et il en sera de même des prodiges que l'antechrist pourra opérer, et afin que les hommes séduits par de tels prodiges, n'ajoutent pas notre foi à cet impie, notre Seigneur nous a fait savoir d'avance que ces prodiges seront des impostures et des illusions du démon : *Cujus est adventus secundum operationem satanæ in omni virtute et signis et prodigiis mendacibus.* (2. Thess. 2, 9.) Du reste, Dieu peut accorder même à un pécheur ou à un infidèle la faculté de faire des miracles, comme il donna jadis l'esprit prophétique à Balaam, et à Caïphe ; car ce sont des grâces gratuitement données que Dieu communique à ceux qu'il veut, selon ses jugements divins. Mais comme l'enseigne saint Thomas (2, 2, 9, 178, a. 2, ad. 3), lorsqu'un impie prêche la vraie foi et invoque le nom de Jésus-Christ, lui aussi peut encore faire de vrais miracles ; mais il ne le pourrait pas s'il voulait les opérer pour confirmer une foi fautive, parce que le principal

auteur des miracles est Dieu, qui ne peut pas permettre des miracles en témoignage d'une fausseté. C'est pour cela que Tertullien a écrit (*Apolog. chap. 23*), que les miracles, ou pour mieux dire les illusions des gentils, cessèrent et furent découvertes pour des impostures, parce qu'elles étaient faites pour accréditer une foi fausse, contraire à la vraie foi prêchée par Jésus-Christ, à la connaissance de laquelle les gentils étaient appelés. Il a écrit aussi qu'un seul miracle vrai, fait en confirmation de la vérité de notre religion, suffisait pour prouver sa vérité.

21. Les miracles que Dieu a continuellement opérés jusqu'à nos jours dans l'Eglise catholique, par le ministère de ses serviteurs, selon la promesse faite par Jésus-Christ, sont innombrables : *Qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet (Jo. 14, 12.)* Il est vrai que dans l'Eglise primitive, ces miracles furent très fréquents, parce qu'ils étaient plus nécessaires à la propagation de la foi ; voilà pourquoi, dans la suite, ils n'ont pas été si fréquents ; notre Seigneur n'a pas voulu cependant qu'ils cessassent tout à fait dans son Eglise, parce qu'ils sont encore nécessaires à la conversion de nouvelles nations, comme cela est déjà arrivé dans ces derniers siècles, où saint François-Xavier, saint Louis Bertrand et d'autres ministres de l'Evangile ont opéré d'innombrables prodiges. Les miracles font encore du bien parmi les chrétiens pour les confirmer dans leur foi, pour les raffermir dans la bonne vie, ainsi que pour glorifier les saints que Dieu veut voir honorés sur la terre.

22. Je demande à ceux qui veulent nier tant de faits miraculeux, rapportés dans les annales de l'Eglise, ou dans les vies des Saints : Et pourquoi donc ajoutez-vous foi aux faits que Tacite, Suétone ou Pline rapportent,

et refuserez-vous à saint Augustin, à saint Basile, à saint Jérôme, à saint Grégoire, et à tant d'autres pieux écrivains qui attestent les miracles opérés par le moyen des saints? Si ces grands hommes avaient cru que le mensonge en pareille matière n'était pas une faute, ou du moins était une faute très petite, on pourrait douter de leurs assertions; mais ces saints et tous les catholiques regardent comme très certain, que mentir en cette matière est un crime digne de la mort éternelle; c'est donc une témérité de supposer que tant de saints et pieux écrivains aient voulu mentir, afin de flatter quelques personnes ou pour tromper le monde, d'autant plus qu'ils ont écrit des choses pour lesquelles ils pouvaient facilement être convaincus de mensonge par les témoins de ces faits qui vivaient au temps où leurs livres ont paru.

23. Outre cela, Dieu a voulu que des prodiges miraculeux fussent continuels dans l'Eglise pour confondre l'audace des incrédules qui veulent nier à notre Eglise catholique le prix des miracles. A ne parler que de notre royaume de Naples, combien de prodiges ne voit-on pas tous les ans? Citons seulement, en preuve, le miracle de saint Janvier.

24. Le sang de saint Janvier (miracle célèbre dans tout le monde chrétien) se liquéfie plusieurs fois dans l'année, en présence de son chef sacré et devant beaucoup de monde. Mais il faut nous arrêter un peu en parlant du miracle de ce saint de ma patrie, car ce miracle si prodigieux a été contesté avec une très grande fureur par les hérétiques. Je dis donc premièrement, qu'avant les prétendus réformés, on ne trouve aucun écrivain qui ait douté de la vérité de ce miracle, qu'on suppose avoir commencé dès le dixième siècle, bien que d'autres pensent qu'il a commencé à la mort du saint, arrivée dans le

troisième siècle ; les seuls prétendus maîtres de l'Eglise réformée ont fait tout leur possible, comme j'ai déjà dit, pour le discréditer. Le calviniste Pierre Dumoulin dit que les nôtres jettent frauduleusement de la chaux dans le sang, voilà pourquoi on le voit bouillir ; mais un hérétique luthérien ( chose étonnante ), dans une de ses dissertations, n'a pas craint de réfuter Dumoulin, et de le traiter de sot et de téméraire, écrivant les paroles suivantes, bien propres à faire rejeter toutes les autres oppositions des adversaires que nous rapporterons ci-après : comme (dit cet auteur) si on avait pu tenir cachée pendant tant d'années une telle fraude au milieu d'une ville aussi populeuse ? D'ailleurs, Benoît XIV, dans son ouvrage *de Canoniz.* (lib. 4, par. 1), affirme que, d'après l'expérience faite, la chaux n'a pas la vertu de faire bouillir le sang, ni de le liquéfier lorsqu'il est endurci.

25. Le même pontife rapporte aussi, dans l'endroit cité, qu'un médecin hérétique, appelé Gaspard Neumann, étant un jour dans sa maison avec ses amis, posa sur une table trois bouteilles de liqueur condensée et couleur de sang, et ensuite, en présence de tous, la liqueur se liquéfia. Voilà comme l'hérétique tâcha de tourner en dérision le miracle de notre saint Janvier. Mais les réponses sont péremptoires. Premièrement cela n'était pas du sang, mais peut-être quelque liqueur préparée, qui, en fermentant, se liquéfiait ; en outre cette composition se liquéfia une seule fois ; mais qui est-ce qui a vu que la même chose soit arrivée plusieurs fois, comme cela arrive toujours au sang de notre saint ? Aussi cette préparation avait été composée par ce charlatan, peu de temps avant de l'exposer à la vue de ses amis, mais le sang de saint Janvier se conserve depuis plusieurs siècles, et est toujours le même.

26. Il y en a d'autres qui soutiennent que cela ar-

rive par la vertu naturelle de la sympathie, de la même manière, disent-ils, que le sang d'un homme tué bout à la vue du meurtrier; de la même manière que l'aimant se tourne au pôle par instinct, et que l'ambre attire la paille; il en est de même du sang de saint Janvier, qui, par sympathie, se fond à la vue de sa propre tête. On répond que tous les aimants se tournent vers le pôle et que tous les ambres attirent la paille : mais comment se fait-il que le sang de saint Janvier seul se liquéfie à la vue de sa tête, tandis que le sang des autres morts se conserve toujours endurci? En outre, si l'aimant se tourne toujours vers le pôle, si l'ambre attire toujours à soi la paille, il n'en est pas de même du sang de saint Janvier, car il arrive qu'il reste quelquefois endurci à la vue de sa tête même; quelquefois même il se liquéfie loin de sa tête; quelquefois il se fond en très peu de temps, quelquefois après une longue attente; quelquefois, de manière à remplir l'ampoule, d'autres fois à ne la remplir qu'à moitié; quelquefois il se liquéfie tout entier, et parfois il ne se liquéfie qu'à moitié. L'opinion générale est que le sang ne bouillonne pas à la vue du meurtrier; on dit même que ce n'est qu'une fable; d'ailleurs, si cela est arrivé, ce n'est que très rarement; tandis que le sang de saint Janvier se liquéfie plusieurs fois par an à la vue de sa tête. En outre on aura vu bouillonner le sang d'un homme tué, tandis que les blessures étaient encore fraîches et le sang encore liquide : mais a-t-on jamais vu bouillonner le sang d'un homme tué depuis longtemps, même depuis plusieurs années après sa mort? Le sang de saint Janvier se liquéfie et bouillonne après avoir été endurci, et après avoir été séparé de sa tête, depuis quatorze siècles. Chose admirable! ces hérétiques ne prétendent-ils pas nous faire accroire que la liquéfac-

tion du sang de saint Janvier, ainsi que de celui de plusieurs autres saints, est produite par la sympathie? Mais pourquoi donc cette sympathie ne se trouve-t-elle pas chez eux, et se trouve seulement parmi les catholiques?

27. Le calviniste Picénus dit que le sang de saint Janvier se fond par la chaleur des cierges allumés et de la grande foule qui y assiste. Nous lui répondrons : 1<sup>o</sup> que l'expérience nous fait voir que les ampoules du sang deviennent à peine tièdes. 2<sup>o</sup> Si cela provenait des cierges ou de la foule, cela arriverait plutôt en été qu'en hiver : mais souvent le contraire est arrivé, car en 1662 il s'est liquéfié pendant la rigueur de l'hiver ; en 1702 pendant les plus grandes chaleurs, il ne s'est liquéfié qu'après la seconde messe. 3<sup>o</sup> On n'a jamais vu le sang se dissoudre par la chaleur du feu. D'autres disent que cela n'est pas du sang, mais que c'est une liqueur coagulée, qui se fond lentement dans les mains. Mais a-t-on jamais vu la glace liquéfiée pendant le printemps, se congeler de nouveau pendant l'été? D'autres disent que cela arrive parce que celui qui tient les ampoules les touche avec art. Mais que de fois ne se fond-il pas dans l'armoire? D'autres que cela arrive par les exhalaisons du Vésuve. Mais ces exhalaisons sont à la distance de plusieurs milles ; il arrive même que souvent elles n'y sont pas, et malgré cela le sang se fond. Enfin, tous les efforts des hérétiques pour ôter la croyance de ce miracle ne font que le confirmer toujours davantage.



## § II.

La constance des martyrs prouve encore la vérité de l'église catholique.

28. La constance des martyrs est une preuve plus étonnante que celle des miracles ; car les miracles sont l'ouvrage de Dieu ; Dieu les opère par ses créatures ; mais la constance et la victoire des martyrs, c'est une œuvre que Dieu a faite par le moyen d'hommes faibles, de jeunes vierges et d'enfants, par exemple sainte Agnès, âgée de 13 ans ; sainte Prisque, du même âge ; saint Venance et saint Agapit, âgé de 15 ans ; saint Vite et saint Celse encore enfant, ainsi que plusieurs autres, qui ont supporté toute la cruauté des hommes et la rage des démons, les uns étant lacérés par des ongles de fer, les autres grillés, ceux-ci tourmentés dans les flancs par des flambeaux ardents, ceux-là par des casques rougis au feu qu'on leur enfonçait sur la tête, ainsi que par une infinité d'autres supplices dont le récit seul fait tressaillir d'horreur. Quinze empereurs romains ont fait tous leurs efforts pour extirper de la terre la foi de Jésus-Christ, et le nombre des saints martyrs fut si grand que, pendant la persécution de Dioclétien (qui fut la neuvième), on fit mourir dans un seul mois 17 mille chrétiens ; dans l'Égypte seule 144 mille reçurent la mort, et 700 mille furent envoyés en exil. On promulgua dans toute l'étendue de l'empire un décret qui donnait à chacun le pouvoir d'ôter la vie aux chrétiens, selon son bon plaisir. En somme le carnage exécuté dans ces dix persécutions fut si horrible qu'il s'éleva (selon Génébrard, *in Psal.* 78) à onze millions de martyrs ;

ainsi, division faite, cela s'élève à 30 mille par jour. Malgré ce grand nombre de martyrs, s'élevant parfois jusqu'à dix mille à la fois, cette mort héroïque, loin d'effrayer les vivants, ne faisait qu'augmenter en eux le désir de se sacrifier pour la foi. Tibérien, gouverneur de la Palestine, écrivit à Trajan qu'on ne pouvait donner la mort à tous les chrétiens qui s'offraient volontairement à mourir pour la foi de Jésus-Christ. Trajan fit aussitôt publier un décret par lequel il ordonnait de laisser en paix à l'avenir tous les chrétiens. Or, si la foi de ces saints martyrs, qui est la même que la nôtre, n'eût pas été vraie, et si Dieu n'eût pas aidé tous ces fidèles, comment auraient-ils pu résister jusqu'à perdre la vie dans des tourments affeux ?

29. Il y a des hommes qui se vantent d'avoir eu aussi leurs martyrs dans leurs sectes. Mais quel a été ce martyr ? Saint Thomas (2, 2, 9, 124, a. 1) nous apprend que le martyr consiste à donner la vie en témoignage de la vérité ou de la justice. *Martyres veros* (dit saint Augustin) *non pœna facit, sed causa.* (*Epist.* 167.) Les tourments ne peuvent pas faire un martyr; la cause seule de mourir pour la vérité de la foi, ou pour la justice, est celle qui fait les vrais martyrs. Les mahométans vantent comme des martyrs leur soldats morts dans une bataille pour usurper les biens d'autrui; voilà un bel acte de justice ! Les novateurs vantent aussi pour martyrs ceux qui ont été mis à mort comme hérétiques; cela n'était pas de la constance, c'était de l'obstination. D'ailleurs le nombre en a été bien petit, et ce n'étaient en général que des hommes vils et ignorants, trompés par leurs séducteurs. L'église catholique, au contraire, vante pour martyrs un grand nombre de nobles gens, tels que des consuls, des patrices, des généraux, des évêques, des

pontifes, des sénateurs et des rois. En outre, la plus grande partie de nos martyrs menaient une sainte vie, et leurs tyrans ne pouvaient les inculper d'autre crime que d'être chrétiens. Mais les faux martyrs des hérétiques, et spécialement les anabaptistes, et les adamites, qui se vantaient de mourir avec plus d'intrépidité, étaient des hommes qui avaient toujours vécu dans les vices les plus effrénés; ils admettaient la communauté des femmes, ainsi que d'autres infamies semblables; ainsi il n'y avait pas de la constance chez eux; c'était de la fureur, c'était une opiniâtreté diabolique. Saint Augustin nous apprend que les donatistes, hérétiques de son époque (*tract. 5, in Jo. et epist. 185*) *diabolo possidente, non persequente, in seipsis crudeliores et sceleratiores homicidæ*, se brûlaient tout vivans, se noyaient, se précipitaient dans des précipices, et forçaient les autres à les tuer par des coups et des menaces, *percussuros eos se, nisi ab eis perimerentur, terribiliter comminantes*. Ces insensés agissaient ainsi, afin qu'on les appelât martyrs; ils étaient bien martyrs, mais martyrs du démon. Les hérétiques opiniâtres que la justice envoyait à la mort ne mouraient pas avec gaieté et tranquillité comme nos saints martyrs, qui dans les supplices et au moment d'expirer, poussaient des cris de joie et chantaient des louanges à Dieu; au contraire ils mouraient dans une rage et dans une fureur épouvantables; signe évident que l'acceptation de leur mort ne venait pas d'une inspiration divine, mais était insinuée par le démon, qui peut bien donner la témérité d'aller à la rencontre de la mort, mais ne peut donner la vertu de la souffrir avec tranquillité. Le malheureux Michel Servet, rénovateur de l'arianisme, ayant été condamné à être brûlé à Genève, aussitôt qu'il fut jeté dans le feu, s'abandonna à une

telle fureur qu'il mugissait comme un taureau; il demanda par pitié aux juges un couteau pour se tuer; mais il ne put l'obtenir.

30. Ces sectes séparées de l'Eglise catholique ont-elles jamais eu un saint Laurent, qui, en brûlant sur le gril, poussait des cris de joie, et insultait le tyran, en l'invitant à se nourrir de sa chair déjà cuite? Ont-elles eu un saint Vincent, qui, dans les tourments qu'on lui faisait endurer, semblait (dit saint Augustin) qu'il y eût un Vincent qui parlât et un autre qui souffrît, si grande était la joie avec laquelle il mourait pour Jésus-Christ? Ont-elles jamais eu un saint Marc et un saint Marcellin, qui ayant les pieds percés par des clous, et tandis que le tyran les tentait de se soustraire à ce tourment, répondaient : Ce n'est pas un tourment! ce n'est pas un tourment! nous n'avons jamais goûté des délices si ineffables que dans ce moment où nous souffrons pour l'amour de Jésus-Christ. En parlant ainsi, ils commencèrent à chanter les louanges de Dieu, jusqu'à ce qu'ayant été percés par des lances, ils moururent glorieusement. Ont-elles jamais eu un saint Proçais et un saint Martinien, qui, étendus sur un chevalet, et tandis qu'on leur déchirait les membres avec des fers, et qu'on leur brûlait les chairs avec des plaques rougies au feu, ne faisaient que bénir le Seigneur et désirer ardemment la mort qu'on leur donna? Enfin, les martyrs mouraient avec une joie si grande que leurs ennemis, et même leurs bourreaux, se convertissaient à la foi. C'est pour cela que Tertullien a écrit que le sang des chrétiens répandu pour la foi, était comme une semence féconde, qui multipliait les disciples de Jésus-Christ. *Semen est sanguis christianorum. (Apolog. in fin.)*

31. Dans nos derniers siècles, il y a eu une infinité d'hommes et de femmes qui se sont empressés d'aller

tenir une compagnie glorieuse aux martyrs, et qui ont sacrifié pour Jésus-Christ leur vie dans les tourments les plus atroces. Que de chrétiens n'y eut-il pas dans le Japon, au seizième siècle, morts pour la foi ! celui-ci brûlé par un feu lent ; à celui-là on arrachait la peau avec des pinces ; à l'un on coupait les chairs à petits morceaux ; à l'autre on sciait le cou peu à peu avec un roseau ( ce supplice durait une semaine ) jusqu'à sa mort ; celui-ci était suspendu et puis descendu à plusieurs reprises jusqu'à la mort dans de l'eau bouillante ; celui-là placé nu, pendant la rigueur de l'hiver, dans une campagne découverte, jusqu'à ce qu'il fût gelé par le froid. Lisez l'histoire du Japon du P. Bartoli, il y raconte tout ; il distingue les lieux et les personnes. Il raconte spécialement qu'une femme chrétienne nommée Thècle, tandis qu'elle brûlait dans le feu, tenait dans ses bras une enfant de trois ans et l'excitait à mourir dans l'espoir du paradis. Un autre femme, étant pauvre, vendit un ceinture pour acheter un poteau, auquel étant liée, elle put mourir brûlée pour Jésus-Christ. Une autre découvrit à ses persécuteurs un de ses enfants, afin qu'il mourût avec elle pour la foi. Un enfant de neuf ans se livra tout seul aux bourreaux pour être décollé, et il découvrit lui-même son cou pour le soumettre à la hache. Une jeune fille de huit ans, étant aveugle, se lia à sa mère pour pouvoir mourir brûlée avec elle. Un enfant de 13 ans feignit d'en avoir 15, pour être compté parmi les condamnés. Un enfant de 5 ans, ayant été réveillé de son sommeil, pour aller au supplice, s'habilla tranquillement de ses plus beaux habits, et le bourreau même le porta dans ses bras au lieu du supplice, où l'enfant ayant offert lui-même son cou pour être décollé, le bourreau s'attendrit tellement qu'il n'eut pas le courage de l'exécuter ; un autre fut

obligé de le remplacer , mais dans sa maladresse , il fut obligé de lui donner trois coups pour le faire mourir. Les hérétiques hollandais mêmes furent témoins de ces faits. Un hérétique dit que ces nouveaux martyrs n'ont pas été tués pour la foi , mais parce qu'ils étaient rebelles et avaient conjuré de détrôner leur souverain. Les hérétiques inculpent du même crime que les martyrs du Japon ceux qui , du temps de la reine Elisabeth , donnèrent en Angleterre leur vie pour la foi. Mais je le demande , si nos catholiques étaient des rebelles et des conjurés , peut-on dire de même des femmes , des vierges et des enfants ? Pourquoi donc , quand ils étaient rebelles , leur donnait-on la liberté , s'ils reniaient la foi par crainte des tourments ? Les ministres d'Elisabeth faisaient cette promesse aux catholiques : *Entrez seulement une fois dans nos églises et assistez à nos cérémonies , et vous serez libres*. Il est évident que ce n'était ni la rébellion ni la conjuration qui était cause de leur mort ; c'était la foi. L'hérétique Dodwell dit que les martyrs ont sacrifié leur vie non seulement pour la foi , mais aussi pour se faire une renommée de martyrs. Mais où ces hommes avaient une vraie croyance , et alors la religion leur défendait d'agir pour leur propre gloire , ils cherchaient celle qu'on acquiert dans l'éternité ; ou ils n'y croyaient pas , et comment supposer qu'ils eussent voulu souffrir les tourments , les ignominies et la mort , pour avoir , après la mort , le vain honneur d'avoir trompé le peuple ?

32. Nous avons prouvé jusqu'ici que l'église catholique romaine est la véritable église de Dieu ; il nous reste à prouver comment elle est la seule véritable église. Hors de notre religion , il n'en existe plus aucune , que celle des païens , des Juifs , des mahométans et des hérétiques. En prouvant qu'aucune de ces derniè-

res n'est véritable, il sera évident que la nôtre est l'unique véritable.

## CHAPITRE II.

La religion des païens ne peut être vraie.

I. La religion ou l'église qui enseigne la religion pour être vraie doit être juste et sainte dans la croyance de ses dogmes, et dans la règle de ses mœurs. A l'égard des dogmes de la foi, les païens adorent plusieurs dieux. Cela seul suffit pour démontrer que leur religion est fautive, par la raison qu'il ne peut exister qu'un seul Dieu. Dieu est l'être suprême, très parfait, nécessaire et infini. Ces perfections particulières de Dieu démontrent qu'il ne peut y avoir qu'un seul et unique Dieu. Il est suprême, donc il doit être unique, parce qu'il ne peut y avoir plusieurs êtres suprêmes; l'être suprême n'a pas d'être supérieur ni égal à lui : *Summo magno nihil sinit adæquari*, disait Tertullien. Dieu est très parfait : donc il doit être unique, parce que, s'il existait plusieurs objets différents d'une perfection égale, alors aucun d'eux ne pourrait être très parfait, car si ces objets avaient la même substance, loin d'être séparés ils ne formeraient qu'un seul objet; s'ils ont une substance différente, dans ce cas la substance et la perfection que chacun possède manquerait à l'autre, de manière qu'aucun d'eux ne serait très parfait, quoique l'être de Dieu soit un être élevé au-dessus de toute pensée : *Quo melius cogitari nequit*. En outre, Dieu est nécessaire, comme nous l'avons prouvé, chap. 3 de la première partie, donc il doit aussi être unique, parce qu'il ne saurait y avoir plusieurs êtres nécessaires. Si deux êtres nécessaires pouvaient exister, pourquoi ne pourrait-il

pas en exister trois? pourquoi pas cinq? pourquoi pas dix? Mais non, parce que, s'il existait un nombre d'êtres nécessaires, aucun ne serait l'être nécessaire.

2. Enfin, Dieu est *infini*. S'il est infini, il doit être unique, parce que l'être infini est nécessairement infini dans ses attributs, infini dans son immensité, infini dans sa puissance, infini dans sa sagesse. Or, s'il y avait plusieurs dieux égaux entre eux, d'une substance différente, et indépendans l'un de l'autre, l'un n'existerait pas dans l'autre, et par là même aucun d'eux ne serait infini en immensité; tandis qu'au contraire, Dieu étant unique et seul créateur de toutes choses, il existe dans toutes ses créatures, en les conservant. En outre, s'il existait plus d'un Dieu, aucun d'eux ne serait infini en puissance. Si Apollon pouvait détruire ce que fait Mercure, celui-ci ne serait plus tout puissant; si Apollon ne pouvait pas détruire ce que fait Mercure, Apollon ne serait plus tout puissant. S'il existait plus d'un Dieu, aucun d'eux ne serait infini en sagesse, aucun d'eux n'aurait la science universelle, car chacun d'eux étant indépendant de l'autre, l'un ne pourrait savoir ce que l'autre voudrait lui cacher.

3. Ainsi, s'il existait plusieurs dieux égaux, ils seraient tous imparfaits et malheureux, parce qu'ils manqueraient tous de quelques unes des perfections qu'un Dieu unique peut seul posséder. Malheur à nous si le monde était gouverné par plusieurs dieux égaux et indépendans l'un de l'autre! quel désordre et quelle confusion ne verrait-on pas renaître tous les jours! l'un déferait ce que l'autre a fait, et celui-ci troublerait les desseins de l'autre.

4. Mais, vous autres chrétiens, disent les païens, vous adorez aussi trois dieux, en adorant trois personnes en Dieu. Non, car en adorant trois personnes en



Dieu, nous n'adorons qu'un seul Dieu. Ces trois personnes, bien qu'elles se distinguent entre elles à cause de la qualité personnelle de chacune, ne sont pas séparées, n'étant qu'une seule essence, une seule substance et une seule nature. Ainsi toutes les trois ont une immensité, une puissance, une science, une volonté; ainsi nous n'adorons qu'un seul Dieu tout puissant, un seul Dieu possédant toute science et un seul Dieu immense. Ce qui n'existe pas dans les dieux des païens, dont chacun a son intelligence et sa volonté différente de l'autre.

5. C'est pour cela, dit saint Cyrille, que plusieurs philosophes païens, guidés par la seule lumière naturelle, ont pensé qu'il ne pouvait exister qu'un seul Dieu suprême, indépendant et maître absolu de l'univers, et que tous les autres dieux dépendaient de lui. C'est ce qu'on voit par les écrits d'Onatus, philosophe de l'école de Pythagore, cité par Stobée : *Imperat omnibus Deus is, qui virtute præstat. Hic universum mundum moderatur, et continet. Reliqui Dei cælum eodem quo tota reram universitas motu decurrunt, primum illum Deum ordine sequentes.* Cicéron écrit (*Tusc. discipl. l. 1.*) de même dans ses Tusculanes : *Deus alio modo intelligi non potest, nisi ut mens soluta et libera, omnia sentiens, et movens.* Aristote (*de rep. l. 4, c. 15*) dit que ce sentiment est commun aux hommes : *Omnes homines affirmant Deos esse sub imperio*, c'est-à-dire que tous les autres dieux obéissent à un seul, et saint Jean Chrysostome (*Orat. 36*) affirme que tous les poètes ont été du même avis. *Poëtæ omnes primum principemque Deum universe parentem appellant rerum omnium.* En effet, il est facile de s'en assurer en lisant les vers d'Orphée et de Sophocle, poètes grecs; parmi les poètes latins, Plaute dit : *Qui est imperator divum atque hominum Jupiter.* Virgile : O

*pater, o hominum divumque æterna potestas.* Horace : *Qui res hominum et Deorum temperat horis.* Ovide, en décrivant la naissance des hommes, explique assez que le Créateur du monde est un être sans égal : *Moderantem cuncta Deorum.* Clément d'Alexandrie nous dit que les Grecs regardaient comme athées Anaxagore, Protagoras, Evéémere et Diogène, mais qu'en réalité ils ne l'étaient pas ; ils passèrent pour athées parce qu'ils méprisaient la pluralité des dieux, et croyaient qu'il n'y avait qu'un seul créateur et conservateur de tout. Et saint Justin dit que les premiers chrétiens étaient aussi regardés comme des athées par les païens, parce qu'ils n'adoraient pas leurs dieux. Strabon, d'après ce que nous lisons dans Tacite, compte aussi les Hébreux parmi les athées : *Quod unum numen, et sola mente colerent.*

Quant à ce qui concerne les païens de l'antiquité (1), Berosé rapporte que les Chaldéens croyaient que Bel (interprété par Jupiter) était le créateur de l'univers. Strabon nous dit que les Ethiopiens croyaient qu'il existait un dieu immortel, cause première de l'univers. Zoroastre, législateur des Persans, leur laissa cette description de Dieu. C'est le premier être, éternel, immortel, sans associé, sans égal, existant par lui-même, perpétuel : *Ens est primum, æternum, immortale, sine socio aut æquali, à se existens; perpetuum, etc.* (*Apud Euseb. prep. ev. lib. 1.*) Les Grecs et les Romains honoraient Jupiter en l'appelant *très bon, très grand*; d'où l'on tire la conséquence qu'ils le croyaient au-dessus de tous les autres dieux. Plusieurs historiens, entre autres Rochefort, Dutertre et Sagard nous attestent la même chose en parlant d'autres peuples, tels

(1) L'idolâtrie commença chez les Egyptiens, des Egyptiens elle passa chez les Phéniciens, de ceux-ci chez les Grecs, et des Grecs chez les autres peuples.

que les Indiens, les Chinois, les Africains et les Américains. Saint Cyprien observe que, quoique le vulgaire des païens adorât plusieurs dieux, ils reconnaissaient naturellement un être suprême, car on les entendait assez souvent s'écrier : Oh Dieu ! Dieu le voit ! je le recommande à Dieu ! Dieu me le rendra ! *Oh Deus ; Deus videt ; Deo commendo ; Deus mihi reddet ;* ce que Tertullien appelle *testimonia animæ naturaliter christianæ*. Un auteur savant (*Hooke rel. nat. et rev.*) écrit que les païens s'offensaient lorsqu'on leur reprochait d'adorer plusieurs dieux indépendants les uns des autres ; ils disaient d'un commun accord qu'il n'y avait qu'un seul Dieu suprême et seul créateur de toute chose.

7. Tous les dieux que les païens vénéraient se réduisaient à trois classes : la première classe était celle des héros, où des hommes vertueux que l'on croyait avoir été enlevés aux cieux après leur mort, tels que, Hercule, Esculape, Castor et Pollux, et autres : plusieurs écrivains se sont efforcés de prouver que les dieux même supérieurs, comme Jupiter, Mercure et autres, étaient aussi des hommes passés de ce monde dans les cieux. La seconde classe était composée des parties les plus nobles du monde, comme du soleil, de la lune, des étoiles, ainsi que de la terre ; et ces dieux s'appelaient Diane, Vesta, Cybèle, etc. La troisième classe était composée de ces dieux qu'on appelait génies, démons et lares ; et ceux-ci étaient réputés des dieux d'une nature supérieure par son excellence à celle des hommes (1).

(1) Les classes des dieux sont partagées différemment par quelques auteurs : ils disent que quelques uns d'entre eux sont des dieux d'élite, où supérieurs, d'un pouvoir illimité, d'autres inférieurs, et d'un pouvoir plus limité ; que d'autres

8. En outre il existait une autre espèce de divinités tirées des affections, ou des propriétés des choses, dans

jouissent dans les cieux de l'honneur de faire partie des dieux ; mais qu'ils ne se mêlent pas du gouvernement du monde. On prétend que les dieux supérieurs sont au nombre de vingt, dont douze mâles : Janus, Jupiter, Saturne, Mercure, Apollon, Mars, Vulcain, Neptune, Génie, le Soleil, Orcus, Bacchus ; et huit femmes : Junon, Vénus, Diane, Minerve, Vesta, Cérès, la Terre et la Lune ; que les dieux inférieurs sont : Saturne, Pluton, Bacchus, Esculape, Castor, Pollux, Proserpine, Rhéa et autres ; que les demi-dieux sont des hommes excellents par quelque vertu, et qui, après leur mort, ont été placés dans les cieux.

Ils imaginent ensuite la génération des dieux, et disent que Jupiter, le premier parmi les dieux supérieurs, est le fils de Saturne et de Rhéa, né jumeau avec Junon, dans l'île de Crète, et élevé sur le mont Ida, sans que son père le sût, lequel voulait le tuer, d'accord avec son frère Titan ; mais que n'ayant pas réussi dans son projet, Jupiter, dès qu'il se vit assez fort, chassa Saturne, son père, du royaume, qu'il partagea avec Neptune et avec Pluton, ses frères. Saturne eut donc pour femme Rhéa, ou Opis, avec laquelle, non compris Jupiter, Junon et Neptune, il procréa aussi Vesta et Cérès. Jupiter eut cinq femmes : Maja, avec laquelle il engendra Mercure ; Junon, sa sœur, dont il eut Vulcain ; Cérès, mère de Proserpine ; Sémélé, qui mit au monde Bacchus, et Latone, qui accoucha dans le même temps d'Apollon et de Diane. Jupiter, sans avoir commerce avec aucune femme, produisit de son cerveau Pallas, ou Minerve. En outre, Jupiter eut un autre fils. Esculape, qui s'appliqua à la médecine ; ensuite, Jupiter ayant eu connaissance qu'Esculape ressuscitait les morts, il le foudroya, ne jugeant pas convenable que celui-là dût aller contre la destinée. On dit aussi que Jupiter s'étant transformé en cygne, eut un commerce clandestin avec Lédä, femme de Tindare, roi de Sparte, laquelle engendra deux jumeaux, Castor et Pollux, appelés aussi *Dioscures*.

On ajoute que Vénus n'eut ni père ni mère (bien que quelques uns veuillent qu'elle soit fille de Jupiter et de Diane), mais qu'elle naquit de l'écume de la mer mêlée avec le sperme du ciel. Ils disent que Vénus épousa Vulcain, mais que dégoûtée

lesquelles on reconnaissait quelque vertu ou quelque bien, comme la paix, la vérité, la justice, l'amour et autres : les païens élevaient encore des autels à ces divinités.

Mais qui peut affirmer que les païens fussent dans la croyance de l'existence réelle de ces dieux ? nous devons plutôt penser que, par leurs adorations, ils voulaient faire voir leur affection pour ces choses que nous venons de citer.

En outre, on avait imaginé une autre espèce de divinités dont l'une présidait au ciel, l'autre à la terre, une autre à la mer, et une autre à l'enfer. On avait imaginé une déesse de la sagesse, une déesse de la justice, un dieu de la guerre, un dieu des blés et un dieu des plaisirs. Cependant Sénèque nous dit que ces dénominations diverses d'un si grand nombre de dieux ne signifiaient pas différentes déités, mais seulement les divers dons et les différentes opérations divines qui se faisaient sur la terre par un seul Dieu auteur de toutes choses : *Quoties voles, tibi licet aliter hunc auctorem rerum nostrarum compellare. Tot appellationes ejus esse possunt, quot munera. Hunc et liberum Patrem et*

de sa laideur et de sa rusticité, elle s'unit avec Mars ; que Vulcain s'en étant aperçu, fit un filet dans lequel il les enferma pendant qu'ils étaient ensemble. On dit enfin que Junon procréa Mars en touchant une fleur et sans avoir commerce avec des hommes.

J'ai voulu noter ceci pour faire voir l'aveuglement humain causé par le péché, et comment des hommes raisonnables ont pu se porter à croire de pareilles sottises, en même temps, afin que l'on considère l'astuce du démon pour inventer des dieux si abominables, afin que les hommes, en croyant que leurs dieux ont été si vicieux, adultères, incestueux, envieux, et vindicatifs, n'aient pas d'horreur pour de pareils vices, et afin qu'ils s'y livrent sans le moindre scrupule.

*Herculem, et Mercurium nostri; putant si hunc natura vocat fatum, fortunam, omnia ejusdem Dei sunt varie utentis sua potestate.* (Sen. de benef. l. 4, c. 7.) Tertullien nous atteste la même chose, en parlant des philosophes païens : *Imperium summæ dominationis esse penes unum officia ejus penes multos velint.* (Apolog. c. 24.) C'est aussi ce que Cudwort, dans son ouvrage intitulé *Système intellectuel*, a tâché de prouver diffusément, bien que Laurent Mosheim, qui y a mis des notes, s'efforce de prouver le contraire. Cependant c'est dans saint Paul que nous devons voir la vérité : *Quia cum cognovissent Deum non sicut deum glorificaverunt... sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum.* (Rom. 1, 21.) Ils eurent la connaissance du Dieu véritable et suprême; mais rendus vains par leurs pensées, leur cœur ignorant resta offusqué par leur vanité, et c'est de la sorte qu'ils ont follement accordé la divinité aux hommes et aux bêtes.

9. Bayle, en parlant de l'existence d'un Dieu dominateur de l'univers, dit *qu'il est difficile de convaincre les esprits forts, parce que les preuves morales n'ont pas toute la vertu nécessaire.* Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, que l'engagement de Bayle est de mettre tout en doute, la foi, la religion, et Dieu lui-même. Mais nous soutenons que tout homme qui a du bon sens peut être persuadé même par les motifs moraux, quand ceux-ci sont évidemment certains. Au contraire, ces esprits forts, qui nient l'existence et la souveraineté de Dieu, n'ont aucun fondement qui paraisse au moins douteux en leur faveur. Qu'on lise ce que Cicéron a écrit : *Quid enim potest esse tam apertum cum cælum suspeximus, cælestiaque contemplati sumus, quam esse aliquod numen præstantissimæ men-*

*tis, quo hæc regantur? Quod ni ita esset, qui potuisset assensu omnium dicere Ennius : Aspice hoc sublime candens, quem invocant omnes Jovem? Illum vero et dominatorem rerum, et omnia nutu regentem... ac præpotentem Deum. Quod qui dubitet, haud sane intelligo, cur non idem sol sit, an nullus sit, dubitare possit. (Lib. 2, de nat. Deor. cap. 2).* Ainsi toutes les nations reconnaissaient Jupiter comme le recteur universel. Et Cicéron dit que douter de ce fait, ce serait comme si on doutait de l'existence du soleil. Bayle réplique, que le consentement universel des hommes ne prouve rien, parce que la nature humaine est corrompue par le péché. Est-ce donc que l'idée de Dieu naît de la corruption du péché? mais si Dieu n'existe pas, comment le péché pouvait-il corrompre la nature? Donc, dit le père Valsecchi, Bayle était exempt du péché originel, puisque Dieu n'existait pas pour lui.

10. A l'égard de la barbarie des mœurs des païens, nous en avons déjà parlé dans la seconde partie, au *chapitre premier, n. 4*. La cruauté des sacrifices, dans lesquelles on tuait des hommes et chez les Grecs et chez les Romains, a duré jusqu'au temps d'Adrien, selon Tacite, Pline et Plutarque. D'autres jetaient dans les précipices leurs propres enfants, pour ne pas avoir la charge de les nourrir, ainsi que nous le voyons dans Tertullien, Lactance et saint Augustin, qui s'en plaignaient. Le vol était généralement permis hors de son pays, selon Polybe et Diodore de Sicile. Et saint Paul nous dit qu'on y commettait d'horribles impudicités. (*Rom. 1, 26 et 27.*) Mais ce qui doit étonner davantage, c'est que les philosophes mêmes, qui étaient les plus éclairés, enseignaient toutes ces iniquités : Platon louait la communauté des femmes; Aristote et Cicéron admettaient

la vengeance privée. Or, qui est-ce qui pourrait penser seulement qu'une religion si infectée d'erreurs et de vices pût être une vraie religion ?

## § I.

De la vanité des divinations et des oracles des païens.

11. Il ne sera pas inutile que je parle ici un peu de la vanité des divinations et des oracles des idolâtres, et que je fasse voir que toutes les prophéties des païens, bien différentes des prophéties divines, n'étaient que des mensonges et des tromperies. Deux sortes de divinations existaient chez les païens, l'une artificielle et l'autre naturelle. La *naturelle* consistait dans les rêves et dans les prédictions de certains hommes dont les âmes, selon les anciens, avaient commerce avec les dieux, et qui, par cette raison, avaient la vertu de connaître l'avenir. Ces hommes faisaient leurs prédictions ou en dormant, ou sur le point de mourir; c'est pourquoi on les appelait *dormitantes* et *vates*. Mais, comme ces prédictions étaient toujours obscures, il y avait des interprètes qui les expliquaient.

12. La divination *artificielle* était celle qui prédisait l'avenir par le moyen de certains signes; il y en avait de plusieurs espèces. Quelques unes se faisaient par le moyen des hommes ou des choses humaines; par exemple, on tirait des augures de la rencontre d'une personne, ou de ses paroles; c'était un mauvais signe si l'on avait rencontré un Ethiopien, ou si quelqu'un, dans un banquet, avait parlé d'un incendie; et cela s'appelait *ominatio*. D'autres se tiraient de quelque fait: c'était un bon signe s'il tombait, par hasard, un peu de vin sur une robe, ou si quelqu'un éternuait après midi; mais dans la matinée, c'était un mauvais signe. On ti-



rait aussi les augures de la figure des cadavres, ou de leurs mains, ou de leurs os, ou de leur ventre.

13. Une autre sorte de divination s'opérait par des choses faites artificiellement, tels que des anneaux, des clés, des miroirs, de l'encens, de la farine, ou de la poix placée sur le feu, des pots de craie, ou de verre avec certaines chandelles placées auprès du feu, des cribles suspendus à un fil, ou mis sur des ciseaux : l'eau de mer ou de fontaine, soit qu'on la bût où qu'on y jetât quelque chose pour voir si cela surnageait ou coulait à fond. On se servait aussi, pour connaître l'avenir, de quelques points creusés dans la terre et que le hasard avait fait découvrir ; du feu des sacrifices si la flamme était tranquille et s'élevait droite vers le ciel ; des feuilles de sauge, sur lesquelles on écrivait quelques mots ; de la cendre exposée au vent ; des feuilles de figuier, lorsqu'elles étaient vertes ; de la fumée d'une lanterne, si elle avait un mouvement droit ou oblique.

14. Une autre sorte de divination se tirait des animaux, et celle-ci, lorsqu'elle concernait le vol ou le chant des oiseaux, s'appelait proprement *auspicium*. Elle s'appelait *augurium*, lorsqu'elle concernait les autres animaux : on la faisait en observant de quelle manière les poulets ou les poissons prenaient leur nourriture, ou comment étaient formés le cœur, le foie, ou les fibres des quadrupèdes ; ou bien on la tirait du hennissement des chevaux, ou de la rencontre de quelque bête, d'un chien, d'un lièvre, ou d'un cerf. Une autre espèce de divination était prise des éclipses, des comètes, du tonnerre et de la foudre, et de la jonction des planètes. Chacun voit combien étaient vaines et absurdes ces prophéties des païens. Au reste, leurs savans savaient bien qu'on ne faisait cela que pour les tromper ; et s'ils les soutenaient, ce n'était que pour

maintenir les peuples dans l'obéissance à leurs souverains, en faisant interpréter les augures comme bon leur semblait pour éviter les dissensions. Et c'est Cicéron même qui nous en instruit : *Est in collegio vestro inter Marcellum et Appium optimos augures magna dissensio... cum alteri placeat auspicia ista ad utilitatem esse reipublicæ composita.* (Lib. 2, de leg. num. 13.)

15. Les oracles, ou les réponses que les païens recevaient de leurs idoles, étaient aussi vains que les divinations. Crysippe et Porphyre recueillirent un grand nombre de ces oracles : en les examinant, on voit qu'ils étaient tous ambigus, et qu'ils avaient des sens différens, comme celui-ci : *Ajo te, Æacida, Romanos vincere posse.* D'autres étaient obscurs, comme le conseil d'Apollon Delphique aux Athéniens, pour qu'ils se sauvassent *in muro ligneo* ; quelques uns donnèrent à ces mots la signification que les Athéniens devaient se sauver dans leurs navires ; d'autres, qu'ils devaient se sauver par la fuite, parce que, s'ils restaient dans l'enceinte de leurs murs, ils succomberaient. Parmi ces dieux qui rendaient des oracles, il y avait quelquefois des hommes tout vivans, comme Ephestion fait dieu par Alexandre-le-Grand ; il y avait aussi l'empereur Auguste, que les Romains, de son vivant, avaient placé parmi les dieux ; il y avait aussi Antinous, favori d'Adrien, que les Grecs avaient consacré pour Dieu.

16. Les ministres qui présidaient à la réception de ces oracles, selon Hérodote et Plutarque, étaient bien payés. Démosthène disait, dans son temps, que, *Pithia philippizabat*, parce qu'elle s'efforçait d'interpréter les oracles en faveur de Philippe, qui l'avait gagnée par de larges récompenses. Mais il arrivait souvent qu'on découvrait les fraudes de ces oracles, de même que les fraudes des prêtres de Bel furent découvertes par Daniel, et celles

d'Isis par le mari de Pauline et par Tibère. Hérodote rapporte plusieurs fraudes semblables qu'on était parvenu à découvrir. A cette fin les idoles qui rendaient de tels oracles , étaient placés sur des montagnes qui abondaient en cavernes et en lieux souterrains , propres à cacher les artifices ; tels étaient le temple d'Apollon à Delphes sur le mont Parnasse , ainsi que nous en avons la description de saint Justin , l'autre de Trophonius , fils d'Apollon , d'après Philostrate , et les temples de Sérapis , d'Apollon Clodius , de la sibylle de Cumes et d'autres. Lorsque la nature n'avait pas fait ces lieux propres aux fraudes , les prêtres les faisaient par art : ils construisaient des lieux ténébreux , avec des cachettes en dedans , et avec des entrées pareillement cachées. Eusèbe raconte , dans la vie de Constantin , que , lorsque l'empereur ordonna la destruction de ces temples , on y a trouvé les lieux faits expressément pour cacher les fraudes en rendant les oracles. On doit savoir aussi qu'on ne laissait pénétrer dans de tels endroits , que les empereurs , ou rois , ou autres grands personnages. Strabon , en rapportant un de ces oracles , écrit que le prêtre permit seulement à Alexandre d'entrer dans le temple , et que les autres ne purent entendre l'oracle qu'en restant en dehors. On raconte que Vespasien seul fut admis dans le temple de Sérapis , pour recevoir l'oracle.

17. Il y avait plusieurs manières de rendre ces oracles ; mais toutes étaient susceptibles de fraude ; quelques uns se donnaient par de longs porte-voix , d'après Théodoret (*Hist. eccles.* 1, 5.) sur les oracles d'Alexandrie ; d'autres se rendaient par le sort que les prêtres expliquaient comme bon leur semblait ; d'autres se donnaient par le moyen de quelques tablettes scellées , et cela se faisait ainsi : on écrivait les demandes dans une tablette scellée avec un sceau de cire ; le prêtre la por-

tait dans un endroit du temple ; après quelques jours, on venait prendre la tablette encore scellée, et l'on y trouvait les réponses. Enfin tous ces moyens étaient tellement frauduleux, que les païens, même les plus adroits méprisaient et se moquaient de tels oracles, d'après ce qu'ont écrit Crysippe, selon Cicéron et Porphyre, selon Eusèbe (*lib. 6, cap. 5*) ; celui-ci a avoué la vanité de plusieurs oracles.

18. Et quoique les docteurs de l'église chrétienne aient attribué quelques uns de ces oracles à la malice du démon, cependant ils se sont aperçus assez souvent que cela n'arrivait que par la fraude et par les tromperies des prêtres, comme dit Origène (*lib. 7, contra Celsum*), et Eusèbe (*Præpa. evang. lib. 4, cap. 1*), qui s'en est assuré par la bouche même des païens ; mais il dit aussi qu'après la venue du Christ, tous les oracles qui se rendaient par l'opération du démon cessèrent entièrement. Plutarque nous dit la même chose.

19. A l'égard des oracles des sibylles, on dit que les premiers vers de leurs oracles furent vendus au roi Tarquin, et que tous les autres qu'on put avoir furent brûlés dans la suite, par ordre du sénat. Cependant Suétone écrit que César Auguste fit brûler plus de deux mille vers des oracles ; mais qu'il épargna les sibyllins, en les faisant conserver dans deux écrins dorés. Mais nous savons par Dion, que de tels vers, copiés par de simples particuliers, méritaient bien peu de foi. La vérité est pourtant, que ces oracles des sibylles, qui prédisaient la venue du Messie et la religion chrétienne, ont souvent été allégués par nos docteurs pour défendre la foi. Du reste, le recueil des vers sibyllins, en huit livres, qu'on trouve joint à la bibliothèque des Pères, est regardé presque tout comme apocryphe. L'auteur de ce recueil se vante d'être gendre de Noé, et assure qu'il

prédisait après que les Hébreux partirent d'Égypte ; mais on reconnaît qu'il était chrétien , et l'on s'aperçoit qu'il n'est pas toujours véridique et expert dans les choses historiques. En effet, les païens, comme Celse et autres, selon Origène et Lactance , disaient que quelques chrétiens avaient inséré frauduleusement plusieurs choses dans les vers sibyllins. Et saint Augustin (*de civ. Dei, lib. 18. cap. 47*), tout en paraissant approuver ces oracles sibyllins, ne laisse pas de dire qu'ils ont pu être inventés par le zèle indiscret de quelques chrétiens : aussi il nous exhorte à nous appuyer sur les saintes Écritures pour établir notre foi en ce qui concerne Jésus-Christ.

## § II.

### De la fausse secte des manichéens.

20. Disons aussi quelque chose de la secte des manichéens , qui, en partie, sont semblables aux païens ; car ils admettent deux dieux distincts. Ils prétendent qu'il y a deux principes , ou deux dieux indépendants et éternels, mais contraires l'un à l'autre ; que l'un est infiniment bon, l'autre infiniment mauvais. Maintenant qui ne voit pas l'incohérence d'un système si impie et si ridicule ? Un principe existant et infiniment mauvais répugne par lui-même ; car, si l'on considère un tel principe, contraire en tout au bon principe, il ne serait qu'un rien infini, sans aucune perfection, ni puissance, ni intelligence, et sans aucune réalité. Que si on le considère comme un principe qui a toutes les autres perfections de puissance, intelligence, etc., mais

d'une nature malévole, il serait composé d'attributs répugnants, puisque, s'il était intelligent, il devrait comprendre ce qui est juste, et comment pourrait-il le repousser, s'il le comprenait ? Au surplus, dans cette hypothèse, ce serait un Dieu injuste et malheureux : injuste, puisqu'il serait contraire à l'équité, sans un motif plausible ; malheureux, parce qu'il haïrait même sa nature si perverse, qui hait le bien connu. Outre cela, Dieu est considéré comme un être infiniment parfait ; comment se peut-il donc qu'un être infiniment mauvais soit considéré comme un Dieu sans pitié pour les malheureux, et sans bonté pour les bons ?

20. On ajoute que si ces deux principes entre eux opposés existaient, leur puissance serait égale ou inégale. Si elle était inégale, le principe bon prévaudrait, et alors il ne permettrait jamais que le mauvais agît, ou bien ce serait le principe mauvais qui prévaudrait ; alors il n'existerait dans le monde aucun bien. Si l'on voulait supposer que ces deux principes auraient un pouvoir égal, en ce cas, il n'existerait dans le monde qu'une confusion et un désordre continuel, puisque l'un d'eux troublerait sans cesse l'ouvrage de l'autre.

21. Une chose encore plus ridicule, c'est la convention que l'impie Bayle feint entre ces deux principes. On demande qui aurait déterminé, entre ces deux principes, les termes du bien que le bon principe voudrait faire, et les termes du mal que le mauvais principe voudrait faire, puisqu'ils seraient indépendants l'un de l'autre ? En outre, qui aurait parmi eux la faculté de créer les hommes ? Le nombre des âmes qu'ils devraient créer serait limité pour chacun d'eux ? qui est-ce qui établirait ces limites ? Ensuite, qui d'entre eux aurait le pouvoir de condamner ou de pardonner ? Mais, à quoi sert que nous examinions plus long-temps cette convention

si absurde, puisqu'on ne peut s'imaginer un être, qui soit Dieu (comme je le viens de dire plus haut) sans qu'il soit suprême, très parfait, tout puissant, et gouvernant tout?

### CHAPITRE III.

La religion juive ne peut être la véritable.

1. Les Juifs eurent dans un temps une religion vraie, une loi véritable, ainsi qu'une Eglise véritable : mais, depuis la venue du Messie, leur religion ne peut plus être vraie, puisque d'après leurs prophéties mêmes, qu'ils tiennent pour divines, elle devrait être abolie, et la loi nouvelle devrait lui être substituée, ainsi que Jérémie l'a prédit (c. 30, v. 30) : *Ecce dies venient, dicit Dominus, et feriam domui Israel, et domui Juda fœdus novum.* C'est pourquoi l'apôtre a écrit ces paroles; (*Hebr. 8, 13*). *Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur et senescit, propre interitum est.* Or, nous avons déjà prouvé (dans la seconde partie, au chapitre 4<sup>me</sup> et suivans) que le Messie est venu, et que ce Messie est Jésus-Christ; ce qui se prouve par leurs Ecritures mêmes, par les miracles du Sauveur et de ses disciples, ainsi que par la punition que les malheureux Juifs souffrent depuis si longtemps à cause de leur obstination. Et bien que leurs prophètes leur aient tout prédit, la perte de la domination de la Judée, la destruction de Jérusalem, l'incendie de leur temple, l'abolition de leurs sacrifices, et leur dispersion sur toute la terre, sans rois, sans prêtres et sans autels; bien que ces malheureux voient tout cela complètement avéré par les faits mêmes, cependant ils continuent avec obstination, à nier leur Sauveur.

2. Les Juifs disent que, d'après les prophéties de David et d'Isaïe, la venue du Messie devait être précédée de flammes et de feu, et qu'il devait venir avec gloire et majesté. Mais dans ces passages les prophètes parlent de la seconde venue que le Messie doit faire, comme juge : mais en parlant de sa première venue comme Rédempteur, les prophètes ont prédit très clairement (comme on l'a vu dans *le chapitre 7<sup>me</sup> et 8<sup>me</sup>* de la seconde partie) que le Messie sur cette terre devait être pauvre, humble, méprisé et crucifié.

3. Ils disent en outre, mais nous avons pour notre synagogue les mêmes signes qu'ont les chrétiens pour leur Eglise catholique, nous avons *l'ancienneté*, parce que notre religion est la plus antique ; *l'universalité*, parce que les Juifs sont répandus sur toute la terre ; la *visibilité perpétuelle*, car depuis Moïse jusqu'à nos jours, chacun connaît la religion judaïque ; nous avons les *miracles*, tels que ceux de Moïse, de Josué et d'autres qui sont très connus ; la *sainteté*, telle que celle des patriarches et des prophètes. On répond, qu'à l'égard de *l'ancienneté*, quoique cette religion soit la plus antique, malgré cela, Dieu ne l'a pas fondée pour être perpétuelle, mais pour durer seulement jusqu'à la venue du Messie promis : ce Messie étant déjà venu, ce n'est plus à présent qu'une religion morte et réprouvée de Dieu ; cela est évident, car cette religion n'a plus de temples, de prêtres et de sacrifices. A l'égard de *l'universalité*, il ne suffit pas, pour qu'une religion soit universelle, que plusieurs familles répandues sur la terre la suivent ; mais il faut que cette religion soit professée publiquement, parmi toutes les nations, dans le culte divin qui est prescrit par elle-même, ce qui n'existe pas chez les Juifs modernes. A l'égard de la *visibilité perpétuelle*, il est absolument faux, que



depuis la prédication de l'Évangile elle soit visible, comme l'Église catholique, parce que cette religion est méprisée, non seulement parmi tous les chrétiens, mais aussi parmi tous les infidèles. Enfin, à l'égard *des miracles et de la sainteté* des personnes, depuis que Jésus-Christ est venu, les Juifs ne peuvent plus citer ni aucun miracle, ni aucun homme saint : et il est inutile qu'ils vantent les miracles et la sainteté de leurs Pères; car ces miracles et ces hommes existaient dans des temps où leur synagogue était une religion véritable, mais ils ne servent de rien aujourd'hui pour prouver une religion qui maintenant n'existe plus : ces miracles et ces hommes saints ne confirment pas la religion qui adore maintenant le Christ à venir, mais ils confirment cette religion qui adore le Christ venu; or, cette venue a déjà été prouvée d'une manière évidente par une infinité de signes.

4. En outre, les Juifs ne peuvent plus avoir une religion vraie, par la raison qu'ils n'ont plus d'écriture divine, et que leurs livres ont été falsifiés. Leur écriture d'aujourd'hui, c'est le *Talmud* écrit par les rabbins, qui disent que c'est une autre loi donnée de vive voix par Moïse. Aussi les inventeurs du Talmud ordonnèrent, en le publiant, qu'on observât tout ce qui y était contenu, comme des lois divines, et menacèrent de la peine de mort tous ceux qui les transgresseraient. Il est bon qu'on sache que ce livre est rempli de fables, d'erreurs et de blasphèmes. En parlant des mystères, il y est écrit, que Dieu a dans le ciel un endroit écarté, où il se retire pendant une partie de la nuit, pour pleurer sur les maux de son peuple; et il est tellement affecté d'avoir permis que son peuple soit tombé dans l'affliction, qu'il se frappe la poitrine et laisse tomber dans l'océan deux larmes chaudes. Il dit que pendant

une partie de la journée , Dieu s'occupe à étudier la loi, ainsi que le Talmud ; que, pendant une autre partie, il s'occupe de l'instruction des enfants qui meurent avant l'usage de la raison ; qu'une autre partie, il la passe à juger le monde ; et que, dans les dernières trois heures, il s'amuse avec un dragon, appelé *Leviathan* ; que Dieu, avant de créer le monde, composait un grand nombre de mondes et les détruisait, pour apprendre l'art de fabriquer dix-huit mille mondes, qu'il a créés dans la suite, qu'il visite pendant la nuit porté par un chérubin ; que Dieu fut obligé de dire un mensonge une fois afin de mettre la paix entre Abraham et Sara ; que Dieu ordonna à Moïse de sacrifier un bœuf, afin d'expier sa propre faute d'avoir diminué la lumière de la lune, pour augmenter celle du soleil.

5. Quant aux mœurs, le Talmud dit que ceux qui adorent les idoles par amour ou par crainte, ne péchent pas ; que celui qui maudit son père et sa mère, et Dieu même, ne péche pas, pourvu qu'il ne prononce point, dans ce dernier cas, les noms d'*Adonai*, d'*Eloïm* ou de *Sabaot* ; qu'on ne peut condamner à la mort celui qui lie son camarade, et le fait mourir de faim ainsi lié, ou le livre en proie à un lion ; qu'au contraire, il mérite la mort s'il le fait mourir de faim sans le lier, ou s'il le livre aux mouches ; qu'un coupable, condamné par tous les juges, est délivré de la mort ; qu'il n'en est pas ainsi s'il n'est pas condamné à l'unanimité ; enfin, que celui qui ne jeûnera pas tous les samedis sera sauvé ; et autres sottises semblables qu'on lit dans ce livre. Mais ce que nous venons de citer est plus que suffisant pour démontrer l'aveuglement dans lequel les Juifs d'aujourd'hui sont tombés en peine de leur obstination.

## CHAPITRE IV.

La religion mahométane ne peut être une vraie religion.

1. Voyons d'abord les qualités de Mahomet, fondateur de cette religion, ou, pour mieux dire, de cette secte infâme, qui a été cause de la damnation d'un si grand nombre d'ames. Il eut quelques dons naturels, il eut une belle présence d'esprit, de la finesse, de la courtoisie dans ses manières, de la libéralité et de la reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait reçus. Mais il fut dominé par le vice de la concupiscence; c'est pour cela qu'il eut environ quinze femmes et plus de vingt-quatre concubines, en feignant que Dieu lui en avait donné la permission, car il ne permettait pas aux autres plus de quatre femmes; ensuite, dans son Alcoran, il fait consister la plus grande partie du bonheur éternel dans les plaisirs des sens. Il fut aussi très orgueilleux, ce qui quelquefois le rendit cruel. En voici un exemple : On lui avait volé un jour quelques chameaux; aussitôt que les auteurs de ce vol tombèrent en son pouvoir, il leur fit couper les mains et les pieds, et crever les yeux avec un fer ardent, et, ainsi mutilés, ils furent abandonnés jusqu'à leur mort (1).

(1) Mahomet était d'origine arabe, et naquit à la Mecque en 571. Il descendait d'une famille très noble. Après la mort de son père, ses parents le destinèrent au commerce; avant cette époque, il avait été élevé chez son aïeul, et ensuite chez un de ses oncles, qui le conduisit en Syrie à l'âge de 13 ans; il retourna dans sa patrie à l'âge de 25 ans, à 28 il devint l'homme d'affaires d'une veuve noble et riche nommée *Kadia*. Placé ainsi dans une condition plus élevée, Mahomet médita de changer et de faire changer de religion à toute sa patrie, dans l'intention de délivrer les Arabes de l'idolâtrie, dans laquelle lui-même avait été élevé, et de rendre au monde (disait-il) la

## 2. Voyons maintenant ce que c'est que l'Alcoran de Mahomet, et quels sont les dogmes et les préceptes

religion première d'Adan, de Noé, d'Abraham, de Moïse, et même du Christ, enfin de tous les prophètes du vrai Dieu; c'est pour cela qu'il feignit d'avoir des entretiens avec l'ange Gabriel dans la grotte d'*Hira*, qui n'était pas éloignée de la Mecque, où il se retirait souvent.

Arrivé à l'âge de 40 ans, et ayant été idolâtre jusqu'à cette époque, il entreprit de se faire prophète, et se fit passer pour tel, d'abord par sa femme, et par quelques uns de ses parents et de ses domestiques; ensuite par Abubeker, homme de grande autorité, à l'aide duquel il attira dans son parti plusieurs des principaux habitants de la Mecque. Trois ans après, il réunit dans un banquet 40 personnes avec Aly son cousin, et alors il découvrit sa mission divine. Mais chacun se moqua de lui, si l'on en excepte Aly : cependant Mahomet ne se découragea point; Aly fut constitué son vicaire; et il commença à prêcher publiquement à la Mecque. D'abord il fut écouté par ses compatriotes; mais aussitôt qu'il réprouva leurs dieux, ils le persécutèrent avec acharnement; et il en aurait été la victime, si Abotaleb ne l'avait pas sauvé par sa prudence et par son autorité. Cependant les habitants de la Mecque résolurent de n'avoir plus aucun commerce, ni avec Mahomet, ni avec ses adhérents. Dans ces entrefaites, une partie de l'Alcoran ayant été composée, Mahomet provoquait souvent ses adversaires à en former une partie semblable, en leur disant qu'ils n'auraient jamais pu parvenir à en composer un seul chapitre. Lorsqu'on lui demandait quelque miracle de sa mission, il répondait que Dieu l'avait envoyé, non pour faire des miracles, mais seulement pour prêcher la vérité.

Les mahométans disent que le miracle du législateur a été la propagation de leur loi faite dans la plus grande partie du monde. Mais il est facile de leur répondre que la propagation d'une foi, par laquelle on vit plutôt d'après les plaisirs des sens, que d'après la raison, n'est pas un miracle. En outre elle a été répandue dans l'Arabie, où la plupart des hommes étaient païens, où il y avait très peu de chrétiens, et où le reste se composait de juifs, ou d'hérétiques ariens et nestoriens, qui s'y étaient réfugiés par rapport aux édits des empereurs; tous ces gens-là étaient dans l'ignorance la plus complète. Ce qui

qu'on y apprend. Alcoran signifie leçon, ou livre des leçons. Les titres du livre diffèrent selon les diverses

est un vrai miracle, c'est la propagation de l'Évangile qui enseigne une loi contraire aux appétits de la chair. Cependant Mahomet se vantait d'avoir fait un grand miracle (miracle de charlatan) : il disait dans l'*Azoara*, 64 de son Alcoran, qu'un morceau de la lune étant tombé dans sa manche, il eut l'habileté de la raccommoder. C'est par cette raison que l'empire des Turcs a pris pour emblème le croissant ou une demi-lune.

Ensuite, la mort lui ayant enlevé sa femme Kadia et son ami Abotaleb, Mahomet, dans la dixième année de sa mission simulée, se vit abandonné par presque tous ses adhérents, et il fut ainsi obligé de se retirer de la Mecque à Tayef, qui en était éloignée de 60 milles. Mais un mois après il revint à la Mecque, où il eut pour protecteur Al-Notaam Abn-Avi. Dans la douzième année, il publia la fable de son voyage nocturne à Jérusalem et de là au ciel; mais cette fable sembla si ridicule, qu'il aurait été entièrement abandonné de tous, si un nommé Abu-Ker n'eût dit qu'il ne pouvait refuser sa foi à Mahomet. Dans cette même année, un grand nombre d'habitants de Médine, et parmi ceux-cile prince de la tribu *Avos*, firent serment de suivre Mahomet. Mahomet avait déclaré que Dieu ne lui avait ordonné que de prêcher la vérité, et non de forcer les hommes à le croire; mais après sa fuite de Médine, pour éviter la mort que les habitants de la Mecque avaient tramée contre lui, Mahomet déclara le précepte de persécuter les infidèles par les armes, et de propager la foi par des victoires. Depuis ce temps-là il fit toujours la guerre, tantôt vaincu, mais plus souvent vainqueur.

Ensuite il se porta à la Mecque avec 1400 soldats, et il obtint une trêve de ses ennemis, mais à condition qu'ils permettraient à tous ceux qui voudraient le suivre de s'enrôler sous ses drapeaux. Il écrivit, après cela, des lettres aux rois de Perse, d'Éthiopie et de Rome, en les invitant à embrasser sa religion. Il s'empara de la Mecque, et y établit sa secte, après en avoir chassé les idolâtres; et, dans l'année suivante, il reçut les ambassadeurs de toutes les tribus de l'Arabie, lesquelles, après avoir vu que la tribu la plus puissante de la nation avait été domptée, embrassèrent la religion de Mahomet. Enfin, il mourut âgé de soixante-trois ans : on prétend qu'il a été empoisonné.

éditions. Il est partagé en 114 *sures* ou *azoareis*; et les *sures* se divisent en *ayat*, c'est-à-dire signes de dimensions différentes, traitant des attributs de Dieu et des préceptes ou jugements des choses admirables; ces signes se terminent par le rythme correspondant au vers précédent. L'Alcoran est écrit en langue arabe pure, avec élégance, et avec une affectation prophétique. Il y a des sentences, des histoires et des exhortations. Aux *sentences* appartiennent les lois, non seulement pour les choses sacrées, telles que prières, pèlerinages et jeûnes; mais aussi pour les choses politiques, telles que tribunaux, mariages et héritages. Aux *histoires*, appartiennent en grand nombre les récits, dont une partie a été tirée des livres saints, mais altérée, et une autre partie tirée des livres apocryphes, et spécialement du Talmud des Juifs. Aux *exhortations* appartiennent les invitations à la religion nouvelle, à la guerre pour la défense de cette religion, aux prières et aux aumônes, en menaçant les transgresseurs des peines de l'enfer, et en promettant les délices du paradis aux fidèles observateurs; tantôt il feint d'être Dieu, ou un ange qui parle; tantôt c'est Mahomet lui-même, qui adresse la parole, soit aux habitants de la Mecque, soit aux Juifs, ou aux chrétiens; d'autres fois, il fait parler les bienheureux du paradis, ou les damnés de l'enfer; de manière que l'Alcoran est une sorte de drame, où parlent plusieurs personnages.

3. Les mahométans disent que l'Alcoran n'a été composé ni par Mahomet ni par d'autres personnes; mais seulement par Dieu, qui l'a donné à Mahomet. Ils ne débitent que des rêveries ineptes, en parlant de la manière et du temps où l'Alcoran a été donné. Il y en a qui prétendent que l'Alcoran a toujours été, de-

puis l'éternité, devant le trône de Dieu, sur une table, où l'on voyait écrit le passé, le présent et l'avenir. D'autres disent que ce livre descendit du trône de Dieu, pendant une nuit du mois de *Ramadan*, dans laquelle nuit ils supposent que Dieu dispose de tout, d'autres, que l'ange Gabriel révéla à Mahomet tout ce qui était écrit dans l'Alcoran; d'autres, que Mahomet recevait, de temps à autre, quelques vers, qu'il faisait conserver dans une caisse, et mille autres sottises semblables. Au reste, dans les exemplaires que nous avons aujourd'hui de l'Alcoran, on y voit plusieurs leçons qui diffèrent entre elles. Nos écrivains disent que tout l'Alcoran a été composé ou par Mahomet seul, ou que celui-ci a été aidé dans ce travail par un moine nommé Sergius, ou par d'autres. Ceux qui voudront en savoir davantage sur les écritures de l'Alcoran peuvent lire Marraci dans son prodrome à l'Alcoran ( *part. 4, cap. 27* ).

4. Pour ce qui regarde la théologie de l'Alcoran, ce livre est rempli d'un fratras confus de fables, de préceptes et de dogmes absurdes, excepté ceux qu'on a tirés de la loi hébraïque et chrétienne. Mahomet reconnaissait pour divine la mission de Moïse et de Jésus-Christ; il reconnaissait aussi pour légitime l'autorité de nos saintes Ecritures, au moins en grande partie, disant que les autres ont été altérées; et c'est pour cela qu'il voulait réformer et perfectionner la religion judaïque et chrétienne, par sa religion prétendue (laquelle, disait-il, était la même que celle de Moïse et de Jésus-Christ). Mais dans la réalité, il ne fit que former une secte qui différait de l'une et de l'autre. Mahomet croyait qu'il existait un Dieu, et l'on voit, par la *sure 4, vers. 17*, qu'il croyait aussi à la trinité des personnes dans la nature divine : *Neque*

*dicant très (Deos) Deus enim unus est*; il admettait l'existence des anges, mais il leur donnait un corps, et les croyait de différent sexe (*sure 2 et 7*). Il était d'opinion que chaque homme a deux anges gardiens, et que ceux-ci changent tous les jours; en outre, qu'il existe des anges et des démons de plusieurs sortes, appelés *génies*, qui mangent, boivent et se multiplient, et peuvent, après leur mort, se sauver ou se damner.

5. Il y a dans l'Alcoran bien des choses indignes de Dieu. Il y est écrit (c'est le même blasphème des Juifs talmudistes) que Dieu fut obligé de dire un mensonge pour rétablir la paix entre Abraham et Sara. On y fait jurer Dieu, par les vents, par les anges, et par les démons mêmes, tandis que Dieu ne peut jurer que par lui-même, et non par les créatures. En outre, dans la *sure 43*, on y fait prier Dieu pour Mahomet : *Cum Deus, et angeli propter prophetam exorent*. Dans la *sure 56*, Mahomet dit que Dieu lui a permis de violer un serment, et, dans la *sure 43*, qu'il lui a donné la permission d'avoir commerce avec toutes les femmes, même les femmes mariées et ses propres parentes. Il y a nombre de mensonges. Dans la *sure 17*, il écrit que Dieu ordonna aux anges d'adorer Adam, que tous lui ont obéi, excepté Belzébut; dans la *sure 13*, que Marie, mère de Jésus, est adorée par les chrétiens comme un Dieu; dans la *sure 27*, que Dieu l'enleva dans les cieus pour l'instruire dans les mystères; enfin, dans la *sure 25*, que Dieu a créé le démon par le moyen d'un feu pestilentiel.

6. On trouve une infinité de contradictions dans l'Alcoran. Dans la *sure 11*, il appelle Jésus-Christ esprit de Dieu, et son messager : *Jesus Mariæ filius Dei nuntius, suusque spiritus*; ensuite il nie qu'il soit



Dieu, et dit que Jésus n'a pas été crucifié; mais qu'à sa place, on a crucifié un autre homme qui lui ressemblait. Dans la même *sure* 11, il dit que chaque homme, ou juif, ou chrétien, sera aimé de Dieu et se sauvera, quoiqu'il abandonne une religion pour une autre, pourvu qu'il adore Dieu, et qu'il agisse en honnête homme; et dans la *sure* 3, il dit que les mahométans se damneront s'ils abandonnent leur loi; dans la *sure* 20, qu'on ne doit forcer personne à la foi; et dans la *sure* 9, qu'on doit tuer les infidèles. Dans la *sure* 2, il dit que chacun peut se sauver dans sa propre religion, soit juif, chrétien, ou sabäite : *Qui crediderint et Judæi, et Christiani, et Sabaitæ in Deum, et fecerint bonum, ipsis erit merces apud Dominum.* Mais dans la *sure* 3, il dit le contraire : *Et qui secutus fuerit aliam religionem præter istam (la mahométane) ipse in futuro seculo erit ex pereuntibus.* Les mahométans avouent ces contradictions, mais ils disent que c'est Dieu lui-même qui s'est rétracté.

7. Les mahométans disent que, dès qu'un homme est mort et enseveli, deux personnes, *Mouker* et *Kakir*, se présentent dans le tombeau pour peser sa conduite dans deux coupes servant de balance, lesquelles égalent la superficie du ciel et de la terre. Ils disent aussi qu'il y a le pont *Sorat*, d'où les pécheurs tomberont dans l'enfer, et où les infidèles resteront pour toujours; mais que ceux qui auront cru à un Dieu n'y resteront que quelque temps, pas plus de mille ans, et qu'ils passeront ensuite à la maison de la paix; qu'avant d'entrer dans cette maison, ils boiront de l'eau de la piscine de Mahomet. C'est pour cela que les mahométans se rasent la tête, et qu'ils y laissent une petite touffe de cheveux, dans l'espoir que Mahomet, en les prenant par cette touffe, les tirera de l'enfer. Ils

espèrent qu'au jour du jugement universel, Mahomet pourra sauver, par ses prières, tous ses prosélytes. Le paradis que l'Alcoran promet, est un paradis qui ferait rougir de honte les bêtes mêmes : c'est un paradis où il n'y a d'autres plaisirs que la sensualité. Il dit qu'il y a deux jardins riches en arbres, en fontaines, en fruits et en femmes ; que chacun aura dans le ciel autant de femmes qu'il en aura eu dans ce monde, et que les autres seront des concubines. Voici ce qu'on lit dans la *sûre* 86 et 88 : *Ubi dulcissimas aquas, pomaque multimoda, fructus varios, et decentissimas mulieres, omneque bonum in æternum possidebunt.* Avicenne, mahométan, honteux d'une telle promesse pour la vie éternelle, nous dit que Mahomet avait parlé ainsi par allégorie ; mais en aucun endroit de l'Alcoran on ne voit cette explication qu'Avicenne a imaginée. A l'égard des préceptes naturels, l'Alcoran enseigne principalement la loi de la nature ; cependant il n'excuse pas ceux qui l'offenseraient par crainte. Nous avons déjà dit qu'il admet la possession de plusieurs femmes, jusqu'à quatre, pourvu que la tranquillité se conserve dans la maison : autrement, il ordonne qu'on en prenne au moins une ; il permet qu'on répudie une femme jusqu'à deux fois. Il défend expressément de disputer sur l'Alcoran et sur les écritures saintes en disant (dans les sûres 22 et 29) que c'est un précepte divin. Et c'est avec beaucoup de sagacité que cet imposteur a donné un tel précepte ; car toute la force de sa loi consiste dans l'ignorance.

Il y a en outre d'autres lois positives pour les purifications, les oraisons, les aumônes, les jeûnes dans le mois *Ramadan* et le pèlerinage à la Mecque. Un auteur, digne de foi, nous fait savoir que Mahomet plaçait du froment dans une oreille, et qu'une colombe qu'il avait habituée venait l'y béqueter, vou-

lant ainsi faire croire aux autres que, par ce moyen, il était inspiré de Dieu sur les choses qu'il enseignait. Et pour confirmer cela, nous lisons dans Bayle, que deux Marronites lui assurèrent qu'il existe à la Mecque des colombes respectées par les Turcs comme sacrées, dans la croyance qu'elles descendent de celle qui parlait à Mahomet.

8. Ainsi, la religion des païens ne peut être vraie, ni celle des Juifs ni celle des mahométans : donc c'est la seule religion chrétienne qui est la vraie; et comme il existe dans la religion chrétienne plusieurs églises qui ne sont pas d'accord avec l'église catholique romaine, voyons enfin quelle est la véritable église et par conséquent la religion véritable.

## CHAPITRE V,

Où l'on prouve que l'Église catholique romaine est la seule véritable, et que toutes les autres sont fausses et hérétiques.

1. Pour bien comprendre que l'église catholique romaine est la seule véritable, il est nécessaire d'admettre deux choses très certaines. La première, c'est que, comme il n'existe qu'un seul vrai Dieu, il ne peut y avoir par conséquent qu'une seule foi véritable et une seule église véritable de Jésus-Christ. *Una fides, unum baptisma, unus Deus.* (*Ephes. 4, 5.*) En sorte que, de deux églises qui enseignent des dogmes opposés ou des préceptes de loi différents, une seule peut être vraie; et hors de celle-ci, qui est la seule arche de salut, personne ne peut se sauver, comme l'avoue Calvin lui-même. La seconde chose bien certaine, c'est que l'église catholique romaine a été la première église chrétienne. Si quelqu'un voulait le nier, qu'il nous dise quelle église a été la première avant celle-ci; il ne le pourra pas :

aussi cela n'est nié par aucune secte. Voici comme en parle l'hérétique Gérard : *Certum quidem est primis quingentis annis veram fuisse, et apostolicam doctrinam tenuisse. (De eccles. cap. 11, sect. 6.)* Nul ne peut le nier, parce que chacun sait que l'église romaine a été la première, fondée par Jésus-Christ, propagée par les apôtres ; qu'ensuite elle a été donnée pour être cultivée et régie par les pasteurs, qui descendent de ces mêmes apôtres par une succession légitime et continue, d'après ce que nous dit saint Paul : *Ipse dedit quosdam quidem apostolos... alios autem pastores, et doctores ad consummationem sanctorum in opus ministerii in ædificationem corporis Christi. (Ephes. 4, 12.)* Or ce caractère ne peut exister que dans l'église romaine ; et personne ne peut contester que ses pasteurs descendent immédiatement des apôtres, comme l'attestent saint Cyprien, saint Jérôme, saint Augustin et, avant eux, saint Irénée, lorsqu'il écrit : *Per Romæ fundatæ ecclesiæ eam, quam habet ab apostolis, traditionem, et fidem per successionem episcoporum provenientem usque ad nos, confundimus omnes eos, qui per cæcitatem, et malam conscientiam aliter quam oportet colligunt. (Lib. 3, cap. 3.)* Saint Optat de Milev : *Bono unitatis b. Petrus præferri omnibus apostolis meruit, et claves regni cælorum communicandas cæteris solus accepit.* Tertullien (*lib. de Præ. cap. 20*) dit que si une société chrétienne ne pouvait pas démontrer qu'elle a été la première pour se faire reconnaître vraie et légitime, au moins elle devrait prouver qu'elle tire son origine de quelqu'un des apôtres. Et c'est ce qui raffermissait saint Augustin dans la ferme croyance que l'église romaine était l'église véritable : *Tenet me (disait-il) in ipsa Ecclesia ab ipsa sede Petri usque ad præsentem episcopatum*

*successio sacerdotum.* (*Saint Aug. epist. fundam. c. 4, n. 5.*) Donc , la succession constante et perpétuelle des pontifes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours prouve évidemment que l'église romaine est l'église véritable de Jésus-Christ.

2. Ils nous suffit que les hérétiques admettent que l'église romaine a été la première , car, en admettant ce fait, on ne peut plus nier qu'elle ne soit véritable, puisque l'apôtre dit que l'église fondée par Jésus-Christ est l'église véritable de Dieu, la colonne et la base de la vérité : *Scias quomodo oporteat te in domo Dei conservari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.* (1. Tim. 3, 15.) Donc, si l'église romaine est l'église véritable de Dieu, toutes les autres qui en sont sorties et qui s'en sont séparées sont fausses et hérétiques. *Ex hoc ipso* (dit saint Jérôme) *quod postea instituti sunt, eos se esse judicant, quos Apostolus futuros prænuñciavit,* c'est-à-dire faux prophètes.

3. Les hérétiques prétendus réformés disent que l'Eglise romaine fut la vraie église jusqu'au troisième siècle (quelques-uns disent jusqu'au quatrième, et d'autres jusqu'au cinquième); qu'ensuite elle a cessé d'être épouse pour devenir adultère, parce que les catholiques l'ont corrompue, en corrompant ses dogmes. Mais comment notre église peut-elle avoir failli? ou dans quels dogmes peut-on l'appeler corrompue, elle qui a conservé les mêmes dogmes, qu'elle a crus depuis le jour où elle a été fondée par Jésus-Christ? Elle a toujours été la même dans tous les temps; en sorte que ces vérités que nous croyons aujourd'hui, ont été déjà crues dans les premiers siècles, telles que l'existence du libre arbitre, la vertu des sacrements, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'existence

du purgatoire, l'invocation des saints, et la vénération de leurs reliques ainsi que de leurs images. Les novateurs osent appeler erreurs ces vérités que nous regardons comme de foi; mais ils disent (selon Bellarmin, de *Notis eccl. cap. 5*) que de telles erreurs ont été comme des *mouches* sur la figure de l'Eglise naissante. Ainsi l'adoration de Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, l'adoration de la croix et des saints, furent comme des *mouches* dans les premiers siècles! Et comment se fait-il qu'aujourd'hui ces *mouches* soient devenues d'horribles idolâtries, comme ils les appellent? Les idolâtries ne sont-elles que de simples *mouches*? En outre, comment Dieu a-t-il pu permettre des erreurs si énormes pendant tant de siècles, dans son église, jusqu'à ce que ces nouveaux réformateurs, Luther, Zuingle et Calvin, vinssent les dissiper? Et, si l'Eglise véritable a cessé d'être, au moins pendant neuf siècles, comme ils le prétendent, comment Dieu a-t-il pu permettre que les hommes fussent si long-temps privés d'Eglise, jusqu'à ce que ces nouveaux docteurs vinssent les illuminer?

4. Pressés par ces arguments, nos adversaires ont imaginé de dire que c'est l'Eglise visible qui a cessé d'être, et non pas l'invisible; et ils assurent que l'Eglise ne se compose que des prédestinés seuls, selon les calvinistes, ou des seuls justes, d'après les luthériens confessionnistes: ce qui est tout à fait contraire à l'évangile, d'après lequel l'Eglise militante est composée de justes et de pécheurs: aussi elle est comparée tantôt à l'aire où il y a du grain et de la paille, tantôt aux filets où l'on prend des poissons de toutes sortes, tantôt au champ où il y a du bon grain et de la zizanie. Les novateurs disent qu'il n'est pas nécessaire que l'Eglise soit toujours visible. Avant tout, nous répondons qu'ils devraient le prouver; ce qu'ils ne font pas. Jean-Baptiste Croff (d'après le père

Pichler, dans sa Théologie dogmatique) nous dit, dans un de ses écrits publiés en 1695, qu'il a prié plusieurs fois les prédicateurs de lui faire voir quelques textes des Ecritures où l'on indiquât cette Eglise invisible, et qu'il ne l'a pu obtenir. Il est bien clair, par l'évangile, que l'église ne peut être invisible : *Non potest abscondi, civitas supra montem posita.* (Matth. 5, 14.) Or, comme dit le Seigneur, une ville située sur une montagne ne peut être cachée aux yeux de ceux qui passent auprès d'elle ; de même l'Eglise ne peut être cachée aux hommes qui vivent sur la terre. En s'exprimant ainsi, Jésus-Christ pouvait-il parler plus clairement ? Ecoutons encore ce que lui-même a dit à saint Pierre : *Et tibi dabo claves regni cœlorum, et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis, et quod solveris super terram, erit solutum et in cœlis* (Matth. 16, 18.)

Quelque signification qu'on veuille donner aux mots *lier* et *déliar*, pour l'absolution sacramentelle, comme les catholiques, ou pour les censures, ou pour la prédication, comme les hérétiques, ce sont toujours des ministères extérieurs de l'Eglise visible et manifeste. Il est donc évident, dit Bossuet dans sa conférence avec Claude, qu'on doit regarder comme Eglise véritable de Jésus-Christ celle qui avoue Jésus-Christ extérieurement, qui exerce extérieurement le ministère des clés.

5. Ensuite, il a toujours été nécessaire, et il le sera toujours, que l'Eglise soit visible dans tous les temps, afin que chacun puisse apprendre sans cesse la vraie doctrine de la bouche des pasteurs ecclésiastiques, recevoir les sacremens, et être mis sur la bonne voie, s'il s'est égaré. S'il n'en était pas ainsi, à qui s'adresseraient les hommes pour savoir ce qu'ils doivent croire, et ce qu'ils doivent faire, afin d'acquérir le

salut éternel ? *Quomodo credent (dit saint Paul) ei quem non audierunt ? quomodo autem audient sine prædicante ? (Rom. cap. 10, 14.)* Le même apôtre écrit aux Hébreux : *Obedite præpositis vestris, et subjacete eis, ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri. (Hebr. 13, 17.)* Or, comment les fidèles pourraient-ils obéir à leurs prélats, si ceux-ci leurs étaient inconnus, et si l'Eglise était invisible ? C'est par cette raison que saint Paul dit encore que Dieu a placé visiblement des pasteurs et des docteurs dans son Eglise, afin que nous ne soyons pas trompés par de faux docteurs, qui ne nous instruiraient que dans l'erreur : *Et ipse dedit quosdam apostolos... alios autem pastores, et doctores, ut jam non simus parvuli fluctuantes, et non circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris. (Ephes. 4, 11.)*

6. Nous répondons, en second lieu, que puisque l'Eglise catholique a été vraie dès son origine, elle n'a jamais pu cesser d'être vraie pas même pour un instant ; parce que Jésus-Christ nous a promis que les portes de l'enfer (c'est-à-dire les hérésies) n'auraient jamais la force de la renverser. Voici ce qu'il dit à saint Pierre : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. (Matth. 16, 8.)* Une autre fois il promet aux apôtres, et par eux à tous les fidèles, qu'il ne les abandonnerait jamais : *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. (Matth. 28, 19.)* Donc, puisque nous sommes certains que l'Eglise romaine a été la première fondée par Jésus-Christ, et qu'elle a été vraie une fois, nous devons aussi être très certains, d'après ce que Jésus-Christ nous a promis, qu'elle n'a jamais cessé, et qu'elle ne ces-



sera jamais d'être vraie. C'est par ce raisonnement que saint Augustin réfutait les donatistes, qui disaient également que l'Eglise avait cessé d'exister dans leur temps, savoir, dans le cinquième siècle. Et à cette occasion un auteur célèbre dit sagement ( Pichler, *Theol. dogm. contro.* 3, *de eccl. in præf.*) qu'il n'y a pas de chemin plus court et plus sûr pour convaincre les hérétiques que de leur faire voir que notre Eglise catholique a été la première fondée par Jésus-Christ, et que cela étant prouvé, il reste prouvé aussi que l'Eglise catholique est la seule vraie, et que toutes les autres qui se sont séparées d'elle, et qui ne sont pas d'accord sur les points de foi, se trompent évidemment. Voici ce qu'on a trouvé renfermé dans un petit coffre, après la mort de Charles II roi d'Angleterre, et écrit de sa propre main : *Jésus-Christ ne peut avoir sur la terre qu'une seule Eglise (et il est évident pour moi que cette Eglise unique est l'Eglise catholique romaine), d'où je conclus que l'unique question est de savoir où se trouve cette Eglise que nous faisons profession de croire, afin que nous puissions adhérer à toutes les vérités qu'elle nous propose à croire.* Ce roi finit par embrasser la religion catholique.

7. Le calviniste Jurieu, convaincu par cette vérité, et voyant qu'il ne pouvait nier que l'Eglise véritable de Jésus-Christ ne saurait exister parmi les sociétés qui se sont séparées de l'Eglise romaine, qui est la plus ancienne de toutes; Jurieu, dis-je, a imaginé un système nouveau, que les seuls calvinistes spécialement ont embrassé : il soutient que toutes les sociétés qui ne diffèrent pas sur les points fondamentaux ne se sont pas écartées de l'Eglise romaine, mais sont l'Eglise même. Notre foi, dit-il, et notre Eglise sont la même, bien que nos canons et notre discipline diffèrent entre eux,

tout comme dans l'Eglise romaine, les tomistes, les scotistes, les augustinien et autres, quoique d'opinions différentes, ne cessent pas pour cela de professer la même foi. Mais il en est d'eux comme il en était des hérétiques du temps de saint Augustin, qui écrit à leur sujet : *Quod vultis creditis : quod non vultis non creditis : vobis potius, quam evangelio creditis.* (lib. 13, *contr. Faust. cap. 3*). Voici ce que nous répondrons à nos adversaires : Sans doute il existe parmi les catholiques plusieurs écoles et plusieurs opinions ; mais ces questions ne touchent que des points non définis par l'Eglise ; il n'y a jamais diversité de sentiments relativement aux dogmes et aux articles principaux de la foi que l'Eglise a déjà définis. Par exemple, toutes les écoles reconnaissent comme des articles de foi la nécessité de la grâce dans toute bonne œuvre, et l'existence du libre arbitre dans l'homme ; les opinions différentes naissent ensuite sur la nature de la grâce, savoir si la grâce est efficace par elle-même ou par le concours du libre consentement de l'homme. Si cette efficace consiste dans la prédétermination physique ou dans la délectation victorieuse ; si cette délectation est relativement victorieuse, ou moralement victorieuse, toutes ces questions sont controversées, parce qu'elles n'ont pas encore été définies, et qu'ainsi elles ne s'opposent nullement à la foi.

8. Voyons maintenant quels sont les points que Jurieu tient pour fondamentaux. Il ne les explique pas, ou il les explique très confusément : *J'appelle article fondamental (dit-il) l'article duquel dépend la ruine de la gloire de Dieu, et la destruction de la dernière fin de l'homme.* Ainsi on peut voir dans ses écrits qu'il réduit à quatre seulement les points fondamentaux : le mystère de la Trinité, le mystère de l'Incarnation, la

récompense éternelle pour les justes, et la peine éternelle pour les pécheurs, après leur mort. Mais nous disons que tous les fidèles doivent, outre ces articles, croire aussi comme de foi tous ceux que l'Eglise nous propose de croire; c'est pour cela que les sectes qui ne s'accordent pas dans la croyance de tels articles ont toujours été regardées comme séparées de l'Eglise catholique, non seulement par les Pères, mais aussi par les conciles, et principalement par celui de Nicée (I. *can.* 8) par celui de Constantinople (I. *can.* 6) et de Constantinople (II. *act* 3). Le pape saint Victor, dans le deuxième siècle, sépara de la communion de l'Eglise romaine les Asiatiques, appelés *quartodecimans*, qui voulaient célébrer la pâque le quatorzième jour de la lune de Mars, et non pas le dimanche suivant. Dans le deuxième concile de Carthage on condamna les Novatiens, qui niaient qu'on put pardonner ceux qui étaient tombés dans les persécutions. Dans le deuxième de Constantinople on sépara de l'Eglise ceux qui disaient que les ames avaient été créées avant la formation des corps (*can.* 1), et ceux qui disaient que les cieux et les étoiles étaient animés (*can.* 6.) En outre, nous lisons dans l'Evangile de saint Matthieu (*cap.* 18) : *Si ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus.* Il suffit donc qu'on ne veuille pas écouter les définitions de l'Eglise, pour être séparé de l'Eglise, laquelle (dit saint Paul) n'ayant qu'un seul corps, ne peut avoir qu'un seul esprit. (*Eph. cap.* 4, 4.)

9. Mais Jurieu dit : *C'est une question épineuse et difficile à résoudre que de distinguer les points fondamentaux de ceux qui ne le sont pas.* Et ensuite : *Ce n'est pas à l'Eglise de définir quels sont les points fondamentaux, car ils sont définis de leur nature.* Mais qui donc définira quels sont les point fondamen-

taux, et ceux qui ne le sont pas? Est-ce le jugement privé de chaque homme? Mais s'il en était ainsi, que de définitions contraires n'y aurait-il pas! il y en aurait une infinité; et alors on verrait autant d'églises qu'il y aurait de définitions diverses sur tous les points. Non ( nous réplique Jurieu ), il n'appartient à personne de définir quels sont les points de foi fondamentaux, puisque ces points sont définis *de leur nature*. Mais s'ils sont tels de leur nature, pourquoi nous vient-il dire dans la suite, *que c'est une question épineuse et difficile à résoudre que de distinguer les points fondamentaux de ceux qui ne le sont pas?* Qui est-ce qui définira quels sont ces points fondamentaux de leur nature? Ou bien ces points fondamentaux de leur nature sont clairs par eux-mêmes, ou ils sont obscurs; s'ils sont clairs, ils ne doivent pas être le sujet d'une *question épineuse et difficile*; s'ils sont obscurs, il est nécessaire qu'on les définisse.

On voit, par tout ce que nous avons dit, combien est chimérique le nouveau système de Jurieu, nouveau pour tous les protestants mêmes: car ceux-ci, avant que Jurieu exposât cette doctrine, n'ont jamais dit qu'ils étaient unis à l'église romaine; mais ils se sont vantés plutôt d'être séparés d'elle, parce que (disent-ils) l'église est devenue une église adultère, le siège de l'antechrist, et infectée d'erreurs et d'idolâtries. En outre, comment Jurieu peut-il soutenir que leurs églises réformées soient une seule et même église, professant la même foi, puisque nous savons que les théologiens de Zurich, dans la préface apostolique adressée aux églises réformées en 1578, nous assurent qu'il y avait plusieurs controverses parmi eux sur les points fondamentaux, et touchant la personne de Jésus-Christ; l'union et la distinction des deux natures, divine et humaine, et autres

semblables ? Ils ajoutent que leurs discordes étaient arrivées à tel point qu'on avait introduit de nouveau plusieurs hérésies, qui déjà avaient été condamnées. Nous rapportons ici leurs paroles mêmes : *Tanto furore contenditur, ut non paucae veterum hæreses, quæ olim damnatæ fuerunt, quasi ab inferis revocatæ caput attollant.* Jean Sturme, protestant, dit la même chose en parlant des controverses qui existaient dans leurs églises : *Præcipui articuli in dubium vocantur multæ hæreses in ecclesiam Christi invehuntur, plana ad atheismum paratur via.* On peut bien appeler cet auteur prophète, parce que le fait est qu'aujourd'hui une bonne partie des protestants sont tombés dans l'athéisme, ainsi qu'on le voit par les livres qu'ils font imprimer tous les jours ; car à dire vrai, le temps a éclairci bien des choses, de manière que les protestants mêmes ont bien vu le peu de fondement de leur système et de leur doctrine ; et c'est pour cela qu'ils ont cherché ensuite à s'abandonner à l'athéisme ou au matérialisme absolu, en niant toute maxime de foi et en disant que tout est matière ; c'est aussi pour cela qu'ils ne rougissent pas de dire qu'il n'existe ni Dieu, ni âme, ni d'autre vie que celle de ce monde, et qu'ils ont ainsi cherché à se délivrer de tout remords en menant une vie brutale. Mais tous leurs efforts ne parviendront jamais à leur ôter ce remords ; tout au plus, arriveront-ils à douter de l'existence de Dieu et de la vie éternelle ; mais ils ne pourront jamais se le persuader entièrement ; car la raison naturelle même nous fait sentir qu'il existe un Dieu créateur de l'univers, et qui récompense et punit d'après nos actions : cette raison nous dit que nos âmes sont éternelles et immortelles. Les malheureux ont la prétention de trouver la paix de leur ame en mettant en doute l'existence de Dieu, pour ne pas avoir

en lui un censeur et la punition de leurs iniquités ; mais ils n'auront jamais cette paix ; et le doute seul qu'il existe les tourmentera toujours, dans la crainte de la vengeance divine.

11. Mais revenons à notre sujet. D'après ce que nous savons par ces novateurs mêmes, on met en doute parmi eux les articles principaux de la foi : en effet, le cardinal Gotti nous dit dans son ouvrage (*la vera Chiesa*, cap. 8, § 1, num. 9) : Les luthériens reconnaissent une seule personne en Jésus-Christ ; mais Calvin et Bèze en admettent deux, adoptant en cela la doctrine de Nestorius. Luther et ses disciples disent que la nature divine même du Christ a souffert et est morte ; mais Bèze réproouve à juste raison ce blasphème horrible. Calvin dit que Dieu est l'auteur du péché, et les luthériens disent que c'est un blasphème. Luther dit que le Christ même, selon l'humanité, est en tout lieu ; mais Zuingle et Luther s'y opposent formellement. Calvin dit que les enfants des fidèles se sauvent, bien qu'ils meurent sans baptême : Luther n'est pas de cet avis ; Luther n'admet que trois sacrements, le baptême, l'eucharistie et la pénitence : Calvin admet le baptême et l'eucharistie, et il nie la pénitence ; mais il admet l'ordre qui est nié par Luther. Zuingle nie la pénitence et l'ordre, mais il admet le baptême et l'eucharistie. Luther confesse qu'on doit adorer dans l'eucharistie la présence réelle de Jésus-Christ au moment de la communion actuelle, ce que Calvin appelle idolâtrie. Mélancton (auquel Luther s'est uni dans la suite) dit que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut éternel ; et les calvinistes s'y opposent de toutes leurs forces. Maintenant je voudrais savoir comment ces articles ne sont pas fondamentaux, lorsque notre damnation ou notre salut, la foi, ou l'idolâtrie, d'après les réformateurs

mêmes, dépend de la croyance qu'on y a ou qu'on n'y a pas? Il faut donc avouer que ces églises évangéliques, en se contredisant sur de tels articles, se trompent sur les moyens nécessaires au salut et sur les points principaux de la foi. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, Calvin appelle les luthériens faussaires, impies, calomnieurs et même idolâtres, parce qu'ils adorent Jésus-Christ dans l'eucharistie. Par la même raison, Zuingle (d'après le cardinal Gotti, dans l'endroit dont nous avons parlé) appelle Luther séducteur, et renégat de Jésus-Christ. Luther, au contraire, appelle les zuingliens et les autres sacramentaires, des sectes damnées, des blasphémateurs, et même des hérétiques, en disant : *Hæreticos censemus omnes sacramentarios, qui negant corpus Christi ore carnali sumi in eucharistia.* (*Apud Hospin., part. 2, hist. sac., pag. 326.*)

12. Un auteur savant nous montre très clairement la ruine de la foi, que dans notre siècle causent les indépendans et les latudinaires, lesquels, sous le prétexte de l'union, ont introduit la dissolution de presque tous les mystères de la foi; en sorte qu'ils ont achevé ce que les faux réformateurs des deux siècles passés avaient commencé, en faisant de la religion chrétienne ce que firent les Romains de Jérusalem, en n'y laissant pas pierre sur pierre. Ainsi tout s'est terminé, à leur égard, dans un *indifférentisme* général, qui admet même le judaïsme et le mahométisme. Bossuet a bien prévu que le mépris que les réformateurs faisaient de l'autorité de l'église catholique, dégénérerait en indifférence pour leurs propres réformateurs. En vain les ministres protestants ont prétendu mettre un remède au désordre de voir la religion chrétienne réduite à rien, ils n'ont pas été écoutés : car on refusait de croire, comme articles essentiels, la vérité des saintes Écritures, la nécessité de la satis-

faction de Jésus-Christ, du baptême, de la grâce, l'immortalité de l'ame et les peines éternelles; on est même arrivé à nier la divinité de Jésus-Christ et du Saint-Esprit. Ils ont tâché d'y remédier par des prêches, des décrets, des menaces, des dépositions, et par des excommunications, comme on fit dans le synode vallon, que les protestans tinrent à Amsterdam, en 1690 : mais peu à peu *l'indépendance* impie et la liberté de conscience furent aimées par le parti réformé. Les latitudinaires disaient : *Nous sommes mille contre un*. Ils ajoutaient que les décrets et les censures appartenaient au papisme et non pas à la réforme, qui jouit du privilège de la liberté de conscience : mais ne voient-ils pas que de cette liberté de conscience il est né dans la suite une infinité de sectes diverses, qui ont rempli l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne, d'hérétiques, de déistes et d'athées ?

13. Luther et Calvin ont été les premiers à frayer le chemin à cette licence. Ensuite, Zanchius et les deux sociniens Arminius et Episcopius le frayèrent davantage, et crurent ôter toute difficulté par la découverte de *l'indifférence générale*. De Huisseau, ministre de Saumur, Chillingwört avec ses théologiens d'Oxford, et Cromwell avec ses *francs-maçons*, rendirent le chemin plus facile encore. Les académies de Duisbourg et de l'état de Brandebourg, et l'université de Francoit avec ses deux héros Conrad et Jean Berg, et Samuel Strimès, et Grégoire Tranck, ainsi que leurs amis, tels que Hugues Grotius, Martin Undius, Calixte, Pajon, Burnet, Locke, avec plusieurs autres, ont fait tous leurs efforts pour avancer le grand œuvre, qui, finalement, comme nous le voyons dans le célèbre commentaire philosophique, et dans un tas de livres modernes pestilentiels, est arrivé à un *indifférentisme tel*



qu'il est réduit à un pur déisme, et ce déisme est tel qu'il peut bien se lier à l'athéisme. Le ministre Papin (que Bossuet a ramené à l'Eglise) fut tellement effrayé à la vue des conséquences si terribles auxquelles la force de la liberté de conscience l'entraînait, qu'il recula, aidé de la grâce divine, et qu'il revint à la mère ancienne, la sainte Eglise catholique, laquelle se rit de toutes ces religions, qui ne s'accordent pas entre elles, et qui ne sont en résultat qu'un amas de confusions et d'opinions particulières, que chacun s'adapte à soi-même, en les changeant comme bon lui semble, en sorte que ceux-ci se réduisent enfin à mener une vie dépravée et à ne plus croire à rien. L'évêque de Londres Edmond Gibson ne se trompait pas lorsqu'il écrivait dans une de ses lettres pastorales, que *la dépravation est très près de l'impiété*. Aussi Fénelon, archevêque de Cambrai, dit *qu'il n'y a pas de milieu entre le catholicisme et l'athéisme*; c'est ce que nous voyons par expérience.

## CHAPITRE VI.

Fausseté de la religion prétendue réformée.



### § I.

Ce qui prouve en premier lieu qu'elle est fautive, c'est que ses chefs n'ont pas de mission divine.

1. Nous dirons à ces nouveaux docteurs de la foi ce que Tertullien disait aux novateurs de son temps : *Qui estis vos? quando et unde? (de præscript. cap. 37.)* Dites-nous, Luther, Zuingle, Calvin, Socin, d'où venez-vous? Vous êtes dans l'Eglise romaine, qui

est-ce qui vous a envoyés prêcher ces nouvelles doctrines que vous avez répandues? L'apôtre dit qu'il faut que toute prédication soit approuvée par une mission légitime : *Quomodo prædicabunt nisi mittantur.* C'est par cette raison que les apôtres, en parlant de quelques uns qui étaient allés prêcher aux païens sans en avoir la mission, avertirent ces néophytes de ne pas les écouter, précisément parce que ces prêcheurs s'adressaient à ceux (comme ils disaient) auxquels nous ne les avons pas envoyés. *Quibus non mandavimus.* (*Act.* 15, 24.)

2. Il y a deux sortes de mission, l'ordinaire et l'extraordinaire. On peut avoir une mission extraordinaire, comme celle de saint Paul; mais on ne réputera jamais une telle mission pour légitime, si elle n'est pas prouvée par une rare sainteté de vie, ainsi que par des miracles. Telle fut la mission de saint Paul, qui, par cette raison, a écrit : *Tametsi nihil sum, signa tamen apostolatus mei facta sunt super vos in omni patientia in signis et prodigiis et virtutibus.* (2. *Cor.* 12, 12.) Et cependant quoique saint Paul eût été élu par le Seigneur même pour convertir les peuples, il n'osa pas entreprendre une telle mission, sans avoir auparavant obtenu le consentement de saint Pierre, ainsi qu'il le dit lui-même. (*Gal.* 1, 18.) A cet égard saint Jérôme s'explique ainsi : *Ostendens (Paulus) se non habuisse securitatem evangelii prædicandi, nisi Petri, et qui cum eo erant, fuisset sententia roboratus.* (*Epist. inter August.* 75, n. 8.) Telle devait être aussi la mission des chefs des sectes contraires à l'Eglise romaine, elle devait être au moins accompagnée d'une grande sainteté de vie et par des miracles. Mais il s'en faut bien qu'elle fût ainsi; car nous voyons que les hérétiques, et spécialement les derniers du septentrion,

ont mené une vie indigne, je ne dis pas de chrétien, mais d'homme, et ils ont appris aux autres à vivre de même. Il ne sera pas inutile pourtant de donner quelques renseignements sur chacun d'eux en particulier, pour faire voir comment et pour quelle raison ils se sont rendus rebelles à l'Eglise.

3. Parlons avant tout de Luther, chef des novateurs. Léon X voulant refaire l'Eglise de saint Pierre, et lui donner une forme plus magnifique que l'ancienne, promulgua des indulgences en faveur de ceux qui, par leurs aumônes, coopéreraient à cette entreprise. En attendant, il délégua cette affaire à plusieurs évêques de l'Allemagne, et principalement à l'archevêque électeur de Mayence; et celui-ci chargea le père Jean Tetzels dominicain, de promulguer ces indulgences. Les ermite, de Saint-Augustin en furent offensés; et Martin Luther, qui en était un, excité par la passion, commença à prêcher contre la valeur des indulgences, et répandit aussi des thèses à cet égard. La cour de Rome les condamna comme hérétiques; alors il se mit à publier toutes ses autres erreurs. Il apostasia sa religion, il épousa une religieuse nommée Catherine de Bore, et vécut jusqu'à sa mort (en 1546) comme une brute entre la crapule, l'ivrognerie et les impudicités. Voilà la mission du chef des réformés. (1) Passons aux autres.

(1) Luther naquit à Isleb, en Saxe, en 1483. Il entra en religion chez les ermites de Saint-Augustin, épouvanté par un coup de tonnerre, qui tua, tout près de lui, un de ses camarades. Il était doué d'un esprit facile et vif; il était versé dans les lettres, mais il en était trop vaniteux; c'est pour cela qu'il avait beaucoup de pétulance lorsqu'il disputait, et cette pétulance, unie à son babil, faisait que ses adhérents l'applaudissaient plus qu'il ne le méritait. Il était très instruit; mais cette instruction était si confuse, qu'il n'a jamais pu éclaircir aucune matière, touchant plusieurs points historiques. Il parlait et écri-

4. Ulric Zuingle naquit en 1487, à Wildhaugen, dans le comté de Togyembourg, en Suisse. Il fit ses

vait avec éloquence, mais avec une confusion et une grossièreté telles qu'on ne peut trouver, parmi tous ses ouvrages, une période seule qui soit bien unie et qui ait de la grâce. Il avait tant d'amour-propre, qu'il méprisait les plus célèbres écrivains, et même ceux de l'Eglise, en se vantant d'avoir acquis, tout seul, la science réelle; et il prétendait être plus savant qu'Aristote dans la philosophie, et que saint Thomas dans la théologie.

Il était extrêmement téméraire avec ses antagonistes, lorsqu'il en était loin; mais auprès d'eux, c'était l'homme le plus timide et le plus poltron qu'on eût jamais vu. Il était très avide de richesses, pour pouvoir vivre en dissipateur, selon son habitude; mais il fut toujours pauvre, ce qui blessait sensiblement son orgueil. Plusieurs princes se firent ses prosélytes; mais ils étaient trop égoïstes pour penser à le soulager dans ses besoins. Il n'avait par conséquent d'autres moyens d'existence que ceux que lui procurait sa chaire. Pierre-Paul Verger, ce malheureux évêque de Capo d'Istria, nonce du pape en Allemagne, qui apostasia, dans la suite, la religion catholique, et alla vivre en Suisse, a écrit qu'il avait vu Luther vêtu d'un habit si mesquin et si usé qu'il paraissait un mendiant.

Au commencement de son apostasie, il fut poussé à vomir ses erreurs, soit par le courroux (selon un historien) qu'il nourrissait contre la cour de Rome, dont il n'avait pu obtenir une faveur qu'il avait demandée; soit aussi par la jalousie qu'il eut contre les pères dominicains, parce que ceux-ci avaient eu l'honneur de publier les indulgences accordées par le pape: c'est après cela que, favorisé des princes, il eut la facilité de pervertir un si grand nombre d'ames, lesquelles maintenant lui font compagnie dans l'enfer. Le cardinal Pallavicin nous assure que Luther se repentit plusieurs fois de s'être porté si en avant contre le pape et l'Eglise romaine; mais comme il lui paraissait ne pouvoir plus reculer, il continua son exécrationnable entreprise.

Luther mourut à l'âge de 63 ans, en 1546, à Isleb, sa patrie, dans une nuit dont il avait passé la soirée à un banquet délicieux. Mais avant de mourir, il eut pendant deux heures, des douleurs si atroces, qu'elles lui arrachèrent enfin son ame

études à Bâle, où, en 1505, il fut reçu docteur en théologie ; et dans la suite il eut une paroisse à Zurich. C'est dans cette dernière ville , après que Luther avait déjà répandu ses erreurs , qu'il commença à prôner les livres de Luther , et à prêcher ses nouvelles doctrines , différentes en beaucoup de choses de celles de Luther même , parce qu'il enseigna spécialement, avec Pélage, que toutes nos bonnes œuvres dépendent de l'arbitre humain, et que dans l'eucharistie le corps de Jésus-Christ n'existe pas en réalité, mais le pain seulement, qui représente son corps, auquel l'homme s'unit spirituellement par la foi. Il fut tué à la bataille de 1531, que les cantons catholiques donnèrent aux hérétiques , et dans laquelle ceux-ci furent taillés en pièces.

5. Enfin, Jean Calvin naquit à Noyon en 1509, de parens obscurs. Il étudia à Paris, d'où, après avoir commencé à y répandre ses erreurs, il fut obligé de s'enfuir ; et, après avoir parcouru une quantité de pays, il se retira enfin à Genève, où il fut fait professeur de théologie, en 1536. Mais ayant été aussi expulsé de Genève,

maudite pour l'envoyer en enfer, Tout près d'expirer, il se retourna vers Jules Jonas, son infâme disciple, et pour lui témoigner l'obstination dans laquelle il mourait, il lui dit ce blasphème : *Orate pro Domino Deo nostro, et ejus evangelio, ut ei bene succedat, quia concilium Tridenti, et abominabilis papa graviter ei adversantur.* Il mourut aussitôt. On plaça son cadavre dans une bière d'étain, et on le porta, comme en triomphe, à Wurtemberg ; il y fut accompagné par Catherine de Bore sa maîtresse, et ses trois enfants dans un carrosse, ainsi que par plusieurs nobles à cheval, et par un grand nombre de peuple à pied. Philippe Mélanchton, Jean Poméranus et Juste Jonas, ses principaux disciples, firent tous le panégyrique de Luther. Poméranus composa l'épithaphe suivante, qu'on devait mettre sur son tombeau : *Pestis eram vivus, moriens ero mors tua, papa.* Les notices que nous venons de donner sont tirées de Cochléc et du cardinal Pallavicin.

comme séditieux, il passa à Strasbourg, où il se maria; dans la suite il revint à Genève, où il enseigna la théologie pendant vingt-trois ans; il y mourut en 1564. Il était orgueilleux et ambitieux; ainsi que d'une obstination inflexible. On raconte aussi qu'il était impudique; car il fut banni, dans sa jeunesse, de Noyon, sa patrie, à cause de son infâme libertinage. C'est ce que Sponde écrit de Calvin en 1534 : *Quod vero traditur vulgo, eum in turpe crimen incidisse, ac propterea in vitæ discrimen, nisi pænæ moderationem episcopus impetrasset lilii candentis ad humerum inustionem, et exilium.* Et Bolsec, qui était auparavant disciple de Calvin et apostat, mais qui se repentit dans la suite et retourna dans le sein de l'Eglise, écrit que Berteler, secrétaire de Genève, alla à Noyon, où on lui fit voir l'instrument de la condamnation de Calvin (1).

(1) Calvin et Luther ont rivalisé d'impiété; mais leurs mœurs et leurs caractères étaient différents. Calvin était naturellement mélancolique et taciturne; Luther, d'un esprit pétillant et babillard; Calvin, sobre et maigre, tourmenté continuellement par la migraine et par des douleurs de poitrine; Luther, d'une taille grosse et grasse, passant son temps à faire bonne chère, et d'une santé parfaite; Calvin, fin et flegmatique, et par cette raison ennuyeux dans ses discours; Luther, babillard à l'excès, et étourdi, ce qui le faisait aimer de ses prosélytes; Calvin, élégant dans ses compositions; Luther, d'un style grossier et sans ordre. C'est à cause de cette diversité de caractères que Luther et Calvin se firent une guerre continuelle. Voici de quelle manière Calvin parlait de Luther dans son épître 57 à Bullinger : *Cognosco quidem Lutherum, ut insignem Dei servum, sed sicut multis pollet virtutibus, ita magnis vitiis laborat.* Luther eut la gloire infâme d'avoir perverti l'Allemagne, et Calvin d'avoir perverti non seulement Genève, mais l'Angleterre et la France; et comme ses infirmités l'empêchaient d'augmenter le feu que sa voix avait déjà allumé, il s'efforça, en écrivant, d'envoyer par toute l'Europe un grand nombre de ses livres pestilentiels, contraires à la religion. Enfin, le 26 mai

6. Telle fut la sainteté de ces propagateurs de l'Évangile nouveau. Il faut voir maintenant quels sont les miracles qu'ils ont faits pour confirmer la mission divine extraordinaire dont ils se vantent. Erasme, en parlant de leurs miracles, dit qu'ils ne pouvaient même pas guérir une queue de cheval : *In quibus nec est sanctitas, nec mirācula, ut qui nec caudam quidem equi sanare queant.* (*Tract. de lib. arbitr.*) Frédéric Staphil, auparavant luthérien, et qui se fit catholique dans la suite, nous raconte le miracle fameux que Luther fit à Wurtemberg, et auquel Staphil se trouvait présent. Voici ce qu'il en dit dans son écrit intitulé : *Responsio contra Jac. Smidelin.* (pag. 404) : « Une jeune fille de Misné, possédée du diable, fut conduite à Luther, pour qu'il l'en délivrât. Il la fit conduire dans la sacristie de l'Église, et commença par exorciser le démon, non d'après la coutume de l'Église catholique, mais à sa manière. Le démon, au lieu d'obéir, le remplit d'une épouvante telle, que Luther voulut sortir précipitamment de là; mais l'esprit malin en avait fermé les portes. Luther courut à la fenêtre pour tâcher d'en sortir, mais elle était fermée par des barreaux. Enfin, on nous fit avoir une hache de dehors, et moi, comme plus jeune et plus vigoureux, je brisai la porte, et nous nous échappâmes. »

1564, Calvin mourut âgé de 55 ans, non encore accomplis, oppressé par des douleurs d'entrailles très aiguës; il n'est pas mort tranquillement, *placidissime*, comme dit Théodore Bèze mais, comme affirme Bolsec (*in Vita Calvinii*), en invoquant les démons : *Dæmones invocans, vitæ suæ diras imprecans, ac suis studiis et scriptis maledicens. Denique ex suis ulceribus intolerabilem fætorem emittens in locum suum descendit.* Il mourut haï des Genevois mêmes, qui avaient coutume de dire de son vivant : *Malle se apud inferos esse cum Beza, quam apud superos cum Calvinio.*

Jérôme Bolsec (*in Vita Calvini, cap. 13*) raconte que le miracle opéré par Calvin a été bien plus merveilleux, mais plus funeste que celui de Luther : « Un nommé Brulée, dit-il, eut recours, dans sa pauvreté, à Calvin, qui lui promit de l'aider, pourvu qu'il fit ce qu'il lui ordonnerait. Brulée donc devait feindre d'être mort et de ressusciter à la voix de Calvin. Ce malheureux exécuta ce qu'on lui avait fait promettre ; mais, hélas ! lorsque Calvin lui dit : *Brulée, lève-toi, au nom de Jésus-Christ!* il ne fit aucun mouvement. Calvin répéta ses ordres, mais Brulée resta toujours immobile. Enfin, sa femme le secoua ; mais quelle ne fut pas sa surprise de le trouver mort véritablement ! Elle se mit aussitôt à pleurer et à jeter les hauts cris, en instruisant le public comment la chose s'était passée. »

7. Or, puisque nous avons prouvé que la mission de ces nouveaux instituteurs de religion n'a pas été extraordinaire, parce qu'elle était dénuée de la sainteté de vie et des miracles, c'est à eux à nous prouver que leur mission a été du moins ordinaire. La mission ordinaire est celle que le pontife donne à des prêtres pour propager la foi dans tout le monde, ou celle que les évêques donnent à des prêtres pour propager la foi dans leurs diocèses seulement. Mais comment les novateurs pourront-ils s'approprier cette mission, tandis que, en se séparant des évêques et du pape, chef de l'Eglise romaine, ils sont allés prêcher et planter une religion entièrement opposée à celle qui est professée par l'Eglise romaine ? Donc (répétons ce que nous avons dit plus haut) si l'Eglise romaine a été la première fondée par Jésus-Christ et établie par les apôtres, et si toutes les autres sociétés, en se séparant d'elle, sont sorties de son sein, il est évident que toutes ces reli-



gions sont fausses et schismatiques, et que l'Eglise romaine seule est l'Eglise véritable de Jésus-Christ.

## § II.

En second lieu la religion réformée est fautive, parce qu'elle n'a pas de règle de foi.

8. Toute la règle de foi parmi les novateurs consiste dans l'Écriture sainte, c'est pour cela qu'ils veulent qu'on la donne à lire même aux paysans et aux femmes-lettres. Mais ils se trompent, parce que l'Écriture ne peut jamais les rendre sûrs des dogmes et des préceptes de foi, attendu que, selon leurs principes, ils ne peuvent s'assurer, ni que l'Écriture existe, ni quels sont les livres vrais ou apocryphes de cette Écriture, ni quelle en est la version véritable, ni enfin quel est leur sens légitime.

9. Et, en premier lieu, comment peuvent-ils savoir qu'il existe une Écriture divine? On entend par *Écriture divine*, les livres écrits par des hommes, mais inspirés de Dieu; le premier de ces écrivains fut Moïse, ensuite les prophètes et d'autres auteurs canoniques, finalement les évangélistes et les autres apôtres. Maintenant, comment prouvent-ils l'existence de l'Écriture véritable? la prouvent-ils par les prophéties et par les miracles qui s'y trouvent rapportés? Mais comment peuvent-ils savoir que ces prophéties sont bien avérées, ou qu'elles n'ont pas été écrites après des faits déjà accomplis? Et comment peuvent-ils savoir que ces miracles sont réels? En outre, il existe des livres saints où il n'y a ni prophéties ni miracles, mais seulement des sentences; comment peut-on prouver que ces livres-là sont divins? Est-

ce par le texte de l'Écriture sainte ? Mais comment peut-on produire le texte de l'Écriture pour prouver l'existence de l'Écriture, lorsque le doute principal est de savoir si cette Écriture est réellement l'Écriture sainte ?

10. En second lieu, quand même ils seraient certains de l'existence de l'Écriture sainte, comment pourront-ils savoir quels sont les livres de l'Écriture qu'on doit tenir pour canoniques ? car il peut bien se faire qu'il existe quelque livre vraiment canonique, mais que nous ne connaissions pas encore. Il existe dans le canon catholique soixante-douze livres, dont 45 du Vieux Testament, et 27 du Nouveau, d'après le concile de Trente (*sess. 4.*) qui reçut ce canon de celui de Florence, et celui-ci du concile romain sous le pape Gélase, avec l'autorité de saint Augustin, et du 3<sup>e</sup> concile de Carthage (d'après d'autres 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup>) qui fut approuvé dans la suite par le 6<sup>e</sup> concile œcuménique, dont les Pères ont avoué avoir reçu le même canon par Innocent I<sup>er</sup> qui vivait en 402, et qui déclara l'avoir reçu par tradition continuelle des apôtres, laquelle tradition n'était pas connue partout, à cause des persécutions des siècles précédents.

11. Luther a rejeté du canon que nous venons de citer plusieurs livres du Vieux Testament, c'est-à-dire celui de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclésiaste, des Macchabées et de Baruch ; et quelques autres livres du Nouveau Testament, comme l'épître de saint Paul aux Hébreux, l'épître de saint Jacques et de saint Jude, et l'Apocalypse de saint Jean. Maintenant nous demanderons à ceux qui se sont séparés de l'Eglise catholique, comment ils prouveront que ces livres ne sont pas sacrés et que les autres qu'ils ont admis sont sacrés ? Il est certain qu'ils ne peu-

vent le prouver par les autres saintes Écritures , parce qu'il n'y est pas dit que les livres qu'ils ont admis soient saints , et que les autres ne le soient pas. Et quoique dans quelques passages de l'Écriture quelques autres livres soient cités , ou qu'on y cite quelques sentences produites ailleurs , sont-ils bien sûrs que ces choses-là n'y aient pas été insérées par quelque imposteur , de la même manière que les Hébreux modernes ont inséré dans leur Écriture un si grand nombre de faussetés ? Il ne suffit pas de nous dire qu'on y trouve dans quelques livres , *Dominus locutus est* , parce que cela ne se dit pas dans chaque sentence ; d'ailleurs ne pourrait-il pas se faire que les copistes y eussent placé ces mots par malice ou par erreur ? Ils ne peuvent pas non plus le prouver par les indices , car ces indices ne peuvent être que très obscurs , puisque la lumière qui leur apparaît n'apparaît pas aux païens , ni aux mahométans , ni aux Juifs (concernant le Nouveau Testament) , ni à d'autres frères réformés , car les calvinistes reconnaissent comme véritables les épîtres de saint Jacques , de saint Jude , de saint Paul aux Hébreux et l'Apocalypse , tandis que (comme nous l'avons dit plus haut) ces choses-là sont rejetées par les luthériens. Ils le peuvent prouver encore moins par l'esprit privé que chacun (selon eux) a entièrement par la lumière du Saint-Esprit , parce qu'il est absolument incertain si cet esprit vient de Dieu , de sorte qu'on puisse connaître une chose inconnue par une autre encore plus inconnue. Puisqu'un chrétien reçoit cette lumière intérieure , pourquoi donc un arien , un macédonien , un nestorien ne la recevraient-ils pas ?

12. Les novateurs disent qu'on ne doit pas regarder comme saints les livres qui ne sont pas écrits par les prophètes ou du temps des prophètes , ou bien qui ne sont pas écrits dans la langue dont la synagogue ne se

servait pas dans ces temps-là, ou qui ne sont pas cités par les apôtres, ou qui ne nomment pas le Messie. Mais comment saura-t-on que les autres sentences qui existent dans les mêmes livres, mais qui ne parlent pas du Messie, soient divines? D'ailleurs, comment prouvera-t-on que ces conditions soient nécessaires pour que les livres soient canoniques? Cependant, disent-ils, les livres que les catholiques admettent contiennent des erreurs; car l'auteur des deux livres des Macchabées demande pardon des erreurs qu'il a faites en écrivant. On leur répondra qu'il existe dans ces livres plusieurs choses difficiles à comprendre, ainsi que saint Pierre l'a écrit, en parlant des épîtres de saint Paul (1. *Pet.*, 3, 16) : *In quibus sunt quædam difficilia intellectu*; mais il n'y existe par d'erreurs. Que si l'auteur des Macchabées demande pardon des erreurs, ce n'est pas à l'égard de la vérité, mais à l'égard du style simple avec lequel il a écrit. Il n'est pas dit non plus que l'Eglise ait douté quelque temps de la vérité de quelques livres canoniques, car l'Eglise en général n'en a jamais douté, et un tel doute n'a pas empêché qu'elle en fût assurée dans la suite par le moyen de la tradition, et par l'assistance du Saint-Esprit.

13. En troisième lieu, quoique l'existence de l'Écriture soit prouvée, et quoique l'on prouve aussi quels sont les livres canoniques, comment prouveront-ils que la version de ces livres est légitime, et qu'elle n'est pas altérée? La Bible a été originairement écrite en trois langues : hébraïque, grecque et latine. Les livres du Vieux Testament ont été écrits en langue hébraïque; les livres du Nouveau Testament ont été écrits en langue grecque, excepté l'évangile de saint Matthieu et l'épître de saint Paul aux Hébreux, qui ont été écrits probablement en langue syriaque, en usage aux temps des apô-

tres , et mêlés de mots hébraïques et chaldéens. On doit excepter l'évangile de saint Marc, qui a été probablement écrit à Rome en langue latine. En outre , il est certain qu'on a fait plusieurs versions de l'Écriture. Le Vieux Testament a été d'abord traduit de l'hébraïque en grec dans plusieurs versions , telles que celles d'Origène , de saint Lucien , de Théodotion , d'Aquila et de Symmaque. Mais la plus célèbre fut celle des Septante , qui a été faite vers l'an 280 avant la venue de Jésus - Christ. Aucune de ces versions n'est authentique. On estime beaucoup celle des Septante , dont se servirent les apôtres et les saints Pères. A l'égard des versions latines , la *Vulgate* est attribuée à saint Jérôme ; ce qui est vrai relativement au Vieux Testament , à l'exception des psaumes , de la Sagesse , de l'Écclésiastique et de Baruch ; mais à l'égard du Nouveau Testament , la version est d'un autre auteur plus ancien ; mais elle a été corrigée par saint Jérôme. Cette traduction a été déclarée authentique par le concile de Trente , dans le session 4 , où il fut dit : *Sacrosancta synodus statuit et declarat , ut hæc ipsa vetus et vulgata editio , quæ longo tot seculorum usu in ipsa ecclesia probata est , in publicis lectionibus , disputationibus , prædicationibus , et expositionibus , pro authentica habeatur , et ut nemo illam rejicere quovis prætextu audeat*. Les hérétiques ont fait imprimer plusieurs autres versions latines , mais toutes sont altérées et diffèrent en plusieurs choses de la *Vulgate* , sans compter plusieurs autres versions qu'ils ont faites en langue vulgaire , plus altérées que les latines.

14. Ainsi donc les hérétiques ne peuvent trouver aucune de leurs versions qui soit pure , si ce n'est par leur esprit intérieur ; car leurs Écritures se réduisent à une

multitude confuse de sentences diverses, parce que leurs traducteurs n'étaient pas très habiles dans les langues originales, et comme hommes ils pouvaient faire beaucoup de fautes; sans compter les erreurs qu'ils y ont insérées en ajoutant ou en supprimant des mots, comme il leur convenait mieux pour donner un air de bienséance à leurs doctrines mêmes. Pourront-ils donc dire que leurs Écritures sont vraies et pures?

15. Les hérétiques objectent que notre version ne s'accorde pas avec l'hébraïque et la grecque, et que c'est pour cela que Clément VIII a corrigé en plusieurs endroits la version vulgate publiée par Sixte V; qu'elle n'est même pas encore entièrement purgée, comme Clément VIII l'avoue dans sa préface. On répond que la Vulgate est d'accord avec le texte hébreu et grec à l'égard du sens substantiel, parce que les traducteurs ont fait plus d'attention au sens qu'aux mots, afin que la version ne fût pas trop obscure. Au reste, qu'importe que cette version ne soit pas d'accord en plusieurs choses avec l'hébreu et le grec, puisqu'il est reconnu, d'après ce que nous en disent les savants, que les exemplaires hébraïques et grecs sont aujourd'hui en partie défectueux? D'ailleurs la leçon de Clément VIII ne diffère pas de celle de Sixte V, quant aux sens, mais seulement quant aux expressions, d'autant plus que dans le même texte il peut exister plusieurs sens, de l'avis de nos adversaires mêmes. La Vulgate, d'après Clément VIII, n'est pas encore purgée de toute erreur accidentelle; mais soit qu'on parle de celle de Sixte V (qui du reste n'a pas été promulguée), ou de celle de Clément VIII, il est certain qu'elles sont exemptes de toute faute substantielle contre la foi, ou les bonnes mœurs; car l'Eglise ne peut manquer en cela, ainsi que Jésus-Christ nous l'a promis. Mais comment le concile de Trente

a-t-il pu déclarer authentique l'édition que Clément VIII a dû corriger dans la suite? Je répondrai que le concile a déclaré authentique l'édition qu'on appelait auparavant ancienne ou vulgate, et qui avait été déjà reconnue pour vraie depuis plusieurs siècles, par le moyen de la tradition apostolique, qui est la parole vivante de la foi : par conséquent le concile ordonne seulement au pontife de corriger les fautes qui étaient accidentelles.

16. En quatrième et dernier lieu, en admettant même qu'il existe un exemplaire de la Bible véritable et entière, et que sa version soit légitime et non altérée, comment pourra-t-on prouver le vrai sens des Ecritures? Saint Jérôme dit que l'évangile, ou la loi de l'évangile n'est pas dans les mots des Ecritures, mais dans leur véritable sens : *Non putemus in verbis scripturarum esse evangelium, sed in sensu.... interpretatione enim perversa de Evangelio Christi fit hominis evangelium aut quod pejus est, diaboli.* Ainsi le mot : Mon Père est plus grand que moi, *Pater major me est* (Jo. 10, 28) est une parole révélée de Dieu, entendue dans le sens catholique; mais, entendue dans le sens arien, cette parole est hérétique. Ces mots : Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé, *qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit* (Marc, 16, 16) expliqués par les luthériens, sont une hérésie, tandis qu'expliqués par les catholiques, c'est une vérité.

17. Il est donc nécessaire de distinguer les divers sens. Autre est le *vrai* sens de l'écriture, autre le sens *accommodatif*. Le *vrai* est proprement celui qui vient de Dieu; l'*accommodatif* est celui que les hommes lui donnent, *oultre, præter*, la pensée de Dieu : je dis *oultre, præter*, et non *contre, contra*, parce que si je disais *contre, contra*, le sens serait faux; mais si c'est seulement *præter*, cela est permis, quoique ce ne soit pas le

vrai sens entendu par Dieu. Il existe encore un sens *littéral* et un sens *mystique* ; tous les deux peuvent venir de Dieu. Le sens *mystique* n'existe pas dans chaque texte , mais bien le *littéral*, excepté lorsque la sentence ne peut être entendue littéralement. Il arrive quelquefois que le sens *littéral* et le sens *mystique* existent dans un même texte , comme dans celui-ci : *Abraham duos filios habuit, unum de ancilla et unum de libera.... Quæ sunt per allegoriam dicta. Hæc enim sunt duo testamenta, etc. (Gal. 4, 22, 24.)* Dans ce texte : *Hoc est corpus meum (Matth. 26, 26)*, l'église catholique entend le mot *est* pour le temps présent : ainsi, quand ces mots sont prononcés, le pain cesse d'être pain , et devient le vrai corps de Jésus-Christ réel et permanent. C'est faussement que Zuingle entend le mot *est* par *signifie* , c'est-à-dire : *Ceci signifie mon corps*, et qu'il donne pour exemple ce texte : *Est enim phase, id est transitus. (Exod. 11, 12.)* Luther entend tout aussi mal le mot *est* pour le futur *sera* : *Ceci sera mon corps*, c'est-à-dire dans le même temps qu'il sera pris par les fidèles. Maintenant, comment pourrions-nous savoir le vrai sens de ces mots, si nous ne faisons attention qu'au sens *littéral*? Et si nous, catholiques, nous sommes certains du sens de ces mots, nous pouvons avoir une foi inébranlable au sacrement de l'eucharistie. En outre on ne peut nier que plusieurs endroits de l'Écriture soient obscurs. Luther et Calvin prétendent le contraire, disant qu'elle est claire pour tous les hommes pieux ; mais comment se fait-il donc que les saints Pères qui se sont fatigués beaucoup pour comprendre quelques textes, n'en soient pas venus à bout? Saint Augustin, dans l'*Epist. 119, cap. 21*, avoue que les textes dont il ignorait le sens étaient plus nombreux que ceux qu'il comprenait : *In ipsis sanctis scripturis*



*plura nescio, quam scio.* (*Epist. ad Januar. c. 6.*) Et saint Jérôme : *Hoc tantum scio quod nescio.* (*Epist. ad Paulin.*) Les hérétiques mêmes, Brentius, Jean Gérard, Dumoulin et Amesius ont avoué qu'il existe plusieurs passages difficiles dans l'Écriture, dans les prophètes, dans les psaumes, dans l'Apocalypse, dans les épîtres, et spécialement dans la Ire épître aux Corinthiens, où il est dit (*cap. 15, v. 19*) : *Qui baptizantur pro mortuis.* Comment peut-on se baptiser pour les autres, et surtout pour les morts ? D'autres textes paraissent se contrarier. *Non resurgent impii in judicio*, lit-on dans le psaume 1, v. 5 ; et, dans l'Épître de saint Paul (1. *Cor. 15, 15*) on lit : *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.* Dans l'épître aux Romains (c. 3, v. 28) *Arbitramur enim justificari hominem per fidem sine operibus legis* ; et dans la même épître (c. 1, v. 13) il semble qu'on lise le contraire : *Factores legis justificabuntur.* Il est évident qu'il y a plusieurs textes difficiles à comprendre ; puisque dans l'Écriture même saint Pierre nous donne cet avertissement : *Sicut et in omnibus epistolis* (c'est-à-dire de saint Paul) *loquens in eis de his, in quibus sunt quedam difficilia intellectu.* (2. *Petr. 3, 16.*)

18. Les hérétiques ne pourront jamais prouver, d'après leurs principes, qu'ils possèdent le vrai sens de l'Écriture. Ils ne peuvent le prouver par le moyen de l'Écriture même ; car (comme on l'a dit) l'Écriture est obscure en plusieurs endroits, et elle ne s'explique pas dans d'autres endroits. Comment, en effet, un texte peut-il être juge du texte même ? Ils ne peuvent le prouver non plus par l'esprit intérieur, parce que cet esprit appartient à chaque homme en particulier, qui peut se tromper. Les novateurs ne disent-ils pas que l'église romaine s'est trompée depuis le cinquième siècle avec un

grand nombre de ses prosélytes savans, et que la foi a été ainsi altérée? Et un simple individu ne pourra-t-il pas se tromper? Mais voyons ce que disent ces docteurs de la foi à l'égard de cet esprit privé. Luther rejette plusieurs livres de l'Écriture, Job, l'Ecclésiaste, et d'autres que nous avons cités plus haut; tandis que Calvin les admet pour vrais et divins. Ces deux hérésiarques, d'après ce qu'en disent leurs sectateurs, sont des envoyés éclairés de Dieu; chacun a eu la lumière intérieure du Saint-Esprit: auquel des deux ajouterons-nous foi? En outre, Luther entend les paroles de l'eucharistie *Hoc est corpus meum*, de la réalité du corps de Jésus-Christ; tandis que Calvin et Zuingle les entendent d'une manière figurée: ainsi, ce que l'un regarde comme de foi, l'autre le condamne comme idolâtre. De quel côté est la vérité?

19. Il est clair, par conséquent, que les réformés n'ont et ne peuvent avoir une règle sûre de foi, parce qu'ils n'ont pas un juge infaillible qui décide leurs controverses. Quel est ce juge infaillible? C'est l'Eglise: prouvons-le.

### § III.

La définition de l'Eglise est la règle de la foi.

20. Les dogmes de la foi doivent être certains; mais comme à l'égard des vérités relatives à la foi il s'élève souvent parmi les fidèles mêmes un grand nombre de doutes et de diversités d'opinion, il a toujours été absolument nécessaire qu'il existât un juge infaillible auquel Dieu eût donné la faculté de décider les controverses, et auquel chacun dût soumettre son jugement et obéir, tenant pour certain tout ce qu'il définirait, soit à l'égard de la véracité des Ecritures et de leur

sens véritable, soit à l'égard des autres points de foi. S'il en était autrement, il n'y aurait pas de règle sûre touchant la croyance; les controverses ne finiraient jamais, et chacun se formerait une foi à part, mais une foi qui n'étant pas sûre, cesserait d'être foi : alors les hommes seraient toujours divisés, et dans une discorde continuelle de croyance.

21. Les réformés mêmes reconnaissent cette vérité, de la nécessité d'un juge infaillible dans les controverses. Bossuet, dans la conférence qu'il eut avec le calviniste Claude, nous dit qu'il existe deux actes dans le livre de la discipline de la religion prétendue réformée, dans le premier desquels on lit ce qui suit : *Les questions de doctrine seront terminées dans le consistoire avec la parole de Dieu, si cela se peut : quand cela ne se pourra pas, l'affaire sera portée au colloque, de là au synode provincial, et enfin au national, dans lequel on prendra une résolution finale avec la parole de Dieu; et si après cette décision quelqu'un refuse d'y accéder dans tous les points et d'abjurer expressément toutes ses erreurs, il sera retranché de l'église, et n'en sera plus membre.*

Le second acte était la condamnation des indépendants, qui disaient que chaque église devait se gouverner toute seule, sans qu'elle eût à dépendre de qui que ce fût. Cette proposition fut condamnée dans le synode de Charenton, comme préjudiciable à l'église véritable, et donnant la liberté de former autant de religions qu'il existait de paroisses. Par conséquent, les hérétiques connaissent aussi, eux, que la seule Écriture ne suffit pas pour les rendre sûrs dans leur croyance, mais qu'il est nécessaire de s'assujétir au jugement de l'église, qui leur explique le sens véritable des Écritures; car, en faisant autrement, on aurait laissé toujours le champ

libre d'établir autant de religions non seulement qu'il y a de paroisses, mais aussi qu'il existe d'hommes. Mais comme le jugement de leurs synodes n'est pas un jugement infaillible, ils seront toujours dans la discorde et dans la division sur leurs croyances.

22. Ainsi, tant que les hérétiques n'auront pas une règle fixe, qui les rende sûrs du sens véritable des Ecritures, ils ne pourront jamais avoir une règle sûre de la foi : c'est pour cette raison que ces réformateurs évangéliques sont dans une désunion continuelle, non seulement avec les autres églises réformées, mais encore avec eux-mêmes. Le célèbre Puffendorf, protestant, reconnaissait cette vérité : *Pontificiorum melior est conditio, quam protestantium : illi pontificem Ecclesiæ ut caput omnes agnoscunt : protestantes contra capite destituti fluctuant fæde lacerati et discerpti. Ad suum unaquæque respublica arbitrium omnia administrat et moderatur.* (*De Mon. Pont.* pag. 134.)

23. Les catholiques, au contraire, sont sûrs de leur foi, parce qu'ils ont un juge infaillible qui définit leurs controverses ; et ce juge, c'est la sainte église romaine établie par Jésus-Christ, laquelle ne peut manquer, puisque lui-même l'a établie pour colonne et base de la vérité, et a promis de l'assister jusqu'à la fin des siècles. C'est elle qui nous rend sûrs des Ecritures véritables, et de leur vrai sens. Dieu a voulu que toutes les Ecritures ne fussent pas bien claires dans leurs sentences pour éprouver l'obéissance et l'humilité des fidèles envers l'église leur mère et leur maîtresse.

24. Est-ce donc l'église qui forme ce qui concerne la foi, et qui donne l'autorité à la parole divine ? Non ; l'église ne forme pas ce qui concerne la foi, elle n'enseigne pas non plus des choses nouvelles de foi, elle ne fait que déclarer celles que Jésus-Christ nous a ensei-

gnées par l'Écriture et par la tradition, par la parole divine écrite, et non écrite. L'église n'a jamais prétendu donner de l'autorité aux saintes Écritures, ainsi que les hérétiques voudraient la calomnier; elle a seulement prétendu éclaircir celles qui sont vraiment sacrées et canoniques, parce qu'elles étaient reconnues sacrées dès le premier temps, du moins en plusieurs parties du monde chrétien. Ensuite, étant assurée de la tradition perpétuelle, et éclairée par l'assistance du Saint-Esprit, l'église catholique ordonne que les fidèles tiennent ces Écritures pour divines. Basnage le calviniste rend cette justice dans ses annales (*sec. III. diss. 9. n. 16*) en disant : *Partes ecclesiae sunt in ea re, non auctoritas quidem, quam canon ex se habet, adjunctio, sed deliberatio*. Ainsi l'église, en nous apprenant quelles sont les écritures véritables et leur vrai sens, ne donne pas d'autorité, ni ne se préfère pas à l'Écriture, mais elle se préfère au jugement des hommes privés, en exerçant l'autorité que Dieu lui a donnée.

25. Il serait superflu de nous objecter, comme font les novateurs, que c'est un cercle vicieux de croire l'église infallible parce que l'Écriture le dit, et de croire l'Écriture infallible parce que l'église l'atteste. Une telle objection ne peut être faite que par un infidèle qui nie l'infaillibilité et de l'Écriture et de l'église : mais ce n'est pas un cercle vicieux, quand on parle à un chrétien, quoique hérétique, qui admet la divinité de l'Écriture. Par conséquent, si dans l'Écriture on dit que l'église ne peut faillir, tous les chrétiens doivent croire ce que l'Église ordonne de croire : c'est pour cela que saint Augustin disait (*lib. 1. contro. epist. manich. cap. 5*) : *Ego evangelio non crederem, nisi me ecclesiae commoveret auctoritas*. Ces novateurs, au contraire, font

un vrai cercle vicieux quand ils disent que , par l'Écriture , on prouve le sens privé , et par le sens privé on prouve l'Écriture ; nous avons déjà démontré que ces deux propositions sont fausses. Ils disent que par le texte : Mes brebis entendent ma voix , *oves meæ vocem meam audient* (Jo. 10 27), on prouve le sens privé. Mais si on leur demande comment ils savent que ce texte prouve le sens privé : Par le sens privé , nous répondent-ils. Voilà donc un cercle vicieux. C'est bien différent lorsque le sens de l'Écriture est approuvé par l'église , laquelle , selon l'Écriture même , ne peut se tromper.

26. Ainsi , la règle de foi des catholiques , touchant ce qu'on doit croire et ce qu'on doit faire , c'est la parole divine. Cette parole divine ils la tiennent de l'église romaine , qui leur déclare qu'elle est la véritable parole de Dieu , et quel est son sens véritable , et cette Eglise est infallible , parce que Dieu lui a promis son assistance jusqu'à la fin du monde , afin qu'elle ne tombe jamais dans l'erreur. Les hérétiques modernes se vantent de croire aux saintes Écritures : mais comme ils n'ont personne qui les assure des vrais livres canoniques , et de leur vrai sens , les Écritures ne leur sort d'aucune utilité ; car lorsqu'on a recours au sens privé , il se forme autant de croyances différentes qu'il y a de personnes , ainsi que l'expérience nous le fait voir. Ils s'appuient sur leur examen , et par cette raison ils ne peuvent jamais être sûrs d'aucune Écriture ni de leur sens. Nous nous appuyons de l'autorité de l'église que Dieu a déclarée la colonne de la vérité ; de cette manière , nous sommes toujours en sûreté. Et il n'y a pas de raison pour que les réformés , d'après leur système , puissent appeler hérétiques les sociniens , ou d'autres semblables , qui nient la trinité

la divinité de Jésus-Christ. Diront-ils que les Ecritures sont claires sur ces deux mystères et sur ces points fondamentaux ? Mais ceux-là leur répondront qu'ils ne pensent pas ainsi, en disant qu'on ne doit pas entendre quelques textes des Ecritures littéralement, mais allégoriquement. Qui décidera donc cette cause, si ce n'est l'église ? Hélas ! lorsqu'on s'est soustrait à l'obéissance de l'autorité de l'église, on ne veut plus s'entendre convaincre d'erreur sur quelque dogme que ce soit, même concernant la religion naturelle.

27. A quoi servent, sans l'autorité de l'église, la révélation divine et la raison naturelle même, si chacun peut interpréter à sa manière l'une et l'autre ? Otez l'autorité de l'église, et chacun pourra avancer que la matière est éternelle, que l'âme est mortelle, que la trinité des personnes est fautive, ainsi que l'incarnation de Jésus-Christ, et tout ce qu'il lui plaira de dire. Ramsay a bien aperçu cette conséquence lorsqu'en parlant de Locke il dit que si l'autorité de l'église ne guide pas le philosophe, si ses décisions ne lui servent de boussole, il ne pourra s'empêcher de se tromper. Voici de quelle manière un arminien s'oppose aux réformés, en parlant du synode de Dordrecht : *Tous les docteurs réformés (dit-il) parmi lesquels Calvin et Bèze sont regardés comme les principaux, conviennent de ce point général, que tous les conciles et synodes, tout saints qu'ils soient, peuvent se tromper sur ce qui appartient à la foi.* Et il continue à dire : *La base de la réforme véritable... exige que personne ne puisse ni ne doive se soumettre ou souscrire à aucun synode, si ce n'est avec cette condition, qu'après avoir bien examiné les décrets à la lumière de la parole de Dieu, laquelle seule sert*

*de loi en matière de foi, on trouve qu'ils y sont conformes. Il dit ensuite, en parlant des protestants : Mais si, changeant de maxime, ils veulent que chacun se soumette absolument à leur synode, alors ils ne pourront plus répondre aux papistes qui les accusent d'avoir abandonné leurs principes, et de laisser tomber leur cause à rien.*

Voilà le grand argument qui a converti un ministre français, d'après ce que nous dit le père Valsecchi. Ce ministre ayant considéré que le système de Calvin le conduisait à tolérer toutes les erreurs, les hérésies, le déisme, ainsi que l'athéisme, se fit catholique, et il publia un ouvrage bien utile : *Les deux voies opposées en matière de religion*. C'est de ce système qu'est née cette foule d'impies qui ont rempli les pays protestants dans le siècle dernier et dans le nôtre, en semant partout leurs erreurs.

28. Mais, nous dit un réformé, malgré l'autorité et l'infaillibilité dont votre église se vante, il n'est pas moins vrai que l'Italie abonde en déistes et en matérialistes. Plût à Dieu, lui répondrai-je, que quelques libertins (peut-être même plusieurs) ne se fussent pas agrégés, en Italie, au nombre de ces misérables mécréants, pour pouvoir vivre, sans remords, dans une licence effrénée ! Mais d'où vient ce malheur, si ce n'est des livres infâmes qui, en débordant des pays ultramontains, sont tombés dans notre Italie, et l'infectent de tout côté ? Il est bien vrai que, si on les découvre, on ne les tolère pas ; au contraire, on les bannit du commerce des autres. Au reste, la certitude de l'infaillibilité de notre église suffit à elle seule pour terminer les controverses sur la foi, et les impies qui demeurent parmi nous, sont impies, par cela seul qu'ils n'obéissent pas à l'église, en



déférant au système des novateurs, lequel n'est pas propre à mettre un frein à la liberté de conscience, mais qui, par le principe de l'examen que chacun a sur les choses qui touchent la foi, ouvre de soi-même le chemin qui conduit à toute croyance et par conséquent à toute erreur.

29. Mais comment, disent les protestans, l'Eglise romaine peut-elle s'assurer de la vérité des Ecritures, de leur sens véritable, ainsi que de tous les autres points de la foi qu'elle a définis? Comment? avec l'aide du Saint-Esprit, et par la tradition, qui est la vraie parole de Dieu, comme l'Ecriture, et sans laquelle on n'aurait pu obtenir la certitude de l'Ecriture. C'est ce que nous prouverons dans le paragraphe suivant.

#### § IV.

De l'infaillibilité des traditions approuvées par l'Eglise.

30. Nous ne parlons pas ici des traditions ecclésiastiques qui concernent les coutumes et les rits anciens que l'église a introduits et que les fidèles ont acceptés : mais nous parlons des traditions divines, qui concernent les dogmes de la foi, dont la connaissance nous est parvenue par le moyen des apôtres, ainsi que des autres pasteurs de l'église : on les appelle traditions, parce que ce sont des vérités qui ont été d'abord communiquées par Jésus-Christ ou par le Saint-Esprit aux apôtres, et que ceux-ci les ont communiquées à leurs disciples, et par ceux-ci elles nous ont été transmises successivement et sans interruption avec l'aide du Saint-Esprit.

31. Or ces traditions, qui sont la parole de Dieu

qui n'a pas été écrite, ont la même autorité que la parole écrite, la sainte Bible. Les novateurs nient ces traditions, comme les niaient jadis les anciens hérétiques, tels que les eutichiens, les nestoriens, les pélagiens, etc. C'est avec raison qu'ils les nient d'après leur but erroné; ils méprisent le jugement de l'église, qui a défini plusieurs choses à l'égard de ces traditions; ils disent que l'Écriture seule est une règle de foi, parce qu'ils tirent leurs erreurs de l'Écriture, en détournant le vrai sens des textes selon leur caprice: c'est pour cette raison que l'Écriture est appelée, même par Luther, *Liber hæreticorum*. Mais nous ne pouvons comprendre comment les traditions peuvent être niées, lorsqu'on est sûr que dans la loi de nature, depuis Adam jusqu'à Moïse, il n'y eut pas d'autre règle de foi que la tradition, car il n'y eut jamais, pendant tout ce temps, de loi écrite. En outre, les Écritures des deux Testaments approuvent les traditions. Moïse renvoya les Hébreux aux traditions de leurs ancêtres: *Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas, interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi majores tuos, et dicent tibi.* (Deut. 32, 7.) Et saint Paul écrivit à ses disciples: *State et tenete traditiones, quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram.* (2. Thess. 2, 2.) Qu'on fasse attention aux mots *sive per sermonem, sive per epistolam*, par lesquels l'apôtre nous fait comprendre que la doctrine qui n'était pas écrite valait autant que la doctrine écrite. Dans un autre endroit, il loue ses disciples: *Et sicut tradidi vobis præcepta mea tenetis.* (1. Cor. 11, 2.) Saint Jean a écrit que Jésus-Christ *multa dixit, et fecit, quæ scripta non sunt.* (Jo. 20, 30.) Ainsi il a expliqué aux apôtres plusieurs choses, que nous avons reçues dans la suite par le canal de la tradi-

tion. En outre, Jésus-Christ ordonna aux apôtres, non pas d'écrire, mais de prêcher la parole divine : *Prædicate evangelium omni creaturæ.* (Marc. 16.) C'est donc fausement que les hérétiques disent que les apôtres ont renfermé dans leurs Ecritures tout ce qu'ils avaient enseigné de vive voix : car ces mêmes hérétiques admettent plusieurs points de foi, qu'on ne trouve pas dans ces Ecritures, tels que le nombre des sacrements, le baptême qu'on doit donner aux enfants, sans qu'il y ait obligation de leur donner l'eucharistie. En outre ils croient, contre l'opinion des sabelliens, qu'il y a trois personnes distinctes dans la nature divine; contre celle des ariens, la divinité de Jésus-Christ, et son égalité avec le Père; contre celle des Macédoniens et des Grecs, la divinité du Saint-Esprit, et sa procession du Père et du Fils; contre celle des Eutychiens, les deux natures en Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine; contre celle d'Elvidius, la virginité de la B. V. Marie. Or, l'Eglise a défini tous ces articles, les uns par la tradition seule, et les autres par l'Ecriture et par la tradition divine.

32. En outre les traditions sont approuvées par plusieurs conciles. Le premier concile de Nicée condamna Arius par la tradition, d'après Théodoret (*hist. lib. 1, cap. 8*), et Bellarm. (tom. 1, lib. 4, cap. 6.) Le second de Nicée a approuvé par la tradition la vénération des saintes images. (*Act. 2, et 6*); et dans l'acte 7, il définit ainsi la vérité des traditions ecclésiastiques soit écrites, soit non écrites : *Si quis omnem traditionem ecclesiasticam sive scriptam, sive non scriptam irritam facit, anathema sit.* Le concile de Trente s'est conformé à la doctrine de ces premiers conciles : dans sa session 4, il dit : *Traditiones, tam ad fidem, quam ad mores pertinentes tanquam oretenus à Christo*

*vel à Spiritu Sancto per apostolos dictatas, pari pietatis affectu ac reverentia veneratur s. synodus.* Les saints Pères ont aussi toujours vénéré les traditions apostoliques; Saint Basile écrit qu'une partie des dogmes enseignés dans l'église est écrite, et que l'autre nous vient de la tradition apostolique : *Dognata, quæ in ecclesia prædicantur, quædam habemus ex doctrina scripto prodita, quædam rursus ex apostolorum traditione.* (*Lib. de Spiritu Sancto cap. 27.*) Origène est du même sentiment : *Servitur ecclesiastica prædicatio per successionis ordinem ab apostolis tradita, etc. Illa sola credenda est veritas, quæ in nullo ab ecclesiastica discordat traditione.* (*In proæmio lib. 1, de princip.*) Saint Epiphane dit qu'il faut se servir de la tradition : *Oportet autem et traditione uti, non enim omnia à divina scriptura possunt accipi.* (*Hæres. 61.*) Saint Augustin assure que ce que l'église universelle tient et observe, sans avoir été établi par aucun concile, vient de l'autorité apostolique : *Quod universa tenet ecclesia, nec a conciliis institutum, sed semper retentum est, non nisi ab auctoritate apostolica traditum rectissime creditur.* (*Lib. 4, de bapt. c. 24, contra Donat.*) Saint Jean Chrysostôme dit que les apôtres n'ont pas tout écrit : *Patet, quod non omnia per epistolam tradiderint apostoli, sed multa sine literis; eadem vero fide digna sunt tam ista, quam illa.* (*In. 2. Thess. 2.*) Ailleurs il écrit encore : *Est traditio : nil quæras amplius, non codices prophetarum, non epistolas apostolorum, non libros evangelistarum.* (*In Ep. 2, ad Tom.*) Les autres saints Pères, saint Denis, saint Justin, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Damascène, Tertullien, saint Cyprien, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, et d'autres, dont Bellarmin (*tom. 1, lib. 4, cap.*

7) cite les passages et les expressions, sont du même sentiment.

33. Mais on connaît surtout la nécessité de la tradition, lorsqu'on réfléchit que sans la tradition l'église n'aurait pu avoir la certitude de l'existence de l'Écriture, ni quels livres véritables la composent; quelle est sa version légitime et quel est le vrai sens des textes. Donc, si nous ôtons la tradition, nous ne pouvons plus avoir la certitude des Écritures, ni de leur véritable sens.

34. Les hérétiques la rejettent, en disant que la tradition n'est pas la parole de Dieu, mais des hommes. Mais peut-on contester que des hommes aient été les instruments par le moyen desquels la parole divine nous est parvenue? Donc, puisque Dieu s'est servi de la main des hommes pour écrire, pourquoi ne se serait-il pas servi de la même manière de leur bouche pour nous instruire des vérités de la foi? Mais les traditions risquent toujours d'être corrompues. Les Écritures courent aussi le risque d'être altérées; mais la Providence divine, qui assiste son église, n'a jamais permis et ne permettra jamais que sa parole soit corrompue dans les mains de l'église, qui en conserve le dépôt.

35. Sans doute, afin que la tradition soit une règle certaine de foi, il doit être avéré infailliblement qu'elle est divine; ce qui ne peut être avéré que par l'autorité de l'église, laquelle, aidée du Saint-Esprit, d'après ce que Jésus-Christ nous a promis, sait démêler les traditions vraies d'avec les fausses. Elle ne peut pas s'y tromper; et nous sommes obligés de croire tout ce qu'elle nous enseigne, si nous ne voulons être placés au nombre des infidèles, comme l'a dit Jésus-Christ. *Si autem ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus, et publicanus* (Matth. 18, 17); car Jésus nous a assurés

que son église ne peut faillir et que celui qui écoute les ministres de l'église l'écoute lui-même : *Qui vos audit, me audit, et qui vos spernit me spernit.* (Luc. 10, 16.) Rien n'est plus faux que ce que disent les hérétiques, qu'on n'est pas obligé de croire ou de faire ce qui est écrit particulièrement dans l'Écriture. Il est sûr qu'avant qu'on écrivît les vérités de la foi dans les évangiles, ceux à qui les apôtres écrivaient étaient obligés de les croire ; et comment ? par la tradition des choses que les apôtres avaient prêchées. Ainsi la tradition et l'église ont existé avant l'Écriture.

36. Les hérétiques disent qu'il n'est pas nécessaire qu'on exprime tout dans l'écriture, mais qu'il suffit qu'on en tire une conséquence légitime, sans que nous soyons obligés d'admettre les traditions. Mais qu'ils sachent que la conséquence déduite de la parole divine n'est pas une parole divine, mais une parole humaine, parce qu'elle est déduite par l'intelligence de l'homme, qui peut faillir. Or, pour tirer de l'Écriture une conséquence légitime et sûre, nous devons être sûrs de son sens : mais on ne peut avoir cette certitude sans la déclaration de l'église, par le moyen de laquelle Dieu nous parle plus clairement que par le moyen de l'Écriture, puisque Dieu, par des signes évidents, nous a rendus plus sûrs de la vérité de l'église que de l'existence des Écritures. De manière que nous ne pourrions être certains de plusieurs dogmes si nous n'eussions pas les traditions.

37. Mais, supposons même, nous diront-ils, que la vérité des Écritures et des traditions dépende du jugement de l'église, qui est-ce qui forme un tel jugement dans l'église romaine ? c'est le pontife suprême lorsqu'il parle *ex cathedra* ; savoir, comme docteur universel de l'église, et comme successeur de saint Pierre, que

Jésus-Christ a constitué pour chef suprême de cette église et pour son vicaire immédiat.

## CHAPITRE VII,

Où l'on démontre la nécessité d'un chef suprême dans l'église, pour conserver l'unité de doctrine, et que ce chef est saint Pierre.

1. Afin qu'un ordre parfait régnât dans le gouvernement de l'église, il ne suffisait pas de destiner seulement plusieurs ministres pour l'assister, disposés par divers degrés selon les divers ministères existants dans la hiérarchie ecclésiastique; mais il fallait encore les subordonner les uns aux autres, afin que toutes les parties de l'église fussent réduites à une parfaite unité. Voilà pourquoi dans l'église on distingue le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction, comme on distingue le droit de commander et celui d'obéir; en sorte que dans l'église on a toujours regardé comme nécessaire la mission des ministres ordonnés par leurs supérieurs.

2. Notre divin Sauveur, en cessant d'être présent dans son église, voulut, avant sa glorieuse ascension, constituer dans ce monde son vicaire visible, qui la gouvernât comme chef suprême, afin que tous les fidèles eussent recours à lui dans leurs doutes et pussent en obtenir l'oracle sûr de la vraie doctrine, afin que, de cette manière, la même foi fût conservée dans toute l'église: or, cela n'aurait pu s'obtenir si Dieu n'avait établi un seul gouverneur et juge, pour définir infailliblement les controverses, et au jugement duquel chacun doit se soumettre. *Propterea* (écrivait saint Jérôme) *unus eligitar ut capite constituto, schismatis tollatur occasio.* (*Lib. 1, contra Julian.*) Saint Cyprien a dit avec un grand sens que toutes les hérésies et tous les schis-

mes sont nés parce qu'on n'a pas obéi au souverain pontife et parce qu'on n'a pas fait attention qu'il est le seul juge qui régit l'église au nom de Jésus-Christ : *Neque enim aliunde hæreses obortæ sunt, aut nata schismata, quam inde quod sacerdoti Dei non obtemperatur, nec unus in ecclesiâ ad tempus sacerdos et ad tempus judex vice Christi cogitatur : cui si secundum magisteria divina obtemperaret fraternitas universa, nemo adversus sacerdotum collegium quidquam moveret.* (Saint Cypr. l. I. ep. ad Cornel).

3. C'est pourquoi l'église est comparée, dans les saints évangiles, tantôt à un royaume où il n'y a qu'un seul roi, tantôt à une bergerie où il n'y a qu'un seul berger ; tantôt à une armée commandée par un seul général, tantôt à une maison où il n'y a qu'un chef, et tantôt à un navire où il n'y a qu'un pilote. C'est ainsi que l'église ancienne, c'est-à-dire la synagogue, était instituée ; elle était gouvernée par le grand-prêtre avec le pouvoir monarchique, qui est le meilleur de tous les gouvernemens d'après l'opinion générale des savans ; on ne pourra donc jamais croire que Jésus-Christ ait voulu mieux pourvoir à la synagogue, qui, après sa venue, devait être répudiée, qu'à l'église son épouse, qu'il ne doit jamais abandonner.

4. D'ailleurs on voit clairement par l'évangile que Jésus-Christ élut saint Pierre pour son vicaire, et qu'il lui donna la primauté sur l'église, car lorsque Pierre le confessa pour le fils du vrai Dieu, Jésus lui dit : Et moi je te dis que tu es pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon église. *Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam.* (Matth. 16, 18.) Par ces paroles Jésus-Christ a déclaré que saint Pierre restait sur la terre pour fondement et soutien de l'édifice de l'église, ainsi que l'en-



tendent communément les saints Pères. Saint Basile dit : *Quoniam fide præstabat, ecclesiæ ædificationem in seipsum recepit.* (Lib. 2. contra Eunom.) Saint Léon : *Tantum in hac fidei sublimitate (Petrus Christo) complacuit ut beatitudinis felicitate donatus, sacram inviolabilis petræ acciperet firmitatem, super quam fundata ecclesia portis inferi prævaleret.* (Serm. 94, de transfig.) Dans un autre endroit il représente le Christ parlant à saint Pierre, et lui disant que comme il est une pierre inébranlable, il sera aussi une pierre raffermie par sa puissance, en sorte que ce qui est en son pouvoir lui deviendra commun par participation. *Cum ego sim inviolabilis petra... tamen tu quoque petra es, qui mea virtute solidaris, ut quæ mihi potestate sunt propria, sint tibi mecum participatione communia.* (Serm. in annivers. assum.) Saint Cyprien dit : *Primatus Petro datur ut una Christi ecclesia, et cathedra una monstratur.* (Lib. de unit. eccles.) Ailleurs, après ces mots : *Tu es Petrus, etc.* il ajoute : *Super illum unum ædificat ecclesiam et illi pascendas mandat oves suas.* (Advers. Novat.) C'est ce que disent aussi saint Hilaire, Tertullien, Origène, saint Epiphane, et saint Chrysostôme (apud Jos. Baron. contra Picin. diss. 2 cap. 3).

5. Mais prévenons l'opposition des hérétiques. Il est hors de doute que le fondement principal de l'église a été et sera toujours Jésus-Christ, d'après ce que dit saint Paul : *Fundamentum aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est quod est Christus Jesus.* (1. Cor. 3, 11.) Mais Jésus-Christ ayant constitué Pierre pour fondement de l'église, il a déclaré par là qu'il est, lui, le fondement principal de l'église de Pierre et de tous les fidèles, et que Pierre en est le fondement secondaire, quoiqu'il ne diffère nullement du sien. Saint

Basile, dans son *hom.* 28, de *pœnit.*, dit que Jésus-Christ *Petra est, et petram facit: quæ sua sunt, largitur servis suis.* Il est hors de doute que le Seigneur, en communiquant à Pierre le nom de Pierre, il lui a communiqué l'autorité de vicaire et de chef. Ainsi l'édifice de l'église est érigé sur ces deux fondements, principalement sur celui de Jésus-Christ, mais immédiatement aussi sur celui de Pierre : donc ceux qui sortent de cet édifice n'appartiennent plus à l'église ; ils sont séparés d'elle. Par là s'évanouit l'illusion des hérétiques, qui se flattent vainement d'obtenir le salut, en ne bâtissant (ainsi qu'ils le disent) que sur la foi de Jésus-Christ, puisque cette foi ne sera jamais véritable, si elle n'est pas unie à celle de Pierre et des pontifes ses successeurs. Au contraire, celui qui est uni au chef visible de l'église, que Jésus-Christ nous a donné pour fondement, règle, docteur et vengeur de la foi, est en sûreté, et ne tombera jamais dans l'erreur.

6. Le Seigneur ajouta, en parlant à saint Pierre : *Je te donnerai les clés du royaume des cieux, etc. Et tibi dabo claves regni cælorum. Et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cælis; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cælis.* (*Matth.* 16, 19.) Par le mot de clés, *claves*, il confirme le don de l'autorité suprême, d'après ce qu'on lit dans l'Apocalypse (*cap.* 3, *v.* 17) : *Hæc dicit sanctus, et verus, qui aperit, et nemo claudit; claudit, et nemo aperit.*

Et qu'on n'oppose pas que Jésus-Christ a parlé de la même manière aux autres apôtres, et qu'il leur a donné la puissance de lier et de délier : *Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram, etc.* (*Matth.* 18 18.) Or, puisque tous les apôtres ont été envoyés par Jésus-Christ pour la propagation de la foi, avec la fa-

culté de créer des prêtres, des évêques et des églises dans ces premiers temps, où la loi nouvelle devait être établie, il n'est pas moins vrai que cette faculté reçue par les apôtres, était toujours une faculté subordonnée à celle de saint Pierre, ainsi que le dit le P. Noël dans le tom. 3, c. 3 et 4, où il défend la primauté de Pierre, autrement il n'aurait pu la défendre; cette faculté a été extraordinaire, et s'éteignit en eux; mais l'autorité donnée à saint Pierre fut absolue, et comme ordinaire (d'après ce que dit Pierre de Marca, *diss. de primat. Petri* n. 8), elle devait aussi passer à ses successeurs. Par conséquent, dit saint Jérôme, quoique tous les apôtres, lorsque la foi commune commença à se propager, eussent la même puissance, cependant Pierre seul eut l'autorité suprême, afin de présider à tous comme chef : *Super Petrum fundatur Ecclesia, licet idipsum alio in loco super omnes apostolos fiat, et cuncti claves regni cœlorum accipiant, et ex æquo super eos ecclesiæ fortitudo solidetur; tamen propterea inter duodecim unus eligitur, ut, capite constituto, schismatis tollatur occasio.* (S. Hier. lib. de unit. Eccles.) Saint Cyprien s'exprime de même : *Pari consortio præditi (erant) apostoli, et honoris et potestatis, sed exordium ab unitate proficiscitur, et primatus Petro datur, ut ecclesia una monstretur.* (Ep. 2 ad Corint. cap. 2.) Et cela est d'accord avec ce qu'il a écrit dans un autre endroit, où il compare l'église à la lumière du soleil qui n'a qu'un foyer unique, quoique ses rayons soient nombreux : *Sic et Ecclesia Domini luce perfusa per totum orbem radios suos porrigit, unum tamen lumen est, quod ubique diffunditur..... unum caput et origo una* : c'est-à-dire saint Pierre, auquel la primauté de l'Église a été conférée. (S. Cypr. de unit. Eccl.)

Louis Dupin (*dis. primat. R. P.*) se trompe lorsqu'il dit que le pouvoir suprême est dans l'église, et que, par celle-ci, il est communiqué au pape et aux évêques. Il se trompe, dis-je, parce qu'il détruit de cette manière la primauté de Pierre. Sans doute que saint Augustin a dit que Jésus-Christ a donné les clés à l'Église représentée par Pierre; mais ce saint n'a pas considéré Pierre comme ministre de l'Église, mais comme son prince et son chef, représentant l'Église de la même manière qu'un roi représente tous ses sujets, et un père de famille tous ses enfans. C'est pour cela que saint Augustin a écrit dans la suite que Pierre représente l'Église par la raison qu'il en a la primauté. *Quædam dicuntur quæ ad apostolum Petrum proprie pertinere videantur, nec tamen habent illustrem intellectum, nisi cum rejiciuntur ad Ecclesiam, cujus ille agnoscitur in figura gestare personam propter primatum, quem in discipulis habuit: sicut est, tibi dabo claves regni cælorum. (S. August. in psalm. 108.)* A la vérité, dit le P. Noël, le sentiment de saint Augustin est que les clés furent données à saint Pierre, non comme légat de l'Église, mais comme son chef et son recteur: *Petro non sunt collatæ claves nisi nomine Ecclesiæ legato, nego: ut ecclesiæ supremo post Christum et sub Christo rectore ac moderatore, concedo. Illius itaque propositionis duplex potest esse sensus: primus, quod S. Petrus Ecclesiæ nomine claves acceperit, quemadmodum regius orator nomine regis alicujus civitatis claves accipit, in quam propterea nullam habet potestatem, at nequaquam ita est; secundus, quod Ecclesiæ nomine claves acceperit, ut illius rector et moderator, quomodo princeps populi nomine gladium accipit, et ad ejus tuitionem regni splendorem convertere tenetur, Quo sensu S. Petrum claves nomine*

*Ecclesiæ accepisse dixit.* (S. Augustinus. In disert. 4, sect. 1, § 3.) C'est pour cela qu'un auteur moderne, Charles Gagliardi (*Institu. canon., tit. 12*) écrit que les assertions de Dupin sentent le schisme et l'hérésie : *Hæresim porro et schisma sapient assertiones istæ.* C'est du chef que le pouvoir arrive aux membres, et non pas des membres aux chefs. *Claves Dominum Petro* (dit Tertullien) *et per eum ecclesiæ reliquisse.* (*Lib. Scorpiac., c. 10.*)

9. Mais au moins, disent les adversaires, saint Paul eut un pouvoir égal à celui de saint Pierre, puisque saint Irénée et saint Épiphane écrivent que ces deux apôtres ont été évêques de Rome ; et saint Paul même a dit qu'il était chargé de prendre soin de toutes les églises : *Sollicitudo omnium ecclesiarum.* (2. Cor., 11, 28.) Sans doute, nous leur répondrons que ces deux apôtres ont eu la charge de pasteurs à Rome : c'est la seule chose qu'on en puisse conclure du témoignage des Pères ; mais Dieu n'a pas donné à saint Paul le même pouvoir suprême qu'il a donné à saint Pierre. À l'égard du soin que saint Paul avait de toutes les églises, saint Augustin dit que ce soin ne concernait que la clé de la science : *Clavem scientiæ*, que saint Paul avait, comme docteur des nations, et non pas la clé de la puissance, *clavem potentie*, que Jésus-Christ conféra à saint Pierre seul. Donc, saint Paul fut égal à saint Pierre dans la prédication de la doctrine, mais non dans l'exercice du pouvoir dans le gouvernement universel de l'Église (1). C'est pour cette raison

(1) Notez que l'opinion professée par quelques écrivains, que saint Pierre et saint Paul étaient deux chefs de l'Église, fut condamnée par Innocent X, dans un décret spécial du 24 février 1647, et fut déclarée hérésie véritable, lorsqu'il condamna dans le même temps tous les livres où on lirait cette opinion pernicieuse.

que saint Pierre seul reçut la charge de raffermir dans la foi les apôtres, ses frères : *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* (Matt., 22, 23.) Jésus même a déclaré que les apôtres n'étaient pas tous égaux, mais qu'il y en avait un supérieur parmi eux, sa volonté étant que celui-ci se conduisît comme l'inférieur, par amour de l'humilité : *Qui major est in vobis fiat sicut minor, et qui præcessor est, sicut ministrator; nam quis major est? qui recumbit, an qui ministrat? nonne, qui recumbit?* (Luc, 22, 26 et 27.) Par ces dernières paroles, le Seigneur a démontré qu'il ne parlait pas de la supériorité de vertu, mais du rang dans le ministère de l'Église, tel que la primauté conférée à saint Pierre, laquelle fut suprême comme celle de Jésus-Christ. Donc, dit saint Cyrille, on doit à saint Pierre la même obéissance qu'on doit à Jésus-Christ. *Petro omnes jure divino caput inclinant, et primates mundi tanquam ipsi Domino Jesu obediunt.* (Lib. thesaur. ad. d. Thom. opusc. contrà Græc.)

10. En outre, le Seigneur a dit à saint Pierre de paître ses agneaux et ses brebis : *Pasce agnos meos... pasce oves meas* (Jo., 21, 16 et 17). Par le mot paître, *pasce*, on entend toute opération pastorale, comme présider, conduire, ainsi que réduire; par le mot agneaux, *agnos*, on entend tous les fidèles, qui sont les enfans, et par les brebis, *oves*, leurs mères, on entend tous les apôtres et les évêques leurs successeurs, d'après le sentiment commun des saints Pères, avec celui de saint Léon : *De toto mundo unus Petrus eligitur, qui et universarum gentium vocationi, et omnibus apostolis, cunctisque Ecclesiæ patribus præponatur, ut quamvis in populo Dei multi sacerdotes sint, multique pastores, omnes tamen proprie regat Petrus, quos principaliter regit et Christus* (Serm. de assum. ad pontificat.).

11. Dans ce cas, répliquent les hérétiques, il est vrai que l'Église a deux chefs, ou bien ce n'est pas Jésus-Christ qui est le chef de l'Église, mais le pape. Mais la réponse est bien claire : Jésus-Christ a été et est le chef principal qui a fondé l'Église, et qui maintenant la gouverne par son assistance ; or (ainsi que nous l'avons dit plus haut) par la raison qu'en quittant la terre, il a dû laisser un chef visible, auquel chacun pût avoir recours, et se régler d'après ses décisions, il a établi son vicaire dans ce monde comme chef substitué à son Église, auquel il veut que tous obéissent. Et comme en obéissant au vice-roi, on obéit au roi, de la même manière, en obéissant au souverain pontife, on obéit à Jésus-Christ. Mais comment peut-on appeler le pape chef de l'Église, s'il n'est que membre de l'Église ? Il n'est que membre, eu égard à Jésus-Christ, qui est le chef suprême et invisible de tous ; mais à l'égard de l'Église, il est le chef visible, qui la gouverne de la part de Jésus-Christ.

12. Ils ne se lassent pas de nous reproduire cette vieille objection à laquelle nous avons répondu tant de fois, de la répréhension que saint Paul fit à saint Pierre écrite par lui-même dans son épître aux Galates : *In faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat.* (Gal. 2. 12.) Quelques-uns, comme saint Jérôme (*comment. in Gal. 2*), disent qu'on avait habilement concerté cette dispute pour tranquilliser les Juifs convertis ; mais d'autres, avec plus de vraisemblance et plus communément, comme saint Augustin (*epist. 81, num. 22*), avec saint Cyprien, saint Grégoire, saint Thomas (2, 2, q. 33, art. 4), ainsi qu'avec le même saint Jérôme, qui, dans la suite se rétracta (*apud. Aug. ep. 80. ad Ocean.*), disent que cela a été une répréhension véritable, mais qu'il ne s'agissait pas des dogmes, mais de

savoir seulement si dans la loi évangélique on devait encore recevoir les cérémonies judaïques. Saint Pierre était bien persuadé qu'on devait les abolir, puisque, lorsqu'il sut par saint Paul la nouvelle de la prétention des Juifs convertis d'Antioche, qui voulaient que les gentils devenus chrétiens se fissent circoncire, il les blâma sévèrement en disant : *Nunc ergo quid tentatis Deum imponere jugum super cervices Judæorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus?* (*Act. 15, 10.*) Il ne s'agissait alors que d'un point de discipline et de convenance, savoir, s'il fallait pour lors abolir, ou non, la loi mosaïque; car quoiqu'elle fût déjà morte, elle n'était pas encore devenue mortelle; car dit saint Augustin on devait l'ensevelir avec honneur; et dans le fait saint Paul lui-même dans le premier commencement, pour éviter le scandale des Juifs, voulut que saint Timothée fût circoncis (*Act. 16, 3*). Au reste, c'est avec raison que saint Paul blâma saint Pierre, qui, dans la crainte de choquer les Juifs croyans, s'était séparé des gentils, qui n'observaient pas la loi de Moïse, parce que, dans ces temps-là, on devait ménager bien plus les gentils qui étaient plus nombreux, que les Juifs qui ne l'étaient pas, lesquels se scandalisaient en voyant que ceux qui n'étaient pas circoncis ne se conformaient pas à leurs cérémonies.

13. Enfin, un auteur protestant anonyme nie que notre église soit infallible, parce que, dit-il, il y a parmi nous des controverses pour savoir quel est le tribunal qui définit infaillement les questions de foi, si c'est le pape seul, ou le concile seul, ou bien le pape et le concile réunis. Cet auteur est dans l'erreur; car quand bien même le premier sentiment, que le pape seul est infallible dans ses définitions *ex cathedra*, serait douteuse, quoique nous la croyons certaine,



comme nous le ferons voir dans le *chap. X*, il faut pourtant qu'on dise que personne de nous ne doute, ni n'a jamais douté, que l'infailibilité existe dans le pape, au moins lorsque le consentement des évêques, ou rassemblés en concile, ou dispersés sur la terre, vient s'y réunir.

FIN.

# TABLE

## DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.



Pages.  
A Marie mère de Dieu.

### PREMIÈRE PARTIE.

CONTRE LES MATÉRIALISTES QUI NIENT L'EXISTENCE DE DIEU.

CHAPITRE PREMIER. But de l'ouvrage.	2
CHAPITRE II, où l'on prouve l'existence de Dieu par l'existence des choses créées, lesquelles ne pourraient exister si elles n'avaient eu un premier principe.	18
CHAPITRE III, où l'on prouve l'existence de Dieu par la disposition du monde, qui est établi dans un ordre si parfait et si solide.	29
CHAPITRE IV. On prouve l'existence de Dieu par la contingence des créatures, lesquelles étant contingentes, supposent un être nécessaire par lequel elles existent.	37
CHAPITRE V. Preuve de l'existence de Dieu par le mouvement des corps, ou de la matière.	41
CHAPITRE VI. Preuve de l'existence de Dieu par l'existence des ames.	51
§ I. La matière ne peut penser.	53
§ II. On réfute les trois opinions à l'aide desquelles les matérialistes soutiennent que la matière peut penser.	63
§ III. L'on réfute particulièrement ce qu'écrivit Hobbes sur la question de la matière pensante.	67
§ IV. De ce que dit Locke sur la même question.	17
§ V. On réfute le système impie de Spinoza.	18

## DEUXIÈME PARTIE.

CONTRE LES DÉISTES QUI NIENT LA RELIGION RÉVÉLÉE.

	Pages.
CHAPITRE PREMIER. De la nécessité de la révélation pour les choses de la religion.	92
CHAPITRE II, où l'on prouve la vérité des diverses Écritures de l'Ancien Testament.	104
CHAPITRE III. Preuve de la divinité des Écritures de l'Ancien Testament par les miracles.	114
CHAPITRE IV, où l'on prouve la divinité des Écritures par les prophéties de la venue du Messie.	119
§ I. On prouve que le Messie est déjà venu, d'après les prophéties de David et de Jacob.	121
§ II. On prouve la venue du Messie par la prophétie de Daniel.	125
§ III. On prouve encore la venue du Messie par la prophétie d'Aggée.	134
CHAPITRE V. Les prophéties juives de la destruction du temple, de la dispersion, de l'aveuglement et de la conservation des Juifs prouvent évidemment la vérité des Écritures et la venue du Messie.	139
§ I. De la destruction du temple.	<i>Ib.</i>
§ II. De la dispersion des Juifs.	144
§ III. De l'aveuglement des Juifs,	147
§ IV. De la conservation des Juifs.	151
CHAPITRE VI. De l'erreur des Juifs concernant le royaume du Messie.	154
CHAPITRE VII. Prédiction de l'état de pauvreté et d'humilité où devait vivre le Messie sur la terre.	156
CHAPITRE VIII. Prédiction des douleurs extrêmes et des ignominies au milieu desquelles le Messie devait mourir.	161
§ I. Figures de l'ancienne loi qui exprimaient la mort du Messie.	162
§ II. De la passion du Messie, clairement prédite par Isaïe au chapitre LIII.	165
CHAPITRE IX. La conversion des gentils prouve la vérité	

	Pages.
des Écritures, et que Jésus-Christ est le véritable Messie promis.	175
CHAPITRE X. La conversion des gentils confirme puissamment la venue du Messie et la vérité de la religion chrétienne.	179
CHAPITRE XI. Preuve de la vérité des Écritures du Nouveau Testament.	198
CHAPITRE XII. Objections des incrédules contre la vérité des livres évangéliques.	214
CHAPITRE XIII. De la doctrine sainte et divine de Jésus-Christ.	226
CHAPITRE XIV. Que les miracles de Jésus-Christ confirment sa doctrine.	235
CHAPITRE XV. La résurrection de Jesus-Christ, son ascension glorieuse, et la venue du Saint-Esprit prouvent évidemment la vérité de notre sainte foi.	244
§ I. De la résurrection de Jésus-Christ.	16.
§ II. De l'ascension de Jésus-Christ.	250
§ III. Du Saint-Esprit.	252
CHAPITRE XVI. Les miracles des apôtres confirment avec force la religion chrétienne.	255
CHAPITRE XVII. De la providence de Dieu envers ses créatures, niée par les incrédules.	264
CHAPITRE XVIII. De l'immortalité de l'ame.	280
CHAPITRE XIX. De l'éternité, des récompenses et des peines de la vie future.	303

## TROISIÈME PARTIE.

### CONTRE LES SECTAIRES QUI NIENT QUE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SOIT LA SEULE VÉRITABLE.

CHAPITRE PREMIER. Les caractères de l'église catholique démontrent évidemment qu'elle est la seule véritable église de Dieu.	318
§ I. Les miracles opérés dans l'église catholique prouvent qu'elle est la vraie église.	329
§ II. La constance des martyrs prouve encore la vérité de l'église catholique.	339

	Pages.
CHAPITRE II. La religion des païens ne peut être vraie.	345
§ I. de la vanité des divinations et des oracles des païens.	354
§ II. De la fausse secte des manichéens.	359
CHAPITRE III. La religion juive ne peut être la véritable.	361
CHAPITRE IV. La religion mahométane ne peut être une vraie religion.	365
CHAPITRE V, où l'on prouve que l'église catholique romaine est la seule véritable, et que toutes les autres sont fausses et hérétiques.	373
CHAPITRE VI. Fausseté de la religion prétendue réformée.	387
§ I. Ce qui prouve en premier lieu qu'elle est fausse, c'est que ses chefs n'ont pas de mission divine.	40.
§ II. En second lieu la religion réformée est fausse, parce qu'elle n'a pas de règle de foi.	395
§ III. La définition de l'église est la règle de la foi.	404
§ IV. De l'infaillibilité des traditions approuvées par l'église.	411
CHAPITRE VII, où l'on démontre la nécessité d'un chef suprême dans l'église, pour conserver l'unité de doctrine, et que ce chef est saint Pierre.	417